

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Fichier audio

[05-11-2026 09.58.m4a \(Intervenant n°1\)](#)

Transcription

Moi

Donc moi je vais d'abord me présenter, je m'appelle Wenjing, j'ai 23 ans et je suis étudiante en dernière année en criminologie à la faculté de Liège et je mène mon étude sur comment les différentes dimensions individuelles, institutionnelles et structurelles peuvent créer des obstacles dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique. Donc pour commencer, pourriez-vous me parler de votre parcours professionnel et de votre rôle actuel au sein de votre service?

Intervenant n°1

Donc mon parcours professionnel, je suis rentrée à la police en 2007. J'ai été inspecteur polyvalent à la zone Vesdre à partir de 2009. Et il y a quasi cinq ans, j'ai intégré le service d'assistance policière aux victimes. Et depuis quelques mois ici, je suis la coordinatrice du service.

Moi

Comment fonctionne votre service?

Intervenant n°1

Notre service, on est composé d'inspecteurs de police et d'une assistante sociale. Donc, il y a eu beaucoup de changements et là, depuis le 1er mai, on est à trois inspecteurs de police et une assistante sociale et donc, on est, je suis moi, 4/5ème. Et alors les trois autres personnes sont à mi-temps.

Moi

Ok, ça va. Donc, qu'est-ce que vous faites spécifiquement ? Est-ce que vous aidez les victimes vraiment en face à face ou vous gérez leur dossier ?

Intervenant n°1

Donc nous, ce qu'on fait, c'est tout le travail autour de la victime, pas du suspect. On les aide, on est plus là pour prendre des plaintes. On est là dans un rôle plutôt psychosocial. Donc, on travaille sur différents modes de fonctionnement. On travaille sur des rendez-vous qu'on fixe, mais on travaille aussi sur les urgences. Donc maintenant, il va y avoir, je ne sais pas moi, une intervention. Il y a un décès, par exemple. où on a besoin de notre service, on va devoir partir. Donc on a automatiquement de garde de 8h à 17h tous les jours. Et alors de 17h à 8h du matin et les week-ends, on a de garde, mais on est aidé par des référents pour ne pas qu'on soit de garde. Et alors voilà, comment est-ce qu'on fonctionne ? Soit on a des collègues qui sont intervenus sur une intervention compliquée, différent familial, il y a plein de thématiques. Et alors ils nous font une demande et alors on convoque les gens pour les aider, pour les orienter, pour les aider au mieux. On fait des entretiens d'environ une heure plus ou moins. On ne fait pas de suivi. Donc on reste des policiers ou assistants sociales, on n'est pas des psychologues, mais on a une approche plus empathique que le policier lambda. On est un service un peu plus spécialisé. On intervient sur quoi ? On intervient sur tout ce qui est violence, violence familiale, conjugale, violence sexuelle, violence physique, sur tout ce qui est décès. Donc le décès, l'annonce de mauvaises nouvelles, annonce de mauvaises nouvelles classique, c'est pour les policiers terrains, annonce de mauvaises nouvelles plus compliquées, quand il y a des enfants, quand il y a un décès violent, là, on intervient. C'est nous autres qui intervenons. On intervient pour les personnes suicidaires ou les suicidés, toute personne qui a besoin, à un moment donné, d'être aiguillée, des gens qui doivent faire des dépôts de plainte, mais qui ont peur, qui ne savent pas comment ça se présente, comment ça se passe, on peut les recevoir avant leur dépôt de plainte ou on peut les recevoir après pour expliquer la suite. Voilà, c'est un peu en gros notre travail.

Moi

Ok, ça va. Du coup, est-ce que vous avez quand même pas mal de victimes de violences sexuelles qui viennent, enfin, est-ce que vous aidez souvent ce genre de victimes ?

Intervenant n°1

On en a quand même de plus en plus. Dans les violences conjugales, il y a énormément de violences sexuelles. Donc beaucoup de victimes de violences conjugales ne sont pas au courant qu'il y a des viols entre partenaires.

Moi

Il y a quand même un blocage notamment d'elle-même.

Intervenant n°1

Il y a un blocage. Déjà, il y a le côté un peu honteux de parler de ça, gênée, honteux. Et puis, il y a des personnes qui ne savent pas en fait que ce sont des violences conjugales. Et donc, ils n'osent pas parler de ce genre de choses. Par exemple, j'ai eu des dames qui ont dénoncé des faits de violence physique et quand je les reçois, je viens sur toutes les formes de violence et du coup, je viens sur les violences sexuelles et là, il s'est passé ça. Je dis, il ne peut pas. Donc je leur explique que ce n'est pas permis et que ce sont des violences. Et donc là, on refait un dépôt de plainte dans ces cas-là. Mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui n'osent pas en parler ou qui ne sont pas au courant que c'est pénalement répressible.

Moi

Est-ce que vous trouvez que c'est quand même assez difficile de prendre en charge ce genre de victimes qui ne savent pas elles-mêmes qu'elles ont subi en fait ce genre de violence ?

Intervenant n°1

C'est difficile oui et non. Alors pour le policier lambda, le policier de terrain tous les jours, qui a moins le temps que nous, C'est peut-être plus complexe, mais nous, on est habitués, donc on vient très aisément sur le sujet et il y a des victimes, j'ai eu une victime qui a mis plus de trois quarts d'heure à réussir à me parler et tout ça. Mais voilà, c'est pour ça qu'on est là. C'est parce qu'on a vraiment le temps d'essayer de creuser et de voir ce qui se passe exactement. Parce que c'est vrai que les personnes sont souvent honteuses.

Moi

Elles sont honteuses. Oui, ça c'est sûr. Est-ce que vous avez une, comment je vais expliquer ça ? Est-ce que vous avez en fait une

victime typique que vous voyez en fait souvent dans ce genre de cas ? Ce que je veux dire, est-ce que c'est par exemple, vous avez plus de femmes, des personnes plus âgées ou déjà des personnes plus jeunes ? Enfin me donner vraiment un.

Intervenant n°1

Moi j'avoue que pour moi personnellement, j'ai énormément de femmes au service, c'est souvent chez moi qu'elles tombent, mais c'est un pur hasard. Mais c'est vrai que j'ai énormément de femmes victimes de violences sexuelles. Hommes, j'ai eu aussi, mais moins. C'est beaucoup plus de femmes. Et c'est vrai que les femmes que j'ai eues, c'était quand même des femmes je dirais à partir d'une cinquantaine d'années.

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°1

Oui, même une dame de 80 ans.

Moi

C'est étonnant quand même.

Intervenant n°1

Mais j'en ai quand même d'autres aussi. Mais oui, j'ai eu quand même des femmes plus âgées, pour moi personnellement. Mais ce ne sont pas des statistiques.

Moi

Oui, bien sûr, bien sûr. Et par rapport à leur situation économique, à leur origine également, est-ce que vous voyez quand même une grosse différence ?

Intervenant n°1

Non

Moi

Ou vous avez vraiment un peu de tout ?

Intervenant n°1

J'ai de tout. Les personnes de la classe un peu plus bourgeoise, j'en ai eu quelques-unes, mais ce sont ces personnes-là qui ont eu plus de mal à en parler.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°1

Oui.

Moi

Et vous savez, est-ce que vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

La gêne. C'est très compliqué d'en parler. Oui, c'est vraiment gênant. Gênant de parler de ce genre de choses.

Moi

C'est quand même sacrément étonnant.

Intervenant n°1

Oui, c'est comme les victimes de violence conjugale. Ces personnes-là, généralement, ne dénoncent pas les faits parce qu'un combi de police qui intervient à la maison, c'est la gêne. Et on n'aime pas, on aime bien que tout soit tu et ne pas être vu et donc généralement, ces personnes-là appellent moins vite, mais sont tout autant victimes.

Moi

Est-ce que vous voyez que c'est quand même vraiment plus difficile de les aider dans ce cas-là ? Quand vous voyez en fait ce genre de personne un peu plus bourgeoise ?

Intervenant n°1

Non, c'est pas plus difficile. C'est plus difficile de creuser, d'avoir l'info. Mais autrement, une fois qu'on a l'info, en les accompagnant, ça va.

Moi

Du coup, maintenant, on va un peu plus creuser. Avez-vous observé en fait des situations où plusieurs facteurs se combinent

et influencent la prise en charge ? C'est-à-dire, comme je vous ai dit, en fait moi je travaille vraiment sur l'influence de plusieurs domaines, notamment comme vous dites la gêne, mais également il peut y avoir en fait certains critères comme par exemple l'âge qui peuvent aussi influencer également la situation socio-économique, également l'origine, et je voulais savoir si vous en fait vous avez observé vraiment des victimes où il y a plein de petits facteurs qui s'accumulent et qui font que c'est plus difficile en fait de les aider.

Intervenant n°1

C'est peut-être plus difficile chez les personnes plus âgées parce que les personnes plus jeunes ont plus facilement quand même d'exprimer certaines choses. La sexualité est moins taboue déjà chez les jeunes que chez les personnes plus âgées, mais autrement, au niveau. origine, non, je ne pense pas.

Moi

Non. Et même autre chose, par exemple l'handicap, voire même le genre ou l'orientation sexuelle également.

Intervenant n°1

Et ça, je n'ai pas eu. Déjà, je n'ai eu. Non, je n'ai eu que des hétéros. J'ai eu un monsieur, mais, ce sont des faits passés dont il a dénoncé les faits. Et c'est qu'il avait subi quand il était enfant. Et là, c'était des viols homosexuels, mais lui est hétéro, donc autrement non, je. On n'a quand même pas des cas tous les jours, de violences sexuelles.

Moi

Oui.

Intervenant n°1

Moi, j'en ai pas mal, c'est vrai. Comparé à mes collègues, j'en ai pas mal, mais on n'en a pas.

Moi

C'est pas vraiment le plus gros, quoi.

Intervenant n°1

Non, c'est pas le plus gros.

Moi

Le plus gros que vous avez, qu'est-ce que c'est ?

Intervenant n°1

Violence conjugale.

Moi

Violence conjugale. Surtout physique et psychologique aussi. Mais je suppose que ça amène toujours les violences conjugales, je suppose que ça amène toujours un peu aux violences sexuelles également, non?

Intervenant n°1

Ça dépend. Oui, ça dépend, pas toujours. Donc voilà, vraiment. Alors il y a certainement une pression, mais vraiment la violence sexuelle pure, c'est pas non, c'est pas systématique.

Moi

S'il y a une pression, c'est vraiment intéressant de le dire.

Intervenant n°1

Ah oui, oui, bien sûr. Ça, effectivement, on le signale, c'est une pression, on est dans des violences. Mais ce n'est pas, je n'ai pas toutes mes victimes de violences conjugales qui me parlent de ce genre de choses ou non. Qui me disent que non, il n'y a pas de problème à ce niveau-là, quoi.

Moi

Ok, donc c'est plus physique et psychologique.

Intervenant n°1

Ou financier, ou enfin voilà quoi.

Moi

Ok. Comment est-ce que vous gérez les situations quand les victimes sont quand même assez hésitantes, confuses ou traumatisées ? Je sais que vous en avez parlé brièvement, mais j'aimerais quand même avoir plus d'informations concernant ce domaine.

Intervenant n°1

Le tout en fait est de rassurer la personne et d'expliquer un peu ce qui va se passer, les prises en charge. Il y a le CPVS qui existe, vous connaissez, j'imagine?

Moi

Est-ce que vous travaillez quand même avec eux ou pas du tout?

Intervenant n°1

Oui, on oriente les personnes vers le CPVS, tout à fait. On les a rencontrés d'ailleurs pour voir un peu comment ça fonctionne. Et on a des policiers qui sont formés pour prendre les plaintes là-bas. Donc voilà. Rappelez-moi un peu le reste de la question ?

Moi

Comment, en fait, vous gérez les situations où la victime est hésitante, confuse ou traumatisée?

Intervenant n°1

Oui. Le tout, c'est vraiment de leur expliquer, voilà, comment ça se passe. Les suites au niveau judiciaire aussi, parce que souvent, on fait des dépôts de plainte, on ne sait pas ce qui se passe par la suite. Et donc c'est vraiment expliquer que voilà, il va y avoir toute une enquête. L'auteur des faits généralement est entendu à la fin de l'enquête, d'accord, pour que le magistrat ait le maximum de choses à charge et à décharge pour que son audition soit plus reflète le mieux la réalité. Et donc ça, les gens, généralement, ils disent je vais faire un dépôt de plainte directement, on va chercher la personne. Ben non, ça dépend. Si les faits viennent de se produire, Oui, ce sera bien plus rapide, mais si les faits datent de plus longtemps, ce ne sera peut-être pas l'arrestation de la personne ou l'interrogatoire de la personne ne sera peut-être pas dans la foulée. Donc ça, c'est vraiment le magistrat qui décide. Et comme j'explique toujours, la police, c'est un peu le facteur de la justice. Donc on rapporte les informations au magistrat et c'est le magistrat qui prend les décisions. Et donc, on exécute ce que demande le magistrat. Et donc c'est bien d'expliquer aux personnes comment ça se passe. On remet les coordonnées du parquet aussi pour qu'il puisse avoir contact avec le magistrat puisque ça prend du temps. Et donc savoir où le dossier en est, ce que le magistrat a demandé comme devoirs. Mais pour ça, il faut aussi que la personne se constitue personne lésée. Lors de son

audition, le policier demande à la personne si elle veut se constituer personne lésée ou pas. Il faut que la personne dise oui et signe le document. Et ainsi, ils ont les suites.

Moi

Et la plupart du temps, est-ce qu'elles se sentent lésées?

Intervenant n°1

Oui, généralement oui.

Moi

Par rapport à tout ce qui est institutionnel, donc également par rapport aux magistrats, est-ce que vous ressentez, est-ce que vous voyez que les victimes ont peur en fait de s'engager dans les procédures ?

Intervenant n°1

Oui, oui. Souvent les personnes ont peur parce que se dire que l'auteur, enfin le suspect en tout cas, va être entendu est quelque chose de très stressant pour la victime. C'est le plus stressant en fait.

Moi

D'entendre l'auteur ?

Intervenant n°1

De savoir qu'il va être entendu, donc il va être au courant qu'il y a un dépôt de plainte. Donc ça, la personne, généralement, c'est ce qui la stresse le plus, de se dire, ben voilà, il m'a fait du mal, mais il va encore plus m'en vouloir, donc il risque de me faire encore plus de mal. Donc ça, c'est vraiment la grande crainte des personnes.

Moi

Et vous les aidez à essayer d'aller au-delà de cela.

Intervenant n°1

Bien sûr, on les aide à les apaiser, on leur donne des techniques pour réagir si jamais il devait se passer quoi que ce soit. Oui, ça fait partie du job.

Moi

Ok, c'est intéressant ça. Est-ce que vous voyez quand même pas mal de victimes récidivistes ?

Intervenant n°1

Oui, il y a les victimes récidivistes qui restent avec leur agresseur. Il y a des victimes qui vont retourner, oui. Il y a l'emprise en fait qui est là. Et la victime pense qu'elle est amoureuse, mais en fait, c'est l'emprise. Et donc la personne est sous emprise. Et généralement, les suspects, ils arrivent à bien mettre, à bien tisser une toile autour de leur victime et à faire en sorte qu'elle n'arrive pas à se défaire. Donc il les isole des autres personnes, des amis, de la famille. Il les isole financièrement. J'ai une petite jeune qui avait super bien réussi dans la vie. Elle était directrice d'une chaîne de grands magasins. Toute jeune, son gars, ça ne lui allait pas. Il avait réussi à faire en sorte qu'elle arrête de travailler et elle s'est retrouvée femme de ménage. Donc tout ça parce qu'elle ne pouvait pas côtoyer du beau monde, elle ne pouvait pas briller plus que lui. Et donc, c'est vraiment cette emprise, donc sociale, financière. Faire croire que sans lui, elle n'est rien. Et enfin voilà, c'est ça qui joue et qui fait que généralement elle y retourne parce qu'elle n'est plus rien sans cette personne.

Moi

Et vous savez. Est-ce qu'il y a ce genre de victimes récidivistes ? Est-ce qu'elles arrivent au moins à s'en sortir au final ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Ça dépend. Statistiquement, on dit qu'une victime à 8 fois quittés son violents. Donc il y en a qui arrivent la première, la deuxième fois, il y en a qui n'y arrivent jamais et il y en a qui en meurent. Il y a encore beaucoup de décès, de féminicides, ce genre de choses, c'est plutôt des féminicides. Il faut aussi savoir que dans les violences conjugales, il y a le suicide qui fait partie des violences conjugales. Donc si c'est monsieur qui est violent, par exemple, dire pousser la femme au suicide, ça on a eu aussi. Ou alors un monsieur qui se suicide devant madame en disant "Ben voilà, ma vie, tu penseras à moi". Donc on a quand même pas mal ce genre de choses aussi.

Moi

Donc c'est vraiment quand vous me dites ça, mais ça, c'est vraiment une pensée personnelle. C'est vraiment très misogyne tout ça, en fait.

Intervenant n°1

Misogyne, oui et non. En fait, ce qu'il y a, c'est qu'il y a aussi des hommes victimes de violence. Oui, bien sûr. Les hommes ont plus de mal à en parler. Surtout que les formes de violence conjugales, quand c'est la femme qui est autrice, c'est plus psychologique. Donc c'est compliqué à montrer. Que madame qui est victime de violence et qui a la tête au carré, on fait constater. Et voilà, on voit bien que les violences sexuelles, on fait constater aussi. Mais un homme, généralement, les femmes sont plutôt sevreuses et donc c'est vraiment la violence psychologique. Et ça, c'est compliqué à démontrer. dire, madame a fait du chantage, madame menace ceci, madame menace cela. Il n'y a rien qui prouve. Donc, les hommes sont souvent sans preuve. Et puis un homme, il n'y a rien à faire, les hommes essayent de se rendre fort et c'est plus compliqué.

Moi

Vous pensez également que tout ça est aussi influencé par les stéréotypes de genre, surtout ?

Intervenant n°1

Non, je ne pense pas ça. C'est un des stéréotypes. Je pense que ce sont des faits. C'est comme ça. Une femme n'aura pas la force, il y a des femmes qui frappent leur mari. Oui, bien sûr. Mais généralement, il n'y a rien à faire. On est pour l'égalité hommes-femmes, mais il y a rien à faire. Un homme a plus de force qu'une femme. Donc voilà, c'est des violences, mais. à un autre niveau, quoi. Donc.

Moi

Ok, ça va

Intervenant n°1

Je ne sais pas si je réponds à vos questions.

Moi

Non, non, vraiment, c'est très intéressant. En fait, au début, quand je suis venue, je pensais que l'origine et le statut socio-économique allaient avoir un grand impact. Mais le fait que vous me dites que l'âge a quand même un grand impact, notamment avec les personnes un peu plus âgées qui subissent des violences sexuelles, sur ce coup, je ne m'y attendais pas. Je pensais que c'était les femmes beaucoup plus jeunes qui en subissaient plus parce que plus faible, on va dire.

Intervenant n°1

Oui. Non. Il y a de tout, de tout. Il y a aussi beaucoup d'enfants. Ici, dans nos locaux, on a les auditions médias filmées pour mineurs. Donc là, c'est quasi tous les jours qu'il y a des auditions. Moi, je ne fais pas ça. Mais moi, je parle de mes expériences à moi. Mais voilà, oui, ça touche tout le monde. Je ne vais pas dire de zéro, mais quasi, parce qu'il y a des DPI (?) qui sont malheureusement violés. Jusqu'à je vous dis, moi j'avais une victime qui avait plus de 80 ans. Donc voilà. Et classes sociales, c'est dans toutes les classes sociales.

Moi

Mais vous voyez quand même que la plupart, dans votre service, ce que vous gérez, la plupart, ce sont vraiment des personnes...

Intervenant n°1

Moi, dans mon service, les personnes que j'ai eues, c'était des personnes de classes un petit peu plus bourgeoises, oui qui ont plus de mal à en parler. Peut-être que la personne qui sait parler plus facilement, plus aisément, le dira plus vite au policier à qui elle va faire sa déclaration. Mais les dames moi que j'ai aidées, ce sont des dames qui, au départ, n'osaient pas en parler aux policiers.

Moi

Mais est-ce qu'elle le savait elle-même que c'était des violences ?

Intervenant n°1

Certaines oui, d'autres non. Donc j'ai une dame qui a, je dirais, une petite soixantaine, elle est allée faire un dépôt de plainte pour violence physique et puis quand je l'ai reçu, là, il y a eu un entretien et j'ai un peu gratté. Et là elle m'a dit "Ben voilà ce qui s'est passé."

"Ben on ne pouvait pas vivre ce genre de choses." Et là, elle ne savait pas quoi. Elle ne savait pas que ça faisait partie des violences conjugales. Qu'il y avait violent conjoint. Et c'était clairement un viol.

Moi

Et est-ce qu'elle s'en est sortie au final ?

Intervenant n°1

Elles s'en sortent, mais il y a psychologiquement, c'est compliqué.

Moi

Surtout avec l'emprise, comme vous avez dit.

Intervenant n°1

Moi, les dames, elles ont toutes quittées. Elles ont toutes su quitter. Mais voilà, c'est quand même dur psychologiquement. Mais alors, on les aide, on les oriente vers des thérapeutes. Voilà, c'est une méthode. Oui, c'est bien suivi. Et puis finalement, elles y arrivent, mais ça prend un peu du temps.

Moi

Ça prend peu du temps, oui. Est-ce que vous avez déjà accompagné des victimes qui exprimaient le sentiment de ne pas mériter de l'aide ? Notamment. Mais là, on va essayer de parler notamment des violences sexuelles, mais vraiment de victimes en général.

Intervenant n°1

De ne pas mériter de l'aide ?

Moi

Parce que je pense notamment avec l'emprise que vous parlez. Je me dis peut-être que ce genre, enfin ces victimes-là ont vraiment, on n'a pas l'impression de mériter cette aide-là parce qu'elles méritent ce qu'elles subissent quoi.

Intervenant n°1

Non, c'est pas mérité, c'est la norme en fait.

Moi

C'est la norme ?

Intervenant n°1

C'est pas une question de ne pas mériter, c'est une question de normes. De vivre ça, voilà, c'est la norme. On a jamais rien vécu d'autres. Donc voilà, ça c'est vrai qu'on a. Mais pas mériter l'aide ?

Moi

On peut parler vraiment un peu plus loin, se sentir enfin bon, en vrai, je ne sais pas comment on peut le dire d'une autre manière, mais je veux dire, il y a des personnes qui se sentent plus ouvertes à obtenir de l'aide et des personnes qui sont plus fermées en disant que, comme je vous ai dit, je suis, c'est la norme, quoi donc je me dis, c'est pas impensable que j'aie cherché de l'aide. C'est ça que j'essaie de.

Intervenant n°1

Oui, d'accord. Il y a des personnes qui seront franchement plus preneuses et d'autres qui vont se dire, bon, ben j'entends. Il y en a qui mettent. Comment dire je vais reprendre ma phrase. Il y en a qui réalisent, qu'il y a un problème, ça ne va pas, et qu'ils se disent "je vais tout mettre en place" et donc on les aide à tout mettre en place pour quitter par exemple le violent. Au dernier moment, non, en fait, je ne me sens pas capable. Et donc c'est pour ça que nous d'ailleurs on ne prend pas de plainte, c'est pour garder un lien avec les victimes. Et puis parfois, je retrouve ces victimes six mois, un an après. Et là, on recommence le même entretien, la même démarche avec elles. Et voilà, quand on recommence certaines y arrivent d'autres n'y arrivent pas, mais ce n'est pas grave. En fait, nous, on est trois policiers dans le service, mais on ne prend plus de plainte parce que la victime a toujours son moment de regret d'avoir dénoncé les faits. Les regrets pour la peur, peur aussi bien du violent que la peur des suites. Et donc, on cherche toujours un coupable quand on a peur. Et généralement, oui, le policier à qui j'ai dénoncé le fait, il n'aurait jamais dû noter ça dans une audition. Si j'avais su, je n'aurais rien dit. Et donc, il est fort probable que la victime, à un moment donné, soit fâchée, entre guillemets, contre le policier qui a pris la plainte. Et c'est pour ça que nous, on ne prend pas de plainte comme ça, elle n'est jamais fâchée contre nous. On l'aide, on l'oriente. Et puis on la suit. Et comme ça, la victime peut revenir systématiquement vers nous et on a un lien de

confiance qui est installé. Et donc j'ai pas mal de victimes de violences conjugales qui sont revenues après six mois, après un an, où on a recommencé et puis qui finalement ont réussi à partir. Mais il faut que la personne ait ce lien de confiance et puisse revenir. Donc ça, c'est vraiment notre travail à nous, c'est de créer ce lien.

Moi

Le fait que vous vous considérez comme policière. Est-ce que ça a quand même un impact dans leur prise en charge ou pas ?

Intervenant n°1

Oui. Alors, début de chaque entretien, je précise toujours que je suis policière, je suis inspecteur de police, je ne suis pas assistante sociale. On n'a pas le même secret professionnel. Donc, en tant que policier, on est obligé d'énoncer tous les faits. Que l'assistante sociale, elle, peut garder les faits pour elle, soit en cas de danger grave et imminent. D'accord ? Donc, moi, si une personne vient et me dit je ne veux rien dénoncer, mais je me suis fait frapper, je vais lui dire directement vous dénoncez les faits, je serai obligée si vous, je vais vous orienter vers des dépôts de plaintes, mais si vous n'y allez pas, je serai obligée de moi faire un PV et de dénoncer au parquet que l'assistante sociale peut garder pour elle. Et donc ça, on essaie de voir avant l'entretien, est-ce que c'est mieux que ce soit le policier ou l'assistante sociale qui reçoit la personne et quand on n'a pas la possibilité que c'est nous autres qui devons recevoir la victime parce qu'il n'y a pas d'assistante sociale à ce moment-là, je précise, voilà, on va faire soit sous anonymat, soit c'est moi qui vous explique les procédures. Et puis alors voilà, on avance petit à petit et alors on va faire un dépôt de plainte si besoin. Et si jamais la personne me parle de faits et qu'elle ne dénonce pas, je suis obligée de rédiger, ça c'est sûr.

Moi

Et vous êtes obligée de porter plainte à sa place dans ce cas.

Intervenant n°1

Oui, je suis obligée de moi rédiger un PV. Donc le PV que le policier de prise de plainte aurait fait, c'est moi qui vais le faire sauf qu'il n'y a pas de déclaration de la personne, il n'y a pas d'audition de la

personne. Donc je vais dénoncer les faits sur un PV que je vais envoyer au parquet.

Moi

Est-ce que ce genre de victime vous en veut si ça se suit bien au parquet ?

Intervenant n°1

Ah oui, on perdra le lien. Si on fait ça, on perd le lien. Donc c'est pour ça qu'on explique vraiment les procédures et notre fonction au début de chaque entretien. Comme ça, il n'y a pas de, il n'y a pas de mésentente et je n'ai pas encore eu souvent le problème de devoir dénoncer.

Moi

La plupart du temps, elles sont quand même ouvertes.

Intervenant n°1

La plupart du temps, oui. Voilà, on va à leur rythme et jusqu'à ce qu'elle soit prête.

Moi

Vous attendez vraiment qu'elle soit, qu'elle ait en fait donné son envie réelle avant d'aller vraiment plus loin ?

Intervenant n°1

Le but n'est pas de les victimiser une seconde fois. Oui. Donc c'est vraiment d'aller à leur rythme, mais tout en se respectant soi-même avec notre fonctionnalité.

Moi

Par rapport à la victimisation secondaire, est-ce que c'est facile de gérer tout ça ou pas ?

Intervenant n°1

Nous, on est fort dans l'empathie dans notre service. C'est pour ça qu'on est ici. Donc oui, ça va. Mais voilà, généralement, on essaie d'aider les personnes à aller vers des collègues qui sont quand même, qui ont une fibre sociale un peu plus fine. Parce que dans les collègues, il y en a qui s'intéressent à notre service, mais il y en a qui s'intéresse aux stupéfiants, à tout ce qui est vol, à la

circulation. Et clairement, quand on sait qu'on a une victime de violences assez hard, on n'est pas censé orienter, mais on oriente parce que clairement, il faut que la victime se sente à l'aise et on peut accompagner la victime pour la déclaration. Donc là, en accompagnant la victime, on la soutient et on n'est pas celui qui a pris la plainte et celui contre qui elle pourrait peut-être en vouloir quand elle va un peu regretter son dépôt de plainte suite à ses peurs, suite à ses craintes.

Moi

Quand ces victimes viennent vous voir, est-ce qu'elles sont accompagnées ou elles sont souvent seules ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Généralement seules. Mais pour les violences sexuelles, j'ai toujours eu seule, oui. Oui, il me semble que j'ai toujours eu des personnes seules.

Moi

D'accord. Est-ce que vous avez déjà vu des victimes qui ont déjà essayé de porter, enfin pas de porter plainte, mais de venir chercher de l'aide à la police et que ça s'est sûrement mal passé et qu'elles ont maintenant du mal à venir vers vous et vous en parler de tout ce qu'elle a subi ? Parce que vous avez vraiment la connotation de police en fait dans votre titre ?

Intervenant n°1

Oui. Non. Parce que nous, on travaille de toute manière toujours en civil. Vous me voyez-vous ne savez pas dire que je suis policière. Donc voilà, on est en civil, on a un véhicule banalisé. On ne porte même pas notre arme sur nous. C'est rare qu'on prenne notre arme. Donc, c'est plus facile à aborder. Mais c'est vrai qu'il y a des personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec le policier en uniforme.

Moi

Est-ce que vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

Déjà, l'uniforme, généralement, ça met une barrière. Je ne vais pas dire le respect de l'uniforme. Il y en a qui l'ont encore, mais ça se

perd quand même fort. Mais voilà. Et puis, quand on arrive pour un dépôt de plainte, Ce n'est pas la chose la plus facile que de dire : "Ben voilà, je viens déposer plainte parce que je viens de me faire violer." Voilà. Donc il y a une première personne qui est au guichet et qui va orienter vers ce qu'on appelle le planton, donc le policier qui prend la plainte. Donc voilà, il y a une salle d'attente. Alors ça s'améliore au fil des années, mais il n'y a rien à faire. C'est pas une démarche facile que de rentrer déjà dans un bureau de police. Je pense que pour n'importe qui, même pour un fait banal, c'est déjà pas la démarche la plus facile. Mais alors quand on a subi des choses qui sont gênantes à dire, ben voilà, c'est pas le plus facile.

Moi

Je comprends. Et par rapport aux personnes que vous aidez, et qui vont enfin porter plainte, on va dire. Est-ce que vous voyez, est-ce que vous avez déjà eu des cas où, par exemple, elle a essayé de porter plainte, mais le policier ou la policière qui a pris sa plainte en question l'a un peu sous-estimé ou un peu, on va dire, minimisé les faits, ce qui fait que, au final, elle a décidé d'abandonner cette plainte, mais qu'elle est revenue après pour les mêmes cas. Je sais pas si vous comprenez ce que je dis.

Intervenant n°1

Peut-être qu'elle n'aura pas osé dire aux policiers, déjà, on ne sait pas si on tombe sur un homme ou une femme. il y a des victimes pour qui c'est important.

Moi

Et vous savez pourquoi ?

Intervenant n°1

C'est important, c'est important parce que c'est parfois plus facile de se confier à une dame quand on vient de subir des violences sexuelles, que de raconter ça à un homme, c'est parfois. Et puis, par rapport à l'âge du policier peut-être, c'est possible aussi.

Moi

C'est plus facile de s'ouvrir à une personne...

Intervenant n°1

Ça, dépend vraiment au cas par cas. Il y a des personnes qui vont dire peu importe, mais il y a des personnes, j'ai des femmes qui ont plus facile de parler à une dame, oui. Donc voilà, on essaie de voir s'il y a une dame qui est disponible pour prendre la plainte dans ces cas-là.

Moi

Ok. Ça va.

Intervenant n°1

Mais c'est vrai que des fois, pour revenir à votre question. Des fois, c'est vrai que si elle est allée d'office à la police et qu'elle tombe sur un collègue ou elle ne se sent pas à l'aise parce que, c'est même pas que le policier n'a pas été sympathique ou pas. C'est juste que peut-être par intimidation ou quoi, mais c'est peut-être ça aussi qu'elles ne racontent peut-être pas, ça c'est possible. Mais ça, le policier n'en peut rien.

Moi

Oui, bien sûr, bien sûr. Est-ce que certaines victimes expriment-elles d'elles-mêmes la peur policière ? La peur d'être en fait en face ? Je sais que vous n'êtes pas en uniforme, mais.

Intervenant n°1

Ben à nous, oui, généralement. Parce que comme ça, on a un contact téléphonique et alors on leur explique qu'on n'est pas en uniforme et que justement, on est là pour faire le lien dans ces cas-là. Mais oui, il y a des personnes qui ont peur vraiment de l'uniforme.

Moi

C'est vraiment l'uniforme, en fait.

Intervenant n°1

C'est le fait de se retrouver face à un policier, oui. Oui, c'est plus un policier en uniforme qui fait peur qu'un policier en civil.

Moi

Je peux comprendre, oui. Est-ce que, enfin pour l'instant je pense que vous avez répondu à la plupart de mes questions. Maintenant en fait j'aimerais bien savoir est-ce que vous pensez que les

procédures actuelles elles sont adaptées ou pas à toutes les victimes ? Ou est-ce que vous pensez qu'il y a quand même des changements à faire ?

Intervenant n°1

Ben je trouve qu'il y a quand même pas mal de changements qui se font. Mais voilà. Toute chose prend du temps, mais par exemple, la création du CPVS, c'est une très bonne chose parce que ça se fait aux Bruyères et il y a vraiment l'entièreté du suivi qui est fait là-bas pour la victime, ce qui est plus facile. Il n'y a pas besoin de reraconter les choses et donc ça c'est un facilitateur, oui.

Moi

Est-ce que on va dire que la plupart des victimes, vous les amenez directement, enfin vous leur conseillez d'aller au CPVS ou c'est vraiment, on va dire, un choix ?

Intervenant n°1

C'est un peu au cas par cas. En fait, il y a des victimes qui vont directement aller au CPVS. Il y a des victimes qui vont venir faire un dépôt de plainte. Et puis après, le dépôt de plainte sera orienté au CPVS.

Moi

Mais vous essayez vraiment au plus de les amener vers le CPVS ?

Intervenant n°1

Ah oui, pour essayer d'avoir le maximum de preuves, si possible, médico-légales donc. Et surtout le CPVS, je ne sais pas si vous avez vu mais c'est vraiment une petite partie des urgences. C'est hyper discret. Donc on rentre dans une unité, on ne voit pas dans quelle unité on rentre. Donc on ne sait pas dire le petit gars qui attend, on ne sait pas dire "Ah, madame, elle rentre au CPVS, elle s'est fait violer." Non, on ne voit rien. C'est une porte parmi une autre porte. Et là, il y a d'abord une belle petite salle d'attente, très chaleureuse, très cosy. Et il y a tout un parcours qui est fait par rapport à tout ce qui est examen médical, suivi par les policiers, parce qu'il y a des prises d'audition, les suivis psy. Tout se fait dans cette unité en fait, et c'est assez chaleureux, c'est vraiment fait pour les mettre le plus à l'aise possible.

Moi

Et c'est très positif dans ce cas-là. Ça aide beaucoup ?

Intervenant n°1

Oui, le fait que ce soit positif, ça aide beaucoup. Parce qu'avant, quand on devait emmener les victimes à l'Institut médico-légal, c'est un peu plus froid, quoi. C'est plus hard que d'aller au CPVS.

Moi

Donc pour vous, c'est quand même un point super positif ? Et vous pensez que c'est aussi le fait que tout est réuni dans un seul service ?

Intervenant n°1

Le fait que tout soit réuni, déjà, C'est plus facile parce qu'on n'a pas à re-répéter chaque fois ce qui se passe, pourquoi on est là. Quand ce n'est pas le cas, il faut aller d'abord à la police faire les dépôts de plainte, puis devoir à l'institut médico-légal, ou chez le médecin des urgences et dire : "Voilà ce qui s'est passé, il faut re-répéter, puis aller chez le thérapeute, voilà ce que j'ai vécu." C'est un peu traumatisme à chaque fois, c'est de pouvoir raconter, donc c'est victimisant. Tandis que là, on sait que quand on prend une personne en charge, il y a le suivi. Et alors, si la personne a besoin de réexprimer les choses, voilà. Et si la personne a du mal, on est au courant du dossier et on sait aider au mieux la personne. Donc oui, je trouve que c'est un très bon système.

Moi

Ok, ça va. Je pense que pour moi, c'est bon. Vous avez répondu vraiment à toutes mes questions ?

Intervenant n°1

Ah ben tant mieux.

Moi

Et je suis vraiment très contente. Merci. Mais je voulais savoir si vous avez d'autres choses à me dire ou vous avez un conseil à donner ?

Intervenant n°1

Non. J'avais peur de ne pas pouvoir répondre à ces questions, mais tant mieux si ça a pu. Mais s'il y a quoi que soit, vous pouvez me rappeler.

Moi

Mais au final, on m'avait vraiment aidé parce qu'en fait, au début, mon mémoire, je voulais le faire sur l'origine et sur comment ça influence la prise en charge, en oubliant un peu le reste. Mais en vous parlant, j'ai compris qu'il n'y a pas que ça.

Intervenant n°1

Non, en fait, il n'y a pas que le viol proprement dit où madame se balade en rue, il se fait agresser, il se fait violer, alors ça, j'en ai eu aussi. Mais on a beaucoup de viols, de violences conjugales, et ça fait partie des violences conjugales. J'ai un Folder, si vous voulez, je vais vous donner, sur les violences conjugales, où on voit vraiment le cycle de la violence. Donc le cycle de la violence, c'est quatre points. Il y a la phase de lune de miel où je vous donne un exemple. Par exemple, un monsieur vous dit « je t'aime, voilà des fleurs, on va au resto, voilà une bague, magnifique. » Puis monter sous tension où la vie commence à se dire « je commence à faire attention, il commence à devenir nerveux. Ça a monté sous tension. Ensuite, on vient à la phase de l'explosion de la violence, où là, le cas classique, monsieur a un âme parce qu'il s'est énervé, parce que madame a mis une jupe, pour lui, elle est trop courte, ou elle n'est pas ceci, elle va cela, ou madame a dit ceci. Et donc monsieur explose et monsieur tabasse madame. Généralement, c'est juste après cette phase critique qu'on arrive à aider les victimes de violence. Ensuite, après cette phase, il y a la phase de Justification de l'auteur et culpabilité de la victime, pas de l'auteur. Donc la victime va dire "En fait, si je n'ai pas mis cette jupe-là, il ne serait jamais excitée. Si je m'étais tue à ce moment-là, il ne serait jamais excitée." Et l'auteur va dire "En fait, si tu n'as pas mis ta jupe, si tu t'étais tue, je ne serais pas emballée." Mais oui, oui. Et puis alors, on revient à la phase lune de miel. Et on va "Ma chérie, je t'aime, on a des fleurs et on reste au grand." Et en fait, ça tourne. Donc les victimes de violence conjugale, ça tombe non-stop. Et au niveau du timing, ça va se rapprocher. Donc parfois, on a des victimes de violence conjugale qui vivent ça depuis des années, des 20 ans. Il y en a, c'est d'abord une fois l'année, une fois tous les six mois, puis ça vient tous les trois mois, tous les mois. Puis il y a

des victimes qui vivent ça tous les jours et plusieurs fois par jour. Et j'ai eu une victime de violence conjugale, sa lune de miel, c'est elle avait droit à bonjour le matin. Et là, waouh, ça c'était une belle journée quoi. Donc on se dit, il y a des gens qui sont très loin.

Moi

Donc. Et par rapport en fait à ces phases, je veux dire, si par exemple les violences conjugales, c'était que par exemple cette année, par rapport à elle subit ça pendant 20 ans, est-ce que la prise en charge sera différente ou pas du tout ?

Intervenant n°1

Tout à fait la même. C'est vraiment faire comprendre. Moi je crois toujours au cas par cas, j'essaye de discuter un maximum avec la victime. Et puis je leur montre, enfin je leur parle de ce fameux cycle et je dis : "Ben voilà, ça, cet après-midi." Ah oui ? Et alors elles se retrouvent dedans. Et là, généralement, elles ont un déclic quoi. On voit vraiment qu'elles ont un recul et qu'elles se disent : "En fait, je suis dedans." Et puis dans les violences conjugales, on explique qu'il y a plein de formes de violences conjugales. Il y a envers les objets, donc je vais prendre Le GSM, je vais le casser. Ça, c'est une violence conjugale. Les violences physiques, les violences psychologiques. Oui, t'es qu'une bonne à rien de toute manière. Il y a les cyberviolences, le contrôle, les menaces, tout ça. Et puis, il y a la violence sexuelle. Et puis il y a la thématique du suicide, donc je vais me suicider ou si tu continues, je me suicide, tu porteras toute de ta vie ou ceux qui arrivent à se suicider ou qui poussent leurs victimes à se suicider. "Tu m'énerves, t'es qu'une bonne à rien, tu ferais bien de rejoindre ton père." Enfin, ça, on l'entend tout le temps, vraiment. Et les gens ne savent pas en fait que ce sont des violences conjugales, mais ce sont des violences conjugales. Et puis il y a l'homicide. mais il y en a. Mon premier, c'était la baffe qui a mal tourné et madame a dégringoler les escaliers et voilà. Madame s'est retrouvée dans quatre planches. Donc voilà. Mais oui, il y en a. Ou alors c'est madame qui n'en peut plus et qui met fin à ses jours. Donc ça, on a eu aussi une dame qu'on a suivi longtemps. qui a réussi à quitter, mais malgré après qu'elle ait quitté, psychologiquement, il n'arrêtait pas. Et elle n'en pouvait plus. Et puis elle a mis fin à ses jours. Ou alors monsieur qui, ça aussi on a eu plusieurs fois, monsieur qui dit "Tu vas regretter de m'avoir quittée, il va se pendre, il va se tirer une balle dans la tête."

Ça. On a eu un couple de personnes âgées où monsieur a dit à sa femme "Tu vas penser à moi toute ta vie." Parce qu'il se disputait, il n'était pas gentil avec sa femme. Et il s'est assis dans le canapé devant et il s'est tiré une balle de vol dans la tête. Voilà. Ce sont des violences conjugales.

Moi

Ça peut aller très loin.

Intervenant n°1

Ça peut aller très loin, oui. C'est ce qu'on essaie d'expliquer aussi aux victimes, c'est de se dire, parce que généralement on se dit "ouais mais ça va, c'est juste une petite baffe, c'est juste un baffe, Ben oui, mais le problème, c'est que la petite baffe, risque de mal tourner à un moment donné. Et parfois elles le comprennent, parfois elles ne le comprennent pas. Et généralement, il y en a aussi beaucoup qui restent pour leurs enfants. Mais alors, je leur explique que leurs enfants, ils ressentent tout, ils voient tout. Même s'ils pensent qu'ils ne voient rien, ils voient tout. Et le problème, c'est qu'ils prennent exemple. Et donc on remarque souvent que les victimes de violences conjugales, la maman était déjà victime de violences conjugales. Et les auteurs, les garçons, généralement, le papa était auteur.

Moi

Ah ouais.

Intervenant n°1

Ça se joue sur les générations qui suivent. Donc ça, on essaie quand même de leur dire que c'est apprendre à leur enfant de ne pas accepter. Donc généralement, on les remet un peu, et si votre enfant vivait ça, qu'est-ce que vous feriez ? Je finirais de partir. Donc on essaie vraiment de faire comprendre qu'il ne faut pas rester pour les enfants, ne pas rendre service.

Moi

Et par rapport à leur cercle restreint, je veux dire les amis, les parents, ils le ressentent également que cette victime-là est victime ?

Intervenant n°1

Ça dépend. Il y en a qui cachent bien leur jeu. Ah oui, oui, c'est vrai. Il y a des auteurs qui cachent bien leur jeu, des victimes qui n'osent rien dire, qui cachent bien leur jeu. Et donc, qui vont. J'ai une victime, toutes les semaines, ils se rencontrent entre couples d'amis pour jouer au poker ou je ne sais plus, faire des jeux. Les amis ne savent rien. Personne ne sait rien. Et pourtant, avant et après, c'est la catastrophe. Mais personne ne sait rien. Ils se taisent. Et puis, il y en a qui perdent le contact parce que si ça se sait, l'auteur arrive à dire, par exemple, les parents le savent ou une sœur ou un frère le sait, l'auteur va faire en sorte généralement d'éloigner ces personnes-là.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des cas où les amis ou les parents ont compris tout ça et qui vraiment ont essayé ?

Intervenant n°1

Ils vont faire des dépôts de plainte à la place pour signaler les faits et alors il y a des enquêtes de famille qui se font. Ce n'est pas parce qu'ils font un dépôt de plainte que la victime va dire "Bah oui, c'est vrai." Pas forcément.

Moi

Oui, je vois.

Intervenant n°1

Alors là, il y a des suivis. C'est ce qu'on appelle nous des actualisations de la situation. Donc le parquet suit et alors tous les X mois, généralement, c'est l'agent de quartier qui retourne voir un peu comment ça se passe sur place. Et quand je vous parlais du cercle de la violence, les fameux quatre points, il faut savoir qu'au niveau du timing, même au niveau des violences, ça ne sera jamais moins léger ou moins souvent. Les blessures seront toujours plus fortes et au niveau du temps, ça sera de plus en plus régulier, ça sera de plus en plus serré au niveau du temps. Ça ne sera pas toutes les années et puis tous les deux ans. Non, jamais. Ça n'ira jamais dans ce sens-là. Ça ira toujours dans le même sens. Et c'est toujours, malheureusement, la victime qui doit rompre la relation. L'auteur ne coupe jamais la relation.

Moi

Oui.

Intervenant n°1

Généralement, c'est via la victime qu'on sait faire en sorte qu'elle quitte. L'auteur qui va dire "je te quitte", il reviendra. Il reviendra et il recommencera de plus belle. La victime, c'est vraiment elle. Il n'y a qu'elle qui peut cesser ça, quoi. Par le fait de rompre.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes qui ont déjà rompu avec l'auteur, mais qui se sont remis avec une personne ? qui continue un cycle.

Intervenant n°1

Exactement, oui. Oui. Et ça, arrive souvent, en fait, quand ils ne font pas des thérapies. C'est vrai que j'ai une victime qui tombe sur le même style de personnes. Mais alors, c'est pour ça qu'on leur dit, faites une thérapie, voyez pourquoi vous cherchez ce genre de personnes. C'est souvent. C'est pas systématique, mais c'est souvent des personnes, par exemple, le papa était violent. Donc elles vont à chaque fois reprendre des violents. Mais il y a moyen, en faisant un travail sur soi, de changer de mode d'amoureux. Oui, je vois. De partenaire quand même. Mais oui, clairement oui, ça arrive souvent.

Moi

Il y a beaucoup de choses qui jouent en jeu en réalité.

Intervenant n°1

Oui.

Moi

Ça commence déjà dès l'enfance.

Intervenant n°1

Tout à fait, oui. Mais c'est pour ça que on oriente vers des thérapeutes. Alors, on essaie toujours de voir quel thérapeute correspond à la personne. Il n'y a pas que des psychologues, il y a des gens qui n'ont pas envie de parler à un psychologue. Et donc on voit qu'il y a plein de méthodes. Il y a la kinésiologie, il y a l'hypnose conversationnelle, il y a la MDR, l'inflexologie. On rencontre aussi des personnes qui travaillent avec l'hippothérapie.

Enfin voilà, on essaie vraiment de trouver quelque chose qui peut accrocher la victime pour l'aider à faire un travail sur elle, pour ne pas porter ce bagage, parce qu'il n'y a rien à faire, c'est marquant, et pour pouvoir ne pas retomber dans le même genre de situation.

Moi

Ok. Ben ça va. Voilà. Ben merci beaucoup.

Fichier audio

[05-20-2026 13.40 1.m4a \(Intervenant n°2 et n°3 1ere partie\)](#)

Transcription

Moi

Donc, bonjour. Je mène un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent : individuelles, institutionnelles et structurelles. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé, et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice, Madame El Guendi. Donc, pour commencer, pourriez-vous me parler de votre parcours professionnel et de votre rôle actuel au sein de votre service ?

Intervenant n°2

Alors je suis rentré à la police en 2002, il va bientôt avoir 24 ans, le 1er octobre. J'ai travaillé plusieurs années au service d'intervention en tant qu'inspecteur à l'époque. Je suis revenu à la zone de police de X en 2009. J'ai ensuite intégré la formation de cadre moyen, inspecteur principal en 2010-2011. La formation a duré 9 mois. J'ai réintégré la zone de police de X par la suite et je suis parti au cours officier en 2022, je suis donc commissaire de police maintenant depuis 2023 et j'exerce les fonctions ici au niveau de la zone de police. Je m'occupe du service d'enquête et de recherche pour la zone de police X.

Moi

Comment fonctionne votre service au quotidien ? Qu'est-ce que vous faites ?

Intervenant n°2

Moi j'ai la gestion de tout ce qui est enquête judiciaire au niveau de la zone de police et j'ai aussi des casquettes de pilotage en des matières, notamment je suis pilote pour la thématique des violences intrafamiliales, la cybercriminalité. Il y a aussi pour le centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles au

niveau de la zone de police. Et au quotidien, mon travail est essentiellement la gestion, la gestion humaine, la gestion des dossiers, les projets, etc. au niveau de la zone de police.

Moi

Et vous voyez les victimes en face à face ou c'est vraiment tout ce qui est gestion de dossiers ?

Intervenant n°2

Ce sont mes enquêteurs qui rencontrent les victimes. Moi, je ne rencontre pas directement de victimes en étant en charge de manager ici dans la zone de police. Maintenant, durant mes années de service précédent, avant mon arrivée dans la zone de police, je travaillais à la brigade judiciaire de Liège et là, forcément, j'avais en charge directement des victimes en première ligne, je veux dire, et en seconde ligne au niveau des enquêtes.

Moi

Et vous savez quel type de public vous rencontrez le plus souvent ? Enfin, quand vous travaillez à l'époque devant les victimes.

Intervenant n°2

Même ici, bien sûr, ce que vous appelez le type de public.

Moi

Si c'était plus des femmes, des hommes, des enfants, des adultes...

Intervenant n°2

En matière de violences, qu'elles soient physiques, sexuelles, etc, nous avons plus majoritairement des femmes et des adolescentes. Donc un public plus ciblé féminin que masculin, mais les cibles masculines arrivent aussi notamment dans tout ce qui est traite des êtres humains, etc. Ça on en rencontre, mais c'est un peu plus rare. Maintenant, le panel est assez large. On va rencontrer des victimes dans les faits de mœurs, etc. ou dans les phénomènes de viol qui maintenant démarrent de plus en plus jeune aussi au niveau de l'âge. L'âge des premiers rapports sexuels est beaucoup plus tôt maintenant que ce que l'on a connu il y a 15 ou 20 ans d'ici. Et on a des suivis au niveau des violences intrafamiliales qui majoritairement sont des femmes victimes et des auteurs

masculins qui sont suspects. Pour autant, il arrive aussi que l'on ait des auteurs, des victimes hommes masculins qui soient victimes de leur propre femme ou de leur ex-conjoint.

Moi

Mais je suppose que c'est un peu plus rare.

Intervenant n°2

Plus rare, mais on en a.

Moi

Vous en avez. Et leur façon d'être prise en charge est assez différente ou pas du tout.

Intervenant n°2

Alors non, la prise en charge, en fait, nous sommes dans un fonctionnement au niveau de la zone de police, ce qu'on appelle le système de polyvalence. Donc les policiers travaillent dans toutes les matières, ils sont très généralistes dans la majorité des domaines. L'accueil plainte, c'est-à-dire le premier rempart que l'on rencontre, c'est le premier policier qu'on va rencontrer comme vous avez vu en arrivant ici, vous rencontrez d'abord un premier policier qui fait le tri, qui va comprendre si c'est un dépôt de plainte, si vous venez pour un renseignement, etc. Il va orienter en fonction. Si c'est un dépôt de plainte, vous allez être pris en charge ensuite par un policier généraliste qui prend de l'accueil plainte tout venant. Ils sont des couteaux suisses ici, donc ils sont capables de prendre une plainte de vol de portefeuille, une plainte de plaque d'immatriculation, mais de prendre aussi en charge une personne avec une situation un peu plus compliquée, notamment un viol et autre. C'est quand même pris en charge par chez nous. Maintenant, on a aussi des systèmes de mécanismes qui existent pour des prises en charge plus fines. Si on prend par exemple le cas des viols, on va directement conduire la personne d'abord au centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles qui est pris en charge au CHU Bruyères à Liège. On conduira la personne jusque là et on s'occupera de l'audition, montrera le dossier, elle sera entendue par la suite. La priorité étant d'abord que la personne soit prise en charge de la manière la plus adéquate possible. Maintenant, tout ce qui est violence intrafamiliale, il faut bien se rendre compte que c'est quasiment un fait par jour au

niveau de la zone de police. On en a énormément. Donc c'est une forme récurrente. On a soit des personnes qui appellent les équipes d'intervention interviennent sur les lieux parce que Madame vient de se faire frapper, elle téléphone au centre et les équipes de police vont venir sur place et vont prendre les constatations. Soit la personne va venir déposer plainte elle-même, donc se rendre dans un poste d'accueil et déposer plainte. On a encore un service de première ligne ici qui est ouvert 24h/24 et on a aussi un service de prise de rendez-vous où la victime peut aller déposer plainte ensuite dans une maison de police de son choix en fonction des rendez-vous disponibles. Les violences intrafamiliales restent une priorité au niveau parquet et au niveau du pilotage de la zone aussi ce qui veut dire qu'on y porte une attention particulière, que ce soit sur la récurrence des faits, que ce soit sur les auteurs qui sont connus, multirécidivistes, etc. Et sur le peu de fiches d'information qu'on va rédiger. On va majoritairement rédiger des procès-verbaux pour dénoncer les faits au parquet. Le parquet a lui aussi son panel d'outils pour pouvoir ensuite prendre des mesures contraignantes par rapport aux suspects. On peut aller sur l'interdiction temporaire de résidence, on peut aller aussi sur la possibilité que la personne dispose d'un appareil d'alarme mobile, c'est-à-dire un système relié au téléphone avec un système qui permet de pouvoir appeler les services d'urgence sans même sortir de son téléphone. Des systèmes existent et bien sûr charge au parquet aussi de prendre parfois des mesures plus contraignantes, c'est-à-dire la privation de liberté du suspect, son déferrement devant le magistrat, instructeur et éventuellement son mise sous mandat.

Moi

Est-ce que vous voyez, comment je peux expliquer ça, des représentations, pas des représentations, mais est-ce que vous voyez des blocages concernant les victimes qui n'osent pas porter plainte par rapport à son bourreau, on va dire, surtout en intrafamilial, comme vous dites.

Intervenant n°2

Clairement, il y aura toujours, comme dans toutes les matières, ce qu'on appelle le chiffre noir. Le chiffre noir, c'est la situation où dans un premier temps, on ne veut pas trop dénoncer les faits. Alors oui, bien sûr, ce chiffre existe. On ne va pas être dupe, tout le

monde ne dépose pas plainte pour tous les faits. L'objectiver est difficile parce qu'on pourrait l'objectiver d'une manière où parfois c'est au 4ème ou 5ème fait que les gens vont déposer plainte et on va alors comprendre qu'il y a déjà un cheminement qui est fait derrière. Blocage, aujourd'hui, je pense qu'il y en a moins qu'avant. En tout cas, ça tend à diminuer. Pourquoi ? Parce qu'on a ouvert les réseaux sociaux, on a des paroles beaucoup plus libérées qu'avant. On sait que les violences intrafamiliales restent une priorité, des campagnes de publicité ont été faites, des vidéos notamment faites par les acteurs pour sensibiliser sur le phénomène. On sait que c'est extrêmement poursuivi par le parquet. On a aussi mis en place un tas de mécanismes et d'aides par rapport aux victimes. Je pense que le chiffre tend à diminuer. Mais malgré tout, pour autant, je pense qu'il y a encore un chiffre noir qui existe. Au niveau des blocages, ils peuvent être culturels, soyons clairs, on ne va pas dénoncer les faits, c'est pas dans la culture, dans l'éducation. Ils peuvent aussi être liés à une image parfois de la police. C'est un peu dommage, mais ça pourrait être lié à ça ou diverses autres points qui me viennent peut être pas à l'esprit maintenant. Mais oui, le blocage, il n'a certainement encore en y avoir.

Fichier audio

[05-20-2026 13.48.m4a \(Intervenant n°2 et n°3 \(deuxième partie\)\)](#)

Transcription

Moi

Du coup, quand vous parlez de tout ce qui est culture, j'aimerais bien avoir un peu plus d'informations concernant cela. Est-ce que vous avez des informations par rapport à la culture, de pourquoi en fait ça bloque autant ?

Intervenant n°2

Oui, alors clairement, on est dans une ville, dans une zone de police qu'il faut paupériser. Donc on a tout un échantillon de personnes. On va prendre un exemple concret. On a des cultures qui arrivent chez nous, comme par exemple la culture des

Tchéchènes. On ne va pas commencer à étaler son linge sale au public. On va laver son linge sale en famille, on va mettre ça sous cloche et on va s'en occuper entre nous. Ce sont parfois des carapaces difficiles à percer et ce sont des choses qui ne nous remontent pas forcément, pour lesquelles nous ne sommes pas informés. On a aussi par exemple le phénomène des mariages forcés. Ça a suffisamment été exposé dans la presse que certaines cultures vont vouloir forcer parfois encore à avoir la mainmise sur les enfants et forcer le mariage ce qui peut engendrer des difficultés par la suite où ces gens vont se marier à l'étranger, vont venir en Belgique. Maintenant, faire un listing complet, ça va être très compliqué parce que c'est du cas par cas. Mais encore une fois, maintenant qu'on a une parole de plus en plus libérée, des réseaux sociaux, des gens qui parlent entre eux, des gens scolarisés, des jeunes filles qui vont parler d'autres jeunes filles, etc. Les informations nous remontent aussi. Ce qui est intéressant pour nous, à savoir, c'est que comme le phénomène est connu, La lecture judiciaire que l'on a tous les jours des phénomènes qui se passent, des informations qui circulent, nous permet de mettre le doigt tout de suite sur des choses qui nous titillent et se disent il faut quand même qu'on porte une attention particulière. Parce qu'au travers de quelque chose qui peut parfois être un peu simple, qui ne nécessite pas une qualification pénale immédiate, il y a quand même des éléments dessus, il faut qu'on investigue. Investiguer plusieurs manières. Soit on va diligenter une maison de police, d'aller voir ce qui se passe à l'adresse. L'agent de quartier par exemple, qui est un peu le porte à porte au niveau de la police, qui peut aller voir comment ça se passe. Ou éventuellement une lecture judiciaire qui va dire "attends, je fais le lien avec d'autres choses en cours chez nous". C'est un nom qui apparaît déjà, donc il y a autre chose à faire derrière. Ce qui permet au parquet de pouvoir prendre les mesures adéquates ou en tout cas être informé de ce qu'il doit savoir par rapport à des phénomènes liés aux violences intrafamilial ou sexuelle si on en a raison en plus.

Moi

Du coup, quand vous parlez vraiment de l'ouverture de la parole par rapport face aux réseaux sociaux, on peut peut-être supposer que ceux qui viennent plus porter plainte sont des adolescentes ou des personnes qui ont. Non ?

Intervenant n°2

Pas forcément. Comme j'ai dit tout à l'heure, on a un panel assez large. On a des mineurs, on a aussi des majeurs, on a des couples qui sont installés depuis parfois plusieurs de nombreuses années, qui ont construit une famille, etc. Puis au moment où ça ne fonctionne plus. On a par exemple un phénomène qui a défait laconique ces derniers temps. On peut en parler parce que c'est passé en manière publique. C'est Mme Batalova qui avait expliqué que ses enfants étaient emmenés par son mari au pays d'origine. Ce sont des pays avec qui on n'a pas d'accord. C'est une forme de violence. Elle a enlevé ses enfants, elle est partie avec au pays. Même au niveau pénal, on n'a pas de possibilité de se dire on va pouvoir agir et les récupérer.

Intervenant n°3

On n'a pas d'accord avec la Tchétchénie.

Intervenant n°2

L'enquête est justement en charge par X ici présent. Ce sont des phénomènes qui peuvent aussi être amplifiés par les réseaux sociaux parce que, à juste titre, la maman, la plaignante va s'exprimer sur les réseaux, dans la presse, etc. Et elle a raison de le faire. Mais à côté de ça, on est relativement limité en moyen. Chaque cas est un peu différent. Il n'y a pas que des mineurs, que des majeurs, c'est très mixé tout ça.

Moi

Vous avez quelque chose à dire ?

Intervenant n°3

Oui, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. On parle de réseaux sociaux et je pense qu'effectivement les réseaux sociaux, et c'est valable pour tous les faits, ont augmenté cette possibilité ou cette envie des personnes à déposer plainte. Je crois qu'on en a fait beaucoup de publicité à la télé aussi pour tout ce qui est violence intrafamiliale, féminicide aussi, fait de mœurs aussi d'ailleurs. On fait beaucoup plus de publicité qu'avant et on pousse certaines personnes à finalement déposer plainte, ce qui est normal quand un fait est commis, ce qu'à une époque on ne connaissait pas. Il y a, je vais dire, je ne saurais pas dans le temps dire exactement depuis quand, mais on est dans une période où

maintenant tout se dit. Sauf par exemple dans certaines communautés, tout ce qui est Tchétchènes, ils gèrent tout entre eux parce qu'ils ne veulent pas d'intervention de la police. Ils nous font pas de problème avec eux. Si même on devait intervenir chez eux, on n'aurait pas de problème parce qu'ils ne veulent pas de problème avec nous. Mais ils préfèrent gérer tout en famille, dans leur milieu. C'est de l'interne. Voilà, ça a toujours été comme ça. Pour le reste, effectivement, maintenant nous avons des dames ou même des enfants qui se livrent et qui expliquent leur histoire, même si elles vivent avec un mari violent depuis des années, qui est un mari non seulement violent, mais qui pourrait être dangereux même pour les forces de police ou pour n'importe qui, ce qu'avant on n'avait pas du tout. Et je pense que c'est aussi par les réseaux, par la publicité télé, etc, que les femmes ont réussi à un moment donné à se dire : oui, nous aussi. Nous aussi on peut le faire, on peut déposer plainte, on sera entendu et ce sera suivi. Et c'est le cas.

Intervenant n°2

On voit que ça s'enchaîne aussi et pas que pour les violences intrafamiliales, les fameux hashtags qui circulent avec les phénomènes qui puissent se passer par rapport à des comportements même de célébrité, etc. Les gens se libèrent la parole, à tout niveau, on en parle. Et il ne faut pas oublier derrière ça que le parquet, en tout cas, pas instruit, mais ouvre une information judiciaire sur tous les faits et va investiguer sur tous les faits qui sont dénoncés parce que ça reste une priorité. Ça c'est très important, ce qui veut dire aussi que chaque victime sait qu'il y aura une réponse à sa situation qui est dénoncée. Peut-être pas aussi immédiate qu'elle voudrait mais il y aura une réponse qui sera portée.

Intervenant n°3

Oui ce que je voulais dire aussi, c'est vrai qu'on parlait des vifs et maintenant en matière de mœurs, on s'en rend compte aussi des femmes qui ont été violées quand elles étaient enfants et ça, on a des cold cases, des femmes qui, lors de passage chez un psychologue, pour tout à fait d'autres raisons, ce sont des cas qu'on vit régulièrement, et bien elles leur font revivre ou rappeler ce qu'elles ont vécu quand elles étaient jeunes et qu'elles n'osaient pas à l'époque, elles n'osaient pas en parler et maintenant on a des

cold cases avec des dames qui viennent avec un dossier qu'on a vu, le plus vieux, c'était 40 ans. Après 40 ans, on ne sait pas réellement faire grand-chose parce qu'on n'a pas les moyens. Maintenant, on a l'ADN, entre autres. À cette époque-là, on ne travaillait pas avec l'ADN. Et quand bien même, on ne sait pas revenir 40 ans en arrière, c'est juste pas possible. Donc on ne peut se baser que sur des dires dans un cas pareil. Et voilà, la victime, elle est quelque part rassurée par le fait qu'on a entendu son auteur sans toutefois qu'il y ait des réelles poursuites ou qu'il aille en prison ou quoi que ce soit. Mais, sur le fond, on a entendu les gens qui ont commis des faits graves et c'est important pour elle.

Moi

Juste vraiment les écouter, ça a un grand impact en réalité.

Intervenant n°3

Oui, oui, tout à fait. Oui, c'est très important. C'est très important parce qu'on va dans l'intimité des gens. Alors nous on est habitué, on n'est pas dérangé de parler de ces matières là. On parle pour le dire ouvertement, on peut parler de sexe nous assez aisément parce que c'est notre job et on doit mettre les personnes à l'aise. Bon ça c'est un ressenti. Mais on les amène à expliquer leur histoire et je pense que le fait d'être rassuré dans ce contexte-là est très important. Maintenant voilà une époque On expliquait à son père ou à sa mère : "Papa, maman, ou j'ai été touché par mon père ou ma mère." C'est bon, tu racontes des histoires. C'est pas vrai. Qu'aujourd'hui, c'est devenu l'inverse. Aujourd'hui, on est beaucoup des parents divorcés, des problèmes dans le contexte familial à cause justement de papa/maman ne s'entendent pas du tout et l'enfant est devenu l'objet, quelque part, l'objet de, comment vais-je dire ? L'outil, en fait, par moment.

Intervenant n°2

Des histoires un petit peu exagérées ou l'occasion de toucher l'autre dans une situation où on sait qu'il y aura quelque chose de poursuivi. Je l'ai vu rouler autour de ma voiture et mon rétroviseur était cassé. Voilà, ça n'a pas donné grand chose. Si jamais on avait dénoncé que mon ex-mari, je pense qu'il touche ma fille, il m'en a parlé. On sait que ça c'est des signaux au niveau du parquet parce qu'on va avoir la protection de l'enfance. La protection de l'enfance va être très importante, tout comme la protection de la compagne,

de l'ex-compagne, etc. Il ne faut pas oublier aussi que malheureusement, c'est reporté, mais le nouveau code pénal, le code pénal sexuel, qui a déjà subi une belle évolution il y a quelques années, le nouveau code pénal avait encore cette option, cette optique d'ajouter des qualifications pénales précises par rapport justement à un phénomène lié à des violences intrafamiliales, parce qu'elles peuvent être physiques, elles peuvent être psychologiques aussi, parce que la pression sur quelqu'un lui dire tous les jours "T'es moche, t'es moche, t'es moche", à force, c'est quelque chose qui est une forme de violence aussi. Donc on sait qu'on va aller de plus en plus loin là-dedans et que ça reste une priorité, ce qui veut dire que tout ce qui est dénoncé sera au minimum regardé par le parquet et il y aura une information ou une instruction.

Intervenant n°3

Maintenant, cette procédure est à double tranchant parce que quand on rentre dans des procédures pareilles, forcément on va faire de la casse, il va y avoir des dommages collatéraux. Parce qu'on ne peut pas se tromper puisqu'il y a une plainte initiale, mais la personne contre qui on a déposé plainte n'a peut-être simplement rien fait. Mais dans les faits de mœurs, C'est terrible pour eux parce que ça a un impact. On a connu des gens qui perdaient leur travail.

Moi

Par rapport à ce que vous venez de dire, que ça peut briser quelque chose dans une famille, est-ce que ça peut être un frein pour en parler ?

Intervenant n°2

Bien sûr. Pour une victime, se dire oui, je vais dénoncer les faits, je vais peut-être faire voler en éclats mon cocon familial. Finalement, il y a aussi pour certaines personnes une forme de normalité qui s'est installée. Pour certaines personnes, à force de répétition, c'est devenu le fonctionnement habituel, la norme de vie, mais ça n'en est pas une. Et encore moins maintenant, parce que comme on a libéré la parole, on n'a essayé de comprendre qu'il y a quelque chose qui ne va pas. C'est pas la norme de fonctionnement, c'est pas la norme logique dans un couple. Mais oui, c'est pareil que quand on prend une décision de divorcer dans un couple, on sait

qu'on va devoir s'organiser pour la maison, les enfants, etc. S'organiser pour couper tout en deux, dénoncer les faits en termes de violences intrafamiliales emmène derrière ça aussi d'autres difficultés. Admettons que la femme soit dépendante de son mari parce qu'elle ne travaille pas, admettons, ou elle a des revenus qui sont trop faibles pour s'installer toute seule, elle est tenue financièrement. C'est parfois aussi le mari qui gère l'ensemble du patrimoine de la famille. Ben voilà, qu'est-ce que je vais avoir en quittant ? Est-ce que je vais prendre mes enfants avec ? Quel est l'âge des enfants ? Je suis capable de se gérer tout seul ou pas ? Où vais-je aller ? Est-ce que je parle la langue ? Est-ce que je comprends l'ensemble de ce que m'on explique ? Quelles sont les démarches administratives à faire ? Des freins, il y en a plein. Mais les organismes autour sont faits justement pour rassurer les gens par rapport à ça, pour les aider, les encadrer au maximum, tout en gardant à l'esprit qu'on reste aussi rationnel sur le fait que oui, ça va amener des changements, des difficultés, mais on n'abandonnera pas les gens. Maintenant, la police ne fera que son travail en termes judiciaires, pris en charge avec le service d'assistance policière aux victimes, etc. suivi avec un enquêteur qui tiendra éventuellement la victime au courant de démarches qui sont faites dans le respect strict du règlement et du secret de l'instruction, si instruction il y a, ou secret professionnel en tout cas. Mais on accueillera, on épaulera les gens au maximum. Oui, mais c'est clair, c'est logique. C'est comme toute décision qu'on va prendre qui va avoir un impact sur sa vie privée, on va bien la mesurer avant de le faire. Mais on n'est pas abandonné non plus. Ce n'est pas ok, allez chez vos parents et puis ça se limite à ça. Non, il y a d'autres mécanismes, d'autres systèmes, d'autres services d'aide qui existent pour que les personnes puissent être prises en charge.

Intervenant n°3

Oui, le parquet se suit très bien à ce niveau-là. C'est dans les priorités du parquet.

Intervenant n°2

Totalement.

Intervenant n°3

Je pense qu'il y a quelques années de ça, il y a eu le mot est faible en disant qu'il y a eu des couacs. Et je pense que tout ça, au jour d'aujourd'hui, a dû être.

Intervenant n°2

La sur-vigilance. Parce que la sur-vigilance, il n'y a pas de prise de risque. La prise de risque, elle est limitée parce qu'il y a justement qu'on ne peut pas prendre le risque d'avoir un incident derrière. qu'un auteur passe à l'acte sur quelque chose qui a été dénoncé, ce serait trop risqué. Ce qui veut dire qu'on va tenter le parapluie au-dessus de sa tête au maximum. À ce moment-là, qu'est-ce qui se passe ? On va mandater les services de police pour agir le plus vite possible, avec les moyens dont on dispose aussi. Et les moyens immédiats, ça peut être placer par exemple la femme dans un centre de personnes battues, c'est la placer dans un environnement familial, c'est prendre une interdiction temporaire de résidence sur un auteur en s'assurant que s'il ne répond pas aux critères, il sera mis sous mandat, placé en maison d'arrêt. Des solutions, il y en a, mais le panel d'offres et le panel de possibilités est beaucoup plus étendu que dans d'autres matières. Ça, clairement, c'est une matière qui est avec un panel d'outils quand même conséquent pour le parquet et des mesures fortes qui sont prises assez rapidement. Et il est très rare qu'il y ait un phénomène ou en tout cas un cas qui soit pris en charge en première ligne par un policier qui prend une plainte. On dénonce un fait pour lequel le parquet n'est pas avisé dans cette matière-là. A ma connaissance, c'est très rare qu'il n'y ait pas d'avis au parquet. C'est généralement très bien suivi.

Moi

Est-ce que le suivi par rapport au parquet prend quand même pas mal de temps pour ce genre de cas ?

Intervenant n°3

C'est variable. En général, le parquet est relativement rapide. Pourquoi ? Parce qu'en matière de VIF, on est dans la tolérance zéro et quand un auteur est privé de liberté dans le cadre d'une VIF, en général, il est déféré d'office. En général. Est-ce qu'il sera maintenu ou libéré sous conditions ? Ce n'est pas de notre ressort de toute façon. Mais en général, quand ça se passe, c'est toujours le cas. VIF d'office, il y a une privation de liberté. En général, il y a une

privation de liberté, ça dépend aussi de l'auteur, ça dépend des coûts. On a connu quand même un dossier, je peux en parler, c'est un dossier qui est clôturé, c'est un dossier avec des Syriens. Tu n'étais pas encore là toi à l'époque je pense. C'est une dame syrienne qui était torturée par son mari. On n'a jamais vu ça nous. C'est un dossier où cette dame était. C'était un coup. c'était une dame qui, c'était un coup, c'était un bleu cette femme, elle subissait les pires sévices, et pour lui on a obtenu une très grosse peine en matière de vif, parce que c'était une vif, parce que c'était vraiment de la torture, et pourtant cette femme est retournée avec son mari. Elle a subi des sévices corporels terribles, comme on voit peu quand même dans les vifs, et in fine elle est quand même retournée avec son mari. Comme on l'a dit, problème d'argent, problème de langue, de religion. Pas avoir d'amis, ne connaître personne, il y a l'amour aussi. J'aime mon mari et dans cette culture peut-être, on ne le quitte pas son mari, on reste avec pour le meilleur et là pour le pire. Donc voilà, parce que j'entendais que vous parliez de culture quand j'arrivais, c'est vrai qu'en fonction des cultures, les choses sont différentes, bien que je constate quand même que ces deux dernières années, Dans la culture marocaine par exemple, de plus en plus, on a des femmes marocaines qui déposent plainte. C'est juste, des Marocaines, des Turques, ce qu'on n'avait pas avant. Pourquoi? Parce qu'elles étaient mariées pour le meilleur et pour le pire et on ne disait rien. Comme nos parents, la génération de nos parents finalement, si ça se met, ma maman était battue, je n'en sais rien, je ne pense pas. Mais je pense que cette génération là, vivait comme ça. Madame, je ne sais pas. Je sais que cette génération, les femmes ne parlaient pas parce qu'elles ne pouvaient pas parler. Voilà, c'est tout simplement ça. On en était là. Aujourd'hui, on n'en est plus à ça.

Intervenant n°2

Il y avait le regard des autres, ce n'était pas la même culture. Quand on parle de parole libérée, je pense qu'il y a aussi le fait que les cultures sont de plus en plus mixées aujourd'hui. Et les cultures, elles se sont reproduites. Je vais prendre un simple exemple. Ceux qui sont venus travailler dans les années 60-70 en Belgique, à l'époque, on a eu besoin de main d'œuvre. Ils ont des enfants qui ont eu des enfants eux-mêmes, qui sont arrivés maintenant dans une société en Belgique où on échange beaucoup plus. On n'est pas une société de dictateurs comme on a dans certains pays,

donc on peut beaucoup plus parler. Ça, aide aussi et ça libère la parole de certaines personnes. Et encore une fois, ce qui a été publié à de multiples reprises pour rappeler que ça ne doit pas arriver. Prendre un coup, ça ne doit pas arriver. On s'entend, un coup direct de son compagnon. Les blessures dans une sphère familiale ne doivent pas arriver. Aujourd'hui, on va peut-être vite dénoncer les faits. Mais encore une fois, il y a le chiffre noir aussi dont on ne parlera pas, on ne sera pas au courant parce que ça se gère en interne de la famille et on ne sera pas toujours au courant de tout. Mais en tout cas, ce qui est hyper important, c'est qu'au niveau policier, je peux vraiment insister là-dessus, il y a une prise en charge très professionnel de tous les policiers qui reçoivent en première ligne des victimes de sévices ou de violences, quels qu'ils soient, en rapport avec le contexte intrafamilial ou même autre. Parce que finalement, comme je disais tout à l'heure, ce sont des policiers généralistes, mais ils sont capables de prendre tous les types de dossiers qui rentrent en première ligne. Et derrière ça, il y a un suivi scrupuleux, même s'il faut bien être réaliste aussi, c'est une charge de travail conséquente parce que les phénomènes sont de plus en plus présents et de plus en plus réguliers. Une prise en charge effective et efficace par les services de seconde ligne, c'est-à-dire les services d'enquête et recherche, qui, eux, traitent les cas les plus problématiques, les plus graves. Mais malheureusement, au niveau du parquet, beaucoup de cas sont définis maintenant comme graves, ce qui fait qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont gérés à l'enquête, en essayant d'éviter aussi des escalades de certains où on se retrouve avec des phénomènes d'homicide ou féminicide, on pourrait l'appeler comme ça, lié au départ à un problème intrafamilial ou de la violence déjà dans le couple. Et ça, forcément, on essaie de l'éviter au maximum, même si sur le réaliste, l'éviter complètement, ce sera impossible. Mais la vigilance et la prise en charge scrupuleuse aujourd'hui, en accord et en plein accord, en plein échange avec le parquet avec qui nous avons des rapports privilégiés, nous permet aussi de pouvoir mener des enquêtes les plus efficaces possibles. Mais on ne sera jamais dans le lit des gens, on ne sera jamais derrière leur porte quand elle est fermée. On ne sera jamais empêché de retourner avec monsieur, inversement, si c'est parfois monsieur aussi, et de savoir ce qui peut se passer quand on n'est pas là. La lune de miel peut avoir une fin brutale alors que tout le travail derrière ça avait

été fait de manière efficace avec toutes les mains tendues possibles.

Moi

Mais vous voyez quand même pas mal de victimes qui reviennent ?

Intervenant n°2

Oui, nous avons des auteurs récurrents et donc des victimes récurrentes, clairement.

Moi

En fait, c'est un cercle vicieux.

Intervenant n°2

Bien sûr, dans certaines matières telles que celle-là, c'est là-dedans qu'on a un cercle vicieux, mais on l'a aussi dans les vols, on l'a aussi dans les stupéfiants, le cercle vicieux on l'a, mais dans la violence intrafamiliale, oui, il y a un cercle vicieux, mais ça, toutes les études l'ont prouvé. Il y a une phase de dispute, de lune de miel, de retomber dans accepter leurs propres des coups jusqu'au moment où cette sphère de violence intrafamiliale, elle existe, elle a été démontrée par diverses études, ça clairement, et donc forcément vous retrouvez la victime. heureusement pas systématiquement, mais on retrouve régulièrement les mêmes victimes et les mêmes auteurs ou les mêmes auteurs avec d'autres victimes ?

Intervenant n°3

C'est ça, c'est ce que je voulais dire. Tout à fait.

Moi

De ce que j'ai entendu d'une ancienne intervenante avec qui j'ai posé des questions qui étaient policières et qui travaillait avec les violences conjugales, je pense. Elle m'avait dit que les victimes vont chercher toujours le même type d'hommes, c'est-à-dire que même si son ancien mari l'a frappée, elle ira chercher une autre personne qui sera en fait un peu du même style. Et au final, elle n'arrive pas à sortir de ce problème.

Intervenant n°3

En fait, ce sont des personnes qui vont vers des gens qui ont de l'emprise sur elle. C'est souvent le cas. Souvent. Oui, c'est répétitif, c'est vrai. Une victime retourne souvent vers le même type de conjoint.

Moi

Et vous pensez pourquoi en fait ?

Intervenant n°2

Justement, je pense que X a utilisé un terme qui est tout à fait pertinent, c'est l'emprise. Le côté avoir quelqu'un qui a vraiment la main sur moi et qui me gère parce que ça peut être parfois aussi lié à un caractère, une éducation ou parfois aussi une répétition de ce que l'on a vu. Parce que peut-être déjà que le phénomène existait entre les parents. On l'a constaté, on l'a vu, on rentre dans cette sphère là aussi. Après, c'est heureusement pas systématique parce qu'encore une fois, on a mis des systèmes en place pour que les gens puissent être appuyés, épaulés, encadrés par des services d'aide qui sont censés leur faire prendre conscience aussi et parfois aussi, ils vont rester seuls. Et si même elle retourne vers le même type d'individu, ce qui est intéressant, c'est que nous maintenant, avec nos systèmes et nos données que l'on croise, c'est quelque chose qui peut être détecté aussi. Parce qu'il y a peu de chances que l'auteur soit à son premier coup d'essai aussi. Il y a peut-être déjà des antécédents dans la matière aussi.

Intervenant n°3

L'inverse, c'est possible aussi. Il existe, on a déjà eu des intrafamiliales, c'est un dérapage et plus jamais ils n'ont dérapé. C'est déjà arrivé aussi. C'est une vérité. Maintenant, en général, c'est vrai que.

Intervenant n°2

Oui, on peut avoir des appels parce que un couple s'est disputé. L'équipe arrive sur place, le couple s'est disputé, s'est calmé. On a encore le droit de s'engueuler avec sa femme. On peut avoir une divergence d'opinion un peu bruyante, je vais dire ça comme ça. C'est pour ça que c'est violent. Mais chez nous, ça, va rester un peu l'attention. Moi c'est quelque chose sur lequel je dis tiens, ça c'est intéressant. Il faut quand même qu'on vérifie, qu'on s'assure qu'il n'y a pas le début de quelque chose ou que ça en reste là. Ça c'est

mon boulot quasi tous les jours. C'est d'éplucher tout ça avec mes homologues de la section Crimperse. On passe ces fiches au crible, on essaie de voir si ça a quelque chose à côté, ou en tout cas un phénomène émergent pour lequel il faut porter l'attention. Et pour autant, on ne peut pas non plus se dire que tout le monde, dès que le rideau est tourné, dès que ça crie un peu, c'est une catastrophe. Aujourd'hui, les voisins appellent, des passants vont téléphoner, vous rappelez. Mais c'est le même principe que si vous mettez une fessée à votre enfant, vous n'êtes pas censé le faire, ça ne doit pas se faire. Ce sont des coups qu'on porte à son enfant, ce qu'on en a pris, plus jeunes des fessées. Et c'est pas pour ça qu'on est devenus des gens bizarres et complètement violents. Et parfois, il y a un contexte autour, quoi. Il faut comprendre ce qu'il en est. Il y a un contexte et le contexte, on est là aussi pour rester professionnel, neutre et professionnel. Et on objective les faits.

Moi

Ça va. De ce que vous avez dit, en fait, quand vous parlez-vous ciblez beaucoup les femmes et les couples hétérosexuels, mais qu'en est-il des autres ? C'est-à-dire les couples homosexuels et effectivement les hommes. Parce que vous m'avez parlé, depuis le début, on me disait que la parole a été ouverte pour les femmes, mais qu'en est-il en fait des autres minorités, on va dire ?

Intervenant n°3

On n'a pas réellement de chiffres là-dessus, je ne pense pas. Parce que les hommes en général ne déposent pas plainte. Je pense que les violences intrafamiliales dans les couples d'hommes sont beaucoup plus rares. Réellement.

Intervenant n°2

Les femmes aussi, je pense.

Moi

Mais est-ce que c'est réellement rare ou c'est vraiment lié au chiffre noir ?

Intervenant n°2

Déjà, les couples homosexuels sont moins représentés que les couples hétéros. Je pense que c'est déjà logiquement, le pourcentage verra déjà de ça. Ensuite, dans la culture

homosexuelle, des orientations sexuelles homosexuelles hommes/femmes, on a peu ou pas de soucis de cet ordre-là. On va plutôt avoir des soucis liés à la stigmatisation, sur le fait d'être moqué, du harcèlement, etc. des comportements inadéquats sur les réseaux sociaux, etc. Ça oui, on risque d'avoir, qui est une forme de violence aussi, entendons-nous. On est dans une société libre de ses convictions, etc. Dans notre pays, on vit comme on l'entend. C'est de plus en plus libéré par rapport à ça. Mais oui, on va voir peut-être parfois des actions, en tout cas des choses que dénoncer plus par rapport à ça, plutôt que de la violence physique. Ça, je pense que vraiment la violence physique, on en a peu ou pas.

Intervenant n°3

Et je pense aussi que. Alors c'est une approche tout à fait personnelle, mais je pense que dans un couple homme/homme ou femme/femme, je pense que si jamais ils devaient en venir à de la violence, je pense que dans ces couples-là, ils se quitteraient d'office. Deux hommes ensemble, je pense que d'office ils se quitteraient s'ils devaient rentrer dans la violence. Maintenant c'est une appréciation personnelle, des cas on en a déjà eu, mais extrêmement peu, je n'ai même pas d'exemple. Peut-être un mec, si, qui a reçu des coups de sa femme. C'est peut-être déjà arrivé une fois, oui, mais on n'a pas d'exemple concret. Et dans les milieux tel ce dont vous avez parlé réellement...

Intervenant n°2

Dans un listing que j'ai fait pour cibler les auteurs récurrents du viol intrafamilial avec un membre de la section, on a ciblé un cas.

Intervenant n°3

Juste un ?

Intervenant n°2

On a un où c'est la compagne qui molestait son compagnon. Et moi, à titre personnel, j'ai déjà dû, mais encore une fois, on revient un peu au même principe. Dans la zone de police où je travaillais précédemment, j'ai un policier qui est venu me dénoncer que son équipier était victime de violence de la part de sa compagne. Des détails quand même un peu, c'était clairement grave au point que le collègue se retrouvait à avoir son salaire qui lui était entièrement pris etc, à dormir parfois dans sa bagnole, enfin je vous passe les

détails. Très difficile d'arriver à objectiver ça et de prendre une déclaration. J'ai dû monter un dossier dans le dos du policier parce que c'était trop grave que pour ne pas le dénoncer. Et moi si on dénonce quelque chose, il n'y a pas d'autre choix que d'agir, je n'ai pas le choix. Je suis officier de police judiciaire et le code criminel m'oblige à dénoncer les faits. Mais clairement il n'y a pas de dépôt de plainte. Et puis si une femme peut se dire qu'il est logique de déposer plainte, Pour un homme, on évite de la victimisation secondaire parce que c'est un aveu de faiblesse quelque part, si on peut parler comme ça. C'est un peu cruel de le dire comme ça et cru, mais c'est la vérité, un aveu de faiblesse de me faire battre par ma femme. Ça a une espèce de connotation proche du ridicule alors que ça ne l'est pas, certainement pas, et ce serait prêt tout le sérieux nécessaire si c'était le cas. Si on avait une dénonciation, ce serait prêt tout le sérieux nécessaire, mais c'est beaucoup plus rare. Et puis on parle beaucoup aussi de rapport de force, de force physique, quelque part dans les violences, que l'homme a remplacé par des coups. Pour autant, quand on arrive à cacher des griffures dans son cou pour venir travailler, c'est que manifestement il se passe quand même des choses graves à la maison. Mais c'est beaucoup moins dénoncé je pense. Et pour revenir à l'aspect homosexuel, on est beaucoup plus concerné par la discrimination. Ça c'est vraiment quelque chose qui ressort très souvent, qui est une forme de violence aussi dans certaines situations, que par des faits vraiment de violence dans des couples homosexuels. Ça à ma connaissance, depuis que je suis ici et même dans mon ancienne carrière, Ça arrive, mais c'est relativement rare. Je pense ou pas.

Moi

Donc par rapport aux hommes qui ne portent pas plainte, vous pensez vraiment que c'est les stéréotypes de genre qui jouent beaucoup par rapport à ça ?

Intervenant n°2

Je pense qu'en partie, oui.

Moi

Mais vous pensez qu'il y a d'autres, d'autres choses qui peuvent en fait les bloquer. Parce que quand vous parlez des femmes, vous parlez aussi de la dépendance face à leur statut socio-

économique ou alors lié à l'ethnicité. Mais par rapport aux hommes, est-ce que ça peut être la même chose que les femmes ou pas du tout ?

Intervenant n°3

On n'a pas réellement d'études à ce niveau-là pour objectiver en fait. C'est surtout ça.

Intervenant n°2

Ça pourrait, pour avoir des parallèles, parce qu'il n'est pas dit que c'est pas la femme qui gagne plus que son mari, il n'est pas dit que c'est son mari qui fait le ménage à la maison pendant que sa femme va travailler. Tout à fait, on peut avoir la même situation "inversée de genre", c'est tout à fait plausible. Maintenant, je pense que dans la culture, dans tout ce que l'on présente par rapport à la violence intrafamiliale, même dans ce que l'on montre et dans les vidéos que l'on fait, c'est la femme qui est molestée, qui est rabaissée par son mari.

Moi

Oui, justement par rapport à cette vision que c'est toujours la femme qui est victime. Est-ce que ça. Ça peut fermer des portes à certaines potentielles victimes qui sont masculines.

Intervenant n°2

Et je pense aussi qu'ils auront peur de ne pas être pris au sérieux. Ils auront peur de ne pas être pris au sérieux, parce que ça paraîtra tellement étonnant.

Intervenant n°3

On pourrait prendre ça au ridicule et ça ne l'est pas. Et je pense qu'un homme qui passerait la porte du commissariat ici pour dire "Je veux déposer plainte contre ma femme parce qu'elle me bat", je crois que c'est déjà difficile d'y croire. C'est comme ça parce que l'homme c'est la personne forte du couple finalement et voilà c'est compliqué je crois que c'est compliqué maintenant il serait suivi de la même façon qu'une femme le serait.

Intervenant n°2

Vous savez si je peux faire un parallèle avec ce que l'on va vivre, entendre autour de nous, je vais plutôt prendre mon cas ou le tien

dans nos entourages parce que vous êtes pour moi un peu trop jeune pour vivre mais il n'est pas rare que dans les couples d'amis, des potes, etc. on comprenne, même si je n'aime pas ce terme là, qui porte la culotte. Et on sait, notamment, je ne citerai pas son nom, mais il dit quoi, ça va toujours être ton dragon ? Parce qu'on sait que sa compagne est quelqu'un de très difficile. Il en prendrait une de temps en temps que je ne serais pas étonné. Pour autant, Je suis presque certain que jamais ça ne sortira. Jamais. Parce qu'encore une fois, ce serait.

Moi

C'est une honte.

Intervenant n°3

Oui. Franchement, oui, le terme est clair.

Intervenant n°2

Ce serait une honte. Ce serait gênant, ce serait une honte de dire ma femme me bat et je n'ai pas réagi.

Intervenant n°3

Ce n'est pas une honte, c'est honteux. C'est plutôt ça.

Intervenant n°2

Je ne sais pas réagir. Mais en même temps, je pense que dans la réalité des choses, ça reste beaucoup plus rare que par rapport à la femme qui, elle, serait molestée par son compagnon. physiquement, psychologiquement, etc. ça je pense que ça resterait plus rare, mais pour autant le phénomène existe, ça j'en suis convaincu.

Intervenant n°3

On a eu déjà des cas d'hommes violés par des femmes. Alors imaginez, imaginez le truc, parce que n'importe quel homme dirait " moi il se passe plus rien dans mon couple, super, je me fais violer par une femme" ce serait la réaction. Et ça c'est des cas qui sont déjà arrivés, des hommes qui ne déposent pas pour viol. Et ça c'est quand même particulier.

Moi

Parce qu'on peut se dire comment c'est possible que la personne ait été violée, sachant que d'après les stéréotypes de genre, l'homme est considéré comme quelqu'un de fort, donc il peut repousser tout ça. Donc ça peut être, oui, ça peut être vu comme bizarre. Oui.

Intervenant n°2

Mais ça peut être vu comme bizarre. Et si déjà ici on se dit que c'est bizarre, imaginez-vous celui qui envisagerait de pousser la porte du commissariat de venir expliquer ça. Le premier policier qu'il va rencontrer est un policier d'accueil qui va faire son travail et tout le professionnalisme qu'on attend. Mais malgré tout, pour la victime, de prime abord, pour la victime, ça va déjà être très compliqué de franchir une porte, de venir expliquer ça à un premier accueil. Imaginez-vous pour cette personne qui va arriver sans se masquer, comment ça va être compliqué de venir expliquer ça. Parce que dans la société, dans tout ce qui est expliqué par rapport au viol intrafamilial, c'est toujours la femme qui est victime. Le viol, c'est toujours la femme qui est violée par un homme qui est un prédateur qui l'a violée. C'est comme ça qu'on voit les choses. Et aujourd'hui, on se rend compte qu'on a de plus en plus des femmes qui s'élèvent dans l'échelle hiérarchique, dans tous les domaines possibles, qui sont parfois même le moteur économique d'un couple, qui vont parfois de plus en plus se renforcer, faire une carrière. On n'est plus dans le schéma des années 80, 70-80, même 90 où la femme s'occupe plutôt de la maison et le mari fait des postes, s'élève dans la hiérarchie de son entreprise et devient le salaire et le promo économique du foyer. Ben non. Dans le cas inverse, ça change maintenant de plus en plus. Et on a donc des tendances qui s'inversent. Et donc quelque part, le côté Statutaire, j'ai envie de dire que l'homme pouvait avoir dans la famille. Il lui reste la force physique simple. Voilà, clairement, ça, physiquement, c'est pas possible d'aller à la rencontre. Mais au niveau statut, de vraiment dans le couple, dans le foyer, les tendances s'inversent. Donc, si on parle de pression, il y a pas que le viol et les coûts. Il y a aussi la pression psychologique qui peut être mise : « Tu gagnes moins que moi, t'es juste pour tendre la pelouse, il y a forer dans les murs ». Voilà, c'est quand même moi qui remplit le frigo ici, c'est moi qui paye les vacances, c'est moi qui paye les vacances ». Vous voyez, tout ça, rentre dans la société d'aujourd'hui aussi. Donc clairement, pour moi, je pense que le

phénomène Il y a un chiffre noir qu'on arrivera difficilement à objectiver parce qu'il y a un peu d'hommes qui poussent sur la porte des commissariats pour dire clairement je suis quand même molesté moralement, psychologiquement, je suis rabaissé, je fais l'objet de pression psychologique de la part de ma femme et de temps en temps j'en prends une et j'ose rien dire parce que si elle s'en va, je ne sais pas comment on va s'en sortir et en même temps clairement, on est dans une société où maintenant la femme veut être l'égal de l'homme et c'est tout à fait légitime, et voire parfois même au-dessus de l'homme d'un point de vue économique. Et clairement, ben voilà, la tendance pourrait s'inverser de plein de choses. Donc voilà, mais on ne fera pas pour moi changer tout de suite cette culture de je vais être gêné de venir expliquer que plus faible que moi, si je prends comme ça physiquement, s'en prend à moi et que voilà, je ne sais pas réagir quoi.

Moi

Si vous pensez que toutes les campagnes aux comptes faits par rapport à ça, que à la place de mettre qu'une victime féminine, mais de mettre par exemple des victimes qui sont homosexuelles mais également masculines, vous pensez que ça pourrait changer la donne ? Parce que comme vous dites, c'est toujours les femmes qui ont eu en fait une ouverture de la parole, juste avec toutes les campagnes comme vous avez dit que ça a ouvert la parole.

Intervenant n°3

Ça pourrait la changer avec le temps, mais pas directement, je pense que voilà, c'est ancré comme ça.

Moi

C'est ancré dans la société.

Intervenant n°2

Déjà ici la société est en plein virage avec la discrimination positive qu'on peut avoir maintenant. Je parle à notre niveau, nous c'est pas compliqué, la police elle est neutre. Que vous soyez homosexuel, ascendant licorne, on s'en fout, ça n'a pas d'importance pour nous, c'est une neutralité. On est là pour être le maillon armé de la justice. Nous sommes armés de la justice. Donc on reste neutre et la tolérance est partie inhérente de notre uniforme et de la fonction qu'on exerce. La société évolue par rapport à tout ça, évolue même

à grande vitesse, très grande vitesse. Et donc vous dire que telle ou telle chose pourrait. Je pense qu'il faut tout simplement laisser le temps au temps. que les choses s'installent, que la société continue d'évoluer et continue comme aujourd'hui, ça reste un phénomène prioritaire. La police est là pour répondre et prendre acte toutes les plaintes qui pourraient être déposées et faire son travail de rendre compte à la justice pour tout ce qui pourrait être dénoncé. Et la police apporte une attention particulière et est là pour vous aider pour tous les problèmes que vous pouvez rencontrer. Que vous soyez une femme molestée par votre mari ou avec une pression psychologique, que vous soyez un mari molesté par sa femme, que vous soyez deux homosexuels, que vous soyez fraîchement avec une femme alors que vous étiez avec votre mari juste un peu avant, que vous êtes obligé de retrouver votre mari, ce n'est pas notre problème. Nous avons une fonction non jugeable. On est là pour acter les faits, pour donner un coup de main à tout le monde. Mais il faut laisser le temps à la société de continuer à faire son virage actuellement. On fait la Gay Pride qui a encore eu lieu dernièrement, ça prend de l'essor. C'est bien public, il y a tout un tas de gens qui viennent autour, on a maintenant les Rainbow Cops qui rentrent dedans, donc les policiers qui s'affichent voilà, tout ça, met du temps à venir aussi, c'est nouveau. Chez certains, ça va les froisser et d'autres vont se dire, on suit la société, la police suit la société. Il faut laisser le temps au temps pour tout ça. Et garder un regard prioritaire sur ce phénomène parce que il faut qu'on évite que quand la porte se ferme, on n'ait pas agi suffisamment ou pas pris de mesures pour éviter les drames.

Intervenant n°3

C'est important ce que tu as dit, c'est vrai. C'est quand même des matières qu'on vit et les actes qu'on pose ont forcément un impact sur la suite. Et parfois on retourne chez nous avec ce genre de choses et on se demande si on a bien été au fond des choses. Qu'est-ce qui va se passer maintenant ? Parce que le féminicide, ça arrive. Ça existe.

Intervenant n°2

Voilà.

Moi

C'était très intéressant, merci. J'ai du coup encore une dernière petite question. Est-ce que vous pensez que votre titre de policier peut faire peur à certaines victimes qui voudraient ouvrir la porte d'une maison de police pour porter plainte ?

Intervenant n°2

Oui. Pour certaines personnes, oui. Encore que maintenant, la police a aussi évolué en termes d'image. Maintenant, j'ai envie de vous dire, c'est comme quand vous allez chez le médecin, Vous allez risquer de tomber aux urgences sur un urologue qui est tunisien alors que vous venez pour une fracture du pied. La prise en charge ne sera pas la même que si vous tombez justement sur un spécialiste dans le domaine. A la police, on est capable d'agir sur tout et de prendre tous les faits possibles en charge. Maintenant, on va toujours avoir ce rapport avec, je vais expliquer une situation un peu plus sensible et un policier n'a pas la même sensibilité qu'un autre. C'est comme les êtres humains au final, le policier reste un être humain. Mais au jour d'aujourd'hui, se dire j'ai peur de pousser la porte parce que je vais être mal reçu, ça, je pense qu'on travaille tous les jours pour que ça n'arrive pas. Et quand ça arrive, on travaille sur la personne ou on travaille sur ce qui a été détecté pour que ça n'arrive plus. Donc la prise en charge elle est efficace. Et si même la prise en charge dans des domaines un petit peu sensibles ne peut pas être pris directement par la première ligne, des mécanismes existent. Prenons le CPVS dont on parlait tout à l'heure, elle va être conduite vers un centre de prise en charge spécifique pour une matière spécifique. Parce qu'entre deux vols de portefeuille, c'est compliqué de se dire on va prendre ce genre de dossier en charge. Accessoirement, on a aussi un service d'assistance policière aux victimes qui peut aussi être un premier filtre. Ce ne sont pas des policiers qui ne sont même pas en tenu, mais qui sont des personnes avec un rôle psychologique et qui sont capables de prendre en charge des personnes avec des difficultés, d'écouter, d'orienter, de prendre en charge pour aller ensuite faire un dossier qui va être acté, une plainte ou en tout cas un dossier judiciaire. Tout ça, ce sont des curseurs que l'on peut appliquer en fonction de la gravité des faits qui sont dénoncés. Parce que pour celui qui a perdu sa plaque d'immatriculation ou qui a retrouvé sa voiture avec une bosse dedans, venir dans un accueil plainte, déposer plainte pour son assurance, ce n'est pas un problème. Pour la victime qui va déposer plainte pour un

phénomène un peu plus personnel, avec quelque chose qui nécessite une finesse dans la prise en charge, on a des mécanismes qui existent. Nous, on travaille en civil, donc on n'a déjà pas la barrière de l'uniforme, ce qui permet aussi de pouvoir On peut facilement avoir une relation, une discussion avec les gens. C'est plus simple ne pas être en uniforme. Mais dans les accueils plaintes, au jour d'aujourd'hui, entre la prise de plainte sur rendez-vous, le premier accueil qui permet de comprendre un peu dans quel contexte on est et la capacité ici en bas de se dire en fonction de la finesse et de ce qui est la raison pour laquelle la personne va déposer plainte, je peux activer tel ou tel mécanisme pour avoir une meilleure prise en charge, elle existe. Donc ça permet de diminuer ce risque-là. Au-delà de ça, on fait des journées portes ouvertes, on est présent sur les réseaux sociaux, on a un site internet avec une possibilité de prise de rendez-vous. On est joignable par téléphone, par email maintenant, ce qui permet de pouvoir préparer le rendez-vous avec la personne. Donc on fait en sorte de faire tomber un maximum de barrières pour les victimes potentielles qui voudraient venir déposer plainte et prendre contact avec nos services.

Moi

Ça c'est vraiment une vue d'ensemble assez personnelle, mais on ne va pas se mentir, la police n'a pas une bonne vision dans la société. Elle n'a pas une bonne réputation.

Intervenant n°3

On n'est pas reçu partout pareil. On ne s'en cache pas parce que à notre niveau je crois qu'on fait ce qu'il faut mais parfois on est étonné de voir comment les prises en charge se font ailleurs. Parce qu'une police de l'autre côté du pays ne fonctionne pas forcément comme la police chez nous. Les prises en charge ne sont pas partout pareil même si les faits sont les mêmes. Donc déjà là, Et on peut parler aussi des femmes qui viennent effectivement déposer plainte, effectivement on est en civil, c'est une chose, mais on est des professionnels aussi parce qu'on est spécialisé, et on met les gens à l'aise peut-être différemment quand on est un policier en uniforme. Et les femmes ne sont pas forcément contre le fait d'être entendues par un homme. Pas forcément. Parfois elles préfèrent l'être par un homme que par une femme.

Moi

Et vous savez pourquoi ?

Intervenant n°3

Non, je pense que c'est juste une question d'empathie et voilà c'est un contact, je pense que c'est le contact qui se fait directement à l'entrée. La personne doit être mise à l'aise et voilà parfois les femmes sont beaucoup plus froides que nous. C'est vrai, les femmes sont plus carrées parce que c'est comme ça. C'est un peu bizarre ce que je dis mais c'est une vérité. Et oui. Oui, c'est ce que je voulais dire parce qu'il faut que les gens se rendent compte qu'on est là pour les écouter et qu'on est là pour faire avancer les choses. Et qu'on n'est pas cette image du policier qui est juste bon à mettre des PV. Voilà, il y en a, parce qu'il y a toutes les fonctions à la police et il y en a qui sont payés pour le faire, oui c'est vrai. Mais il y a plein d'autres choses à côté de ça qui sont faites pour les victimes. Donc il ne faut pas avoir peur de pousser la porte.

Intervenant n°2

L'image de la police, malheureusement, on est parmi les fonctions nécessaires et détestées en même temps. On est nécessaire à l'équilibre de la société, clairement. Sans nous, je pense que c'est une catastrophe nationale. Et pour autant, les gens vont plus vite passer leur temps à écrire pour se plaindre que pour de belles actions qui sont menées. Je pense souvent à cet exemple là parce que pour moi, il est criant. Il suffit d'un mauvais exemple, qui va être bien sûr en grand titre dans la presse, pour en tuer 1000 bons derrière, 1000 belles choses faites par les policiers. Il n'y a pas de policiers qui se lèvent le matin en se disant "aujourd'hui je vais casser la gueule de quelqu'un, je vais piquer dans la caisse, je vais cracher une voiture de police pour essayer de renverser un mec en trottinette." Il n'y a pas ça. Il y a des accidents qui arrivent, des erreurs de parcours, des erreurs de jugement, des mauvaises appréciations. des journées où malheureusement on est moins dans son assiette que tant d'autres. Tout simplement une mauvaise prise de décision autant à l'instant T qui mène à une situation compliquée. Mais le policier sait qu'il peut être puni trois fois. Il va être puni une première fois disciplinairement, c'est-à-dire par son autorité disciplinaire, c'est-à-dire le chef de corps ou d'autres instances. Il va être puni pénalement parce qu'il peut être poursuivi au niveau du parquet. Il va également être puni par la presse, réseaux sociaux et autres. Il n'y a pas beaucoup de

fonctions dans la société où on a ça. Cette situation entraîne quelque chose qui m'inquiète fortement, c'est la diminution drastique de la vocation de policier.

Moi

Vous le voyez déjà ?

Intervenant n°2

Oui, les recrutements sont catastrophiques, ce qui fait qu'on a dû niveler vers le bas pour avoir du recrutement parce que nos rangs se vident. Les gens s'en vont, les gens quittent la police. Pourquoi ? Parce qu'ils en ont marre de ça. Ils n'ont plus envie non plus d'être souillés à tous les coups et de se retrouver dès qu'une action est menée, se retrouve avec sa vie, sa maison en balance, toute sa famille, ses amis qui sont au courant de ce qui s'est passé parce qu'une certaine presse ou certains réseaux sociaux vont déjà expliquer ce qui s'est passé. Alors que non, une image figée. Ce qui s'est passé, ce n'est pas tout à fait ça. Mais pour faire de la vente, de l'audimat sur du papier, on va tout de suite exagérer le trait. Comme ça, on en parle. Ça, c'est une catastrophe. Et là, j'ai envie de retourner ça vers la société qui doit aussi parfois mesurer ça. Et quand on le voit sur les réseaux sociaux, rares sont les modérateurs. Les excitants, les excités, les gens qui ont tendance à redonner un peu leur version de choses qu'ils n'ont pas vu, ça on les a.

Intervenant n°3

Ce que la presse ne sait pas, elle l'invente. Et ça on le voit dans plein de dossiers, des dossiers graves parce qu'il y a toujours un article de presse et on suit les commentaires parce qu'on travaille dans le dossier, on suit les commentaires et on se dit on ne peut pas réagir mais on aurait tellement envie de le faire parce que les gens, ça part dans tous les sens.

Intervenant n°2

Vous savez que dans mon travail de tous les jours, il y a une partie, c'est consulter la presse. Je vous le jure. Parce que je détecte à l'avance pour pouvoir répondre assez rapidement avant qu'on ne me contacte. Avant l'autorité administrative, le parquet nous contacte. Parce que c'est dangereux, il faut qu'on fasse tout de

suite la vérité sur ce qui est écrit. Parce que ce qui est écrit n'est pas toujours la vérité. Parfois ça l'est, parfois ça ne l'est pas.

Moi

Par rapport aux articles de presse que vous lisez, est-ce que vous pensez que, est-ce que les journalistes mentent un peu ou prennent des propos que vous avez dit dans un contexte précis et le mettent dans un autre contexte précis ?

Intervenant n°2

Quel est l'objectif de la presse?

Moi

Faire parler.

Intervenant n°2

Faire parler. Et j'ai envie de dire, je vais même vous rajouter ceci : pour une certaine presse, faire parler à tout prix. Ça résume la réponse que je pourrais vous formuler face à ça. C'est dommage. C'est triste et dommage.

Moi

Ça diminue votre réputation et je trouve ça triste.

Intervenant n°2

Venir dire que j'ai eu un accident avec un véhicule de service aujourd'hui à midi, j'avais bu de l'alcool, c'est écrit. Si je viens même dire le lendemain de la presse que j'ai soufflé négatif et que finalement c'était mon véhicule privé et que j'ai simplement freiné tardivement, j'ai embouti une autre voiture, c'est trop tard. Les gens retiendront qu'un officier de la zone, c'est ce qu'on retiendra et c'est tout ça qui est problématique. Parce que, encore une fois, que ça nous atteigne, nous, ça nous atteint plus nos années de boutique. On a largement, le parcours est déjà bien avancé, c'est pas grave. Ce qui m'inquiète, me chagrine, c'est qu'aujourd'hui, et bien les gens ne s'orientent plus sur une carrière à la police, la vocation diminue. S'il n'y a plus de vocation, c'est comme on dit, si personne ne veut soigner un cancer, on en mourra tous. C'est le même principe. Si personne ne s'intéresse à la matière, au métier, on fait quoi? On va niveler vers le bas. On va prendre des gens qui ont des antécédents, qui ont des situations un peu plus

compliquées. On va les engager. Et on se retrouve avec une société policière qui est plus compliquée. Alors heureusement, il reste encore des jeunes très motivés. On a des lauréats super convaincants, des jeunes bien géniaux qui viennent, c'est très bien. Mais malheureusement, on s'est rendu compte, et la presse en a parlé, que le recrutement, ils font plus le tri dans ce qui va rentrer. Ils vont prendre ce qui a. Si vous avez 500 places ouvertes, vous avez 400 postulants, vous êtes beaucoup moins difficile que quand vous avez 500 places ouvertes et 2000 ou 3000, 4000 postulants. Quand je suis rentré à la police en 2002, on se bousculait pour aller passer un entretien parce que, je me souviens, au premier examen, on était 240 dans un amphithéâtre pour 20 places. 240 dans un amphithéâtre pour 20 places. 240 policiers à Bruxelles pour revenir 20 places à Liège. Aujourd'hui, quand ils ouvrent 30 places, ils ont 22 postulants quand tout va bien. C'est un truc de fou. Et ça, c'est vraiment inquiétant.

Intervenant n°3

C'est inquiétant parce qu'en plus, ces jeunes qui finalement ne sont pas tous aguerris, vont se retrouver parfois dans des postes, dans des places comme les nôtres finalement, puisqu'il y a des trous partout.

Moi

Et ça, peut trouver la police pour la prise en charge.

Intervenant n°2

Bien sûr. Si il n'y a pas, je ne sais pas les prendre les policiers, donc si je n'en ai pas, j'en ai pas. Et pareil pour les zones de police qui doivent engager. Heureusement, à ce stade, on tient trop le pot droit. Mais il ne faut pas oublier qu'une carrière policière se construit sur 42,5 une carrière. Et on fait quoi dans 20 ans si on en a plus, on fait quoi ? Voilà, l'image de la police fait de la société elle est ce qu'elle est. Mais la société doit aussi se regarder un peu dans le miroir et se dire "Est-ce que je ne suis pas responsable de l'image de ma propre police ?".

Intervenant n°3

Puis la police a été ternie à une époque aussi et c'est une étiquette. La police a été ternie par des faits, on va pas simplement Julie et Mélissa, puisque c'est un des faits marquants, très marquants, qui

encore aujourd'hui marque les esprits et qui par des personnes particulières pour encore nous faire des remarques du genre courez après Dutroux. On pourrait encore l'entendre.

Intervenant n°2

C'est plus rare je pense. Maintenant ça a amené la première réforme.

Intervenant n°3

Oui mais ça a amené à la réforme.

Intervenant n°2

Je pense que surtout l'ouverture des réseaux, c'est pas parce qu'un policier américain a mis son genou sur le cou de quelqu'un avec cette personne décédée à 10 000 kilomètres d'ici qu'on envisager que les policiers belges se lèvent le matin en disant aujourd'hui je vais en tuer un. Le cerveau humain est étrié aujourd'hui par rapport à ça et je trouve ça dommage. Alors, ce qu'il y a défrayé la chronique en Belgique, voilà, je pense que ce qui s'est passé fin 90, ça fait partie de notre histoire de la police belge. On a fait des choses, on a fait des réformes, etc. Mais aujourd'hui, ce qui se passe dans d'autres pays, en France, aux Etats-Unis et autres, et bien on fait des liens avec ce que la police belge fait. Et on se retrouve avec des Georges Floyd sur des panneaux en Belgique. Attendez, je suis désolée, mais là je ne vois pas le rapport.

Moi

Je veux dire, le système judiciaire est différent par rapport aux US et par rapport à ici, donc ça n'a vraiment aucun rapport.

Intervenant n°2

Et ce qui nous a tué dans notre carrière, c'est cette invention-là. Ça, c'est la pire invention pour nous. Tout est filmé, enregistré. Et la majorité des situations, on n'a pas à se tracasser puisque le policier est professionnel. La preuve, c'est Camara, on emporte nos gilets pare-balles. Mais une histoire, c'est un début, un milieu, une fin. Pas le moment croustillant. Sinon, ce n'est plus une histoire, ça. c'est un fait divers. Ça, c'est dangereux. C'est malheureusement ce qui se passe aujourd'hui. Et le fait divers fait vendre. Le fait divers fait des vues. Le fait divers, s'il fait des vues, il fait de l'argent. Sur le dos de qui ? Le policier qui est derrière ça, le

policier est aussi un père de famille, est un enfant, un fils, une fille de ses parents, est dans une famille, etc. Ce policier-là, à un moment donné, s'il se retrouve dans ces situations-là, qu'est-ce qu'il fait ? Il s'en va. Il s'en va. L'exemple prenait dernièrement, c'est la poursuite d'une trottinette dans un parc. Ils ont roulé. Je n'étais pas dans la voiture de police, je ne sais pas ce qui leur a pris d'aller là-dedans, je ne sais pas. Mais mon réflexe de policier, c'est de me dire "ok, ça ne donne pas bien, ça va donner une situation problématique, mais quel était le contexte ? Je ne le connais pas. Si je ne sais pas, je ne juge pas. Je ne juge pas. Est-ce que la voiture a glissé ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Je ne sais pas. Si je ne sais pas, je ne juge pas. Aujourd'hui, les gens jugent avant de savoir, voire inventent. Et donc là, c'est deux policiers, leur carrière est finie. Alors oui, ces deux-là, mais ces deux-là, les deux qui sont là-bas, ils en parleront autour d'eux, de ce qu'ils ont vécu, de ce qui s'est passé et feront en sorte qu'ils feront un autre métier.

Intervenant n°3

Et puis ils vont en parler comme ça.

Intervenant n°2

Ils feront un autre métier, ils feront autre chose. Ça c'est dangereux. Je pense que l'image, on pourra en parler pendant deux heures, mais.

Intervenant n°3

La presse, c'est très compliqué pour nous.

Intervenant n°2

La presse est un des facteurs, les réseaux sociaux.

Intervenant n°3

Les réseaux sociaux, je n'étais pas là, je ne sais pas si tu as eu l'occasion d'en parler, mais à mon niveau et au niveau de ma section, quand on gère tout ce qui est mœurs mineures, on se rend compte que les réseaux sociaux, c'est une calamité. Et pour moi, j'ai une gamine de 21 ans qui finalement n'a jamais eu de problème, si elle a eu un problème quand elle avait 14 ans, enfin parenthèse. Je pense que les réseaux sociaux sont responsables de beaucoup de choses. C'est une misère aujourd'hui les réseaux. C'est une misère. Franchement, et moi je serais pour une

interdiction. Je serais catégorique, moi, jusqu'à un certain âge. C'est fini, quoi.

Intervenant n°2

Le développement de l'intelligence artificielle.

Intervenant n°3

Oui, c'est monstrueux.

Moi

Puisque je suis souvent sur X, je vois beaucoup de deep fake, mais vraiment très ressemblant par rapport. Si on compare une vraie personne et avec ce deep fake-là, on voit qu'il n'y a presque plus de différence. Je sais que vers les années 2020, à ce moment-là où il y a eu vraiment l'impact de ChatGPT, ça ne faisait pas autant, on voyait qu'il y avait quand même une grosse différence, mais là, j'avoue que moi-même, ayant vécu avec la technologie toute ma vie, je commençais à avoir du mal avec tout ça.

Intervenant n°2

La technologie est telle que vous pouvez faire une photo de nous deux, comment on est là et je vais faire une vidéo, je vais rouler une pelle. Et ça paraîtra vrai. Mais pour les gens, ceux qui reçoivent ça, le doute va s'installer, c'est vrai ou pas ?

Intervenant n°3

Ils sont sur le terrain d'intervention, c'est ce qui leur arrive parfois.

Intervenant n°2

Donc aujourd'hui, encore plus qu'avant, quand quelque chose est diffusé, il faut avoir la présence d'esprit, le discernement, de se dire hop, hop, c'est peut-être pas tout à fait ce qui s'est passé. C'est peut être pas vrai avant de juger, mais aujourd'hui, derrière un pseudo, on se lâche.

Moi

Mais je vois également par rapport à ça, les accusations de viol. J'en vois beaucoup sur les réseaux sociaux où il y a une guerre entre beaucoup de gens qui disent on devrait attendre d'avoir toutes les preuves avant de vraiment penser que c'est la vérité. Et puis il y a ce genre de, il y a un autre groupe qui dit on croit la victime. Et de

toute façon, elle a été violée, voilà, point. Mais ça, je vous assure que cette guerre-là, ça va fort. Surtout sur X.

Intervenant n°3

En matière de mœurs, que je vous coupe, on doit récolter un maximum d'informations, effectivement, surtout quand il n'y a pas de témoins avant de pouvoir, pour le dire comme ça, avant de pouvoir pendre une auteur, parce que sinon...

Intervenant n°2

Vous savez que le viol, ça a plusieurs formes. Vous pouvez avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui est formellement consenti et pendant l'acte dire ouais stop, stop. Et si il continue, c'est un viol. Même un aller-retour, c'est un viol. Ok ? Alors le fond de l'histoire, il va être où ? Il va être entre deux personnes et une vérité judiciaire qui éclatera ou pas. Aujourd'hui, la vérité judiciaire, elle éclate sur les réseaux sociaux, dans la presse, avant qu'on ait envisagé de, alors oui, il y a des situations où clairement le viol a certainement existé. Ce n'est pas fake. Il y a une vraie victime. Il est vrai qu'aujourd'hui, si on prend ce qui arrive à Patrick Bruel pour le moment, personnellement, je m'en fous, ce n'est pas mon problème. Ce qui est dit, ce que les gens disent, je n'ai pas de jugement à donner là-dessus. Je n'en ai pas de jugement. Je me dis juste ce mec, il y a pas un paquet de gens qui en parlent. Effectivement, quand on parle de fake qu'ils sont passés un peu de 20 ans, pourquoi sortir 20 ans plus tard. Et ça, on avait le garde pour soi. On ne publie pas sur les réseaux sociaux, on ne s'excite pas par rapport à ça. Moi je ne mets jamais de commentaire par rapport à ça. Mais aujourd'hui, on va donner sa vérité, on va jouer au juge et au rôle avant même de savoir quoi. Alors là aussi, la presse a son rôle à jouer. Pourquoi est-ce qu'on peut mettre des commentaires ? Pourquoi ? Je suis sur des groupes pour le basket avec mon fils, il y a des publications, on ne peut pas écrire de commentaire. C'est pas possible, il n'y a pas de commentaire à écrire en dessous. Pourquoi est-ce que ça n'est pas fait par des modérateurs ? Pourquoi est-ce que des systèmes comme ChatGPT, Grok, etc. existent sur nos réseaux téléphoniques aujourd'hui ? Allez un peu en Russie, vous allez voir si vous allez voir Grok, ça n'existe pas. Ça n'existe pas. Il ne faut pas un système trop répressif, stop. Si c'est des trucs qui sont pourris pour la société, soyons attentifs et prenons des mesures de précaution par rapport à notre société. Et

nos enfants, nos enfants, *****. Nos enfants qui sont confrontés à ça, de contrôle parental, etc. pour être sûr qu'ils aient pas se ***** dans des trucs où on va leur leur ***** le cerveau en l'air. Alors vous allez passer 12-13 ans à leur former l'éducation, leur forger un peu le discernement du bon et du vrai. Ils vont se retrouver projetés dans un monde virtuel où au jour d'aujourd'hui, deux mecs se font une pelle parce qu'on a fait une photo d'eux deux. Et ça paraît plus vrai que nature. C'est là qu'il y a une question à se poser.

Intervenant n°3

On l'a déjà essayé, mais on a déjà essayé. Des collègues ont déjà fait des montages photos de fou. C'est dingue.

Intervenant n°2

Au jour d'aujourd'hui, la société et l'environnement audiovisuel, les réseaux, etc. ça nous dépasse nous. On est plus demandeurs d'une chose, c'est de légiférer là-dessus. Stop. On légifère là-dessus. Qu'on stoppe ce genre de choses et qu'on l'arrête. Est-ce qu'on a besoin de ça ? Non, je pense pas. On n'a pas besoin de ça. Et les commentaires, on peut les désactiver aussi sur les publications pour éviter ces espèces de tribunaux à la noix sur les réseaux sociaux où les gens donnent leur avis sur des situations qu'ils ne connaissent rien du tout, si ce n'est ce qu'ils ont lu dans la presse. Quand je dis un truc sur Sud Info, c'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai. J'ai peut-être la date, peut-être l'endroit, peut-être les noms. Le contexte autour, j'ai rien à tirer. Moi je regarde d'abord, je vais voir dans notre système ce qui a pu éventuellement se passer et tout de suite on prépare la biais de communication pour essayer de casser ça. S'il y a quelque chose qui est faux. C'est compliqué, c'est du boulot en plus pour nous, ça se passe très bien.

Intervenant n°3

Les réseaux sociaux pour moi ça a été. C'est bien, c'est quelque chose de chouette. Ça a permis de rassembler des gens, de créer des communautés. Mais à côté de ça, les dérapages des bazars, ce n'est pas le sujet. Mais si on parle harcèlement scolaire, il y a des enfants qui sont morts au jour d'aujourd'hui parce qu'ils ont été harcelés sur les réseaux sociaux. On a balancé de la ***** sur eux et ils ont fini par se suicider. Et c'est à cause des réseaux. On pourrait parler des heures. C'était très intéressant.

Moi

Oui, bien sûr. Juste une toute dernière question, est-ce que vous avez autre chose à me dire par rapport à votre travail?

Intervenant n°2

Non, je pense qu'on pourra parler pendant des heures. D'ailleurs je pense qu'on a largement dépassé le cadre des questions, mais autant finalement profiter d'avoir un échange encore plus riche et plus nourri que ce qui était sollicité. Le reste, je pense que le thème, en tout cas par rapport aux obstacles et la prise en charge des victimes de violences sexuelles et physiques, parce que je pense que l'un va pas sans l'autre ou c'est rare, en tout cas que l'un va pas sans l'autre, a déjà fait des fameux bonds en avant et est en perpétuelle évolution avec le CPVS et évaluation. Et je pense qu'à ce niveau-là, on a de plus en plus de mécanismes qui sont mis en place et activés. Je pense que ce qui est fait aujourd'hui n'est pas ce qui sera fait dans 5 ans, dans 10 ans, etc. Je pense que c'est un sujet d'actualité, un sujet de société, et c'est un sujet qui est parmi les priorités en termes de poursuites, en termes de prise en charge au niveau des autorités judiciaires. Je pense que ce que vous allez voir aujourd'hui va de toute façon être amené dans les quelques années à venir à encore évoluer. J'ai juste envie de vous dire de rester intellectuellement alerte sur le sujet. Parce qu'à mon avis, il y a encore un paquet de choses qui vont se poursuivre et évoluer dans la matière.

Moi

Ça va, merci beaucoup. Mes c'est gentil.

Fichier audio

[Intervenant n°4.m4a \(Intervenant n°4\)](#)

Transcription

Intervenant n°4

Donc tout d'abord, au niveau des victimes de violences sexuelles, nous on est un centre de prise en charge de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales donc les violences sexuelles font partie évidemment des violences familiales et intrafamiliales, mais ce n'est pas spécifique uniquement pour les violences sexuelles. Alors, au niveau des obstacles pour les prises en charge des victimes, enfin moi je vois un grand obstacle, c'est surtout au niveau de la justice, c'est qu'il est très compliqué. Maintenant, c'est peut être moins spécifique par rapport aux violences sexuelles comme je dis, c'est plutôt dans de nombreux cas, les violences qui sont souvent psychologiques, donc on parle du contrôle coercitif et donc il y a pas de preuve, c'est un continuum, c'est souvent des choses qui ne se voient pas. Donc il y a de moins en moins de violences physiques où on avait des preuves, on avait des attestations de médecin, et cetera. Et donc ça, c'est vraiment un grand obstacle de les faire valoir en justice, faire valoir le fait qu'un homme violent est également un père, enfin n'est pas un bon père, entre guillemets, que les enfants sont toujours victimes. De nouveau, ça c'est moins spécifique sur les violences sexuelles. Et donc ça, c'est vraiment chez nous un grand obstacle. c'est la formation des juges, la formation des magistrats, la formation des avocats aux nouvelles formes, je dirais, de violences qui sont plus verbales et psychologiques. Alors au niveau des violences sexuelles, ce qui est chouette, c'est qu'en Belgique, maintenant, il y a les CPVS, les centres de prise en charge pour victimes de violences sexuelles qui sont ouverts 24 heures sur 24, qui permettent de prendre en charge les victimes aussi au niveau médical, donc ils prennent tout ce qu'il faut comme échantillons,... pour garder les preuves. Parce que en fait, ce qu'il y a, c'est qu'au niveau judiciaire, bah la preuve, voilà, c'est plus ou moins tout. Donc ça, je dirais, c'est entre guillemets plus facile si l'acte a eu lieu, je pense que c'est dans les 72 h maintenant, si c'est des

victimes de violences sexuelles où l'acte s'est produit des années auparavant, etc. Mais il n'y a plus ce côté preuve. Et alors, de nouveau, c'est une parole contre l'autre. Et à ce moment-là, c'est compliqué aussi de faire valoir ces preuves en justice. Donc pour moi, c'est un peu ça la plus grosse, le plus gros obstacle. D'ailleurs, on voit bien qu'en justice, il y a très peu de condamnations pénales des auteurs, malheureusement. Parce que il faut des preuves, il faut faire entendre tout ça, il faut des rapports de la police, et cetera. Donc ça, c'est je trouve que c'est vraiment le plus le plus grand des obstacles qu'on rencontre, qu'on rencontre nous.

Moi

Dans votre service, qu'est-ce que vous faites en fait spécifiquement ?

Intervenant n°4

Oui, donc on a plusieurs choses. Donc on travaille en fait dans plusieurs thèmes, 3 thèmes. Une fois donc la violence conjugale intrafamiliale, alors il y a un plus petit thème, c'est les séparations, enfin divorce, séparation, et puis alors la santé sexuelle. Donc en fait, on est aussi un peu abondant du planning familial, mais comme on est actif en comité germanophone, les compétences sont un peu différentes qu'en Wallonie et en communauté française. Et donc le gros de notre travail, c'est les violences conjugales et intrafamiliales. Donc on a une maison de refuge pour femmes victimes de violences avec cinq chambres, donc on peut accueillir 5 femmes plus enfants, donc on a 17 lits en tout. Puis alors, on a un service ambulatoire aussi pour des femmes qui, pour x raisons, n'ont pas envie ou n'ont pas besoin d'être accueillies en maison de d'accueil, mais alors qui ont besoin d'aide administrative, psychosociale, etc. Donc qui ont besoin de cette aide là. Donc là, ma collègue assistante sociale les accompagne dans leur démarche. Et puis alors j'ai 2, on a 2 psychologues qui travaillent donc justement plutôt sur le trauma lié aux violences diverses. Et alors moi je suis juriste et je fais les accompagnements juridiques. Donc j'ai 3 h par semaine où je reçois des femmes et justement j'explique un peu quels sont leurs droits en matière de séparation ou autre par rapport aux enfants. Donc c'est beaucoup dans le droit de la famille et des familles. Donc voilà, ça c'est vraiment la partie, je dirais, c'est 80% de notre travail. Alors on a plus ou moins la même chose pour les femmes qui ne sont pas

victimes de violence, mais qui sont dans des situations de séparation, de divorce compliquées. Donc là aussi, on les accompagne, pas à la maison de refuge, mais de manière ambulatoire, si elles ont des soucis dans leur démarche et de manière juridique. Et alors le dernier plan, qui est assez nouveau, c'est la santé sexuelle. C'est moins en rapport évidemment avec votre question. Donc on est reconnu comme centre d'interruption volontaire de grossesse, donc IVG depuis mai 2025. Donc les IVG sont faites ici et accompagnées de A à Z par mes collègues. Il y a deux médecins qui viennent le mercredi. Et donc on propose aussi des consultations médico sexuelles. Et donc là, c'est vrai qu'une victime de violences sexuelles, par exemple pourrait venir discuter de ce qui s'est passé. Et on pourrait alors, même médicalement, voir s'il y a quelque chose. Mais on renverra toujours au CPVS de Liège, qui est le plus proche, qui sont vraiment spécialisés dans les violences sexuelles. J'y reviendrai juste après peut être. Qu'est-ce qu'on fait encore ? On est première ligne pour les personnes transgenres aussi. Donc les personnes transgenres peuvent venir chez nous pour voilà pour des consultations. On a deux collègues formés, on a fait traduire deux brochures parce qu'en fait tout se passe en langue allemande. Enfin, de manière générale, je dirais 80% de la région.

Intervenant n°4

En fait, on fait la communauté germanophone et les communes avoisinantes. Donc on a quand même aussi des personnes d'au-delà, parce que voilà, c'est parfois plus facile, mais sinon il y a des plannings à Verviers et donc on essaie, quand les personnes parlent français, de les renvoyer. Donc oui, à priori, on est, on est vraiment compétents pour la communauté germanophone, donc on fait ça. Et donc une fois par mois, on a une permanence pour personnes transgenres. Et alors, j'ai une collègue qui est sexologue et qui fait aussi alors des accompagnements en tant que sexologue. Donc ça, c'est un peu ce qu'on fait. Pour revenir aux violences sexuelles, on a parfois des personnes qui nous appellent, et donc comme ce n'est pas notre spécialité, c'est quand même une prise en charge un peu différente. Donc nous, on renvoie d'abord dans un premier temps au CPVS, pour qu'eux fassent le premier check-up, une première prise en charge. Et alors, comme c'est quand même assez loin, elles peuvent revenir chez nous pour le suivi justement psychologique ou s'il y a d'autres

démarches à faire, justement administratives, et cetera. Le suivi du procès, s'il devait y en avoir un. Et alors ça en collaboration donc avec la police, donc le service social de la police avec qui on travaille beaucoup, qui on a eu des cas où ils accompagnent aussi au CPVS de Bruyères parce que c'est quand même pas tout près. Et alors il y a toujours cette barrière de la langue aussi qui est un obstacle. ici. Ou alors avec les assistantes de justice, de la maison de justice ici, qui accompagnent aussi les victimes dans certains cas. Voilà un peu ce qu'on fait.

Moi

Quand vous parlez de barrière de la langue, vous pensez que c'est quand même un grand obstacle pour essayer de demander de l'aide, sachant qu'ici on est vraiment dans une communauté germanophone. Et comme vous dites, on va dire, tous les services d'aide qui sont quand même importants, sont tous francophones.

Intervenant n°4

Oui, c'est quand même une barrière assez importante, je pense. Déjà parce qu'il faut vouloir, enfin avoir le courage de prendre contact ou de parler de ce qui s'est passé. Et alors qu'on ne peut pas le faire en sa langue maternelle, c'est un grand souci. Alors, on a été en contact donc avec le CPVS, et cetera, . pour voir comment on peut justement rendre le service plus accessible. Et donc là, on est justement pour parler avec le ministère, parce que nous, on pourrait recevoir la victime et la recevoir en langue allemande, mais il faudrait qu'un suivi soit fait quand même de manière spécialisée. Mais ça arrive dans beaucoup de... , que ce soit avec les personnes transgenres aussi, il y a beaucoup plus de services spécialisés à Liège de nouveau ou à Verviers, alors il y a cet obstacle de la langue. Et l'obstacle aussi que certaines personnes dans des milieux plus précaires ou plus vulnérables, l'accès aussi pour aller jusque Liège, pour aller jusqu'à Verviers, ce n'est pas toujours facile. Il faut avoir une voiture, il faut prendre le train, il faut s'y connaître. Donc oui, il y a quand même des obstacles. Du fait qu'on est aussi dans une région plus dans la campagne, plus à l'écart, on n'est pas dans les grandes villes. Donc voilà, oui, c'est des obstacles quand même importants. Mais bon, le fait qu'on soit une petite communauté fait qu'on ne peut pas avoir tous les services spécialisés à Eupen ou dans la communauté, je sais 80 000 habitants, c'est pas beaucoup, mais il y a cette spécificité de

la langue et le fait aussi que tout ce qui est médical, on ne pourra pas les envoyer en Allemagne, parce que là on pourrait dire aussi on les envoie à Aix-la-Chapelle, mais ça c'est pas possible pour une question d'assurance belge. Donc voilà, c'est un de nos obstacles et on doit faire avec. On essaie alors d'accompagner, donc on est plus dans l'accompagnement aussi avec les personnes à différents niveaux.

Moi

Je pense qu'on va plus essayer de parler, pas que violences sexuelles, mais vraiment de toutes les violences que les femmes subissent. Est-ce que vous avez vu d'autres obstacles. Pas juste, enfin on avait parlé du juridique, mais parlons un peu également de tout ce qui est institutionnel et individuel, comme par exemple l'âge, le statut socio-économique ou bien tout simplement également les stéréotypes.

Intervenant n°4

Oui. Difficile de répondre à cette question parce que les dames qui arrivent chez nous, donc nous, on accompagne uniquement les personnes enfin majeures, donc et elles doivent avoir 18 ans accomplis. Donc en dessous, on n'accompagne pas et alors on renvoie vers d'autres institutions qui sont moins spécialisées mais qui prennent en charge les mineurs parce que le travail avec un mineur ou avec une personne, enfin une personne plus jeune ou un enfant n'est pas du tout le même qu'avec un adulte. Et donc ça, il faut dire qu'il manque en communauté germanophone. Donc, il n'y a pas de structure, par exemple, pour des enfants, pour des jeunes victimes de violences sexuelles ou d'attouchements, il n'y a pas d'endroit spécifique. Et donc, il y a un groupe de travail, mais donc ça doit certainement être un obstacle, mais ces personnes-là n'arrivent pas spécialement chez nous. Donc, dire qu'il y a un obstacle au niveau de l'âge, Je ne pense pas. Je ne pense pas que l'âge soit un obstacle, mais déjà il faut nous trouver. Donc ça peut être un obstacle. Alors comment est-ce qu'on nous trouve ? On essaie de faire, entre guillemets, de la pub. Donc on a nos flyers dans les CPAS, on a nos flyers dans les maisons médicales, on essaie d'aller régulièrement se présenter dans les maisons de quartier par exemple, pour atteindre un public aussi qui est plus difficilement accessible et qui n'a peut être pas l'accès direct aux soins de santé ou autre. Maintenant, ça c'est très difficile

d'atteindre ces personnes. On pourrait encore plus aller sur le terrain et se mettre par exemple dans les supermarchés. Ça a déjà été une réflexion de voir comment est-ce qu'on on peut se rendre plus visible mais tout ça fait c'est beaucoup de travail et le financement manque pour pouvoir vraiment être encore plus à la base. On essaye, on essaie de se faire de plus en plus connaître, mais comme je dis, on a aussi des listes d'attente chez les psychologues, etc. Donc, on a un effectif réduit. On est 8 personnes, donc 5 équivalents à temps plein, 5,3 équivalents à temps plein. Ce n'est pas beaucoup pour prendre en charge. L'année passée, on a pris en charge 400 femmes.

Moi

Dans cette région-ci.

Intervenant n°4

Oui, donc c'est beaucoup. Et donc c'est vrai que il manque de moyens pour pouvoir encore faire plus, je dirais même de prévention, plus d'aller travailler à la base. Donc voilà, ça reste effectivement un obstacle plus pour les femmes de savoir qui est compétent. Ben déjà de se rendre compte qu'on est victime. Je pense que ça c'est le premier obstacle parce qu'on n'est pas toujours conscient qu'on est victime de violence. Et puis une fois qu'on s'en est rendu compte, c'est de trouver les services adéquats et aussi prendre contact avec nous. Donc on essaie de nouveau là aussi de pouvoir, enfin on peut prendre contact avec nous par email, soit par téléphone, mais c'est toujours la femme elle-même qui doit prendre rendez-vous. Donc elle peut être accompagnée, mais ça doit venir, la demande doit venir d'elle-même parce qu'on s'est rendu compte aussi que quand c'est une autre institution, qui prend contact avec nous, les femmes ne viennent pas ou viennent une fois et ne viennent plus. Donc il faut que ce soit elle, ça doit être sa demande à elle. Donc on est quand même fort basé sur l'autodétermination et que si ce n'est pas le moment pour elle, ce n'est pas le moment pour elle maintenant et ça ne va pas servir à grand-chose qu'elle vienne parce qu'elle ne sera pas encore prête à faire les démarches. Donc voilà, ça c'est important. Voilà ce que je peux dire à ce niveau-là.

Moi

Quand vous parlez du fait que les victimes parfois ne s'en rendent pas compte qu'elles subissent des violences et que vous pensez que c'est un grand obstacle également, est-ce que vous pouvez m'en dire plus par rapport à ça ?

Intervenant n°4

Oui, je peux essayer d'en dire plus. Donc ça, c'est surtout aussi dans ce qu'on nous apprend comme en tant que professionnel, c'est justement qu'une femme, il y a un cycle de la violence et donc en fonction d'où elle se trouve dans le cycle, elle ne va pas réagir de la même manière. Et donc elle va pouvoir, enfin des personnes externes par exemple, vont pouvoir lui dire "écoute, je pense que là, ce que tu vis, c'est quand même pas, c'est pas tout à fait normal, etc." ça demande, je pense, un processus assez long pour qu'elles se rendent compte dans quelles situations elles sont. Parce que souvent, l'auteur aura réussi, premièrement, à prendre la main sur la victime, et puis souvent, quand on est dans un contrôle coercitif, la victime est rabaissée, donc elle perd de confiance en elle. Elle n'a plus confiance en elle, a une confiance en elle qui diminue fort. Et donc, pour la faire sortir, souvent elle est isolée, donc ça fait partie des stratégies de l'auteur justement de maintenir la victime dans sa position la plus basse et donc pour en sortir, on est d'autant plus bas. Donc ça, je pense que c'est quand même un grand obstacle. Alors, ce qu'il faut aussi au niveau de l'entourage, c'est de garder toujours les portes ouvertes et essayer de dire à la personne qu'on pense victime ou que la porte sera toujours ouverte et qu'au moment où elle s'en rendra compte, elle pourra compter sur d'autres personnes. Et c'est ce qu'on essaie de faire aussi. Donc c'est pour ça que quand d'autres institutions appellent, ça peut être le SAJ par exemple, ça peut être, on appelle ça Kaleido, donc c'est des personnes qui sont dans les écoles un peu style PMS, qui vont voir par exemple que les enfants vont changer d'attitude, ou que les enfants ont des attitudes spécifiques, on se dit peut-être qu'il y a un souci à la maison, etc. Donc on a parfois des institutions qui appellent, Et donc c'est bien de s'en rendre compte, mais il faut pas forcer la victime non plus spécialement, elle est peut être encore trop, oui, trop sous l'emprise de son mari, parce qu'on peut quand même parler de violence genrée. Et donc, bah voilà, de nouveau, c'est garder les portes ouvertes. La même chose à la maison de refuge, on a des femmes qui retournent dans leur situation de violence. Et là, notre objectif, c'est de dire oui,

c'est ton choix d'y retourner et nos portes seront toujours ouvertes pour que tu reviennes si c'est nécessaire. Donc voilà, le premier obstacle, lui, effectivement, c'est de se rendre compte qu'on est victime et de trouver le courage et la force et tout ce qu'il y a comme obstacles financiers ou psychologiques, ou même de peur. Qu'est ce que vont dire les autres ? Dans un des podcasts qu'on écoute, on entend une dame qui dit "j'avais peur d'être un cas social, c'est tout ça, c'est la représentation aussi des violences dans la société, c'est pas encore vu, on a l'impression que ça arrive qu'ailleurs, que dans des cas sociaux, et cetera. Ce n'est pas absolument pas le cas. Ça arrive partout, dans toutes les couches sociales, sauf que certaines personnes, évidemment, sont plus armées pour en sortir, parce que, enfin, par exemple, financièrement plus indépendantes, elles ont un entourage qui est là au cas où elles veulent partir, et cetera. Ce qui n'est pas toujours le cas. Donc ça, clairement, c'est un obstacle aussi.

Moi

Donc vraiment, le statut socio-économique de la victime a quand même un grand jeu dans la prise en charge. Vous voyez dans votre service, c'est quel genre de femmes qui viennent ici ? Est-ce que ce sont des personnes qui sont bien insérées dans la société ? Est-ce que ce sont des personnes qui ont un peu plus de mal financièrement ? ou alors qui sont indépendantes. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus par rapport à ça ?

Intervenant n°4

Ça dépend. Il faudrait que je reprenne le rapport d'activité pour vous dire exactement. Donc on a de tout. C'est vrai que dans la maison de refuge, on voit quand même que ce sont des femmes socio-économiquement plus précaires ce qui s'explique aussi par le fait que quand on a des femmes mieux insérées dans la société, etc., ou qui ont plus d'entourage, elles vont d'abord aller chez leurs amis, chez leurs parents, etc. que les femmes qui sont à la maison de refuge sont souvent très isolées, donc qui n'ont qui ont peu de contacts sociaux autres que leur mari. On a quand même aussi pas mal de femmes d'origine étrangère dont le statut dépend du mari qui sont souvent en regroupement familial, donc ça veut dire que leur titre de séjour dépend du mari et donc elles sont vraiment dans des situations d'isolement et de dépendance très grande, mais pas que. Je veux dire, moi, à la consultation juridique, je vais avoir des

femmes totalement bien insérées dans la société, qui ont un job, qui ont un bon entourage, mais qui sont tombées dans la violence parce que ça arrive partout. Et qui ont besoin d'un petit coup main, que ce soit psychologique, enfin de d'un accompagnement psychologique ou juridique aussi, parce qu'elles ne se sont jamais posées la question : Ben qu'est ce qui arrive si je dois me séparer, donc ça voilà,, on a de tout. Mais non, c'est vrai que les accompagnements de femmes, par exemple, avec un parcours migratoire, ça demande plus de temps parce qu'il y a beaucoup plus de procédures administratives. qu'une dame qui va pouvoir se payer un appartement pour partir, qui va pouvoir payer un avocat, qui va pouvoir comprendre ce que l'avocat ou plus facilement comprendre ce que l'avocat lui dit, ça va demander moins d'accompagnement. Donc oui, il y a une différence dans le type d'accompagnement mais elles sont quand même, elles ont parfois besoin d'aide à un certain moment.

Moi

Vous m'avez parlé du statut migratoire ainsi que de l'origine. Est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus concernant cet obstacle ?

Intervenant n°4

Au niveau du titre de séjour, ça c'est quand même un gros obstacle parce que souvent, comme je disais, elles peuvent être dépendantes de leur mari au niveau du titre de séjour. Donc elles sont en regroupement familial, donc ça veut dire qu'elles doivent rester pendant cinq ans, elles sont liées à monsieur pour obtenir un titre de séjour propre à elle. Alors il y a des clauses particulières qui disent qu'en cas de violence conjugale, elles peuvent obtenir leur titre de séjour propre. Mais tout ça, c'est un dossier qu'il faut monter avec un avocat spécialisé en droit des étrangers. Alors dans la plupart des cas que nous suivons, c'est le cas et elles obtiennent alors leur type de séjour propre. Mais tout ça demande du temps, ça demande un accompagnement. Donc ça c'est clairement un obstacle. Et puis c'est une peur aussi en fait de parce que monsieur joue évidemment avec ça. Il sait très bien que madame est dépendante de lui pour rester en Belgique. Et donc pour elle, c'est vraiment un obstacle plus grand que de prendre la décision de partir. Alors une fois qu'elle arrive à la maison de refuge, on peut la rassurer, mais pas toujours non plus. Ça dépend un petit peu de quel pays elle vient, si elle a des enfants, si les

enfants sont belges ou pas belges. Enfin, il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte. Là, pour le moment, on n'a jamais eu, en tout cas depuis que je suis là, on n'a jamais eu de cas d'une dame qui a été rapatriée. Donc voilà, je pense que si le dossier est bien et de nouveau là aussi, ce qui prime c'est d'obtenir des preuves de la violence. Donc ça veut dire que dès que la femme arrive chez nous, peu importe dans quel contexte, mais on demande toujours de tenir un petit de journal pour voilà pour avoir certaines preuves. Bon, comme je dis, parfois c'est pas facile parce que quand c'est des violences psychologiques, on demande d'avoir voilà des photos, des vidéos de tout ce qu'elles ont comme preuve, de prendre note ou d'aller faire constater des coups, enfin voilà pour que le dossier soit le plus complet possible et pour qu'elles puissent obtenir dans le cas de titre de séjour propre à madame. Pour le moment, je trouve que ça fonctionne assez bien à voir le nouveau gouvernement si ça va continuer.

Moi

Est-ce que vous avez constaté aussi des obstacles spécifiques pour les victimes racisées ? Parce qu'on a parlé du statut migratoire, mais par rapport aux origines et également à leur culture. Est-ce que ça peut également jouer dans la prise en charge.

Intervenant n°4

Ce qu'on a constaté, c'est que dans certaines cultures, ce qu'il y avait avant, c'est que la violence venait du mari, et une fois que la dame, entre guillemets, était partie, on ne peut pas dire que la violence s'arrêtait, parce qu'elle peut être encore après la séparation, via les enfants, etc. Mais elle n'était pas exercée par d'autres membres de la famille. C'était monsieur qui exerçait de la violence de madame. Dans certaines cultures, la violence vient non pas seulement du mari, mais de la famille, que ce soit de Monsieur, mais même de Madame aussi. Et donc, quand elle quitte Monsieur, elle n'est pas encore libérée de toutes les violences qu'elle peut subir. Et donc ça, c'est beaucoup plus compliqué parce que ça veut dire qu'elles sont premièrement encore beaucoup plus isolées et puis qu'elles doivent vivre dans la peur tout le temps. Dans certaines cultures, dans certains clans, on ne prend pas en charge, madame, parce que c'est trop dangereux.

Moi

Comme quel clan, par exemple ?

Intervenant n°4

Je n'ai pas de nom spécifique, mais je veux dire, dans certaines cultures, dans certaines origines, il y a vraiment des clans qui se forment et à ce moment-là, il faut faire attention parce que la violence peut être tout d'abord très violente et peut être exercée par d'autres membres de ces clans. A ce moment-là, on transfère alors Madame vers une autre maison de refuge beaucoup plus sécurisée, avec un portier, etc. Ça n'arrive pas si souvent, mais c'est déjà arrivé. Et à ce moment-là, c'est ce que j'expliquais, c'est que la violence vient d'autres personnes que de monsieur, et donc elle ne s'arrête pas si vite après la séparation. Donc ça, c'est vraiment des choses qui sont très compliquées et très compliquées pour madame aussi parce que souvent alors elle retourne et elle se dit je ne saurais pas vivre ou alors elle doit vraiment partir plus loin. Mais à ce moment-là, il y a un obstacle de nouveau de la justice, c'est qu'en Belgique, monsieur et enfin les parents ont tous les deux l'autorité parentale sur les enfants, ont un droit de voir les enfants a priori, sauf si le juge en décide autrement, mais ça arrive quand même très peu souvent. Et donc il y a un lien qui est nécessaire entre Monsieur et Madame, ce qui est un obstacle pour Madame de partir plus loin pour se libérer vraiment des emprises de Monsieur et de la famille. Donc ça c'est quand même vraiment. Et ça, arrive. Je ne dirais peut-être pas fréquemment, mais quand même dans certaines cultures, ça arrive.

Moi

Mais quand je vous entends parler, pour vous, vraiment le plus grand obstacle, c'est vraiment la justice. Je suppose que c'est lié au temps aussi ? Parce que les dossiers, est-ce qu'ils prennent beaucoup de temps ?

Intervenant n°4

? Oui, ce n'est pas uniquement le temps. Alors oui, ça prend du temps, ça dépend. Certains dossiers vont relativement vite, d'autres sont un peu plus longs. Ce qu'il y a aussi, c'est qu'il y a entre le moment où madame quitte monsieur et le moment où ce sera jugé, je parle au civil, donc au tribunal de la famille, parce qu'il y a très peu de condamnations pénales pour violences conjugales,

ça peut prendre, je dirais, deux, trois mois. Et en fait, dans ce laps de temps-là, il y a une zone grise, il n'y a pas de jugement. En soi, les enfants sont censés être chez les deux personnes. Et donc là, c'est compliqué parce que Monsieur peut abuser évidemment de cette situation pour garder les enfants ou bien pour garder contact avec Madame. Et comme il n'y a pas de jugement, aucune autorité ne fera quoi que ce soit. Donc ça, c'est compliqué dans certains cas. On essaie avec les avocats de faire parce qu'il y a quand même des audiences entre-temps et d'avoir déjà des rapports d'audience qui disent "Madame peut garder les enfants ou alors Madame doit rendre les enfants et alors on essaie de mettre en place des choses pour que Madame ne doive pas rencontrer Monsieur. Mais ça aussi, de nouveau, ce n'est pas toujours facile parce que les violences ne sont pas toujours vues, ne sont pas toujours prises en compte. Et donc on voit parfois des jugements complètement absurdes et sordides où Madame doit voir Monsieur pour rendre les enfants, etc. On a déjà vu des jugements où on demande que les enfants soient remis à Monsieur devant la maison de refuge. Comme je dis, il y a vraiment un problème de formation de certaines personnes qui voilà qui ne voient pas les violences, surtout quand elles sont psychologiques. Donc pour moi, dans mon travail, enfin dans notre travail, c'est quand même un des un des obstacles les plus grands. Comme je dis, il y a l'obstacle de nous trouver, mais celui-là, une fois que les femmes sont chez nous, évidemment il est-il y est plus. Donc oui, ça reste un des obstacles le plus. le plus flagrant.

Moi

Par rapport à tout ce qui est juridique, vous pensez qu'ils ont un manque d'empathie dans toute cette situation-là ? Parce que, à vous entendre, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas en fait cet aspect humain.

Intervenant n°4

Un manque d'empathie, je ne sais pas si on peut dire ça. Un manque de pouvoir se mettre à la place de la victime, ça je pense. Et puis je pense que tout le système, les avocats ne sont pas des psychologues, ne sont pas des ASBL qui prennent en charge les victimes. Donc tout ça, c'est clair, ils ont peu de temps. Souvent, ce sont des dossiers Prodeo et donc ils gagnent peu d'argent. Donc c'est tout à fait légitime aussi pour eux de réduire le temps. Et puis

une victime est très confuse suite aux violences qu'elle a qu'elle a subies, elle va peut-être être peu cohérente ou peu satisfaite, de ce qui se passe. Et donc c'est difficile pour un avocat de représenter madame. C'est beaucoup plus facile de représenter un auteur. Donc voilà, peu de formation spécifique aux violences, on ne se rend pas toujours compte que c'est de la violence, on n'a peut-être pas posé les bonnes questions, Madame n'a pas su expliquer ce qui s'y passe, ou quand elle explique, elle va expliquer un élément, mais un élément pris isolément ne va pas montrer ce qu'elle vit. Et donc, en fait, c'est à partir du moment où on a la formation, les compétences, etc. C'est à ce moment-là qu'on va voir, elle va dire une information, on va rebondir et alors on va comprendre le système dans lequel elle vit. Mais si on n'est pas formé aux violences, on ne va pas comprendre que le fait qu'elle dise : "Oui, mais monsieur m'a offert." Voilà. Donc ça, je pense qu'il est nécessaire et c'est une volonté collective aussi, c'est que le plus de personnes possible soient sensibilisées ou en tout cas formées aux violences pour que Madame ait une meilleure prise en charge.

Moi

Pensez-vous que ce manque de formation concernant les professionnels en termes juridiques peuvent être un grand obstacle pour la prise de parole de la victime ? C'est-à-dire qu'elle n'aura peut-être plus envie de suivre le processus justement parce qu'elle ne se sent pas comprise, ce qui est dit.

Intervenant n°4

Et ça, c'est une victimisation secondaire de la part des institutions. Mais oui, je pense que c'est parce qu'une victime qui ne se sent pas comprise va se rétracter et donc elle ne va plus vouloir dire et oui, je pense que ça c'est quelque chose qui arrive. Et donc c'est pour ça que c'est important qu'elle soit prise en charge par des centres spécialisés. Et alors le but, ou en tout cas une de nos envies, ce serait d'avoir vraiment des avocats spécialisés avec qui on collabore étroitement en matière de droit des étrangers, ça fonctionne assez bien pour pouvoir avoir une meilleure prise en charge de la victime aussi au niveau de sa procédure judiciaire. Alors voilà, ça commence, les mentalités commencent à évoluer, mais tout ça, prend du temps, il y a des changements de paradigmes par rapport aux violences, etc. Avant, on parlait de violences plus physiques, maintenant on parle plus de contrôle

coercitif, d'emprise, etc. Il faut que les mentalités changent, il faut que les mentalités évoluent. Et tout ça, dans une société, ça prend du temps.

Moi

Et par rapport au nouveau code pénal, est-ce que vous pensez que ça pourrait évoluer la situation ou pas du tout ?

Intervenant n°4

Alors, je vais pas, j'évite toutes les nouveautés par rapport au code pénal. Je sais qu'au niveau du code pénal sexuel, ça je pense quand même que c'est une avancée pour la justice. La loi « stop féminicide » celui 2023. Je pense que ça apporte de la nouveauté. C'est une loi-cadre, donc ça apporte plus de clarté par rapport aux définitions de certaines choses. Le code pénal en lui-même, je ne sais pas très bien s'il y a des changements par rapport aux violences conjugales.

Moi

Je ne sais plus.

Intervenant n°4

Je ne m'en rappelle plus. Je ne suis pas sûre. Je sais qu'au niveau du secret professionnel, il y a certains changements. Je ne suis pas sûre que vraiment spécifiquement, il faudrait peut-être se renseigner une fois pour.

Moi

Sur le fait que vous avez parlé du féminicide, est-ce que vous pensez que, le fait d'être compris par la société, d'être compris par la justice, peut être en fait une ouverture à notre propre prise de parole concernant les violences qu'on subit ?

Intervenant n°4

Oui, je pense. Oui, très clairement. Comme je disais, une victime qui va se sentir comprise, va se sentir plus accompagnée, plus entourée. Et je pense réussir à passer le cap et à et à et à quitter Monsieur, qu'une victime qui va avoir tellement d'obstacles parce qu'elle devra rendre les enfants à Monsieur, parce que au SAJ, on va l'obliger à voir Monsieur, parce que quand même, dans l'intérêt de l'enfant, il faut se mettre à table, et faire des médiations. Tout

ça, c'est de la victimisation secondaire où elle va chaque fois être confrontée au fait que elle n'est pas reconnue comme victime de violence conjugale. Ça oui. Donc je pense qu'à partir du moment où il y a un grand nombre de personnes qui seront sensibilisées aux différentes formes de violence et qu'une victime ne doit pas spécialement se mettre à table avec monsieur, parce que tout ça c'est reconfronter, réouvrir le trauma qui est là. Oui, je pense que ce sera pour elle plus facile. Je dis pas qu'il y aura plus d'obstacles, mais ce sera en tout cas plus facile. Oui, oui, oui, oui, très clairement, j'ai une dame qui était à la maison de refuge. Elle est arrivée chez nous au mois d'octobre, son cas a été jugé au mois de juin, donc là ça a pris énormément de son cas civil, donc des violences psychologiques. Le père était hyper manipulateur et alors elle a voulu protéger ses filles et elle n'a pas pris les filles avec à la maison de refuge. Monsieur a évidemment réussi à manipuler ses filles. Dans le laps de temps, donc de d'octobre à juin, il y a quand même 7, 8 mois, c'est énorme. Et donc au final, Madame se retrouve avec un appartement. Donc tout ça, nous, on a pu faire le suivi avec Madame, elle a obtenu un appartement d'une agence immobilière sociale. Donc là, le système suit mais alors c'est la catastrophe en justice parce que les parents, enfin parce que les filles ne veulent plus retourner chez madame, qu'en justice, on ne voit pas que madame est victime de violence. Et donc elle se retrouve à dire : « j'ai tout perdu quoi, mes filles ne me veulent plus, c'était la seule chose que j'avais, c'était je suis partie pour mes filles pour pouvoir leur, et là, elles veulent plus venir ». Donc on voit vraiment quand même que ça c'est oui, c'est un gros problème.

Moi

Ça va, maintenant je pense qu'on va parler un peu plus, parce qu'on a beaucoup parlé des obstacles, on va dire séparément, mais est-ce que vous avez déjà eu des cas où vraiment ces différents obstacles se cumulaient et ce qui causait en fait une difficulté dans la prise en charge de la victime ? C'est-à-dire qu'on peut rajouter le fait d'avoir peur de chercher de l'aide, plus le fait que puisque c'est une femme, c'est normal de se faire frapper donc il y a vraiment les stéréotypes liés. Il y a également son statut qui peut va dire, causer beaucoup plus de difficultés dans la prise en charge. Est-ce que vous avez déjà remarqué tout ça plutôt ?

Intervenant n°4

Oui, remarquez oui. Maintenant comme je dis, une fois qu'elles arrivent chez nous, cet obstacle là est déjà passé. Alors ce qu'elles vivent en amont, parfois on en parle et puis parfois elles se sentent juste bien accueillies chez nous parce qu'on est spécialisées et donc ce n'est plus un obstacle. Ce qui est important pour nous par exemple, c'est d'avoir des personnes aussi formées au téléphone pour que déjà là, elles aient un contact chaleureux et bienveillant, parce que c'est difficile, je pense, pour elles de prendre contact très clairement. Alors ce qui arrive aussi parfois, et je pense que c'est plutôt là, c'est quand elles n'arrivent pas directement chez nous. Donc par exemple, une victime qui va par exemple d'abord aller porter plainte à la police, c'est plutôt là. En fait, c'est plutôt, je pense, dans les institutions non formées et non spécialisées, que ça va être plus compliqué. Donc il faut tomber sur un avocat, un policier ou une policière qui va avoir de l'empathie, qui va pouvoir écouter Madame, qui va pouvoir prendre en compte ce qu'elle dit et qui leur enverra pas. Et ensuite, elle sera en tout cas ici à Eupen, elle sera prise en charge si elle le veut. Donc si elle va porter plainte, elle sera prise en charge par le par l'aide aux victimes. Ça c'est une assistante sociale et puis elle est renvoyée chez nous. Donc souvent elles ont déjà fait des démarches avant donc quand elles sont chez nous, j'ai pas l'impression qu'il y a un obstacle parce qu'on est bienveillant, comme je dis, on est formé. Après, elles ont certainement déjà vécu des obstacles avant d'arriver chez nous, ça c'est clair. Donc ça veut dire que quand elles arrivent chez nous, elles ont peut-être déjà vécu des enfin eu des difficultés. Et puis certainement aussi la réflexion qu'elles ont dû avoir, des mois, voire des années avant d'oser faire le pas. Oui, ça c'est clair. Parce que, comme je disais, le fait de ne pas toujours se rendre compte qu'on est victime, c'est lié au fait que dans la société c'est très tabouisé, que en fonction des cultures ou de ou des milieux socio-économiques dans laquelle elles ont évolué, le curseur n'est pas le même non plus. Des femmes qui ont vécu des violences ou qui ont vu leur mère vivre des violences aussi. Elles vont avoir un curseur beaucoup plus haut, elles vont se laisser, enfin, elles vont peut être moins vite chercher de l'aide parce que pour elles, c'est plus normal de vivre dans une situation comme ça, qu'une femme qui vient d'un milieu dans lesquels il y avait pas de violence, où il y avait un couple ou voilà des parents bienveillants. Donc ça oui, je pense que quand même ça joue beaucoup. Mais tout ça, c'est avant qu'elles arrivent chez nous, évidemment et donc ça, certainement,

je ne suis pas psychologue, mais ça va être une partie des choses qu'elles vont pouvoir travailler avec les psychologues pour éviter de re-rentre dans un schéma d'emprise, dans leur nouvelle relation, etc.

Moi

Vous avez quand même déjà vu des victimes qui étaient chez vous et qui, au final, ont repris le même cycle ? Que ce soit avec une nouvelle personne ou avec la même personne.

Intervenant n°4

Oui, oui, ça arrive.

Moi

Très souvent ou c'est quand même plutôt rare ?

Intervenant n°4

Alors à la maison de refuge, on a peu de femmes qui retournent. Donc on est sur, qu'est-ce qu'on a eu l'année passée ? Une femme sur 13 qui est rentrée, donc ça c'est quand même assez. On essaie vraiment de les prendre en charge pour qu'elles ne partent pas. Maintenant, ça arrive, mais c'est quand même peu de cas. Alors, je connais pas les statistiques nationales à ce niveau-là, j'ai toujours l'impression qu'on a dit 10% des femmes retournent en refuge chez nous, c'est moins, régulièrement moins. Maintenant, on a une toute petite maison et ça c'est la facilité où le point positif qu'on a un accompagnement très fort. et voilà un accompagnement intense, je veux dire, des femmes. Maintenant, ça n'empêche qu'elles peuvent parfois retourner. Alors en ambulatoire, c'est plus compliqué à dire parce qu'on a certaines femmes qu'on accompagne, qui vivent encore dans leur situation de violence.

Moi

Et que vous l'accompagnez en même temps ?

Intervenant n°4

Voilà, et donc elle vient, elle le cache à monsieur parce qu'elle a besoin de savoir, par exemple, quels sont mes droits ? Comment je dois faire ? Voilà, si je pars, à quelle aide, est-ce que j'ai droit, etc. Donc ça, arrive quand même régulièrement. J'ai perdu le fil, je ne

sais plus ce que je voulais dire. Donc oui, ça, arrive. Je ne sais plus ce que c'était votre question.

Moi

Ma question, c'est si on voit en fait une imbrication de plusieurs dimensions ?

Intervenant n°4

Oui, c'est ça. Oui, c'est ça le fait de savoir qu'il y avait des femmes, beaucoup qui y retournaient. Et donc ça c'est plus compliqué évidemment à chiffrer. Ah oui, si elles retombaient dans d'autres aussi. Oui, ça arrive quand même d'avoir, et ça je pense aussi de nouveau, nos parents sont nos modèles, et ce qu'on voit, ça fait partie de notre éducation, ça fait partie du modèle qu'on a. Et donc des femmes qui auront déjà subi des violences en tant qu'enfant de par le parent violent sur la mère, oui, il sera plus enclin à tomber dans des situations de violence. Et donc c'est pour ça aussi qu'il faut à un moment donné casser les chaînes. C'est pour ça qu'il faut aussi prendre en charge les enfants victimes de violence, ce qui n'est pas le cas du tout pour le moment. On prend pas en charge, on les voit pas comme victimes. Or voilà, des études montrent que les enfants. mêmes témoins, donc victimes indiquées, sont victimes et doivent être pris en charge. Voilà, tout ça, c'est des études qui arrivent maintenant et donc qu'il faut en tout cas prendre en compte dans les SAJ, mais aussi au niveau de la justice de nouveau. On en revient souvent, mais pour moi, c'est important de se dire que le lien, c'est important parce que pour le moment, en fait, le droit au lien du père-auteur prime le fait que l'enfant est victime aussi. Et donc on va dire monsieur a le droit de voir l'enfant, donc il y a un lien qui va primer sur le fait que l'enfant est victime et donc devrait être séparé de ça.

Moi

C'est un peu problématique.

Intervenant n°4

C'est un peu problématique, mais c'est comme ça pour le moment. Parce que l'enfant victime indirecte n'est pas vu comme victime. Déjà souvent la mère n'est pas vue comme victime. Et donc il existe par exemple à Marche-en-Famenne une clinique du lien et donc là, l'objectif est de dire que le lien est important, mais le lien ne doit

pas toujours être physique, il peut être exprimé d'autres manières. Et donc voilà, c'est vraiment une institution spécialisée qui prend en charge les enfants qui sont victimes de violences conjugales et travaille le lien alors d'une autre manière avec le père violent. Mais tout ça, c'est des projets pilotes qui ne sont pas encore.

Moi

Je suis un peu quand même étonnée qu'on n'aide pas les victimes secondaires comme les enfants. Je trouve ça un peu illogique.

Intervenant n°4

Oui, surtout quand on voit justement que ce sont souvent des histoires qui se reproduisent. Et donc là, moi je fais partie d'une coalition, donc l'Institut de Bruxelles, donc d'égalité entre les hommes et les femmes, a mis sur place plusieurs coalitions et donc il y en a une qui s'appelle "Justice et égalité de genre" où justement on parle beaucoup des violences post-séparation. Donc comme j'expliquais, que la violence ne s'arrête pas toujours au moment de la séparation et continue par après, et là alors surtout par le biais des enfants, où en fait monsieur continue à avoir une emprise sur madame par le fait des enfants. Donc on a beaucoup travaillé sur ça, on a mis en place des slides etc. aussi de nouveau pour sensibiliser l'appareil de la justice aux différentes formes de violence, aux différents droits de l'enfant parce que finalement, il y a là aussi, il y a le droit de l'enfant qui n'est pas pris toujours en compte dans certaines situations comme ça, où je dis où le droit au lien prime justement le droit de l'enfant d'être écouté, d'être entendu. Bon, après tout ça, c'est voilà, ce sont des choses qui sont nommées mais qui prennent encore, qui vont prendre du temps. Donc on espère quand même à un moment donné, quand même, ce sera pris en compte. et. Ici, la deuxième année, on va parler plutôt justement de la prise en charge des auteurs et justement aussi le fait que souvent c'est cyclique et que donc les enfants là-dedans reproduisent le schéma en fait qu'ils ont vu, que ce soit alors victime ou auteur aussi, qu'à un moment donné, il est important de casser ce cycle.

Moi

Et par rapport aux enfants, est-ce que c'est plus un moyen, enfin, je veux dire, est-ce que c'est plus un blocage pour la femme d'être prise en charge ou est-ce que c'est vraiment un moyen pour elle

d'aller vraiment chercher de l'aide ? Je ne sais pas si vous comprenez ce que j'essaye de dire.

Intervenant n°4

Oui. En fait, je pense qu'au départ, c'est souvent de se dire voilà, je ne peux plus, je ne peux plus laisser mes enfants dans cette situation là. Donc ça peut être, je veux dire, un élément déclencheur mais pas toujours, parce que souvent c'est quand même aussi parce qu'elles arrivent à un moment donné où ça devient trop ou bien parce qu'il est devenu violent physiquement. Ça dépend un peu, les déclencheurs ne sont pas les mêmes partout et je pense qu'elles ne savent pas. En fait, elles ne connaissent pas, elles ne savent pas ce qui va arriver après, elles ne savent pas quelle est la prise en charge judiciaire parce que souvent c'est quand même quelque chose, le droit, c'est quelque chose qu'elles voilà qu'elles n'ont dont elles n'ont pas connaissance, à juste titre. Et encore bien, je pense qu'elles ne le savent pas parce que sinon ce serait un obstacle avant même de partir. Je pense que les femmes qui arrivent chez nous et qui se disent si j'avais su, je l'aurais pas fait, parce que si elles se retrouvent par après éloignées de leur enfant ou bien dans l'obligation de donner une semaine sur deux les enfants à monsieur et que donc monsieur va pouvoir manipuler les enfants. Parce que là, madame n'a plus le contrôle. Avant, elle l'avait encore sur les enfants, parce que c'est souvent quand même les femmes qui s'en occupaient. Elles avaient le contrôle sur les enfants et puis elles le perdent souvent à moitié. Donc je pense qu'il vaut mieux qu'elles ne sachent pas ce qui leur attend après, parce que sinon elles ne partiraient certainement pas.

Moi

Et vous avez déjà eu des cas où la victime va couper cette prise en charge, veut arrêter tout simplement à cause des enfants. Parce que, comme vous avez dit, le domaine juridique veut que l'enfant reste encore avec le papa. Est-ce que ça peut leur donner envie en fait de tout arrêter et de repartir avec leur mari juste pour les enfants.

Intervenant n°4

Ça pourrait. Alors ici, je ne me rappelle pas d'un cas spécifique où c'est arrivé parce que souvent quand elles partent, c'est qu'elles

partent avant que la procédure judiciaire soit vraiment entamée. Maintenant, ici, j'ai une dame qui est partie, c'est déjà la deuxième fois qu'elle est partie. Je suis pas enfin elle est partie, je suis pas sûre qu'elle va pas quand même retourner parce que parfois la violence et l'emprise est tellement grande que maintenant c'est clair que ça va être un obstacle. Alors dans certains cas, comme souvent les violences post-séparation vont vraiment être là pour ennuyer madame et puis à un moment donné, ces hommes qui ne se sont jamais occupés des enfants, mais qui tout à coup veulent s'occuper des enfants pour ennuyer madame, ils vont parfois aussi un peu lâcher du l'est et ils vont se dire "en fait j'en ai marre de m'occuper des enfants, reprends-les, c'est ce qui est arrivé ici avec la dame." Mais alors on est déjà parfois un voire deux ans plus loin et à ce moment-là, soit elles sont déjà retournées parce que c'était infernal et qu'elles n'en pouvaient plus ou alors elles tiennent le coup et c'est justement ça aussi un peu notre rôle, donc on accompagne les femmes aussi une fois qu'elles ont déménagé, donc elles ont emménagé dans leur propre appartement, propre maison, on propose un accompagnement post hébergement qui est hyper important pour que justement en cas de quand elles n'en peuvent plus et que c'est vraiment trop dur parce qu'elles doivent quand même encore voir Monsieur et que on les oblige à aller rendre les enfants à Monsieur et que donc chaque fois, chaque semaine, il y a une confrontation avec Monsieur, ça nous permet de continuer à accompagner madame pour qu'elle tienne le coup. Mais oui, clairement, je pense que ça peut être un obstacle.

Moi

Et par rapport à l'hébergement, vous pensez que c'est vraiment un point très important pour la suite de sa prise en charge ? Le fait d'avoir son propre chez-soi, mais surtout d'être protégé entre guillemets ?

Intervenant n°4

Oui, pour certaines femmes en tout cas, oui, c'est en fait pour certaines femmes, c'est nécessaire. Elles ont pas d'autre choix, elles ont personne chez qui être hébergées. Et je pense que pour certaines femmes, c'est important aussi parce que en fait, elles ne savaient pas, entre guillemets, vivre seules. Elles étaient tellement sous l'emprise et Monsieur, entre guillemets, faisait tout que pour elles, vivre seules, c'est compliqué et donc là, c'est bien d'avoir ce

moment de transition, de dire ouais voilà, je suis accompagnée pendant souvent c'est quand même, c'est 6 mois qu'elles restent à la maison de refuge, j'ai quelqu'un qui m'aide, j'ai quelqu'un qui m'explique comment ça fonctionne parce qu'elles se sont enfin voilà, elles ont parfois pas d'idées aussi de comment fonctionne l'appareil administratif donc elles ont besoin, ça, je pense que ça fait du bien. Et puis elles sont entourées. Que quand elles sont toutes seules à la maison c'est parfois compliqué. On le remarque, certaines femmes qui quittent rapidement la maison de refuge ou parce qu'elles ont un appart en fonction également aussi du milieu socio-économique dans lequel elles se trouvent, elles sont très seules, très isolées, et donc c'est parfois mieux qu'elles restent un petit peu plus longtemps à la maison de refuge pour être encadrées, pour avoir des contacts sociaux, avant de retourner seules chez elles. Je ne dis pas qu'elles sont toujours seules, et là aussi on essaie de mettre en place alors des choses pour qu'elle puisse s'intégrer plus dans la société. Parce que parfois, ce n'était pas le cas. Et quand on a été isolé pendant des années, c'est compliqué de se refaire un réseau. Je veux dire, ça, fait partie aussi de l'accompagnement.

Moi

Donc l'isolement, c'est vraiment un très grand obstacle également.

Intervenant n°4

Oui, l'isolement pour partir et chercher de l'aide. Et puis il y a des femmes qui sont qui sont tracées, des femmes dont les maris ont vraiment une emprise totale. Et donc quand elles arrivent ici, elles doivent, ça doit aller vite, ça doit être à certains moments, monsieur doit pas savoir parce que elles savent bien ou alors elles doivent mettre leur voiture au Delhaize, par exemple à un supermarché, en faisant croire qu'elles sont parties faire leurs courses alors qu'elles viennent ici. Donc tout ça, on essaie de prendre en compte et ça c'est très compliqué pour elle quoi.

Moi

Vous avez eu un cas à Eupen.

Intervenant n°4

Oui, oui, ça arrive régulièrement.

Moi

Vous pensez que c'est également, parce que j'habite à Eupen ici, donc je connais un peu la mentalité germanophone et la mentalité francophone. Est-ce que vous pensez que c'est également lié à la mentalité germanophone ou pas du tout ?

Intervenant n°4

Non, non, c'est des choses qu'on remarque, non. J'en parlais encore tout à l'heure. Justement, je me posais la question si ce que nous, on voyait sur le terrain, ça représentait ce que la Belgique. Et en fait, je pense que oui, c'est juste, on n'est pas une île. C'est toujours un peu l'idée qu'on a en communauté germanophone, ça n'existe pas. Mais c'est juste qu'effectivement, il y a certainement moins de cas que dans des grandes villes comme Liège ou Bruxelles. Mais les cas existent aussi et justement, c'est d'autant plus important de les voir et de les prendre en charge, mais oui, je pense que c'est pas, non, c'est pas lié spécifiquement à la contre germanophone, je pense pas.

Moi

Ok, c'était une petite question parce que ça m'intriguée puisque les germanophones sont parfois un peu, enfin de la vision de ceux de Liège, ils sont un peu spéciaux en fait.

Intervenant n°4

Oui, c'est une mentalité, oui c'est différent, c'est très cartésien, mais ça n'empêche que les violences existent aussi et dans la même mesure qu'ailleurs.

Moi

Ok, ça va, je pense que vous avez répondu à beaucoup, de mes réponses. Merci. Juste pour savoir si vous avez autre chose à dire, si vous avez des commentaires.

Intervenant n°4

Non, je pense que j'ai beaucoup expliqué. Non. Maintenant, voilà, je veux pas non plus noircir le côté judiciaire. C'est vrai que pour moi, et je suis juriste, c'est d'autant plus frustrant aussi dans l'accompagnement des victimes, parce que moi je leur raconte des choses que je me enfin voilà, je me renseigne. Et il y a des cas de jurisprudence maintenant de certaines juges qui ou certains juges qui prennent en compte les violences, le contrôle coercitif. Et

donc, c'est difficile pour moi d'avoir une femme devant moi où je pourrais lui dire voilà, comme ça et comme ça et comme ça, et que finalement, à la justice ou en justice, ça ne se passe pas comme ça. Alors, je leur dis toujours que voilà, je ne suis pas juge, je ne suis pas avocat, je ne peux pas vous représenter. Mais c'est parfois frustrant alors de les envoyer chez certains avocats où on sait ça ne va pas être pris en compte. Donc on essaie de les accompagner, mais ça prend beaucoup de temps. Et puis on ne peut pas toujours être là non plus parce que si on doit accompagner nos 400 femmes, ça ne va pas être possible. Et donc là, voilà, on essaie de travailler, mais on essaie de travailler ensemble. Ici, on a donné un atelier de sensibilisation mardi parce qu'on a envie de sensibiliser le monde judiciaire aux violences pour qu'on puisse vraiment ensemble prendre en charge les femmes. Donc c'est un chemin, ça demande quand même beaucoup d'énergie, c'est parfois frustrant, mais il faut y travailler de manière positive et encourageante pour qu'un jour.

Moi

Je pense que le côté négatif du droit, c'est surtout parce qu'ils ont un manque en fait de formation, notamment dans tout ce qui est social. Et puisque j'ai déjà eu des cours de droit, je le remarque très bien que le côté social, il n'est pas là, non. Je trouve ça dommage, sachant qu'on est tout le temps devant des gens et on va juger une personne qui est humaine, qui a ses propres sentiments. Je trouve ça quand même un petit peu. C'est contradictoire, je trouve.

Intervenant n°4

Et c'est vrai que vous parliez tantôt de manque d'empathie. Je ne sais pas si on peut parler vraiment de manque d'empathie, mais c'est vrai que, comme je disais, cette difficulté de se mettre à la place de l'autre en se disant, ce n'est pas parce que moi je ne vis pas de violences conjugales ou que moi j'ai eu la chance d'avoir été éduquée dans un milieu sain que je peux pas quand même m'imaginer que certaines femmes vivent ça. Ou alors quand on a des stéréotypes, genre pourquoi est ce qu'elle n'est pas partie plus vite ? Ben non, enfin je veux dire. C'était intéressant parce que lors d'une formation, on nous a dit on est tous égaux pour tomber dans la violence, mais par contre, on n'est pas égaux du tout pour en ressortir. Et c'est là, en fait, que tout le milieu social dans lequel on a on a évolué va jouer un rôle quand on sait que nos parents vont

pouvoir nous héberger ou nous payer un appart, ou qu'on va avoir un soutien familial ou des ou des amis, c'est peut être plus facile de sortir de la violence qu'une dame qui a complètement été isolée, qui n'a plus de lien avec sa famille ou que la famille n'est pas ici, que la famille est à l'étranger, qu'elle n'a pas de réseau social autour d'elle qui va pouvoir l'aider, l'obstacle il est évidemment beaucoup plus grand que déjà de se rendre compte qu'on est victime parce que peut être qu'il y a en plus une normalité dans ce qu'elle vit et puis d'en sortir. Donc voilà, et ça ce serait c'est vrai que il y a peut-être ce manque d'empathie pour certaines femmes. Oui, c'est ça, d'empathie, de pouvoir se mettre à la place d'autres personnes simplement, sans chaque fois ramener la problématique à soi. Parce que ce n'est pas parce que soi on ne le vit pas que d'autres ne le vivent pas. Et voilà, je pense que c'est effectivement un processus.

Moi

Qui doit être amélioré, je pense.

Intervenant n°4

De nouveau, on ne peut pas généraliser, ce n'est pas tout le monde.

Moi

Bien sûr, bien sûr, mais même mes professeurs de criminologie l'ont remarqué, que le fait qu'il manque également des cours de criminologie, également en droit, c'est un peu, comme j'avais dit au début, c'est un peu contradictoire, sachant qu'on va juger un crime, mais si vous ne connaissez pas en fait le crime en lui-même, ça n'a pas d'importance, c'est vraiment se tirer une balle dans le pied parce qu'on ne comprend pas. Et même, puisque j'ai fait également un bachelier en psycho, même les psychologues, même les psychologues disaient eux-mêmes que le problème dans tout ça, c'est que le droit est bien, il peut être très positif, mais il faut les sensibiliser dans tout ça parce qu'ils sont un petit peu comme ils ne connaissent pas la réalité des choses.

Intervenant n°4

Oui, et puis aussi, et ça on le remarque, moi je ne suis pas psychologue non plus, mais c'est vrai que je travaille avec des psychologues et donc je pense qu'on a une ouverture différente. Et alors c'est vrai, parce qu'il y a un juge qui disait mardi, mais nous

on n'est pas psychologue et ça c'est vrai, je suis d'accord, mais alors prenez et alors il demandait, il faut absolument qu'on ait des rapports des psychologues. Bon, déjà au niveau du secret professionnel, ça va pas être possible de faire des rapports, mais je pense quand même qu'on peut avoir une sensibilisation comme vous dites alors vraiment différente quand on a des approches. Enfin voilà, je pense quand même que si on s'intéresse à certains cas, je pense qu'il y a moyen de développer et on demande pas de lire des livres de psychologie mais dans des formations, et parfois c'est des courtes formations, on a quand même déjà un petit peu des automatismes. Voilà, mais je pense que ce n'est pas spécialement toujours leur volonté non plus. Et puis, ils ne sont souvent pas spécialisés dans un domaine. Donc les violences conjugales, ils vont peut-être avoir un ou deux cas. Ça, c'est un peu la problématique ici en communauté germanophone, c'est que souvent on a des avocats généralistes, donc ils font aussi bien du droit de bail et à ce moment-là, trouver des formations et d'être formé. Je comprends, c'est compliqué. Et donc, pour moi, c'est hyper important de travailler en collaboration avec des avocats. Et donc j'essaye. En fait, j'ai répondu à plusieurs appels à projets parce qu'il y a des projets comme ça en à Bruxelles où il y a les avocats travaillent avec des psychologues, y a des assistantes sociales, des juristes. Et en fait, il y a une prise en charge multidisciplinaire de la victime de violence. Parce que comme on disait, il y a souvent il y a pas que une chose, il y a plus. Enfin, la femme elle va avoir plusieurs obstacles. Et donc, si on peut avoir à un endroit la possibilité d'avoir tout et qu'elle ait une prise en charge vraiment globale et holistique. Voilà, je pense que pour elle, ce serait mieux.

Moi

Et vous pensez que vraiment ce groupe multidisciplinaire, par exemple pluridisciplinaire, pourrait améliorer beaucoup de choses ?

Intervenant n°4

Je pense, vraiment.

Moi

Que ce soit pour les professionnelles et les victimes, je suppose.

Intervenant n°4

Oui, il y a une ASBL qui s'appelle Casa Legal, vous la connaissez peut-être, c'est à Bruxelles. Et elle, n'a pas tout à fait le fonctionnement, mais j'avais été les rencontrer, donc elle travaille avec beaucoup des femmes, donc il y a des psys, des assistantes sociales, Alors il y a des juristes et il y a aussi des avocats, des avocats qui travaillent sur base salariée, donc ce n'est pas des avocats indépendants. Et je trouve que c'est super chouette. C'est un projet pilote. Bon, après, ils ont un peu des difficultés, mais l'approche est de se dire aussi que ces femmes, ils interviennent beaucoup dans les situations de violence conjugale et aussi dans des situations de droit des étrangers, parfois ça peut être lié comme une femme. Et à ce moment-là, elles disent pas que elles ont ces femmes-là, elles n'ont pas seulement une problématique, mais elles ont 3, 4, 5 problématiques autour d'elles et que il faut quelqu'un, il faut des institutions qui prennent en charge le tout pour pouvoir avoir un résultat bénéfique à la fin. Et je suis tout à fait d'accord. Et quand je vois les femmes qu'on accompagne, alors pas toutes, mais quand même, on a de plus en plus de demandes quand même où la complexité devient énorme. Ce n'est plus juste un petit cas de violence où on se dit voilà, non, c'est des gros trucs, c'est des dossiers qui prennent du temps, c'est des dossiers qui demandent beaucoup d'émotionnel aussi. Les femmes, elles arrivent avec leur sac à dos et donc l'avocat n'est pas là pour prendre ça en charge, ça c'est clair. Donc c'est pour ça qu'il doit être entouré par d'autres personnes. Je pense que ça, pourrait aider beaucoup de choses. Mais, on n'y est pas encore. Mais voilà, il y a des projets pilotes dans ce sens-là, donc peut-être que petit à petit, ça va être mis sur pied aussi, par ici, je l'espère. On essaie en tout cas de mettre en place ce genre de structure maintenant de nouveau à notre échelon et avec les moyens qu'on nous donne. C'est peut-être une question de moyens.

Moi

Le moyen est un peu difficile, surtout ici. C'est compliqué. Ok, ben ça va, merci beaucoup.

Retranscription n°4

Entretien-20260527_115011UTC-Meeting Recording

27 mai 2026, 11:50AM

1h 14m 36s

Intervenant n°5 18:49

Bonjour.

Est-ce qu'on peut se tutoyer ? C'est peut-être plus simple.

Xia Wenjing 18:54

Oui, y a pas de souci. Merci beaucoup d'avoir signé mon document, comme ça on est bon. Merci.

Intervenant n°5 18:57

De rien.

Xia Wenjing 19:05

Donc je me présente, je m'appelle Wenjing et je suis étudiante en criminologie à l'Université de Liège et je fais mon TFE sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans la prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent. Bien sûr, l'entretien est confidentiel et anonymisé et la seule personne qui aura qui sera au courant de notre échange et donc ma promotrice. Donc comme première question, j'aimerais bien que vous vous présentiez. Et que vous parlez un peu de votre parcours, de ce que vous faites et comment tu t'es amené plutôt à travailler dans cette ASBL ? Je pense que c'était ça.

Intervenant n°5 19:45

Oui, c'est ça, c'est ça. Du coup, j'ai réalisé mes études, toutes mes études à l'Université de Mons. J'ai fait un master en psychologie légale pour être psychologue. Du coup j'ai été diplômée récemment. Ça va faire un an en septembre 2025. Et j'ai commencé, enfin en parallèle, où je cherchais un travail en tant que salariée que j'ai trouvé plus tard, en janvier. Dès octobre 2025, j'ai commencé à être bénévole dans l'association pour les victimes de violences sexuelles. Et donc c'est toujours le cas actuellement. J'allais à une fréquence plus récurrente quand je cherchais du travail et du coup j'avais plus de disponibilité. Depuis le mois de février, j'y vais plus ponctuellement on va dire au lieu d'une dizaine de fois en 3 mois, j'y vais plus divisé par 2. Une à 2 fois par mois. Et du coup, en parallèle, d'être bénévole psychologue dans cette association, j'effectue mon premier travail avec des auteurs détenus à la prison d'Andenne. Voilà donc j'ai le côté auteur et le côté victime quoi.

Xia Wenjing 20:48

Et du coup, comment vous fonctionnez en fait dans votre service ?

Intervenant n°5 20:56

Dans le service avec les victimes du coup.

Xia Wenjing 20:58

Oui, oui, oui, oui, oui.

Intervenant n°5 21:01

Du coup, par rapport à ce qu'on met en place, tu veux dire ? Ce qui est mis en place pour les personnes ?

Xia Wenjing 21:07

Oui parce que en fait je pense que vous faites une prise en charge aussi avec les victimes. Je voulais un peu savoir comment vous faites, comment ça se passe.

Intervenant n°5 21:14

OK, donc en fait on propose de l'individuel et des groupes. On a au niveau des groupes y en a plein de différents qui ont tous des buts différents pour des besoins différents. Donc on a par exemple les groupes de paroles que j'anime spécifiquement la plupart du temps où en fait c'est surtout pour les gens qui ont ce besoin de parler, mais dans une dynamique de groupe, ils vont se diriger vers les groupes de parole. On accueille autant des femmes que des hommes, donc on a des groupes de paroles uniquement pour les femmes, uniquement pour les hommes ou mixtes, à des fréquences variées. Et au-delà de ça, on propose par exemple plein d'autres groupes comme les groupes d'écriture pour ceux qui veulent privilégier justement l'écriture sur papier ou autre, et non oral. On a les groupes créatifs aussi, que ce soit créer des objets, faire de la peinture. Donc pareil pour ceux qui sont moins à l'aise de parler en groupe mais qui aiment quand même une dynamique de groupe, mais qui ne se sentent pas à l'aise sur le fait vraiment de verbaliser les choses et de parler. Ils partent vers l'atelier d'écriture et le créatif.

Et au-delà de ça, on a aussi parfois des ateliers plus ponctuels de sophrologie ou parfois des personnes externes qui viennent par exemple donner des exercices de respiration, des ateliers d'automassage. Ça, c'est des choses plus ponctuelles qu'on met en place selon les moments. Et sinon, il y a aussi par exemple la thérapie avec les chevaux donc l'hypothérapie où on est en partenariat avec un centre équestre près de Mons vu que l'ASBL est localisée à Mons. Et les personnes qui souhaitent, peuvent

venir et l'idée c'est vraiment de prendre soin des chevaux. Parfois pouvoir les monter, mais donc les caresser, les brosser, et cetera. Et on a aussi en partenariat externe l'hydrothérapie où là c'est avec une kiné dans une piscine chauffée intérieure. Et en fait l'idée c'est de faire plein d'exercices pour le corps dans l'eau et selon les douleurs des patients à l'instant T. Si par exemple une personne dit moi j'ai plus mal au niveau des épaules, une personne dit moi j'ai plus mal au niveau du dos, la kiné en fait adapte ses exercices à chaque séance selon les personnes qui sont là et leurs besoins. Et du coup pareil, c'est près de Mons aussi près de notre ASBL

En plus de tous les groupes que j'ai dit je pense, j'en ai déjà dit pas mal ça, mais je pense pas que j'en ai oublié. On a aussi ça, c'est vraiment beaucoup plus ponctuel. Par contre c'est tous les 2-3 mois, ce qui s'appelle le groupe de Psychoéducation où en fait, c'est généralement les stagiaires de l'ASBL qui s'en chargent durant leur période de stage à tour de rôle, où l'idée en fait, c'est de parler d'une thématique donc qui est annoncée sur les réseaux sociaux pour que les participants sachent de quoi on va parler et s'ils sont preneurs ou non. Et par exemple, ça peut être les émotions, les troubles du sommeil, les mécanismes de défense, plein de thèmes larges où en fait l'idée c'est que la stagiaire, enfin, la personne qui prépare ce groupe de notre équipe, elle fait des recherches en fait avec plein d'articles, et elle prépare une sorte de PowerPoint comme une présentation. Et en fait, à ce moment-là, ça se fait dans un autre local parce que on a 2 étages et ça se fait dans l'étage du bas où on a un comment ça s'appelle pour pouvoir montrer enfin le PowerPoint sur l'écran.

Xia Wenjing 24:30

Oui, une diffusion, enfin un projecteur.

Intervenant n°5 24:32

Oui, c'est ça, c'est ça un projecteur, merci. Ce qui n'est pas le cas en haut, c'est juste des tables. Enfin voilà, mais on n'a pas de projecteur. Et donc du coup quand la psychoéducation se fait, ça se fait en bas avec le projecteur où l'idée c'est vraiment de projeter tout le travail qui a été mené par la personne de l'équipe qui explique en fait la thématique, tout ce qu'elle regorge et c'est vraiment pour le coup, comme dit le nom, une séance de psychoéducation où les participants et participantes posent leurs questions, si elles comprennent pas tel ou tel terme. Et en fait quand ça leur parle, ça leur permet elles de mieux comprendre par exemple leur mécanisme de défense, ce qui a pu se jouer à tel et tel moment, et c'est très intéressant et très enrichissant pour elles de mieux en fait comprendre comment la théorie se met en pratique dans leur vécu.

Voilà mais donc c'est surtout ça pour les groupes et pour de l'individuel. On commence toujours d'abord par un premier entretien pour voir ce que la personne a besoin. Est-ce qu'elle veut que de l'individuel, que du groupe ? Est-ce qu'elle veut faire les 2 ? Parce que tout est possible. Du coup, elle peut faire autant de groupes qu'elle veut. Si elle veut faire de l'individuel et du groupe elle peut ou un des 2 elle peut. Enfin c'est vraiment en fait selon ce que la personne veut et y a pas de nombre limite donc c'est vraiment elle peut faire tout ce qu'elle veut si elle le souhaite sachant que chez nous tout est gratuit, que ce soit l'individuel ou les groupes, même les partenariats, c'est payé par l'ASBL mais donc les tous les participants n'ont rien à payer quand ils viennent chez nous.

Et donc l'idée c'est qu'on commence toujours par un entretien d'accueil comme je l'ai dit, pour voir les besoins et en fonction si la personne souhaite continuer sur de l'individuel, on appelle ça les entretiens de soutien. Étant donné par contre qu'on est qu'on est une toute petite équipe avec les disponibilités de chacun, on

ne peut pas recevoir quelqu'un plus d'une fois par mois. On a déjà malheureusement une grande liste d'attente et donc on essaie de voir les gens une fois par mois si ils en ont besoin, si ils le demandent. Mais on conseille toujours d'avoir une thérapie personnelle en plus de chez nous parce qu'en fait nous du coup on fait pas de la thérapie, c'est une prise en charge sur le moment selon ce que la personne a besoin mais c'est pas une thérapie à fréquence vraiment ponctuelle. Enfin, ça peut parfois varier et c'est pas plusieurs fois par mois. Donc on recommande toujours, s'ils en ont besoin, d'avoir un psychologue en parallèle de leur suivi chez nous.

Et du coup l'idée en fait la différence, surtout entre l'individuel et les groupes, c'est que dans les groupes, on échange autour de thématiques, un peu comme des conséquences après les abus, après les faits. Alors en entretien, c'est là où s'ils le souhaitent, bien sûr, c'est vraiment s'ils veulent en parler, s'ils veulent entrer en détail dans les faits, dans ce qu'ils ont vécu, dans les abus, dans ce qui s'est passé, c'est en individuel que ça se fait. Parce qu'en fait, le risque c'est que notamment en groupe de parole, si quelqu'un dit que j'ai subi un viol et qui commence à donner des détails, si d'autres personnes sont dans des, enfin chaque personne est dans un cheminement propre. En fait une a déjà peut être accepté certaines choses de ce qui s'est passé, qu'une autre pas du tout. Elle est peut être dans un déni même. Et donc si dans un groupe ils se mettent à tous parler des faits en détail, ça peut vraiment venir raisonné mais négativement chez d'autres personnes. Et c'est vraiment pas le but justement, c'est que chacun se sente bien à l'aise, pas mal en fait dans le groupe, parce que c'est vraiment pas le but, c'est que chacun se sente le mieux possible dans la dynamique de groupe et donc, on essaye du mieux qu'on peut de leur faire comprendre, en tout cas quand on fait l'entretien d'accueil que s'ils veulent vraiment pouvoir déposer sur ce qui s'est passé en détail, c'est en individuel et pas

en groupe, pour préserver la dynamique et faire en sorte que tout le monde se sente bien quoi.

Xia Wenjing 27:59.

OK, ça va. Et les victimes que vous prenez en charge, elles sont là je suppose, sur base volontaire, c'est elles qui viennent toquer à votre porte ou vous êtes en liaison avec la police ?

Intervenant n°5 28:16

Alors on peut faire des sensibilisations et des formations, notamment aux académies de police. On le fait petit à petit, mais on va dire qu'on a pas d'intermédiaire qui nous appelle. C'est vraiment, c'est les gens qui viennent vers nous. Mais il faut savoir qu'on prend en charge des 18 ans parce qu'on a pas la capacité au vu de l'équipe de prendre en charge les adolescents et adolescentes en plus des adultes. Donc quand c'est le cas on redirige vers des structures adaptées mais sinon c'est toujours les personnes qui viennent. Il faut savoir qu'elles nous disent qu'elles nous trouvent soit via les réseaux sociaux soit via du bouche à oreille ou soit via leur professionnel, une psychologue ou un médecin qui connaît notre ASBL, sachant qu'on fait pas mal de sensibilisation un peu partout et donc que notre nom finit par être connu par tel médecin dans telle autre ville et donc en fait ça fait que la personne prend connaissance de notre ASBL. Mais il faut savoir qu'on prend pas en charge que les victimes en tant que telles, on peut prendre soit les aussi en charge les proches de victimes. Donc par exemple on a plusieurs mamans de victimes qui viennent et qui ont besoin de déposer sur ce qui se passe par rapport à leurs enfants. Et du coup on prend aussi en charge les professionnels s'ils veulent des supervisions par rapport à des cas d'abus, de violences sexuelles où ils savent pas trop comment se positionner.

On a aussi des formations et c'est vrai qu'il y a un autre volet que j'ai pas expliqué sur le moment. Mais par rapport à notre prise en charge, c'est aussi important de dire qu'on a une juriste bénévole qui est là à certains moments et donc en fait pour toutes les questions légales, juridiques, comment ça se passe avec le dépôt de plainte ? Comment ça se passe avec un classement sans suite ? Qu'est-ce que je dois faire absolument ? Quel document je dois demander pour avoir un suivi de ma plainte ou non ? Enfin voilà, c'est plein de choses, plein de questionnements qui peuvent se poser pour les personnes notamment qui veulent entamer un dépôt de plainte mais qui sont complètement perdues parce que c'est pas du tout clair sur comment procéder malheureusement. Et donc on leur propose cette aide-là toujours gratuite aussi. Et du coup à ce moment-là elles prennent rendez-vous avec la juriste pour vraiment que tous leurs questionnements, enfin qu'elles que ce soit plus clair par rapport à leurs questionnements et si besoin aussi parce qu'on sait que certains rendez-vous peuvent être compliqués pour les victimes de violences sexuelles, comme aller chez le gynécologue, aller chez le dentiste ou voilà, c'est des zones intimes et la personne peut être très mal face au fait de devoir y aller. On propose, nous dans les membres de l'équipe, celles qui sont disponibles d'accompagner ces personnes-là à leur rendez-vous pour pas qu'elles soient toutes seules. Donc voilà, il y a ça aussi sur le côté qu'on propose en plus des entretiens et du groupe.

Xia Wenjing 30:47

OK, ça va. Et est-ce que tu peux me parler un petit peu du type de profil que vous avez le plus souvent dans votre ASBL ? Pour les victimes surtout, est-ce que c'est plus des personnes qui sont un peu plus jeunes, beaucoup plus vieilles, des hommes, des femmes ?

J'aimerais bien en fait avoir vraiment on va dire pas une, j'allais dire une normalisation, mais non, mais je veux dire un profil que vous voyez quand même assez souvent.

Intervenant n°5 31:14

Mais franchement pour le coup c'est en fait je pense pas qu'il y ait un profil parce que vraiment alors on peut avoir moins d'hommes que de femmes, ça c'est un fait. Mais les hommes voilà, c'est pas pour autant qu'il y en a pas. Il y en a aussi malheureusement. Mais c'est vrai qu'en termes de pourcentage on a moins d'hommes, en tout cas dans notre ASBL que de femmes, mais les 2 sont présents.

Mais par contre au niveau de l'âge, on a vraiment de tout. Enfin. On peut avoir des personnes dès 18 ans, des personnes dans la vingtaine, des personnes qui sont encore du coup aux études, des personnes qui ont 30, 40 ans, 50, 60 autant chez les hommes que les femmes. Pareil à des plus jeunes et des plus âgés. Donc pour le coup donner un profil par rapport à l'âge, en tout cas dans les statistiques, dans des études, peut être qu'il y a une proportion je suppose, mais chez nous on a enfin comme ça je me dis pas j'ai vraiment un profil dans telle tranche d'âge quoi, c'est vraiment je peux autant avoir 3 entretiens avec 3 âges différents, avec mon âge, avec 20 ans de plus et avec 40 ans de plus quoi donc un profil par rapport à ça ? J'ai pas l'impression qu'il y en a malheureusement j'ai l'impression que ça touche tout le monde quoi.

Xia Wenjing 32:24

Ouais ça c'est sûr. Ben du coup, est-ce que quand tu prends en charge ces victimes, est-ce que tu ressens en fait des petits blocages, notamment venant de la victime, des obstacles que tu remarques ?

Intervenant n°5 32:39

Ouais bien sûr, la personne peut mettre en place plein de stratégies de défense donc venir, par exemple pour un premier entretien, en prenant rendez-vous, elle nous explique pas ce qui se passe, juste elle veut nous voir donc on la voit. Et il faut savoir qu'il y a certaines personnes, on peut les voir au premier entretien, ils vont juste nous dire j'aimerais les informations pour savoir comment vous fonctionnez au niveau individuel et groupe. On va leur dire les informations et c'est terminé, la personne part et parfois pendant même 5 ans façon de parler pour caricaturer, mais pendant des années, la personne peut venir sans dire pourquoi elle est là. On force pas du tout la personne à nous dire il faut que tu nous dises absolument les faits ou pourquoi tu es là, parce que si la personne elle veut juste un suivi, ne pas se sentir seule et donc par exemple partir sur du groupe où elle voit avec les témoignages qu'elle est pas seule et donc ça lui fait du bien, elle ressent beaucoup moins à cette solitude là mais qu'elle a pas envie de parler des faits, c'est totalement possible et même en individuel, elle peut très bien venir et ne pas parler des faits non plus, de parler des choses qui la tracassent maintenant, de faire des liens avec voilà là je sens que je suis en hypervigilance, ça doit être en lien avec ce que j'ai vécu mais elle va pas détailler les faits. Et nous notre but c'est pas du tout en fait de savoir les faits et ce qui s'est passé c'est vraiment en fait les personnes viennent, on les accompagne, on leur explique nous enfin elles savent en quoi consiste l'ASBL donc elles voient si elles, si c'est pertinent pour elles ou pas. Si elle reste, on suppose que c'est pertinent pour elle et que les faits sont concordants avec ce qu'on peut leur proposer dans notre ASBL, que c'est des faits de violences sexuelles, mais on ne repose jamais la question.

On travaille vraiment avec ce qu'elle nous donne. Donc si en entretien la personne vient et par exemple elle fait que pleurer et

dire que ça va pas mais elle veut pas expliquer pourquoi ça va pas, on l'accompagne, on est là pour elle et on fait vraiment en fait avec ce que la personne nous donne même si la personne elle vient pour un premier entretien et que ça dure vraiment 5 minutes. J'ai déjà eu le cas où la personne vient, on voit qu'elle est vraiment effrayée d'être là. Enfin qu'elle est pas du tout à l'aise pour la première fois. Parce que il faut bien se dire que ne fût-ce que de faire le pas de venir chez nous, c'est un pas énormissime déjà. Enfin c'est déjà une étape énorme de faite et donc en fait parfois pour certaines personnes, juste le fait de l'avoir fait et d'être assise sur le fauteuil, c'est bon pour un premier entretien, c'est déjà suffisant. La personne le dit et on conclut. Et on n'a même pas besoin de donner des informations parce que juste en fait, la personne avait juste besoin de ça et de pas qu'on la bassine d'information sur le groupe c'est ça, l'individuel c'est ça. C'était juste en quelque sorte qu'on voit que la personne est là, on voit que ça lui fait du bien, mais elle veut pas, elle veut aucune information, rien. Et elle repart et c'est totalement OK. Et donc en fait au final je sais même plus c'est quoi la question que vous m'aviez posée.

Xia Wenjing 35:46

C'était concernant en fait les obstacles qu'on voit notamment avec les victimes.

Intervenant n°5 35:50

Oui c'est ça, mais en fait c'est un peu du coup lié à ce que je dis, c'est s'adapter à chaque personne parce qu'on a des personnes qui vont être en hypervigilance à mort, des personnes qui vont être potentiellement dans une paranoïa, d'autres personnes qui vont être très taiseuse. Et donc l'idée c'est de pouvoir trouver un équilibre et de toujours se dire, pour rester sur une ligne de conduite stable qu'en fait si la personne elle me donne

uniquement ça, je fonctionne avec ça et on va pas aller creuser, on va pas rentrer dans les détails, on va pas aller creuser et on va faire avec ce qu'on a même si du coup parfois dans le cas d'une personne très taiseuse, si on a vraiment rien, on sait pas trop à quel point on peut questionner ou pas de manière générale. Et donc parfois c'est ça qui est un peu plus compliqué. Ou si par exemple c'est une personne aussi qui est très dans l'émotion parce que ça peut être frais par exemple, ou même pas forcément frais, mais là qui est très activé émotionnellement et qui du coup le discours part un peu dans tous les sens et on a on a du mal à suivre et parfois du coup c'est compliqué nous dans notre posture en tout cas je parle pour moi de psychologue de cadrer parce qu'en fait la personne on voit qu'elle a besoin de déposer mais en même temps on a du mal à suivre du coup. En même temps, on n'a pas envie de la couper parce qu'on n'a pas envie qu'elle le prenne comme si on voulait pas l'écouter. Mais c'est juste que parfois c'est compliqué à suivre le discours de certaines personnes quoi. Et c'est vraiment je dirais face aux difficultés, toutes les difficultés qu'il peut y avoir, comme l'hyper vigilance, la méfiance ou autre, c'est pouvoir s'adapter au mieux. Enfin l'observer, le constater, ce qui se passe et s'adapter au mieux à la personne.

Xia Wenjing 37:31

Au début tu m'avais parlé que pour les victimes déjà venir toquer à votre porte c'est déjà un grand pas. Est-ce que tu peux essayer de me parler un peu plus en détail de par rapport à pourquoi c'est un grand pas pour elle.

Intervenant n°5 37:51

Justement, je vais faire un peu un lien avec le cliché de pourquoi notamment avec ce qui se passe avec l'affaire Patrick Bruel. Pourquoi certaines personnes parlent après 30 ans ? Si elles

parlent seulement maintenant, c'est que c'est faux. Enfin voilà, je vois plein de désinformation, j'ai mes oreilles qui saignent et j'ai des frissons d'énervement à chaque fois que je vois des gens dire ce genre de choses parce que c'est voilà, c'est compliqué de garder son calme, mais enfin c'est en lien avec ce que je veux dire, dans le sens où en fait, quand une personne vit une violence sexuelle, il y a plein de choses qui peuvent se passer, donc elle peut s'en rappeler et elle peut vivre avec, mais ne pas vouloir en parler par peur des conséquences de son entourage, par peur du jugement, parce qu'on suit malheureusement beaucoup de gens qui, quand ils ont osé verbaliser à leurs proches ce qu'ils avaient vécu, les proches ont cru l'auteur et pas la victime.

Xia Wenjing 38:47

Et par rapport à ça, est-ce que vous avez déjà vu, notamment par rapport aux origines, que des femmes sont moins crues que les hommes ? Parce que on sait que dans certaines origines, on croit plus en fait les hommes que les femmes. Est-ce que tu as déjà vu ce genre de cas également ou pas ?

Intervenant n°5 39:07

Là comme ça fin dans l'ASBL, non parce qu'on suit vraiment fin des personnes de toute origine et ça arrive fin je veux dire qui n'ont pas de religion forcément fin. Mais donc je pense pas. J'avais suivi par contre une conférence sur la difficulté pour les femmes migrantes, enfin d'autres cultures, et cetera., de parler, d'oser parler par rapport aux violences subies par rapport justement à l'origine culturelle, à la religion, à ce qui peut se dire dans la famille, aux violences aussi du coup, par exemple aux violences liées à l'honneur comme les mutilations génitales, enfin plein de choses comme ça qui font que c'est plein d'autres facteurs qui rentrent en compte. Mais moi dans l'ASBL, j'ai pas eu ce constat. Mais je sais plus, du coup je sais plus, désolée.

Xia Wenjing 40:10

Pardon parce que j'étais trop à fond pour ça. Oui donc on était, on était sur.

Intervenant n°5 40:14

En fait pour toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir si elles parlent. Donc le jugement des proches et des gens qui sont pas proches mais des proches c'est encore pire, le potentiel isolement, la peur de l'abandon du coup, la peur du rejet, la peur des représailles aussi du ou des auteurs. Enfin en fait, il y a tellement de conséquences possibles que la personne elle se dit je vais être mieux si je parle pas plutôt que je parle. Plus toute la procédure judiciaire qui malheureusement on le voit, ça prend des plombes et ça mène à rien parce que même quand quelqu'un amène des preuves vidéo apparemment c'est toujours pas des preuves suffisantes donc en fait je sais pas ce qu'il leur faut comme preuve, ça aussi c'est très frustrant en tant que professionnel d'assister à ça et de enfin de pas pouvoir aider quoi.

Donc tout ça fait qu'en fait la personne elle ne parle pas. Ou alors même si donc dans le cas que la personne se souvienne toutes les conséquences qu'il peut se passer. Mais on peut aussi avoir des cas de la personne à ce qu'on appelle une amnésie traumatique. Et en fait elle peut oublier totalement tout ce qui s'est passé ou une partie se dire quand même cette personne là j'ai un mauvais feeling, il est dans la famille mais je comprends pas pourquoi ? Parce que y a une partie des souvenirs qui sont là, je dirais 15% mais l'autre, ce qui s'est passé, les faits ne sont plus là. Et en fait, à un moment donné, que ce soit 5, 15, 25 ans plus tard, même 30 ans plus tard, si la personne par exemple ne l'avait plus vu et le recroise, ou si elle sent une odeur, la même odeur qui s'est passée au moment des abus, ou si elle voit

quelqu'un avec un t-shirt jaune et que les faits se sont passés avec un homme qui avait un t-shirt jaune.

Enfin voilà, c'est vraiment plein de choses, que ce soit l'odorat, la vue, l'ouïe, un son. Si là, si ça active la personne, elle peut à ce moment-là se rappeler. Y a tous les souvenirs qui peuvent se réactiver et c'est super, super, super violent. Et l'amnésie du coup quand elle quand elle part, la personne peut être toujours à une amnésie partielle donc elle se rappelle de certains faits mais pas tout. Elle se dit j'ai l'impression qu'il manque encore certains souvenirs ou la personne se rappelle tout et là vraiment tout, et enfin c'est encore plus compliqué quoi. Mais donc ça fait que fatalement si la personne elle se souvient des faits 30 ans plus tard, voilà pourquoi la personne porte plainte 30 ans plus tard et même si la personne se souvient, elle va pas aller forcément porter plainte de par tous les conséquences qu'il peut y avoir et la peur d'être jugé, et la honte et la culpabilité, parce que ça, on n'en parle pas suffisamment, que les victimes ressentent beaucoup de honte et de culpabilité, même si ça devrait changer de camp chez les auteurs, mais dans le sens où elles se disent, mais si je m'étais comportée comme ça, ça se serait pas passé si j'avais fait ça, si j'avais écouté, voilà. Et donc en fait c'est les émotions désagréables qui sont dans le mauvais camp et c'est elles qui en payent le prix.

Mais donc y a tout ça, tout ce panel là de conséquences possibles sur le niveau émotionnel, relationnel, judiciaire et qui fait qu'en fait la personne ne parle pas. Et donc ne fût-ce que de faire le pas chez nous sans forcément déjà porter plainte, mais juste faire le pas chez nous, c'est vraiment énorme de part en fait, toute la peur, tout, ce que là, tout ce dont la personne est confrontée, elle ose quand même passer le cap et faire le pas déjà chez nous. Et donc c'est pour ça que c'est une étape énorme quoi.

Oui, quand je t'entends parler, tu parles aussi. Enfin, j'ai l'impression que c'est aussi également lié à tout ce qui est stéréotypes, enfin stéréotypes comme le mythe du viol par exemple.

Intervenant n°5 44:01

Exactement oui, culture du viol. Enfin oui, c'est ça, quand je dis notamment peur du jugement, c'est la société en général, on sait comment ça se passe, le dépôt de plainte, si c'est un policier qui n'est pas formé, on sait comment ça peut se passer. Ça peut être un 2ème traumatisme, une victimisation secondaire parce que la personne a déjà été victime et elle se fait malheureusement revictimiser de par des paroles de en fait, la personne ne l'écoute pas vraiment, elle ne prend pas en compte à quel point ça a pu l'impacter et c'est plutôt rejeter la faute sur elle dans le sens, mais t'as enfin vous étiez habillé comment ? La jupe était pas trop courte ? Oui mais si vous l'avez chauffé enfin faut quand même pas vous étonner. Enfin c'est plein de phrases comme ça qui alimentent cette culture du viol là et donc tous les stéréotypes et tous les clichés bien énervant dans notre société actuelle, malheureusement.

Xia Wenjing 44:52

Ouais.

Intervenant n°5 44:53

Ça commence un petit peu à évoluer, mais on a encore beaucoup de travail quoi.

Xia Wenjing 44:56

Oui oui oui oui je suis d'accord. Mais du coup est-ce que tu as quand même déjà reçu des victimes qui viennent après avoir

essayé de porter plainte, notamment devant les policiers, et qui l'ont clairement pas prise au sérieux ? Et ça l'a, ça l'a plus retraumatisée qu'autre chose ? Oui.

Intervenant n°5 45:16

Oui j'ai déjà enfin on soit on me l'a expliqué dans l'équipe ou soit à un moment donné enfin j'ai déjà eu le cas, pas souvent, mais j'ai déjà eu le cas où des personnes expliquaient c'était pas une plainte récente mais expliquaient qu'elles avaient déjà été portées plainte et que c'était pas du tout bien passé durant le dépôt de plainte avec parfois même avec la policière, avec une femme. Donc là je pense que enfin c'est pas question que c'est encore pire mais enfin de femme à femme on se dit on va peut être être mieux comprise et malheureusement c'est pas toujours le cas quoi. Ou pareil la personne dit qu'elle a déjà été chez une psychologue et les psychologues pareil, ne sont pas tous formés, mais au lieu d'orienter vers d'autres psychologues compétents dans la victimologie pour éviter de retraumatiser la personne, donc le même principe qu'avec un policier qui n'est pas formé et qui retraumatise la victime qu'il a en face de lui. Si un psychologue prend en charge une victime alors qu'il a aucune spécialisation là-dedans, il peut faire pire que mieux. Comme par exemple une des patientes nous a expliqué que quand elle a été chez le chez la Psy et qu'elle lui a expliqué qu'elle avait été victime de viol, la psychologue lui a dit : oui mais pour être sûr de comprendre, c'est un vrai viol ou un faux viol ? de 1 c'est pas une question et c'est enfin de 2 c'est y a pas de vrai ou de faux, fin vraiment genre malheureusement il y aura toujours des gens qui prendront tout en charge, on a tous nos propres limites même en tant que Psy, y a des spécialisations qu'on ne fera jamais et c'est OK, mais d'autant plus dans notre métier où on parle de santé mentale avec les gens mais il faut vraiment mettre son égo de côté et pouvoir rediriger quand on n'est pas capable de prendre en charge des gens parce que sinon ça mène à ça quoi.

Et ça mène à un traumatisme supplémentaire sur ce que la personne vit déjà, quelque chose de terrible, quoi.

Xia Wenjing 47:02

Ouais ça c'est sûr que oui. C'est vrai que l'anecdote là elle m'a un peu touché parce que je me dis parce que j'ai fait un bachelier en psychologie aussi et je me dis qu'en tant que psychologue c'est un peu bizarre de dire ce genre de propos sachant que on doit faire preuve d'empathie. Enfin là on peut même pas parler de enfin de manque de formation. Là c'est le but d'un psychologue.

Intervenant n°5 47:29

Oui et malheureusement je pense qu'il y en a beaucoup plus que ce qu'on pense. C'est juste que c'est tue. Et voilà que les personnes continuent à exercer, que ce soit Psy ou autre Mais oui, franchement, quand j'entends des choses comme ça, c'est compliqué pour moi de pas être expressive au niveau du visage parce que, je me dit sérieusement.

Xia Wenjing 47:53

Oui c'est logique que la victime ne veut plus en parler, après c'est on peut pas leur en vouloir sur ce coup.

Intervenant n°5 47:58

Clairement, clairement.

Xia Wenjing 48:04

Bah OK mais du coup je sais plus je il faut que je me remémore

Intervenant n°5 48:11

Je sais plus non plus.

Xia Wenjing 48:18

A Charleroi, vous parlez tous français ou vous avez également des victimes néerlandophones ?

Intervenant n°5 48:26

C'est à Mons l'ASBL.

Xia Wenjing 48:28

Pardon, pardon.

Intervenant n°5 48:29

On parle tous français, mais par contre, étant donné qu'on est une des seules ASBL dans le pays, en tout cas dans le Hainaut, en fait, maintenant ça commence à se développer beaucoup à Bruxelles mais dans les autres provinces encore peu. En fait, on a beaucoup de gens qui viennent du Luxembourg, d'Arlon, de Liège. Enfin qui c'est pas à côté quoi. C'est opposé à Mons. Donc on a des gens qui viennent de très loin, qui font parfois 2 heures de route pour venir quoi mais ils parlent tous français par contre.

Xia Wenjing 48:57

Ah OK, parce que j'ai eu en fait une Intervenant n°5e la semaine dernière qui habite à Eupen, donc en région germanophone, et elle m'avait dit que parfois la barrière de la langue causait énormément de soucis, notamment dans la prise en charge. Donc je ne sais pas en fait si.

Intervenant n°5 49:10

Je me doute.

Xia Wenjing 49:12

Si dans ton travail de tous les jours, tu as en fait ce genre de soucis.

Intervenant n°5 49:17

Pas du tout. Même à Andenne où je travaille, tout le monde parle français ou alors enfin je veux dire, c'est des personnes qui ont qui sont originaires d'un autre pays et donc qui ont des difficultés à apprendre le français mais qui ont certaines bases. Donc certains ça peut être plus compliqué que d'autres, mais y a toujours un minimum, quelques mots de français qui fait qu'on peut prendre en charge mais avec les victimes. Enfin ça c'est avec les auteurs du coup, mais avec les victimes j'ai pas du tout ce cas-là. Enfin j'ai jamais eu de barrière de la langue depuis que j'y suis quoi.

Xia Wenjing 49:44

Ok, ça va et comment ça se passe au niveau de la prise en charge des victimes masculines ? Parce que on en parle. Je sais que c'est, on va dire, un pourcentage beaucoup plus faible par rapport aux victimes féminines. Mais est-ce que votre est-ce que la prise en charge de ton service est un peu plus différente que celui des femmes ? Notamment parce que les hommes sont moins, enfin, déjà que c'est très difficile en étant femme d'être crue, notamment pour le viol. Mais avec les hommes, c'est on va dire que c'est encore pire. Donc je voulais savoir si vous avez quand même une façon différente de prendre en charge ses victimes.

Intervenant n°5 50:24

Mais déjà je fais le lien avec ce que j'ai dit par rapport à tout à l'heure. Est-ce qu'il y a un type de profil où j'ai dit la proportion d'hommes chez nous c'est moins, mais comme tu le dis si bien, je pense que aussi c'est moins d'hommes pour le moment chez nous que de femmes parce qu'en fait y a sûrement beaucoup plus d'hommes que ce qu'on pense, c'est juste qu'ils n'osent pas le dire mais peut-être, comme tu dis encore moins de par tous les clichés de la société, un homme est fort, un homme doit pas pleurer, un homme n'a pas d'émotion. Si tu pleures quand tu es un homme, tu es faible. Il y a donc tous ces clichés et toute cette pression de cette société qui est d'autant plus de raison pour que l'homme ne parle pas si il est victime.

Après au niveau de la prise en charge, pour autant, j'ai pas l'impression qu'on fait une prise en charge différente, qu'on distingue les 2. Je veux dire, un homme ou une femme, on le reçoit, si c'est un homme, on le reçoit aussi en entretien, un premier entretien, on s'adapte à ce qu'il nous demande, information ou non, s'il veut de l'individuel, on le voit en individuel. Pareil pour les faits, on ne doit pas du tout forcer à ce qu'il parle. Il dit vraiment ce qu'il veut, homme ou femme, on s'adapte vraiment à leur discours et on ne rentre jamais dans les détails sur les faits s'ils n'en parlent pas eux d'abord.

Et du coup, pareil pour les groupes, c'est juste qu'on va dire entre les hommes et les femmes, les hommes ont accès à moins de groupes parce qu'en fait, à la base, l'ASBL, elle a été créée il y a 10 ans et à la base, il y avait que des femmes qui venaient. Et au fil des années, les hommes ont commencé à venir aussi à libérer la parole. Je pense que l'évolution de la société a fait que les hommes ont commencé à vouloir libérer la parole aussi. Et donc au final, par exemple, les groupes de paroles ont aussi été créés pour les hommes, y a eu les groupes de paroles mixtes, alors que de base c'était que pour les femmes. Mais les hommes ont dit nous on ressent le besoin aussi d'être entre hommes ou avec des femmes, enfin en groupe quoi. On veut pas que de l'individuel

mais autant tous les groupes que j'ai cité à part les groupes de parole c'est pour les femmes du coup. Donc il y a plus de groupes pour les femmes que pour les hommes, autant pour les hommes en plus des groupes de parole, ils ont ponctuellement une fois par mois on fait par exemple un groupe mixte mais avec l'activité, de toutes les activités que j'ai citées, donc un groupe mixte écriture, un groupe mixte créatif, un groupe mixte sophrologie où là les hommes peuvent aller mais c'est plus ponctuel. Ils ont moins de choix en termes de fréquence que les femmes. Mais les groupes existent quand même pour eux, donc franchement j'ai pas l'impression que dans la prise en charge y a une différence quoi.

Xia Wenjing 52:48

Et par rapport à ces groupes mixtes, est-ce que ça pourrait poser souci, notamment aux victimes féminines, de se retrouver, on va dire à côté d'un homme, même si la personne est victime, mais je veux dire, on a quand même la connotation d'homme.

Intervenant n°5 53:00

Bien sûr, mais ça en fait pour le coup ça c'est sûr que ça dépend de chaque femme. Il y a des femmes qui ne sont pas à l'aise du tout de faire le groupe mixte et qui font que le groupe entre femmes. Et pareil pour les hommes si c'est des hommes qui ont été victimes par l'auteur est une femme. Mais certains ne vont pas être à l'aise dans les groupes mixtes avec les femmes et ils vont vouloir faire que le groupe d'hommes. Donc en fait on leur donne le planning des groupes et on leur dit il y a 3 groupes, femmes et hommes, femmes, hommes. Si vous sentez à l'aise de faire ce groupe-là, sachez qu'il y a les femmes et donc en fait quand ils s'inscrivent, on a jamais eu de soucis parce qu'on part du principe qu'ils savent en connaissance de cause qu'il y aura les femmes et ils savent que le groupe d'hommes, c'est seulement

les hommes et donc on a jamais eu de soucis parce qu'en fait ceux qui sont pas à l'aise ils ne sont forcés en aucun cas à faire tel ou tel groupe, ils font ce qu'ils veulent et donc si ils sont pas à l'aise d'être en présence du sexe opposé Ben ils font pas ce groupe là quoi.

Mais effectivement, on sait qu'il y a certains et certaines qui ne font pas par exemple les groupes mixtes parce qu'ils ne sont pas à l'aise d'être avec les hommes ou avec les femmes. Et c'est totalement normal et totalement OK. Donc c'est bien justement qu'ils puissent écouter leurs limites, ce qu'ils ne veulent pas faire et qu'ils fassent les autres groupes où ils se sentent bien quoi.

Xia Wenjing 54:16

OK, ça va. Et par rapport à ces victimes, c'était souvent des auteurs connus, ou plutôt parce que le mythe du viol, on dit que ce sont des inconnus, mais...

Intervenant n°5 54:24

C'est faux, c'est totalement faux. C'est presque, il me semble, de mes souvenirs, 90% des personnes connues, 90% des cas. Parce que on a vraiment cette image, je pense, depuis Dutroux, de le violeur, il ressemble à ça, on peut le croiser dans la rue s'il a une tête qui ressemble. Voilà. C'est vraiment le cliché qu'on a véhiculé dans la société. Sauf que en fait, non, les études montrent que enfin, c'est dans une grande majorité des cas, la personne qui commet, qui commet l'abus, qui commet la violence, on la connaît. C'est que ce soit dans le cas d'inceste ou ça malheureusement chez nous on a enfin si je dois un peu répondre à la question du profil en terme de faits, en terme de personne, je sais pas répondre comme je te l'ai dit, mais en terme de faits. La majorité chez nous, c'est quand même des faits d'inceste. Donc c'est-à-dire personne connue, pas tellement parce que c'est soit du coup le frère, l'oncle, le grand-père. Enfin

voilà, c'est l'exemple qui revienne le plus. Et donc c'est totalement faux le fait que ce soit des inconnus en majorité, c'est des gens connus en majorité.

Xia Wenjing 55:37

Oui mais du coup on peut aussi un peu lier ce que tu as dit, notamment avec la honte ou la peur. Parce que puisque tu m'as dit que c'était notamment que des relations incestueuses, pardon, on peut penser que la victime peut également avoir peur de briser la famille en tant que telle.

Intervenant n°5 55:56

Totalement exactement. C'est une énorme. Donc déjà la honte, la culpabilité part aussi un peu cet aspect dans l'inceste de par exemple si c'est une position d'autorité. Donc par exemple quelqu'un qui a vécu ça quand il avait 6 ans, fille/ garçon avec le grand-père ou grand-mère ? C'est l'idée de c'est rien de grave. C'est un secret entre toi et moi donc tu dois rien dire et donc en fait la personne assimile dans sa tête qu'elle devra jamais rien dire parce que c'est un secret. C'est comme ça et ça doit être normal partout et c'est à un moment donné ou en discussion en école primaire avec les autres, ses autres copines d'école ou copains, ou il ou elle se rend compte que en fait non, un grand-parent il doit pas faire ça, que là ça va peut-être déjà un peu cogiter, mais comme je l'ai dit, il y a toute la question de l'oubli des souvenirs, amnésie traumatique qui peut être en jeu ou pas, plus tous les autres facteurs. Enfin, surtout quand on est jeune, on est en pleine croissance, en pleine évolution. Si c'est en adolescence, on est dans la sphère où il y a 5 ans de changements différents. Enfin, ça se passe fatalement. La personne elle va être dans plein d'émotions différentes et donc ça va être compliqué pour elle de parler. Mais donc tout à fait. Y a vraiment cette question dans l'inceste notamment, vu

que c'est avec quelqu'un de la famille ou y a cette peur de briser la famille. En fait si j'en parle, une partie de la famille va renier moi ou l'autre, mais ils vont devoir faire un choix, choisir leur temps fatalement. Et donc oui, je pense que même enfant, la personne a conscience de ça. Une part d'elle a déjà conscience de ça.

Xia Wenjing 57:27

Et ça peut être également alors un obstacle pour porter plainte. Enfin je veux dire ça oui oui ? Est-ce que tu as quand même eu des cas où ils ont quand même réussi à porter plainte ou c'était très difficile ?

Intervenant n°5 57:50

J'ai eu des cas où des personnes ont porté plainte mais j'ai l'impression. Enfin je dis pas du tout que c'est une statistique. C'est vraiment mon impression à moi sur base des quelques personnes que dans le cas d'inceste que ça se passe surtout quand ils sont très jeunes. Ils peuvent avoir ou non une amnésie traumatique pendant des années, 20, 30 ans et vers je dirais 40 ans quand ils ont fait tout un travail, tout un cheminement. Là ils se sentent prêts à porter plainte. Mais pour le coup y a la question de la prescription. Après tel nombre d'années on peut plus porter plainte. Mais j'ai déjà connu le cas de certaines personnes qui avaient prescription, qui ont porté plainte quand même et au final là la procédure est en cours. Donc je pense qu'il y a une évolution aussi de ce côté-là de la société commence à comprendre tous les facteurs qui font pourquoi une personne attend autant de temps. Et parfois en fait c'est juste que la personne n'en a pas conscience donc elle ne sait pas aller. Même si elle le voudrait parce qu'en fait elle a pas conscience qu'elle a été victime. Et donc je pense que ça c'est en train d'évoluer aussi dans la société de quand même laisser le choix aux personnes de

porter plainte même si y a prescription. Parce que en fait pour certaines personnes juste porter plainte, prescription ou non, c'est ce que la personne avec prescription m'a dit qui au final du coup, ça a une issue quand même étonnamment positive vu que la procédure est en cours malgré la prescription. Mais cette personne-là qui est dans la cinquantaine m'a dit, mais en fait, moi qui ai justice, je m'en fous. J'ai déjà fait un travail par rapport à ça, juste le fait de pouvoir déposer face aux policiers, les faits avec tous les détails, avec ce qui s'est passé, en fait, c'est juste, ils sont écrits, je les laisse là quoi. Et donc c'est ça, permet à la personne dans son cheminement de se sentir mieux juste par le fait de porter plainte, sans forcément attendre que ça qu'il y ait une bonne décision derrière quoi.

Xia Wenjing 59:36

Donc quand, en t'entendant parler le fait que la justice soit lente n'est pas forcément un obstacle pour porter plainte dans ce cas-là ?

Intervenant n°5 59:48

Pas toujours. Enfin pour certaines personnes, celles qui n'ont, qui n'ont pas vraiment, je pense, pour celles qui ont comme but ultime que justice soit faite, qu'elles soient reconnues comme victimes, que lui paye enfin, que l'auteur, l'auteur, l'autrice paie, là je pense que la lenteur de la procédure, c'est très compliqué parce que enfin on se dit c'est quand même fou de devoir attendre des années pour avoir un procès. Enfin voilà de aussi tout l'argent qui est mis parce que c'est ça aussi qui me fait bien rire dans cette société de dire elle porte plainte, elle veut juste l'argent du célèbre chanteur ou autre. Mais porter plainte, la personne ne va rien gagner, elle va juste perdre de l'argent et probablement qu'elle va, que le procès qu'elle va pas gagner. Fin elle va pas finir millionnaire après encore un autre cliché du la

personne fait ça pour avoir de l'argent, mais en fait elle a tout sauf de l'argent. C'est énormément d'énergie, de temps consacré, de réactivation de ce qui s'est passé. Enfin voilà, c'est vraiment pas simple et c'est une perte d'argent. Elle gagne pas d'argent au contraire elle perd pas d'argent donc voilà mais et donc du coup oui je sais plus, je sais plus.

Xia Wenjing 1:00:58

Je disais juste si le temps d'attente de la justice était en fait n'était pas vraiment un obstacle pour en fait porter plainte.

Intervenant n°5 1:01:06

Ah du coup oui mais ça dépend de cette personne. Vraiment son but c'est d'avoir justice. La lenteur va être horrible, si c'est l'autre personne qui porte juste plainte mais en fait je m'en fous parce que j'ai déjà prescription et c'est juste pour moi, de moi à moi me sentir mieux là y a pas de souci quoi. Mais ça dépend à quel point la personne mise sur la justice pour se pour se sentir mieux. C'est ça la question.

Xia Wenjing 1:01:30

Ouais OK, mais maintenant je me pose la question, est-ce que avoir la connotation de victime, se dire qu'on est victime c'est ça peut être en fait un obstacle en fait pour ces victimes-là de penser que je suis victime donc toute ma vie, je vais être victime de quelque chose, je ne sais pas trop si tu comprends ce que je veux dire.

Intervenant n°5 1:01:51

Oui, oui, oui, c'est clair. Mais il faut savoir que ici, dans notre entretien, je dis victime parce que enfin c'est pour que ce soit plus simple pour la compréhension. Mais nous, quand on les voit

à aucun moment, peu importe au début, durant l'entretien, dans les groupes, peu importe, on n'emploie jamais le mot victime. C'est des participantes et participants parce qu'on part du principe que en fait, comme tu l'as si bien dit, elles ne se réduisent pas à l'étiquette des victimes. Elles sont bien plus que ça. Elles ne sont pas que des victimes, elles sont des personnes à part entière et elles ont chacune leur propre parcours, leur propre vécu, leur propre cheminement. Et donc on a bien le terme participant parce que ça veut dire qu'elles sont actives et actifs. Dans leur processus, et c'est ce qu'on tend à leur faire comprendre, qu'elles ne sont pas des victimes, ce sont des personnes à part entière. Et ici, ce sont des participantes parce qu'elles sont là, elles sont présentes, elles font un travail, elles sont actives dans leur cheminement et c'est tout sauf des victimes, quoi.

Xia Wenjing 1:02:47

Ça permet d'enlever le côté stigmatisant de la chose.

Intervenant n°5 1:02:49

Oui, clairement. Et je pense que ça, leur fait du bien d'entendre ça de non en fait, vous n'êtes pas qu'une victime, vous n'êtes pas réduite à ce qui s'est passé. Vous n'êtes pas que ça, quoi.

Xia Wenjing 1:02:57

Ok OK ça va. Ben j'ai encore une dernière question et puis après je pense que je vais te laisser à ce que le temps tourne.

Intervenant n°5 1:03:01

Oui. Mais on aura pu tout faire du coup.

Xia Wenjing 1:03:08

Ben pour l'instant là tu as répondu à pas mal de choses et même si c'est indirectement j'ai pas mal de réponses mais je veux quand même.

Intervenant n°5 1:03:11

Ok. Ok, même si on finit à 15h05, c'est bon pour moi si tu veux répondre.

Xia Wenjing 1:03:19

Ok ça va, mais en fait ma dernière question c'est vraiment, est-ce que selon toi. Non, c'est pas cette question-là. Attends. Ah oui là en fait, pendant toute cette intervention, on a parlé en fait des plusieurs dimensions, que ce soit individuelle, structurelle, sociale. Mais est-ce que tu vois en fait une imbrication de tout ça qui fait en fait que la prise en charge est d'autant plus difficile parce que en fait mon travail, il consistait maintenant plus trop avec tout ce que j'ai, mais il consistait au terme intersectionnalité je pense. Je ne sais pas si tu en as déjà entendu parler.

Intervenant n°5 1:04:02

Peut-être, mais je sais pas la définition en tout cas, mais j'ai les liens entre plusieurs thèmes.

Xia Wenjing 1:04:05

En gros oui. En gros, par exemple, le fait que je sois une femme qui a un statut socio-économique beaucoup plus faible, que je suis handicapée et que je suis de couleur noire, tout ça, s'imbrique pour le fait que on me prend pas autant en sérieux que si j'étais par exemple une femme blanche avec un bon statut

socio-économique qui n'a aucun souci de santé. Et c'était ça en fait. Je voulais savoir si tu voyais en fait cette enfin on va dire une application plus de ces dimensions-là qui fait que la prise en charge est d'autant plus difficile que si c'était juste une personne j'allais dire lambda, mais c'est pas vraiment lambda.

Intervenant n°5 1:04:50

Oui oui c'est ça, non mais je comprends. Mais je vais dire que moi dans ce que je vois dans l'ASBL, non je vois pas cette intersectionnalité. Enfin en tout cas comme je l'ai dit, enfin voilà, je suis pas tous les jours là-bas. Donc peut-être que pour quelqu'un qui serait la manière présente tout le temps depuis des années elle dirait oui mais moi de ce que j'ai vu non dans le sens où en fait je vais juste répondre par le cliché du coup. On suit notamment des hommes et des femmes blanches. Enfin je veux dire voilà genre comme le gros cliché du belge pur souche. Enfin voilà. Et ces personnes-là ont des grosses difficultés, soit par rapport à ce qu'elles ont vécu et au niveau judiciaire, elles ont presque jamais justice rendue. Et donc en fait c'est dans ce sens-là où je me dis si déjà dans le cliché y a ça, y a pas réussite mais qu'est ce que c'est pour les personnes qui sont comme tu l'as dit, plus précarisées, qui peuvent être victimes de racisme. Enfin je me doute que de mon avis du coup c'est ça qui est un peu je réponds un peu à demi-mesure dans le sens où moi je l'observe pas parce que j'ai pas été confrontée, mais je pense que c'est possible parce que de mon avis extérieur de par la société dans laquelle on vit pour moi effectivement, même si je ne l'ai pas observé directement, si je suis face à une personne noire avec un niveau socio-économique faible. Avec plein de facteurs qui amènent à une précarité plus certaine VS une personne blanche, plus riche qui fait qui a moins de chance en tout cas c'est sûr de faire face à des problématiques de racisme. C'est sûr que je vais me dire, c'est la 2e qui va être prise en charge de manière plus adaptée que la première. Et je sais pas du coup si c'est parce que

j'ai cette vision de la société ou j'ai l'impression qu'on est encore très fermé d'esprit surtout, ou enfin si c'est moi qui suis biaisée par ma vision, je pense un peu, mais d'un autre côté j'ai l'impression que ce serait le cas quoi malheureusement.

Xia Wenjing 1:06:49

Ouais mais en fait peut-être que ton avis il est plus lié au fait que tu sois en fait noir, jaune, rouge, tu vas quand même pas être pris au sérieux.

Intervenant n°5 1:07:00

C'est ça, moi j'ai cette impression-là que enfin ça pourrait. Jouer mais en tout cas dans notre pays, j'ai l'impression que c'est juste la justice qui est extrêmement lente, peu importe la personne quoi. Enfin je veux dire que les hommes, les femmes, blanc, noir, peu importe les origines de la personne et enfin son vécu et qui elle est. J'ai l'impression que dans tous les cas c'est lent quoi. Qu'y a pas forcément de favoritisme peut-être c'est juste du coup par exemple, si la personne est riche, fatalement elle va pouvoir se payer des avocats en béton. Si elle est, si elle est pauvre, ce sera des avocats commis d'office. Enfin déjà ça, joue sur la qualité de ce qui va être envoyé au tribunal, mais le reste, j'ai l'impression que non quoi.

Xia Wenjing 1:07:48

Oui, en fait, c'est vraiment franchement par rapport aux inégalités sociales, c'est ça qui pose problème.

Intervenant n°5 1:07:51

Oui clairement. Et c'est pour ça du coup qu'on a voulu rendre tout accessible nous dans notre ASBL et tout gratuit parce que on sait qu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent aller chez

le Psy mais qui ne peuvent pas parce que les Psy indépendants et cetera, c'est super cher. Payer 50 euros pour une consultation enfin tout le monde ne peut pas se permettre ça, quoi.

Xia Wenjing 1:08:14

Ouais je comprends, est-ce que vous avez des liens avec le CPVS ou pas du tout ?

Intervenant n°5 1:08:20

Alors comme ça, je ne saurais pas dire. Je dirais probablement on a déjà eu des liens avec eux qu'on a été faire de la sensibilisation, mais sans vraiment aucune certitude. Je saurais pas dire. Je sais juste qu'on travaille avec la maison plurielle à Charleroi qui est pas de bêtises pour les violences conjugales. On a un livre en partenariat avec eux pour expliquer ça s'appelle le terreau des traumatismes. Il est disponible en PDF si jamais sur notre site web gratuitement où on l'a mis en version papier mais sur le site il est disponible en PDF et en fait ça explique vraiment toutes les conséquences possible chez une victime de violence sexuelle et des témoignages de chez nous avec les pairs aidantes parce que c'est vrai du coup c'est quand même la base je l'ai pas précisé mais on est une équipe en grosse partie de psychologues et pair aidantes et en fait on essaie toujours que ce soit en individuel ou en groupe d'être 2. Une psychologue et une pair-aidante, parce que l'idée, c'est que la pair-aidante, en gros, c'est quelqu'un, ça se définit comme quelqu'un qui a été victime de violences sexuelles et qui a déjà fait un énorme travail, un énorme cheminement dans son parcours, un énorme suivi qui a déjà été fait, et cetera et là elle se sent prête à aider d'autres personnes qui sont dans le cas et qui sont qui sont dans ce cheminement-là et qui sont par exemple au début, enfin qui sont en plein questionnement alors que elle a déjà passé tout ce questionnement-là et elle est prête, elle est stable et elle est prête

à aider les autres personnes qui sont dans les mêmes cas. Et donc du coup on est toujours avec une paire aidante et une psy. Parce que l'idée du Psy c'est d'amener un savoir plus théorique, questionné, cadré alors que la paire aidante elle va rebondir sur plus un savoir Expérientiel donc elle va se dire : je comprends que là tu ressens de l'hyper vigilance parce que moi j'ai ressenti le même quand j'étais face à ça. C'est vraiment ça permet vraiment en fait à la personne d'avoir un point de vue complémentaire et de d'être dans un lien aidant entre la psychologue et la paire-aidante parce qu'elle peut se reconnaître dans ce que la pair aidante dit donc voilà je pense c'est important de le préciser pour le fonctionnement de notre ASBL.

Xia Wenjing 1:10:19

Oui ça c'est très important. Oui OK ça va. Ben franchement merci parce que tu as répondu à pas mal de questions et c'était très complet et je vois que t'es très à fond. Non mais je suis comme ça aussi parce que parfois ça me je suis souvent sur Twitter donc quand je vois aussi ce genre de choses, moi ça commence à m'énervé. Mais oui c'est sûr oui c'est juste que j'aime bien en fait regarder comment les gens pensent, mais parfois les gens ils ont trop une pensée trop fermée d'esprit et qui enfin.

Intervenant n°5 1:10:39

Oh là erreur, il faut jamais regarder premier degré Twitter. Mais Twitter c'est extrêmement mysogine, fin c'est tous les mysogines, tous les homophobes et tous les racistes réunis

Xia Wenjing 1:10:59

Exactement. Ouais, parce qu'il faut avoir le mental quand on lit parfois les postes, parce que parfois c'est voilà. Bah donc voilà, bah je te remercie.

Intervenant n°5 1:11:13

Mais tant mieux, mais j'espère que j'ai répondu à tout.

Xia Wenjing 1:11:17

Non, non, non, non, non. Franchement, tu as répondu à vraiment pas mal de choses et je pense que tu es une des Intervenant n°5es qui m'a parlé vraiment de beaucoup de choses, qui permet de répondre en fait à ma question de recherche. Donc ça vraiment, je suis très contente. Merci.

Intervenant n°5 1:11:25

Ah bah super. Ah bah je suis vraiment contente.

Xia Wenjing 1:11:31

Puisque toi tu es psychologue et que moi j'ai eu en fait que des Intervenant n°5s avec des policiers, on voit que votre façon de penser est et j'ai eu aussi une juriste. Mais on voit que votre façon de penser est tellement différente sur plein de choses. Mais oui toi tu me parlais plus du de l'aspect vraiment stéréotype. la honte, et cetera. Mais par contre, les policiers que j'ai vus, eux, ils me parlaient vraiment plus des communautés, des origines, du statut socio-économique. Donc on voit que vous avez vraiment des avis très divergents, mais c'est très utile pour moi.

Intervenant n°5 1:12:03

Justement, c'est très bien.

Xia Wenjing 1:12:05

Oui, oui, merci.

Intervenant n°5 1:12:06

Parce que tu vas pouvoir compléter. Mais effectivement, enfin nous on s'attend pas. Je veux dire on nous on est là pour l'humain et pour ce que ça apporte. Et en travaillant avec les victimes, on se rend compte de parce que avant que je travaille avec les victimes, je savais qu'il y avait des clichés. Mais c'est en travaillant avec la Victimologie, je me suis rendue compte à quel point il faut déconstruire tous ces clichés-là parce que qu'on le veuille ou non, ils sont ancrés en nous tant qu'on les déconstruit pas. Et donc c'est en c'est en étudiant ces domaines-là que je me suis dit Ah ouais, c'est beaucoup plus compliqué que ce qu'on pense quoi. Parce que moi je ne savais pas pour l'amnésie traumatique, l'hypervigilance, je connaissais rien du tout. Pour moi, mais j'étais la première à dire mais je comprends pas pourquoi les personnes attendent 30 ans, mais pas parce que je jugeais, mais j'étais là mais je comprends pas. Enfin qu'est-ce qui s'est passé. Mais je m'étais pas encore formée dessus et donc c'est bien la preuve. L'importance des formations et des sensibilisations sur des sujets comme ça parce qu'en fait, malheureusement les personnes désinformées, elles ne vont pas se former tant qu'elles ne sont pas victimes à leur tour.

Xia Wenjing 1:12:57

Ouais, je comprends, je comprends. C'est pour ça que ouais, c'est pour ça que la formation est quand même assez importante, notamment dans tout ce qui est juridique. Parce que je trouve que il manque beaucoup l'aspect humain, puisque moi je suis étudiante en criminologie, je le vois beaucoup plus que enfin je le vois pas mal que ils ont pas le côté empathique ni le côté humain, ce qui peut causer comme tu l'avais dit vraiment une victimisation secondaire et zéro prise au sérieux alors que c'est quand même quelque chose de très grave donc oui. C'est vrai que la sensibilisation, c'est très important et vous faites un bon

travail franchement, et c'est très intéressant ? Ce que tu m'as dit avec les chevaux et tout, moi j'étais là, j'étais quoi avec les chevaux?

Intervenant n°5 1:13:51

Franchement, quand j'ai assisté à l'hydrothérapie, j'avoue, j'avais trop envie d'aller dans la piscine quoi. J'avoue, je comprends, avec les chevaux je comprends.

Xia Wenjing 1:14:02

Ok Bah ça va, merci beaucoup.

Intervenant n°5 1:14:05

Du coup je te souhaite beaucoup de courage pour ton mémoire. J'ai été dans le même cas il y a un an pile, j'étais en train de terminer mes entretiens donc je sais ce que c'est très mais c'est un passage de ***** à faire pour être tranquille et faire ce qu'on veut. Donc c'est pas le choix. On est tous passé par là.

Xia Wenjing 1:14:08

Ouais.

Intervenant n°5 1:14:23

Mais courage, du coup j'espère que ça se passera bien et si j'ai pu t'aider, tant mieux.

Xia Wenjing 1:14:26

Ça va bien, merci beaucoup et bon travail à toi et merci encore. Allez, bonne journée, merci au revoir.

Intervenant n°5 1:14:30

Merci également au revoir.

Fichier audio

[Intervenant n°6.m4a](#)

Transcription

Moi

D'abord bonjour, je me présente, je m'appelle Wenjing et je suis en dernière année de master à l'Université de Liège en criminologie et je mène en fait un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent : individuelles, institutionnelles et structurelles. Et comme j'avais dit, l'entretien est bien entendu confidentiel. Ma première question, est-ce que vous pouvez vous présenter, me dire ce que vous faites dans votre service ? Qu'est-ce que vous avez comme études ? Donc voilà.

Intervenant n°6

Moi je m'appelle X, je suis psychologue ici au Centre de planning familial X. Je travaille ici depuis 2021 et ici plus particulièrement dans le service alternative, qui fait partie du planning. En fait, on a eu un agrément pour accompagner des personnes fondées par les violences entre partenaires et ex-partenaires et les violences fondées sur le genre. Et donc, ce qui nous permet de pouvoir recevoir des personnes gratuitement dans ce cadre-là. Et donc, on est des psychologues, assistantes sociales, il y a des juristes, il y a des médecins ici qui travaillent aussi. Et je propose principalement des consultations pour des personnes concernées par la violence. Donc oui, on a des personnes qui subissent, qui viennent pour une agression sexuelle, mais on a souvent, le plus souvent, c'est quand même des personnes qui sont dans une relation où de la violence sexuelle peut s'installer au cours de la relation. On a peu de personnes qui viennent quand même juste pour une agression sexuelle c'est plus les centres comme le CPVS, par exemple à Bruyères, qui vont recevoir ces personnes-là. Et donc voilà, ici, il n'y a pas de limite de temps dans les suivis. Je sais qu'il y a pas mal de services où c'est 10 séances maximum. Nous, on ne met pas de limite dans le temps. Je reçois la personne pendant une heure, on aborde les sujets qu'elle souhaite. Et voilà, c'est un petit peu ce que

je propose ici. On fait aussi des animations pour des professionnels ou futurs professionnels où on va parler des violences entre partenaires, des violences sexistes et des violences fondées sur le genre. Moi, j'ai travaillé, donc je suis allée aussi à l'Université de X. J'ai été diplômée, je ne saurais plus vous dire, en 2009. Je pense que j'ai été diplômée en 2009. Et j'ai toujours travaillé en fait dans le domaine. Je travaillais dans des services espace rencontre au départ, donc dans des situations où les parents ne s'entendent plus, le juge décide : "Tiens, des deux parents peuvent venir voir l'enfant dans un milieu protégé." Donc j'ai commencé par ça, puis j'ai fait des remplacements dans des services d'aide aux victimes où là c'était vraiment des victimisations très larges. C'était pas. Cantonnée à quelque chose, c'est au service X aujourd'hui qui s'appelle X. J'ai travaillé là et je suis restée là pendant 14 ans où j'ai travaillé là. J'ai travaillé d'abord pour des petits remplacements à l'espace rencontre, service d'aide aux victimes. Et puis après, j'ai travaillé pendant 11 ans comme formatrice. au centre d'insertion socioprofessionnelle de chez X aussi, où là, je donnais cours de psycho, de psychiatrie, je donnais des supervisions pour préparer les gens à aller en stage, etc. Et puis, j'ai eu besoin de refaire un peu de la consultation parce que j'adorais donner cours, mais j'avais besoin de refaire un peu de clinique. Et donc, j'ai été travaillé pendant deux ans au X, le groupe pour l'abolition des mutilations génitales, où là, je recevais des femmes qui avaient vécu d'excision, de mariage forcé, etc. Là aussi, c'est une forme de mutilation, de violence sexuelle plutôt. Et puis j'ai travaillé, j'ai arrêté de travailler au X parce que les réunions étaient à Bruxelles, tous les lundis c'était compliqué avec ma vie de famille, etc. Donc j'ai arrêté mais j'ai continué en tant qu'indépendante à faire ces consultations-là. Et puis en parallèle, je travaillais à mi-temps, toujours chez X, dans un service post-carcéral où je donnais des consultations à des personnes qui étaient auteurs de violences et qui avaient, dans leurs conditions pour sortir de prison, de devoir avoir un suivi psy. Ça, je rencontrais ces personnes-là, donc j'ai pu avoir à la fois des suivis avec des victimes, des suivis avec des auteurs, et puis j'ai eu la possibilité de venir travailler ici, et là, j'ai débarqué en 2021 au Service X.

Moi

Vous avez eu un très grand parcours.

Intervenant n°6

Ah oui, oui, j'ai pas mal d'expérience du coup au niveau professionnel.

Moi

Ah mais ça c'est super ! Est-ce que vous pouvez me parler un peu du déroulement général d'une prise en charge dans votre service ? Comment ça se passe ? Comment les victimes arrivent ?

Intervenant n°6

Alors la personne arrive, soit elle a été orientée par un service, soit elle vient d'elle-même. La prise en charge fait toujours par la personne demandeuse, on peut avoir des fois des services qui nous contactent pour prendre des renseignements, etc. Mais alors à chaque fois, ils vont transmettre l'info à la personne qui nous contacte elle-même, ou lui-même, ça peut être un homme bien évidemment. Et donc la personne prend contact avec nous et soit elle se présente à l'accueil ici du planning, soit elle le fait par téléphone, le plus souvent c'est par téléphone. Et elle est reçue, donc elle peut demander si elle souhaite avoir un accompagnement psychologique, elle le demande, et alors là on lui fixe un rendez-vous avec une assistante sociale de l'équipe, ça se passe toujours comme ça, c'est d'abord une assistante sociale de l'équipe qui la reçoit, et qui va un peu analyser la demande de la personne. Donc il y a ce rendez-vous, on appelle ça le rendez-vous d'analyse de la demande, où on va poser un petit peu les questions, les raisons pour lesquelles elle vient, il peut y avoir une première explication des violences, la personne n'est pas obligée de débiller tout, mais souvent les gens expliquent quand même pas mal, on s'en rend quand même compte. Et alors nous, le lundi qui suit, en réunion d'équipe, on fait la présentation de toutes les nouvelles demandes qui ont eu lieu pendant la semaine et on voit si on oriente à l'extérieur ou si simplement on oriente pour un psy du planning familial ou pour un psy du service alternatif. Parce qu'on a vraiment les pys planning familial c'est vraiment là l'accompagnement, tout ce qui concerne les questions de l'EVRAS, la vie relationnelle affective et sexuelle, qui n'est pas forcément ciblée violence et alors il y a les pys vraiment spécialisés violence et donc là on regarde un peu, si quelqu'un présente plutôt des problématiques d'assuétude, nous on ne va pas être plus formé que ça par rapport à ça donc on va plutôt

orienter à l'extérieur, si on voit qu'au niveau de la santé mentale Il y a probablement trop de fragilité qui pourrait être un frein, on va plutôt orienter vers un centre de santé mentale. Des fois, on peut commencer le suivi, on voit, voilà. Chaque cas est très différent et c'est pour ça que c'est vraiment important d'en parler en équipe. À part l'entretien d'accueil avec l'assistante sociale, ça c'est ce qui reste un peu la règle. Après, j'ai déjà reçu des gens, parce que moi je fais les accueils le jeudi, quand c'est la permanence médicale avec les médecins, j'ouvre les dossiers. Ça me permet d'avoir une demi-journée où j'ai un peu moins de cas lourds, parce que sinon c'est que des consultations violentes. Et donc le jeudi après-midi, je fais l'aide administrative pour l'ouverture des dossiers chez les médecins, ça peut arriver que je tombe sur quelqu'un qui, quand on explique un peu les services, commence à parler de violence. Là je vais pas lui dire "revenez chez une assistante sociale pour tout réexpliquer, là je vais présenter moi-même Et alors là, on pourra voir si elle vient directement chez nous, chez un psychologue. Et alors, dans un second temps, quand le rendez-vous a eu lieu, que la décision a été prise en équipe, c'est le psychologue ou l'assistante sociale, on voit un petit peu, qui recontacte la personne pour proposer un rendez-vous.

Moi

Et vous faites comment pour différencier si elle va chez une assistante sociale ou si elle va chez une psychologue ?

Intervenant n°6

Alors ça dépend déjà de la demande de la personne. Si la personne veut absolument un suivi psychologique, alors là, on va respecter sa demande. Si on sent qu'il n'y a pas vraiment de demande au niveau psy, mais que la demande est plus un accompagnement un peu global, avec une aide pour des démarches, plus prendre des renseignements, qu'il n'y a pas vraiment de demande psyché formulée, alors là, on va s'autoriser de proposer qu'il y ait un suivi social.

Moi

Ok, ça va. Est-ce que vous avez un style de victime type que vous rencontrez quand même assez souvent ?

Intervenant n°6

Alors, moi, dans mes consultations, et je pense que mes collègues peuvent dire pareil, on a quand même le plus souvent des personnes concernées par les violences entre partenaires et ex-partenaires, Et souvent, moi j'ai quand même des personnes où la relation est terminée. On est dans l'après, le post violence et où la personne est dans tout ce processus de reconstruction psychologique par rapport à tout ça, où elle est souvent prise dans le stress post-traumatique qui est lié à ça, où elle culpabilise, elle peut avoir vraiment toutes les ruminations, les flashbacks, toutes les scènes de violence qui remontent et aussi toujours, on sait que la période de séparation et l'après-séparation, c'est le moment où les violences augmentent. En fait, tant que le couple est en train de passer dans toutes les étapes du cycle de la violence, je ne sais pas si vous le connaissez ce cycle, en fait, ça tourne. Et ça roule en fait plus ou moins bien avec des périodes de crise alternées par les périodes de lune de miel. Mais en fait, quand le cycle s'arrête, c'est là où la violence peut clairement augmenter. C'est là où il y a le risque de féminicide qui est le plus important. Et donc, nous, on voit souvent venir les gens au moment de la séparation, quand même. C'est rare quand elles sont là, quand elles viennent, c'est qu'elles ont déjà un peu réfléchi à la séparation ou qu'elle a déjà eu lieu. Et il y a tout cet "après" avec l'autre qui continue à insister, avec des fois des retours en arrière, où elle se remet avec l'auteur, elle ou il. Je précise toujours, j'ai aussi des hommes, moins, bien évidemment, il y a quand même beaucoup plus, majoritairement des femmes qui viennent dans des situations de violence entre partenaires, dans des relations hétérosexuelles, comme homosexuelles aussi. Et donc, oui, le profil un peu type que j'ai, moi, c'est vraiment plutôt des personnes qui sont dans l'après-séparation et qui doivent vraiment se reconstruire après ça.

Moi

Est-ce que ces victimes-là, vous voyez des obstacles, en fait, pendant la prise en charge ? Est-ce que vous voyez qu'il y a des choses qui ne vont pas, qui bloquent en fait son suivi et donc, un possible "soin" on va dire entre guillemets. Est-ce que vous en voyez déjà à ce moment-là ?

Intervenant n°6

Oui, oui, oui. Déjà, qu'est-ce qui pourrait freiner. Au niveau de la santé physique, on remarque des fois, ça peut être compliqué au

niveau des prises en charge. Je réfléchis, ça peut être par rapport au fait de venir en séance ?

Moi

Le fait, en fait, de demander de l'aide, surtout, pour un commencement de la prise en charge.

Intervenant n°6

Oui, ça, il y a beaucoup le phénomène de minimisation et de banalisation des violences qui fait partie des conséquences qu'on voit chez les personnes victimes de violences. Il y a ce côté, cette culpabilité que je vous ai dit tout à l'heure, qui font qu'elles vont remettre en question leur évaluation de la situation où elles ont tendance à se dire "ben non, c'est peut-être moi qui exagère, c'était peut-être pas vraiment de la violence, c'est peut-être moi qui ai imaginé." Si la personne n'a pas été consciente, par exemple quelqu'un qui aurait subi une agression sous l'effet qu'elle aurait été droguée, par exemple, là, elle peut encore plus remettre son évaluation de la situation en question. Et donc, il y a beaucoup de doutes chez la personne. Ça, on remarque que ce sont vraiment des freins. Moi, j'ai des personnes qui vont contacter le service en disant : "Voilà, je viens parce que j'ai déjà été voir d'autres psychologues, on me dit de venir dans un service spécialisé, mais, je ne me sens pas vraiment concernée par les violences entre partenaires, je n'ai pas l'impression que ça me concerne parce qu'il ne m'a jamais frappée." Ou, j'avais une patiente, une dame que je n'ai pas en tant que patiente, qui sonnait en disant « Voilà, je n'ai pas l'impression d'avoir vécu des violences dans mon couple, mais j'ai vu une série et en fait, la fille, elle vit ça et on explique que c'est des violences entre partenaires, donc moi, ça m'étonne quand même beaucoup donc je ne sais pas vraiment si j'ai ma place chez vous ». Donc, comme elles sont dans ce contrôle coercitif qui est présent à cause de l'emprise qu'il y a dans la relation, en fait, elles sont tout le temps en train de douter d'elles-mêmes, de douter de leur propre perception de la réalité, c'est le principe du contrôle coercitif, et donc, elles peuvent ne pas se sentir légitimes de venir ici. Et donc moi, je prends beaucoup de temps à leur dire : "Mais si, vous avez votre place ici." "Je ne vais pas trop vous prendre de temps, on va peut-être laisser la place à d'autres personnes où c'est plus urgent." "Ben non, il n'y a pas d'urgence, vous êtes ici, vous avez votre place, il n'y a pas besoin, surtout qu'il n'y a pas de

limite de séance chez nous, il n'y a pas 10 séances maximum comme dans d'autres services ». Donc non, ça c'est vrai que leur évaluation de la situation où elles minimisent, où elles se remettent en question, Ça, peut vraiment être un frein.

Moi

Ça peut être également lié un peu aux stéréotypes culturels, enfin, pas culturel, sociétal plutôt.

Intervenant n°6

Oui bien sûr, les violences sexistes, elles sont là. La pression de la famille, la pression de la société, les victimes. Ce mot "victime", c'est quand même.

Moi

C'est un étiquetage.

Intervenant n°6

Oui. On n'aime pas dire ce mot. Oui, bien sûr. Mais on le dit parce que ça fait partie pour se comprendre, mais c'est hyper violent. Parce qu'il y a être victime, avoir été victime de quelque chose, et se vivre comme victime, c'est encore autre chose, en fait. Et il y a des gens qui fonctionnent dans la plainte, qui sont dans la plainte, qui sont dans ce truc-là, et qui vivent à travers ça. c'est aussi un frein. Les gens qui, dans leur mécanisme de défense, dans leur système de fonctionnement, vont être uniquement dans la plainte. Ça, c'est un frein. Ça, fait partie des freins aussi. Tout comme les addictions.

Moi

Oui.

Intervenant n°6

Voilà. Moi, c'est compliqué d'aider quelqu'un qui retombe dans des addictions à la drogue, qui sont pris dans les réseaux de prostitution, qui sont pris dans la traite des êtres humains et qui ne s'en rendent pas vraiment compte, qui sont toujours aussi influencé par l'ex qui reste toujours quand même dans les environs, quand la famille n'aide pas en disant "Mais qu'est-ce que tu racontes ?"

Moi

Y a beaucoup de minimisation également d'un côté de la famille qui peut être liée également à un obstacle en fait.

Intervenant n°6

Oui, comme vous disiez culturel, ça, peut être vraiment compliqué.

Moi

Vous avez quand même pas mal de victimes qui sont d'origine étrangère.

Intervenant n°6

Ça c'est. Je dirais vraiment que c'est moitié-moitié. J'ai la moitié des personnes d'origine belge que d'origine étrangère.

Moi

Et vous avez déjà vu des grosses différences par rapport à leur mode de fonctionnement, à leurs pensées ?

Intervenant n°6

Alors, quand je reçois des personnes concernées par les mutilations génitales, le mariage forcé, là oui, bien évidemment, on sent que même parler de sexualité, ça va être beaucoup plus compliqué. Ce sont des personnes souvent d'origine africaine où là, il y a des tabous qui sont fort importants. Par exemple, en début de séance, si je leur demande comment ça va de manière un peu générale au moment où on s'installe, ça va être "ça va un peu", quand elles disent "ça va un peu", ça veut dire que ça ne va pas du tout. Et ça, j'ai appris à le comprendre. Mais au début, pour moi, ça va alors sauf qu'en fait, le "ça va un peu" veut dire que ça ne va pas. Et elles vont le dire avec un grand sourire. Là, au niveau culturel, on sent qu'on ne s'autorise pas, on ne peut pas se plaindre. Se plaindre, c'est pour les faibles, ça ne se fait pas. Par contre, d'autres personnes vont être dans des fonctionnements où là, ce n'est que de la plainte. Et où j'essaie de voir un peu avec elles des pistes pour essayer de se remobiliser un peu. Et en fait, elles ne veulent même pas, elles disent "c'est pas possible".

Moi

Elles sont un peu dans le déni.

Intervenant n°6

Et elles sont bloquées, elles recherchent la reconnaissance à travers le soutien de professionnelles. Et elles ne vont pas se soutenir de leur peut-être de compétences, parce qu'elles ne veulent pas considérer qu'elles en ont. Ce sont des personnes qui restent bloquées pendant des années sur le même problème, qui restent dans des problèmes de stress post-traumatique, qui multiplient les avis médicaux en tout genre, et qui attendent que le professionnel leur apporte une solution, en fait. Et ça, c'est compliqué aussi. Et il y a peut-être un côté culturel aussi, des fois, et familial. Ça, c'est très individuel aussi.

Moi

Mais vous voyez quand même que c'est quand même un grand obstacle de ce côté-là, notamment la peur d'être jugé par la famille, mais aussi par la communauté en elle-même, je pense. Oui, oui. Ok, ça va. Et par rapport aux victimes, parce qu'on parle vraiment beaucoup de victimes féminines, mais très peu de victimes masculines, mais comme vous avez dit, vous avez quand même certains patients, on va dire, qui sont masculins. Pour vous, quel est vraiment les obstacles pour eux ? Parce qu'on peut avoir différents obstacles, notamment en termes de femmes et d'hommes. Les femmes, c'est plus souvent qu'on ne les prenne pas au sérieux, mais je pense que chez les hommes, c'est un peu plus grave.

Intervenant n°6

Ils peuvent ne pas être pris au sérieux non plus. Aller porter plainte, ça va être compliqué parce que, au sein même des institutions policières, il y a encore du boulot. Mais en fait, le chiffre noir des violences conjugales, il est compliqué parce qu'à la fois, on n'a pas de vrais chiffres par rapport aux hommes, on n'a pas de vrais chiffres pour les femmes non plus. Les gens n'osent pas porter plainte de manière générale. On sait que dans un couple sur cinq, il y a de la violence. C'est quelque chose qu'on sait assez dire bien comme chiffre. Mais de là à dire les chiffres clairs, il n'y en a pas parce que les personnes ne portent pas forcément plainte. Et en plus, quand les gens portent plainte, on sait que les trois quarts du temps, ça n'aboutit à rien.

Moi

Et vous pensez que ça, c'est un gros frein aussi pour essayer de demander l'aide ?

Intervenant n°6

La justice, oui, parce que les gens attendent de la justice qu'elle rétablisse la vérité sauf qu'en fait, la justice applique des lois. Et donc, il y a souvent un frein et un manque. Les gens vont perdre confiance parce qu'ils vont porter plainte, ça ne va aboutir à rien. Il y a des fois des policiers qui ne veulent pas prendre les plaintes. Les plaintes vont être classées sans suite, parce que c'est sur un fait isolé, donc c'est compliqué. Ce n'est pas simple.

Moi

Quand on parle de faits isolés, je ne pense pas, ça peut être un fait récurrent.

Intervenant n°6

Le problème, c'est que quand les gens portent plainte sur un fait, la justice voit ça comme ils vont passer au tribunal pour ce fait-là. Et ils ne prennent pas en considération l'ensemble de la situation. Et ça, c'est un gros problème. Mais alors, du coup, c'est classé sans suite, mais les juristes qui travaillent chez nous disent : Il ne faut quand même pas que les gens n'aillent plus porter plainte, ils peuvent quand même aller porter plainte et dire "j'ai déjà porté plainte à cette date-là, cette date-là." Ça peut se regrouper, mais alors il faut se constituer partie civile aussi pour avoir les infos. Il y a toute une procédure, il faut vraiment aller poser des questions chez les juristes avant pour savoir, parce qu'on peut vite être noyé, on peut vite ne pas avoir la suite des informations et c'est vraiment important tout ça. Mais c'est vrai que quand la justice n'aide pas vraiment, ce n'est pas simple. Après, des hommes victimes de violence, oui, on en a ici beaucoup moins. Je pense que sur, je ne sais plus les chiffres. Si je regarde les chiffres du service, je vais faire un petit post-it. En 2024, quand je regarde. Voilà. Dans notre service en 2024, on a ouvert 281 nouveaux dossiers et sur les 281, il y en avait 265 pour des femmes et 16 pour des hommes.

Moi

C'est très peu,.

Intervenant n°6

Donc voilà. Sur ces dossiers, il y avait 134 dossiers de personnes d'origine belge, 4 de l'Union Européenne et 141 hors Europe.

Moi

On voit que c'est quand même moitié-moitié.

Intervenant n°6

Oui. C'est vraiment moitié-moitié. C'est pour ça que je vous disais, j'ai vraiment autant de personnes d'origine étrangère que de personnes belges. Dans les âges, on avait, je prends ces chiffres de cette année-là, on avait 61, sur les 281 dossiers, il y avait 61 dossiers de personnes entre 15 et 25 ans, 178 entre 26 et 64 ans, et 5 de plus de 65 ans.

Moi

Avec l'âge, c'est étonnant. On voit que plus on est plus âgé et plus les violences s'aggravent.

Intervenant n°6

La tranche d'âge qu'on a c'est en général entre 26 et 64 ans.

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°6

On n'a pas autant de moins de 25 ans que ça. On en a. Là, ça va être plutôt des situations de violences intrafamiliales, de la violence. Moi, par exemple, j'ai plusieurs patientes mineures où c'est le beau-père qui a violé, qui a eu des rapports sexuels forcés. Des relations de couple, oui, aussi. La difficulté entre 25 et 64 ans, ce sont les âges pendant lesquels on a tendance à vivre avec l'autre, on s'installe, où on vit sous le même toit.

Moi

Et ça, peut être.

Intervenant n°6

C'est les âges où il y a des enfants, on devient parent aussi.

Moi

Donc ça peut être un obstacle de se dire qu'on a formé quelque chose avec une certaine personne et la peur de gâcher tout, entre guillemets.

Intervenant n°6

Oui, ou être bloqué parce qu'on est, comme un des principes de violence entre partenaires, c'est que la victime est isolée, elle ne travaille des fois pas, ou plus. Et du coup, financièrement, elle ne sait pas se permettre de partir si c'est l'autre qui travaille. Si elle a des enfants, c'est encore plus compliqué, parce que l'auteur va dire "Ah ben non, tu ne sais pas partir, tu n'as pas de travail, il y a les enfants, donc comment tu vas faire ? Tu n'as rien du tout, donc tu restes avec moi." Donc ça, va être tous des obstacles qui vont aussi empêcher qu'il y ait séparation.

Moi

Surtout avec la situation socio-économique, on voit bien que c'est un énorme frein, comme vous dites. Je suppose aussi que c'est même un des plus gros freins, parce que sans ça, on ne peut pas s'occuper des enfants, surtout quand on a des enfants.

Intervenant n°6

Oui, c'est très compliqué l'aspect financier. C'est ce qui fait aussi que les victimes restent. Où vont-elles aller ? C'est pour ça que des refuges d'urgence, il y en a, ça existe, mais ils sont saturés. Si la personne a des enfants et que c'est des ados et qu'il y a des garçons, ils ne seront pas acceptés dans le refuge, donc ça c'est pas toujours simple non plus. S'il y a plusieurs enfants, c'est aussi compliqué de trouver une place. Donc nous, on va surtout essayer d'aider la personne à pouvoir développer ses propres ressources, essayer de pouvoir renouer avec des personnes de l'entourage, avoir des personnes ressources chez qui aller.

Moi

Est-ce que vous voyez avec les victimes que vous avez aidées et qu'elles s'en sont sorties, qu'il y a en fait le même schéma avec un nouveau compagnon, par exemple.

Intervenant n°6

Il peut y avoir, ça c'est quand même quelque chose qu'on retrouve, les personnes qui sont dans cette espèce de fatalité de "j'ai pas de

chance", "ça n'arrive qu'à moi", "je ne tombe que sur des ***** qui ont souvent un discours, "les pervers narcissiques". Ce mot-là, c'est un peu compliqué, c'est un peu un mot à la mode, mais ça les place toujours dans cette position comme ça, de rester dans cette position de victime, c'est un peu compliqué. Tant qu'elles ne prennent pas conscience de leurs blessures à elles, de leurs difficultés à elles, de leur dépendance à elles, de leur dépendance affective souvent à elles, ça va être compliqué parce qu'elles vont reproduire ce schéma-là. Et ce sont des personnes qui ne connaissent des fois que ça. Il y a des personnes avec lesquelles il y a vraiment moyen de pouvoir évoluer, qui vont se remettre en question, qui, à un moment donné, dans cette répétition-là, vont se dire : "Mais en fait, qu'est-ce qui se passe ?" Et qui peuvent un peu se décaler. Mais je pense que c'est vraiment parce qu'il y a le suivi aussi qu'il faut se permettre aussi de leur renvoyer un petit peu ce genre de choses. Tiens, ne pas hésiter des fois à faire des comparaisons entre les partenaires pour qu'elles puissent un peu faire des liens. Ce n'est pas simple, mais oui, c'est vraiment des dynamiques relationnelles dysfonctionnelles qui viennent des blessures des deux personnes. Et on ne peut pas juste dire "l'auteur, c'est le méchant et la victime, elle n'a rien fait". Ce sont vraiment des dynamiques qui s'installent entre des fonctionnements, des peurs d'abandon. Moi, je parle beaucoup de rencontres de blessures dans ces relations-là, avec l'auteur qui a ses propres blessures à lui, la victime qui a les siennes, ça vient matcher. Ils ont l'impression que « ça y est-il va me sauver, elle va me sauver, on va être, notre fusion va être merveilleuse et on va traverser tout ». Et c'est magnifique au départ. Et puis, en fait, leurs peurs, leurs angoisses, leurs névroses, leurs trucs vont venir se mélanger. Ça va faire un truc hyper dysfonctionnel et hyper toxique.

Moi

En fait, si elle ne comprend pas elle-même, ça gâche. Enfin, ce n'est pas que ça gâche tout, mais ça bloque beaucoup de choses.

Intervenant n°6

Ça bloque beaucoup de choses. C'est comme les thérapies, on parle de thérapie impossible de faire une thérapie de couple dans une situation où il y a de la violence entre partenaires. Le principe même de l'auteur de violence, c'est qu'il ne se remet pas en question. Il n'y a pas cette remise en question, il n'y a pas cette

responsabilisation des faits, des actes qu'il ou elle a pu commettre, et donc ça va toujours être de la faute de l'autre, la victime va toujours être de sa faute, et donc aller faire une thérapie dans une dynamique comme ça, c'est impossible. Il faut que les deux personnes puissent faire un chemin séparément, les services pour les auteurs, on les a justement rencontrés lundi, le service Praxis. On les a rencontrés lundi et ils disaient : "Nous, on essaie de les aider à évoluer dans l'émergence d'une prise de responsabilité dans les faits qu'ils ont commis, mais on sait que la récurrence sera très probable." Très compliqué, nous, les victimes, C'est vraiment faire tout ce travail de prise de conscience de leur dynamique relationnelle et des fois, ça peut se manifester aussi dans leurs amitiés. Ce n'est pas que dans le couple, on voit que ça se reproduit dans la famille, avec les amis, avec les collègues. Donc là, ça peut être des leviers pour essayer de faire prendre conscience. Il faut y aller doucement et ce n'est pas toujours simple.

Moi

Et ça prend beaucoup de temps ?

Intervenant n°6

Moi, j'étais personne en consul depuis des années déjà.

Moi

Et qu'elles ne comprennent toujours pas.

Intervenant n°6

Le problème, c'est que quand la personne est bloquée dans le stress post-traumatique, c'est très compliqué pour avancer, en fait. Tant qu'elles sont toujours dans la peur de l'auteur, c'est compliqué. Tant que l'auteur vient toujours, en fait, faire des retours en arrière, ça va être compliqué aussi. Ça fait partie aussi des freins. Quand l'ex est toujours dans les parages, et c'est souvent le cas quand il y a des enfants en commun. Ça, c'est le gros problème. Quand les services sociaux s'en mêlent aussi, qu'on va placer les enfants en maison d'accueil ou dans des internats en disant que les parents ne savent pas s'entendre.

Moi

Ça fait peur.

Intervenant n°6

Ça, peut vraiment faire rechuter une personne aussi.

Moi

Les enfants, c'est aussi un gros sujet et un gros obstacle également.

Intervenant n°6

Ils sont pris là-dedans. Avant, on considérait qu'ils étaient témoins, aujourd'hui, dans la définition de 2006 des violences entre partenaires, la dimension de violences intrafamiliales, que des violences entre partenaires sont des violences intrafamiliales, ça inclut la dimension des enfants, et on se rend compte qu'ils sont victimes aussi, ils ne sont pas juste co-victimes, ils sont victimes de violences qui se passent entre leurs parents. Et même s'ils ne reçoivent pas de coup, le fait d'entendre, d'assister, d'être eux-mêmes pris dans le fameux cycle de la violence, d'être pris dans tous ces moments de crise, etc. et d'adapter leur propre comportement à ce qui se passe à la maison, ils sont déjà victimes aussi. Et alors, quand l'auteur va utiliser les enfants comme monnaie d'échange, comme pour faire du chantage à la victime, oui, ça va être vraiment des obstacles, ça va être très compliqué parce qu'ils sont obligés de communiquer pour les enfants, à un moment donné.

Moi

Et vous voyez beaucoup de victimes porter plainte pour ce genre de violence ou c'est quand même plus rare ?

Intervenant n°6

Ça dépend.

Moi

Ça dépend.

Intervenant n°6

Les violences, elles sont souvent faites quand on est à la période de crise dans le cycle. C'est souvent à ce moment-là que la victime va porter plainte, c'est souvent à ce moment-là qu'ils viennent ici en disant "ça ne va pas, il y a eu un truc qui ne va pas", il peut y avoir plainte. Elles peuvent après, on ne peut pas enlever sa plainte,

mais elles peuvent minimiser après. Ça dépend. Moi ici, on ne pousse pas les gens à porter plainte parce qu'on sait que ça doit vraiment être une démarche personnelle. Maintenant, si la personne souhaite le faire, on donne vraiment toutes les infos. On connaît un petit peu des gens du SAPV ici à X. Mes collègues assistantes sociales peuvent accompagner pour le dépôt de plainte. On peut vraiment accompagner, mais ça doit vraiment partir de la demande de la personne.

Moi

Est-ce que vous avez quand même pas mal de victimes qui sont encore dans leur relation "toxique" mais qui viennent quand même vous voir ?

Intervenant n°6

Oui, alors, la majorité sont séparées, mais il y a toujours l'ex qui vient rôder. Il peut y avoir des retours en arrière, donc c'est quand même souvent quand la séparation, la grosse séparation a eu lieu. Mais j'ai aussi des personnes qui sont toujours en relation, qui sont toujours en couple et qui ont besoin d'aide pour passer le cap. J'ai notamment ici une patiente, ça fait cinq ans que j'ai commencé à l'avoir en 2022, et elle a réussi à quitter son partenaire, ici il y a un mois ou deux. Ça fait des années qu'elle était toujours dans ce doute, dans ses freins. La peur pour le financier, la peur des représailles, la famille. Dans ma famille, on est une famille d'italiens, on ne peut pas se séparer, ça ne se fait pas. Mes parents vivent, il y a de la violence déjà même entre mes parents, ils me disent eux-mêmes "Non, non, tu ne peux pas partir, c'est comme ça, tu dois accepter." Elle a pris beaucoup de temps, il a fallu beaucoup de temps pour faire cette démarche. Ici, elle a réussi à le faire. Elle déménage dimanche. Je ne sais pas comment ça va se passer avec son ex. Je ne sais pas s'il va venir, voilà, on verra bien.

Moi

J'espère pour elle, parce que 5 ans, 4 ans, c'est quand même un grand parcours.

Intervenant n°6

C'est tout un cheminement, oui. Mais ici, je sens que là, elle est décidée. Il y a des gens qui vont le faire au moment de la crise. C'est moins construit, c'est moins ancré et donc du coup, il y a plus vite

les changements d'avis qui peuvent se faire. Maintenant, ici, elle l'a fait, mais elle a quand même très peur de ses réactions. Il a déjà demandé pour venir l'aider à déménager dimanche. "Si je lui dis non, je ne sais pas trop." "Ok, je te laisse la voiture parce que c'est lui qui a acheté la voiture." Mais elle a appris cette semaine qu'il avait mis un traceur sur sa voiture. Donc si elle n'accepte pas, elle ne sait pas s'il va après lui en vouloir. C'est très délicat. C'est vraiment du cas par cas. Une victime n'est pas une autre, un auteur n'est pas un autre. Et une situation n'est pas la même qu'une autre et donc c'est très compliqué.

Moi

Mais je vois quand même que ça touche. ça peut toucher tout le monde, en fait.

Intervenant n°6

Oui.

Moi

Et à tous les âges aussi.

Intervenant n°6

Oui, ça, c'est quelque chose qui est vraiment. On voit aussi bien des jeunes gens dans les relations. Après, Les adolescents, l'avantage, c'est qu'ils ne vivent pas ensemble. Donc ça, peut être quand même une manière d'un peu les protéger. C'est pour ça qu'on a peut-être moins d'ados. Mais des familles. Et alors, par exemple, dans les personnes âgées, vous avez, par exemple, un couple qui a pu fonctionner K1/KA tout le temps et puis ils se retrouvent à la pension et là, ils sont à la maison tout le temps et là, ça part en gris. Donc là, ça peut exploser à ce moment-là. Le passage à la pension peut être un moment où la violence explose.

Moi

Et est-ce que ça peut également poser problème, notamment pour ces personnes âgées, notamment sur le fait que ça fait longtemps que tout s'est bien passé et que maintenant ça recommence, mais on peut se dire "je le connais depuis longtemps, il ne peut pas être comme ça". Est-ce que ça peut être un réel frein pour elle d'être prise en charge, de comprendre en fait que ce n'est pas normal ?

Intervenant n°6

Il y a souvent déjà eu une prise de conscience qu'il y a quelque chose qui n'allait pas. Mais il y a cette résignation qui fait partie des obstacles aussi. Ce côté "c'est comme ça"?

Moi

Ah, c'est comme ça ?

Intervenant n°6

C'est comme ça. Et ça, la résignation, ça pue. Après, le fait que les enfants soient partis de la maison peut être un moment où elle se disent "Allez, c'est bon." Maintenant, ça peut aider le fait que les enfants prennent leur envol petit à petit, ça peut être ce truc de me retrouver en tête-à-tête avec lui ou avec elle, là, ça ne va plus être possible. Ça peut aider. Quand les enfants, à un moment, disent aussi à leurs parents : "Écoutez, ça suffit, il faut arrêter ça. Ça, peut aider quand les enfants peuvent le dire.

Moi

C'est au cas par cas.

Intervenant n°6

C'est vraiment au cas par cas.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des victimes, notamment qui sont dans une relation homosexuelle ? Oui. Parce que j'en ai parlé à pas mal d'intervenants, mais personne ne me dit en fait comment ça se passe chez eux. Puisque eux, ils sont déjà très marginalisés. Donc je me dis, est-ce qu'une agression en plus pourrait en fait leur dire en fait que c'est. Enfin, c'est gênant de demander de l'aide sachant qu'ils sont déjà marginalisés. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

Intervenant n°6

Oser demander de l'aide quand on est dans des relations homosexuelles et qu'il y a de la violence ?

Moi

Exact, exact.

Intervenant n°6

Non, j'ai pas eu.

Moi

Vous pensez qu'ils sont plus ouverts par rapport à ça ?

Intervenant n°6

Pour aller porter plainte ?

Moi

Oui, et pour chercher de l'aide.

Intervenant n°6

J'ai jamais vraiment fait le lien. En tout cas, j'ai déjà eu des personnes dans des couples homosexuels qui vivaient la violence. Les violences étaient même assez, il y avait eu une tentative de meurtre par empoisonnement. C'était quand même allé assez loin. Mais la personne a arrêté de venir me voir parce qu'elle s'était remise en couple avec l'autrice. Il y avait une dépendance très forte entre ces deux femmes-là et c'était vraiment compliqué. Je ne sais pas aujourd'hui où elle en est.

Moi

Est, mais. Est-ce que vous voyez une plus grande difficulté à prendre en charge des personnes homosexuelles ou vous pensez que c'est à peu près la même chose ?

Intervenant n°6

C'est la même chose.

Moi

C'est la même chose.

Intervenant n°6

Ça il n'y a pas de différence pour moi. une dynamique relationnelle dysfonctionnelle et toxique, elle est la même. C'est vraiment le même type de dynamique entre deux hommes, deux femmes. Je n'ai pas vraiment eu de couple homosexuel-homme. J'ai plus eu des couples de femmes, couples hétéros. Pour les couples, les hommes, c'est plus de l'homophobie dans la famille. Ça, j'ai un jeune, par exemple, de 18 ans, qui a été mis à la porte par sa famille parce qu'il vivait de l'homophobie. Ça va plus être ça.

Moi

Ou c'est peut-être également lié au chiffre noir ?

Intervenant n°6

Oui, ça c'est sûr. C'est sûr qu'il y en a. La police nous a déjà confirmé qu'il y avait énormément de violence, parce qu'on parlait, du coup, de violence physique, etc. Les hommes sont plus de violence physique, mais c'est sûr qu'une femme pourra recourir aussi à la violence, mais il parlait de violence, les hommes qui subissent des violences, il y en a. Dans les violences physiques qu'un homme peut subir. C'est vrai que la police disait qu'il y avait beaucoup de violences physiques dans les couples homosexuels hommes. Après, moi j'ai déjà reçu un homme qui avait été violé par sa compagne. Elle le violait avec des objets et c'était vraiment très compliqué ce monsieur. Il avait un petit retard mental, mais c'était quand même très compliqué. Donc voilà, des violences, il y en a.

Moi

Il y en a partout.

Intervenant n°6

Il y en a, oui.

Moi

Ok, ça va. Au tout début de l'intervention, je suis désolée.

Intervenant n°6

Vous ne tracassez pas.

Moi

J'ai eu l'examen avant, donc mon cerveau est un petit peu.

Intervenant n°6

Il faut se remettre le.

Moi

Au début de l'entretien, je voyais que vous étiez très sceptique par rapport à la police. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus ?

Intervenant n°6

C'est pas simple parce que les équipes de policiers ne sont malheureusement pas assez formées aux questions de violences entre partenaires. Il faut que les équipes soient beaucoup plus formées. Alors quand il y a les SAPV, donc les services d'aide policière aux victimes, là, c'est des équipes beaucoup plus formées. Donc là, je sais que si on envoie les gens là-bas, ce sera déjà beaucoup mieux pour l'accompagnement dans la plainte. Mais dans les commissariats de quartier, etc., là c'est.

Moi

Il y a un manque d'empathie.

Intervenant n°6

Oui, il y a vraiment une minimisation. Des fois, ils refusent de prendre les plaintes alors que les plaintes sont-ils ne peuvent pas refuser de prendre une plainte. Malheureusement, il y a des fois des auteurs qui connaissent les policiers, donc des connaissances qui font qu'ils vont minimiser ce que dit la victime. Donc là, il ne faut pas hésiter. C'est ce que la juriste me disait justement avant, que j'avais une patiente qui n'a plus osé porter plainte depuis 2020 parce que son ex avaient des passe-droits à la police. Mais alors elle m'a dit, il ne faut pas hésiter, et c'est même recommandé chez les victimes de violences, c'est d'aller porter, si on a plusieurs plaintes à porter, c'est dans différents commissariats, dans d'autres quartiers.

Moi

On peut voir également, alors, une victimisation secondaire dans ce cas-là.

Intervenant n°6

Là, c'est la victimisation secondaire, on la retrouve énormément, même des fois dans les milieux médicaux. Ce n'est pas toujours simple, ils peuvent quand même aussi des fois un peu minimiser, passer à côté. Le problème dans les milieux hospitaliers, j'ai travaillé dans les milieux hospitaliers tout un temps. Il n'y a pas assez de lits, en fait. Donc quand il y a une personne qui vient, qui a de la violence, que moi je dis "non, non, il ne faut pas qu'elle retourne chez elle, mais il n'y a pas de lit, donc elle doit repartir. Donc là, c'est aussi, c'est assez compliqué. Et les policiers. J'avais quand même eu l'info qu'avant le Covid, il y avait toute une vague

où les policiers étaient vraiment de plus en plus formés. Et en fait, il y a eu le Covid. Et là, ça a complètement dégringolé. Ça, c'est bien dommage. Et donc, c'est triste parce que je passe beaucoup de temps à essayer d'aider les personnes à se remettre des victimisations secondaires qu'elles vivent.

Moi

C'est un gros frein pour essayer de remonter la pente aussi.

Intervenant n°6

Oui, quand la justice ne les reconnaît pas, c'est très compliqué. J'ai une patiente, elle avait été victime de violence de son ex-partenaire, c'était une femme. Elles sont allées au tribunal, ma patiente n'avait pas pris d'avocat, elle ne m'avait pas dit, donc elle s'est retrouvée à aller là, je ne savais pas qu'elle n'avait pas d'avocat, elle s'est retrouvée là-bas, l'autre avait pris un avocat, elle a été défendue super bien, ma patiente, non. Et l'autre est sortie en disant "Ah ben tu vois, j'ai rien du tout." Elle s'est vantée même dans les couloirs du tribunal. Donc là, la patiente, elle est là, mais c'est dégueulasse. J'ai des preuves qu'elle a des enregistrements où on entend l'autre qui lui crie dessus, il y avait des traces où elle l'a traînée contre un mur, il y avait des traces de sang sur tout le mur. Et ils ont dit "ben non, l'autre a donné comme argument qu'elle avait bu, qu'elle était dans un état second. Alors que rien ne justifie la violence. Rien. L'alcool. Le verre n'est pas venu tout seul avec ses petites papattes dans sa bouche te verser. La personne a la responsabilité. Elle a la responsabilité aussi d'avoir frappé l'autre. Peu importe. Pour moi, l'alcool, la drogue. Et quand on parle de pervers narcissique, c'est aussi une manière de minimiser. C'est comme si une maladie venait de diminuer. Quand un pédophile abuse d'un enfant, on ne va pas dire "ah ben il est pédophile, il est malade". Là on ne va pas le dire. Donc parler de pervers narcissique, il faut arrêter avec ce terme parce que déjà ce n'est pas reconnu dans le DSM. La perversion, oui, le narcissisme, oui, c'est des choses, des types de personnalités qui peuvent exister, mais des types de pathologies comme de la psychopathie ou des choses comme ça, c'est des cas rares. Là, on a l'impression d'avoir des pervers narcissiques à tous les coins.

Moi

Mais c'est plus également lié à l'avènement des réseaux sociaux, je vois beaucoup.

Intervenant n°6

Oui bien sur. Mais c'est compliqué parce que les gens, encore ce matin, je formais des assistants sociaux qui travaille depuis des années, et quand je dis ça, on me dit "Ah non, je ne suis pas d'accord avec vous, madame." Et je vois bien que les gens, ça freine, c'est très compliqué, parce que les réseaux sociaux, ils font toutes ces infos qui circulent et donc. Puis quand on voit aujourd'hui dans les violences sexistes, les "tradewives", là, les jeunes, ça fait peur, ça fait peur parce que ça va faire exploser encore plus les violences, "C'est normal que ton mec te tape dessus, regarde, tu dois être soumise à lui." C'est problématique, ça. C'est très problématique, ces disques là sont très problématiques.

Moi

Vous pensez que les réseaux sociaux, c'est également. ça peut augmenter, on va dire, la violence.

Intervenant n°6

La télé réalité aussi. Quand on regarde des émissions comme "Les Marseillais" ou des choses comme ça, ces filles-là, elles se font tromper dix mille fois. Et chaque fois, elle redonne des chances et on montre ça à la télé. Donc il y a ce côté où c'est minimisant. Oui, c'est minimisant. C'est la beauté, ça passe par la chirurgie esthétique à outrance pour les hommes et pour les femmes, parce qu'ils sont tous dans le même lot. Il y a du non-respect, il y a des problèmes de consentement énormes dans ces trucs là et en fait, on rit, c'est banalisé. et c'est des modèles pour les jeunes et ça fait peur quoi.

Moi

Et vous pensez que c'est aussi avec l'avènement des réseaux sociaux et notamment avec ce que vous avez dit, les "tradewives" etc. que c'est pour ça en fait que les policiers, par exemple, ou la justice ne les prennent plus autant au sérieux qu'avant ? Parce qu'on parle vraiment aussi d'une norme sociétale maintenant, enfin on va dire que c'est lié à un stéréotype maintenant donc je ne sais pas. Peut-être que je raconte des bêtises ?

Intervenant n°6

Non, non, non, mais le patriarcat est quand même bien ancré. Ça, je pense qu'au niveau des policiers. Voilà, on est quand même sur ce mode patriarcal là. Les réseaux sociaux ne font que malheureusement, continuent à faire circuler ce modèle-là, mais qui est déjà là depuis bien longtemps. Ça ne fait que renforcer, je ne pense pas que. Enfin, je pense que ça ne fait que renforcer ces schémas-là, ces violences sexistes-là, ça les banalise et comme c'est divulgué, que ça passe, que c'est tourné en ridicule, on en rit, mais en fait c'est devenu banalisé. C'est tellement banalisé que c'est devenu normal, en fait. Et on ne s'offusque pas de ce qui se passe. Et donc ça banalise et puis on voit les violences, des réactions des gens aussi sur les réseaux. Et puis c'est tout le temps. C'est pas comme si c'était qu'à l'école ou que sur le milieu de travail, c'est non-stop en fait. Ça ne s'arrête pas.

Moi

Vous pensez que si on ne change pas la vision de la société, rien ne va réellement bouger en soi ?

Intervenant n°6

Oui. Il faut que les consciences. Regardez l'affaire Patrick Briel. Il y en a une qui a osé dénoncer, mais il y en a 30 maintenant qui le font. Et on voit qu'en fait ces personnes-là. Elles avaient gardé ça, elles ont minimisé, elles se sont sûrement dit "je ne suis pas sûre, si je le fais, on ne va pas vous croire." Puis finalement, c'est la force du collectif et je pense que c'est important la sororité, le collectif, oser parler. Le but, c'est pas être contre les hommes, c'est pas dire "les hommes sont tous des salopards", c'est vraiment pas ça. Nous, on essaie vraiment d'expliquer ça dans nos animations parce que les gens viennent en disant "oui, mais vous êtes contre les hommes." C'est pas ça du tout, on n'est pas du tout là-dedans, on a vraiment essayer de, qu'il y ait du soutien, qu'il y ait du dialogue, qu'il y ait du respect, en fait, tout simplement, de respecter la parole de tout un chacun.

Moi

Ok, voilà. Je pense qu'on est presque bon. J'ai juste encore une dernière question. Comme je vous avais dit, on a parlé quand même de plusieurs dimensions, surtout de la dimension individuelle. Mais est-ce que vous avez vu en fait une imbrication

de ces dimensions, que ce soit la dimension sociale, la dimension individuelle et la dimension institutionnelle qui va en fait, comment je vais dire ça, bloquer la prise en charge ? En fait, je parle en fait, je ne sais pas si vous connaissez le terme intersectionnalité. Oui, en fait, je parlais un peu de ce fait-là. Parce que dans la définition de l'intersectionnalité de Mme Crenshaw, on dit qu'une femme noire qui est pauvre sera moins prise au sérieux que si c'était une femme blanche avec un meilleur statut socio-économique. Et je voulais savoir si dans votre profession, avec toutes ces années, est-ce que vous avez vu en fait ?

Intervenant n°6

Oui, je vois bien des personnes qui sont par exemple à la Mutuelle, parce qu'elles sont dans ce stress post-traumatique, parce qu'elles sont dans les conséquences des violences. Je vois bien qu'il y a du racisme, quand même. On voit bien que j'ai une patiente, elle est blanche, belge, elle est sur la Mutuelle depuis plusieurs années pour burn-out, on lui fout la paix. Que des personnes d'origine marocaine, elles vont être stigmatiser, ça c'est vrai que je le vois.

Moi

Et vous voyez, avec les statistiques que vous m'avez montrées, je peux voir en fait qu'il n'y a pas vraiment de problèmes liés au racisme, notamment pour tout ce qui est violence.

Intervenant n°6

Ça c'est dans n'importe que ce soit dans n'importe quelle culture, il y a des violences.

Moi

Mais vous voyez quand même des blocages, je veux dire, en fonction notamment de l'origine, mais aussi le fait que j'ai ces normalisations, il y a également la peur aussi des institutions.

Intervenant n°6

Oui, et puis comme on disait, au niveau familial, au niveau culturel, ici en Belgique, il y a quand même quelque chose d'un peu plus une émancipation de la femme qui est quand même acceptée quand on voit toute l'évolution des droits des femmes qui sont quand même là, les cultures dans les familles, les droits des femmes sont

beaucoup moins avancés. on voit que c'est plus compliqué d'en sortir. Ça, c'est sûr. Maintenant, les violences, elles sont présentes dans n'importe quelle culture.

Moi

Ça n'a d'âge.

Intervenant n°6

Non, ça n'a pas d'âge, il n'y a pas de. Je vous conseille d'aller regarder le petit. Il y a une petite vidéo sur le contrôle coercitif qui a été faite par la Région wallonne où on parle vraiment de ça. Le handicap aussi, une personne qui souffre d'un handicap, ça ne va pas aider non plus pour la prise en charge.

Moi

Vous avez déjà eu des cas ?

Intervenant n°6

Oui, quelqu'un qui a des problèmes de vue, quelqu'un qui a des problèmes de santé mentale aussi.

Moi

Elles sont moins prises au sérieux.

Intervenant n°6

Oui, c'est moins pris au sérieux. C'est compliqué.

Moi

Vous le voyez ?

Intervenant n°6

Je le vois dans mes consultations, je vois tous ces rendez-vous médicaux, ces rendez-vous dans les mutuelles, chez les médecins-conseils, c'est une catastrophe ces rendez-vous-là. Ça fait des dégâts psychologiques énormes sur les gens. Après, j'entends, ils sont obligés de remettre les gens au travail, ils ont des pressions politiques derrière. Voilà, je sais bien, mais en tout cas, ça, ce sont des violences secondaires qui sont très importantes. Donc oui, il y a toutes ces dimensions, la dimension individuelle, l'histoire de la personne, il y a la société qui n'aide pas, le judiciaire, le médical, tout. Il y a vraiment un mélange de tout ça. Et c'est vrai

que quand on est à la fois une minorité culturelle, quand on est porteur d'un handicap, qu'il y a le racisme, qu'il y a l'isolement, qu'il y a le facteur financier, qu'on est dans un milieu précaire, oui, ça cumule et ça isole encore plus la personne. Et ça empêche la personne d'avancer, ça c'est sûr.

Moi

C'est sûr. Vous avez déjà des. Est-ce que vous avez des relations avec le CPVS ?

Intervenant n°6

Oui, on les connaît, on les voit souvent dans des formations. On est allés visiter leurs locaux. Et donc, eux, je sais qu'ils limitent leur suivi. Donc, quand ils ont fini, ils peuvent nous envoyer les gens. On peut les envoyer. Nous, on peut envoyer aussi quelqu'un au CPVS.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des feedbacks concernant le CPVS dans des cas précis ? Surtout de violences sexuelles notamment, puisque vous avez dit qu'il y avait des victimes qui sont aussi envoyées vers vous, est-ce que pendant vos consultations, vous avez déjà eu des gens qui disaient du bien ou du mal du CPVS ?

Intervenant n°6

Ça, on ne parle pas spécialement de ça.

Moi

Parce que, je veux dire, c'est peut-être un centre lié aux violences sexuelles, mais je ne sais pas s'il y a également de la victimisation secondaire, même s'ils sont plus formés. C'est pour ça que je voulais quand même poser la question.

Intervenant n°6

J'ai pas eu de feedback. J'ai plus eu de feedback négatif par rapport à des refuges

Moi

Ah.

Intervenant n°6

Parce que les CPVS vont accepter toute personne de tous les âges. Il y a ce côté où c'est quand même une aide ponctuelle. Il y a la possibilité d'avoir la police qui vient sur place si on veut porter plainte, elles peuvent garder les preuves. Donc ça, c'est quand même vraiment des chouettes services qui où tout peut se faire sur place, où la victime n'est pas submergée au moment où elle vient de vivre une agression sexuelle, à aller dans plein d'endroits différents. Donc ça, c'est plutôt positif par contre les refuges, là, il y a des fois des difficultés au niveau culturel où elles vont dire "il faut retirer le voile", des choses comme ça. Ou "les ados sont refusés". Voilà. J'ai plus des retours négatifs sur les refuges.

Moi

C'est très limité, sachant qu'on parle d'un sujet très grave.

Intervenant n°6

J'ai eu des retours plutôt négatifs à ce niveau-là, c'est pas toujours simple.

Moi

Ok. Je pense que c'est bon. Je pense que j'ai eu toutes mes réponses. Oui, ça va ? Oui, oui, oui. Merci beaucoup.

Intervenant n°6

Ok, de rien.

Moi

Est-ce que vous avez autre chose à dire que si vous voulez dire quelque chose que vous n'avez pas dit ou que vous pensez que tout est bon ?

Intervenant n°6

Moi, je suis très contente qu'il y ait la loi Stop Féminicides qui ait pu voir le jour en 2023. C'est une avancée. Il y a encore du chemin à faire. Notamment l'alarme stalking qui n'est quand même pas encore hyper au point. Mais la notion de contrôle coercitif, c'est super que ce soit que ce soit enfin reconnu. Ça permet de ne plus limiter les violences entre partenaires à violence physique, qu'il n'y a pas juste une preuve avec des constats de coûts, ça c'est très bien qu'on prenne aussi la dimension de contrôle coercitif. La notion de féminicide qui a été enfin mise en avant et qu'il y ait

quelque chose qui soit un peu plus fait autour des féminicides, du risque de féminicides, du passage à l'acte. C'est très bien aussi qu'il y ait des dispositifs comme le DIVICO qui puissent exister aujourd'hui. Je ne sais pas si vous connaissez le DIVICO.

Moi

Non, je ne pense pas.

Intervenant n°6

C'est un dispositif interdisciplinaire pour les professionnels avec tous les professionnels qui sont autour des violences, qui peuvent se rassembler, faire des concertations d'urgence quand il y a une dangerosité de passage à l'acte.

Moi

Mais ça c'est très positif.

Intervenant n°6

Je vous invite à aller vous intéresser au DIVICO, ils ont un site et c'est à Liège que ça a été développé. Ça a été créé à Liège et nous on fait partie d'ailleurs, on est des partenaires du DIVICO et c'est quelque chose qui est en train de se développer dans plein de régions en Belgique. Donc ça, c'est très bien, c'est très positif.

Moi

Est-ce que vous voyez ce côté multidisciplinaire, c'est positif.

Intervenant n°6

Dans ces cas-là, c'est intéressant. Ce n'est pas facile parce qu'on a chacun la casquette. Mais là, dans les concertations, il y a la police, il y a le CPAS, il y a nous, il y a les services de CPVS, il y a le magistrat avec eux, ça ne chipote pas. Quand on donne des infos, ce n'est pas toujours simple. C'est toujours aussi en construction ces choses-là, ces services, ces dispositifs-là. Mais c'est intéressant parce qu'on peut agir rapidement et donc on peut être aussi expert. Il faut se faire confiance dans notre expertise aussi quand on diagnostique, quand on évalue la dangerosité d'une situation. Ça nous protège aussi, nous, en tant que professionnels, voilà, de pouvoir dire "clac, j'appelle, le magistrat peut mettre une interruption temporaire de résidence pour l'auteur." Mais c'est quand même chouette, quoi. Donc, il y a des choses qui avancent,

mais le chemin est encore long pour que les violences sexistes s'arrêtent. Les réseaux sociaux ont beaucoup de désavantages, mais il y a aussi l'avantage qu'il y a de la sororité qui peut se faire et que grâce à ça aussi, il y a des femmes qui osent dénoncer, il y a des témoignages qui peuvent se faire d'hommes, de femmes victimes. Donc voilà, moi, je continue à travailler dans un service comme ça, même si ce n'est pas facile psychologiquement. Le stress vicariant, en tant que professionnel, on est quand même. on y est sujet, c'est sûr, mais quand on sait que nos consultations peuvent aider, peuvent permettre à des personnes de pouvoir faire du chemin, d'avancer, de prendre conscience, on sait que c'est important, mais c'est important pour les professionnels aussi de bien s'entourer. Et de pouvoir parler aussi de ce qui se passe dans leur pratique.

Moi

Ok, ben ça va.

Intervenant n°6

Voilà, merci beaucoup.

Transcription

C:\Users\Wenjing\OneDrive\Master - Criminologie\Master
2\TFE\Audio\Intervenant n°7.m4a

Moi

Alors, je me présente, je m'appelle Wenjing, je suis en dernière année de master à l'université de Liège en criminologie et je fais un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans la leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent, individuelle, institutionnelle, structurelle. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé, et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice. Donc, pour commencer, est-ce que vous pourriez parler un peu de votre parcours, de ce que vous faites ?

Intervenant n°7

Donc au niveau de mon parcours, je suis inspecteur de police depuis 15 ans. Je suis en service enquête en mœurs et en jeunesse depuis 9 ans. J'ai commencé à X en intervention et puis j'ai fait de la proximité parce que j'étais enceinte. Et puis je suis arrivée en service enquête seulement après à X. Et depuis quatre ans, je suis à X.

Moi

Et qu'est-ce que vous faites en particulier ?

Intervenant n°7

Alors en particulier, je m'occupe de tout ce qui a trait aux mineurs, donc les violences sexuelles, les violences physiques. Je m'occupe des violences intrafamiliales aussi. Je fais les auditions vidéo filmées pour les mineurs. Donc voilà, tout ce qui est mineur, en fait, c'est vraiment mon fond commercial, comme on appelle ça.

Moi

Et vous faites beaucoup de prises en charge avec eux ou juste ?

Intervenant n°7

Alors pas de prise en charge. Moi, je m'occupe de l'aspect judiciaire. Donc une fois qu'il y a une infraction par rapport à un mineur, qu'il soit suspect ou victime, la machine judiciaire est en route. Et donc moi, je travaille à charge et à décharge pour le dossier en fait. Mais tout ce qui est accompagnement psychologique, on a un service d'aide aux victimes à la police. et c'est eux qui s'en chargent.

Moi

Ok ça va. Est-ce que vous pouvez un peu me dire si vous voyez un profil particulier, enfin un profil on va dire commun par rapport aux victimes que vous rencontrez ? Est-ce que par exemple je veux dire vous avez plus de femmes, enfin plus de filles que de garçons, vous avez plus par exemple de filles très jeunes ou de garçons plutôt vieux en termes de victimes, est-ce que vous pouvez me dire ?

Intervenant n°7

Alors, en termes de victimes, on a plus de filles, effectivement. Maintenant, quand elles sont vraies victimes, parce que. des jeunes filles, ce que j'ai remarqué, c'est que les jeunes filles commencent beaucoup plus tôt au niveau sexualité. Maintenant, on est environ à 12-13 ans. Et voilà, parfois, il y a des victimes qui crient au loup, tout simplement parce qu'elles ont une relation sexuelle et puis que les parents l'apprennent parce qu'elles sont plus jeunes. Et donc, elles font passer ça pour un viol pour justifier leurs actes. Donc voilà ça, c'est un peu plus compliqué à gérer. Au niveau des victimes, à partir de 12-13 ans, je dirais, ça commence. Maintenant, à contrario, on a des victimes très jeunes, de 6-7 ans. Et ça, c'est plus en intrafamilial généralement.

Moi

Et vous avez quand même des violences sexuelles, même à cet âge-là ?

Intervenant n°7

Oui, tout à fait. C'est plus rare. Mais ça m'était déjà arrivé plusieurs fois dans ma carrière sur 9 ans.

Moi

C'est un peu difficile de voir ça au quotidien.

Intervenant n°7

Alors au début que j'ai commencé en mœurs et en jeunesse, j'étais très agressive avec les suspects. J'étais voilà, j'étais fort impactée. Et puis j'ai eu un supérieur qui m'a vraiment appris le métier, qui m'a appris à relativiser. Donc à l'heure actuelle, malheureusement pour moi, ça c'est devenu banal. Donc après 9 ans. La seule chose qui me touche encore, c'est quand les victimes ont l'âge de ma fille qui a dix ans. Donc là, c'est fermer la porte quand on rentre, c'est un petit peu plus compliqué.

Moi

Ok, je vois. Est-ce que vous avez déjà rencontré différents obstacles, notamment par rapport aux victimes ? Est-ce que vous avez déjà vu des obstacles qui en fait bloquent leur envie de porter plainte, d'avoir une prise en charge.

Intervenant n°7

Oui, tout à fait. Les victimes ont peur de parler, ont peur de l'audition en elles-mêmes. C'est pourquoi on fait des auditions vidéo filmées. Tous les policiers ne font pas ça. Il faut une formation de deux mois et demi à Bruxelles. C'est dans une pièce, donc avec des petites caméras, avec un micro assez discret, une pièce insonorisée. Et donc on a une conversation qui est filmée, donc on n'a pas d'ordinateur. On est en civil, très important, on n'a pas d'armes. Et donc les victimes sont réticentes parce qu'elles ont peur de parler, elles ont peur des questions, elles ont peur de revivre le moment en fait. Et la technique d'audition est vraiment faite pour essayer que ça passe, les rassurer au maximum et surtout, elles ne disent que ce qu'elles ont envie de dire. On ne les force absolument à rien. Et ça, c'est vraiment le leitmotiv de l'audition vidéo filmée. Donc, quand on les rassure par rapport à ça, voilà, ça va mieux. Et toutes les victimes, sans exception, quand elles sortent du local d'audition, elles sont soulagées. Pourquoi ? Parce que cette audition, elle est filmée pour plusieurs raisons, notamment parce que c'est le DVD qui remplace la victime. Donc, en cas de jugement de fond, elles ne devront pas les témoigner. Voilà, et donc ça, les rassure. Ou alors elles ont peur des parents quand il s'agit d'un mineur, de ce qu'ils vont dire, etc. C'est pour ça qu'on entend les enfants seuls, généralement. Ou elles ont peur, dans le cas de vidéos ou de photos que ce soit diffusé parce qu'elles portent plainte. Donc ça, il faut aussi essayer de gérer.

C'est beaucoup de psychologique avec les victimes. Encore récemment, j'ai eu une jeune fille d'une vingtaine d'années, mais qui s'est fait violer quatre ans auparavant. C'est sa maman. Elle a lâché le morceau à sa maman parce qu'elle n'est vraiment pas bien. Et malheureusement, elle n'a pas voulu venir. Malgré que j'ai été prendre contact avec elle, etc. Donc voilà. Mais les trois quarts du temps, les victimes parlent assez facilement quand elles sont mises à l'aise.

Moi

Vous avez parlé du fait que vous ne prenez que les enfants, on va parler d'enfants ici à part et pas avec les parents, pourquoi ?

Intervenant n°7

Pourquoi ? Alors, parce qu'un enfant, quand je dis enfant, c'est mineur. Ils ont beaucoup plus facile à nous parler quand ils sont seuls. Parce qu'ils ont le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance, ça c'est sûr et certain. Et on leur explique mais ils sont beaucoup plus à l'aise quand il n'y a pas l'adulte qui est derrière, parce qu'il est placé vraiment de manière stratégique derrière, pour ne pas que l'enfant ait visé avec. La parole est plus libre. Quand vous n'avez pas votre papa, votre maman qui est juste à côté, parce qu'une victime, ça reste une victime, mais peut-être qu'elle a envoyé le premier message à l'auteur et qu'elle se sent coupable. Et donc, si le parent est là, elle va se dire "je vais me faire engueuler". Voilà par exemple

Moi

C'est un peu, on va dire, une pression pour eux.

Intervenant n°7

C'est une pression pour eux, oui, tout à fait. Donc, ils ont le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance, mais on leur explique toujours que c'est plus simple. Moi, généralement, je suis une femme. Je suis quelqu'un d'hyper sociable, de toute façon, je ne ferai pas ce métier. Ça passe vraiment super bien. Dans 99% des cas, ils ne prennent pas de personne de confiance avec moi.

Moi

Donc vous voyez quand même qu'ils n'ont pas vraiment peur de parler de tout ce qui s'est passé. Il n'y a pas vraiment de honte ?

Intervenant n°7

Il faut les rassurer. C'est vraiment la première chose à faire, c'est rassurer. Si tu es ici, ce n'est pas parce que tu as fait quelque chose de mal, c'est parce qu'il t'est arrivé quelque chose ou il te serait arrivé quelque chose. tu ne me dis que ce que tu as envie de me dire, je ne te force à rien. Donc voilà, c'est vraiment tout un travail à ce niveau-là.

Moi

Et quand vous parlez des enfants qui ont plus de mal à parler, parce que vous avez dit que la plupart du temps ça se passe bien, mais pour les enfants qui ont plus de mal à parler et qui ont plus de mal à avouer les choses, c'est pas trop compliqué pour la suite ?

Intervenant n°7

Il y a une technique d'audition pour essayer d'obtenir. Parce qu'en fait, il nous arrive d'aller chercher des mineurs en milieu scolaire, par exemple parce que, je ne sais pas, par exemple, il y a un fait de viol, une jeune fille s'est fait violer par un garçon et pendant son audition, elle va dire : "Une telle a aussi subi ça." Donc, on est obligé de vérifier. Donc, en fait, on va chercher le mineur en milieu scolaire. On lui explique seulement sur place ce pourquoi elle est là, parce qu'on veut vérifier que tout va bien et on lui amène les choses. Mais elle ne sait pas pourquoi elle est là. Donc ça, c'est vachement compliqué à faire. Et tout doucement, on amène le mineur à parler du suspect et là, ça peut se débloquer ou ça reste bloqué en disant "non, je n'ai pas envie de parler". Et dans ces cas-là, on doit arrêter l'audition. On ne peut pas continuer.

Moi

Mais n'allez pas plus loin.

Intervenant n°7

Non, on ne peut pas. On ne peut pas, parce qu'une audition vidéo filmée, c'est vraiment dans le respect du rythme du mineur. Ou alors elle va dire : "Non, je n'ai pas envie d'en parler, je veux arrêter." Et hop, on arrête. C'est comme ça, c'est la loi.

Moi

Même si elle était vraiment en danger à ce moment-là, vous avez déjà eu des cas ou plus tard, vous avez remarqué que cette personne-là est revenue, enfin pas revenue, mais.

Intervenant n°7

A décidé de parler ? Oui, tout à fait. Tout à fait, parce que ça les trotte, voilà. Après, s'il y a un blocage, moi je pose toujours une question : "S'il te serait arrivé quelque chose, est-ce que tu m'en parlerais ?" Et là, elle peut très bien dire "Non, je ne vous en parlerais pas." Donc là, on sait qu'il y a eu quelque chose. Donc après tout le travail, c'est encore de rassurer. C'est "Ben voilà, ok, tu ne veux pas m'en parler, voilà, je comprends tout à fait. Mais sache que moi, je suis inspecteur de police, je suis là pour t'aider, pas pour t'embêter, que si tu veux que mon chef puisse prendre une décision, il faudra peut-être que tu m'en parles un jour, mais voici mes coordonnées et reviens vers moi ou parle à papa, parle à maman et voilà quoi.

Moi

Et vous avez quand même pas mal de jeunes qui arrivent à en parler à leurs parents sans avoir peur des répercussions ? Parce que vous parlez des parents, mais les parents peuvent être aussi un moyen de pression pour ne pas parler, je suppose ?

Intervenant n°7

Maintenant, on a beaucoup de dénonciations des PMS des écoles aussi, de l'entourage. Oui, parrain, marraine. Un mineur qui a subi quelque chose et qui a peur d'en parler aux parents, peut-être aller se confier à un parrain, une marraine, à un voisin, à une autre amie, à l'école, un professeur. Donc on n'a pas que de l'intrafamilial non plus.

Moi

Parce que j'ai l'impression que c'est beaucoup plus simple avec les jeunes qu'avec des adultes parce que j'ai eu que des intervenants qui parlaient que de personnes adultes où il y avait vraiment beaucoup d'obstacles comme la pression sociale, comme les stéréotypes, etc. Mais j'ai l'impression qu'avec les enfants, ça ne les atteint pas vraiment.

Intervenant n°7

Au niveau de ces obstacles-là que tu viens de citer, non. Parce qu'un enfant ne va pas réfléchir comme un adulte. Un enfant, il n'est pas encore dans ce cercle sociétal où il y a la pression justement de la société. Même si on a 15, 16 ans, il y aura la pression des copains, des copines, mais pas de la perte d'emploi, de enfin voilà ce genre de choses. Donc à ce niveau-là, je pense qu'un enfant a moins de pression, mais a contrario, un enfant a moins de ressources, il a moins de ressources pour se confier.

Moi

C'est-à-dire ?

Intervenant n°7

Alors, c'est à dire qu'un enfant, ça reste. Le cercle scolaire est très important pour une victime de violences sexuelles parce que si ça se passe en intrafamilial, fatalement, la famille, on peut la baquer. Donc après, il lui reste quoi pour un mineur ? L'école, là où il ne passe pas la plupart de son temps quand il est chez lui, c'est à l'école. Donc là, il faut vraiment un éducateur, une personne de confiance, ou que les personnes remarquent quelque chose, et voilà quoi. Donc c'est plus facile au niveau de l'école, généralement.

Moi

Et il arrive aussi que l'école devient un obstacle pour eux, pour essayer d'en parler ?

Intervenant n°7

Non, je n'ai pas eu au contraire, c'est vraiment une ressource, l'école, parce qu'il y a des éducateurs, un professeur qu'on aime bien, le centre PMS.

Moi

Mais plutôt avec la pression des camarades.

Intervenant n°7

Ça, peut arriver. Ça peut arriver. Maintenant, une victime qui a besoin de parler, elle parlera.

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°7

Que ce soit n'importe qui.

Moi

Même si, imaginons, c'est le papa ou la maman qui commet des actes horribles, c'est plus facile pour eux ?

Intervenant n°7

C'est plus facile dans quel sens ?

Moi

Je veux dire, c'est quand même, ils arrivent quand même à s'ouvrir aux autres malgré.

Intervenant n°7

Il faut. Oui, oui, quand c'est trop. Quand ils ont vraiment le point de non-retour.

Moi

Ils n'ont pas peur des répercussions pour plus tard, c'est-à-dire peut-être briser la famille ou, par exemple, devoir être mis dans un. Comment on appelle ça encore ?

Intervenant n°7

Un centre.

Moi

? Un centre, oui.

Intervenant n°7

Si, ils en ont peur, concrètement, ils en ont peur. Mais la pression qu'ils ressentent, et le mal-être qu'ils ressentent est plus fort que ça. Maintenant, clairement, ils se posent la question si c'est papi ou papa qui a touché, on leur pose toujours une question, enfin, qu'est ce que tu voudrais qu'il se passe maintenant ? Ben, je veux pas que papa aille en prison, alors là, compliqué. Écoute, on va essayer que ça ne se reproduise plus. C'est mon là, on renvoie la balle égoïstement. On dit c'est mon chef qui va prendre une décision par rapport à ça. Donc c'est quelque chose qui pourrait arriver, mais on n'y est pas encore.

Moi

Est-ce que vous avez quand même eu des enfants qui ont regretté d'avoir parlé parce que peut-être le papa est parti en prison à cause de ça ?

Intervenant n°7

Je n'ai pas eu de retour moi par rapport à ça. Moi, malheureusement et heureusement pour mon psychique, une fois que mon dossier est clôturé, je n'ai même pas de retour parfois.

Moi

Ah, même pas des informations ni rien.

Intervenant n°7

Non, je n'ai pas le jugement. On va parler simplement. Je n'ai pas ça.

Moi

Ok.

Intervenant n°7

Donc voilà.

Moi

Ça, c'est vraiment dommage quand même de ne pas avoir d'informations.

Intervenant n°7

Ça dépend. Récemment, pour un de mes gros dossiers sur un pédophile, là, j'ai eu un retour de la juge il y a deux semaines, comme quoi il a écopé de dix ans de prison. Donc là, j'étais contente de mon travail, mais sinon non, on n'a pas forcément de nouvelles des dossiers qu'on fait.

Moi

OK ça va. Est-ce que vous avez déjà vu des différences en fonction de l'ethnie de l'enfant ?

Intervenant n°7

Non. Des différences à quel niveau ?

Moi

Leur manière. En fait, est-ce qu'ils sont plus ouverts ? Est-ce qu'ils osent parler ? Est-ce qu'ils sont prêts en fait à aller porter plainte ?

Intervenant n°7

Au niveau de l'ethnie ? Oui. Pas du tout. Non ? Chaque enfant est différent, mais par contre, là où on voit une différence, c'est comment expliquer ça ? C'est le milieu dans lequel ils vivent. Donc, on a une famille précarisée, on va voir un enfant qui va parler d'une autre manière, même dans son langage. C'est son développement de langage. Donc là, on voit une différence maintenant au niveau de la révélation du fait non. C'est la manière dont l'aborder qui peut être différente. Et j'ai un garçon, par exemple, récemment, qui est en enseignement spécialisé par exemple. Donc voilà, lui, il n'a pas su m'expliquer de A à Z ce que papa lui avait fait. Il m'a dit "Papa m'a *****".

Moi

OK.

Intervenant n°7

Voilà la différence que je pourrais avoir, mais rien à voir par rapport à l'ethnie.

Intervenant n°7

Non, absolument pas.

Moi

C'est tellement plus simple parce que comme je vous ai dit, enfin comme je t'ai dit, j'ai eu que des intervenants qui géraient les adultes, mais c'était tellement plus compliqué, il y avait tellement de soucis, notamment avec la lenteur de la justice, avec l'ethnicité, avec la pression, la dépendance socio-économique, tout ça.

Intervenant n°7

Alors ça, au niveau de la lenteur de la justice, par contre, ça je les rejoins. Moi, je suis quelqu'un qui travaille pour la police, d'accord mais pour mes victimes. Donc, quand j'estime qu'un dossier traîne de trop, je prends mon téléphone et j'appelle le parquet. Et j'appelle le magistrat en charge du dossier. Et j'explique, voilà toujours pas de nouvelles, il faut entendre en « TAM", en technique

d'audition mineure, en vidéo filmée. J'ai dit, j'aimerais entendre la victime parce que je ne peux pas lui faire d'initiative, il me faut un papier. Et donc là, à ce moment-là, ça bouge. Et donc généralement, les dossiers mineurs, ça va quand même relativement vite parce que ça reste une priorité du parquet, notamment de Namur, quand je travaille pour le parquet de Namur. Mais parfois, il y a de la lenteur et là, c'est moi qui vais bouger les choses. Donc moi, généralement, mes dossiers, ça ne va pas vite parce que parfois ça prend des mois, mais ça ne traîne pas. Mais oui, le parquet est tellement débordé, les magistrats sont tellement débordés que oui, parfois, il faut passer des coups de fil ou envoyer des mails pour que ça bouge un peu plus vite.

Moi

Et ça peut impacter ou pas l'enfant, cette lenteur ?

Intervenant n°7

Oui, ça peut impacter l'enfant. Enfin, l'enfant, la victime, non. En ce sens qu'une fois que la victime est entendue, elle est tranquille. C'est terminé pour elle. Si elle veut un soutien, on a notre service d'aide aux victimes qui est l'assistance sociale de notre zone de police. qui lui n'est pas là pour faire une thérapie, mais qui est là pour diriger l'enfant vers tel service ou tel service ou tel professionnel de la santé. Et donc il a un soutien à ce niveau-là. Mais après l'enfant, il reparlera plus de ce qui s'est passé, c'est terminé, il est tranquille. Donc quand je parle enfant, enfant, maintenant quand on est adolescent, oui, il arrive que les adolescents se demandent, qu'ils se rendent-ils, se rendent eux plus compte des choses. Ils vont se dire mais il est toujours en liberté. Comment ça se fait ? Ce que les gens ne comprennent pas, c'est que dans notre métier, on travaille, on fait des suites d'enquêtes et en fait, on essaie de constituer un dossier. Et en tout dernier, on entendra le suspect, mais vraiment en tout dernier. Donc parfois, ça peut prendre une semaine, 15 jours, un mois, 2 mois, 3 mois. Voilà, parce qu'on a des téléphonies à faire, parce qu'on a 10 auditions à prendre de témoins pour essayer de comprendre, et cetera. Et vraiment tout dernier suspect. Donc un adolescent va plus être impatient, oui. Maintenant, la justice se rend compte de l'urgence de la situation. Si on a une victime qui est susceptible d'être encore en contact avec son suspect, ben là, on

va agir beaucoup plus vite et on va tout faire pour essayer d'écarter les deux, en fait. Mais encore une fois, sur décision d'un magistrat.

Moi

Par rapport au dossier ?

Intervenant n°7

Oui, par rapport au dossier. Donc, un adolescent va plus vite se rencontrer. Donc en fait, oui, on va tout faire avec le parquet pour éviter que le suspect ne soit plus encore en contact avec la victime. Voilà, c'est la priorité. Maintenant qu'on est dans une école, c'est beaucoup plus compliqué. Si c'est une jeune fille de 16 ans, enfin je sais pas moi qui est en quatrième secondaire et que le suspect doit être en rhéto ou en cinquième secondaire, là, on va faire intervenir l'école qui va devoir prendre ses responsabilités. On ne peut pas imposer à l'école d'écarter un ou l'autre. Donc voilà, mais on essaye de gérer un maximum le fait qu'il n'y ait plus de contact.

Moi

Et par rapport, si c'est deux personnes mineures, comment ils font ? Si c'est dans la même école et qu'ils essayent de les séparer.

Intervenant n°7

Alors, jour de renvoi pour le suspect en attendant peut-être une procédure de renvoi définitif, il faut un dossier derrière. Il ne faut pas que le mineur, que le suspect ait zéro casier, entre guillemets, au niveau de l'école. Ou dans ces cas-là, c'est malheureux à dire, mais on conseille à la victime de changer d'établissement pour être tranquille.

Moi

Alors que c'est le contraire qui devrait se passer.

Intervenant n°7

Alors que clairement, c'est le contraire qui devrait se passer. Ça, c'est hyper frustrant, sincèrement, tant pour la victime que pour moi. Mais voilà, il y a certaines écoles qui sont dépendants du pouvoir organisateur aussi. Donc voilà.

Moi

Et vous avez déjà eu en fait des adolescentes où, on va dire, les parents de l'auteur lui ont fait pression pour essayer peut-être de minimiser la chose ou pas du tout ? Ou on va dire que les parents des auteurs, est-ce qu'ils sont beaucoup plus, ils sont plus, on va dire, avec l'auteur ou vraiment plus avec la victime ?

Intervenant n°7

Non, ça reste leur enfant. Un parent, enfin, moi, je suis maman, je le sais bien, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce que ma fille fait, mais ça restera notre enfant. Donc, tant qu'on ne prouve pas aux parents par A plus B que c'est leur enfant qui est le problème, ils vont rester du côté de leur enfant. Maintenant, le problème en mœurs, c'est toujours la parole de l'un contre la parole de l'autre. Sauf s'il y a des témoins totalement objectifs, ce qui est hyper rare, ou alors des fluides. Je vais parler crûment de l'ADN. Là, voilà. Mais sinon, ça reste tout un travail d'enquête de moralité. Donc, on va aller chercher chez le suspect s'il n'y a pas eu des faits précédemment qui y ressemblent. Est-ce qu'il a déjà eu des problèmes ? Est-ce qu'il est connu de la justice ? Et en grattant un peu, on se rend peut-être compte tout compte fait à l'école il y a deux ans, il a eu trois jours de renvoi parce qu'il était dans les toilettes des filles, j'invente, mais voilà. Donc si on n'a pas de témoin objectif, si on n'a pas de fluide corporel, ça reste la parole de l'un contre la parole de l'autre. Donc c'est l'enquête de moralité.

Moi

Si on n'a pas vraiment de preuves, on va dire matérielles par rapport à ça, dans ce cas-là, la justice a plus tendance à croire qui dans ce cas-là ?

Intervenant n°7

La justice ne croit personne. La justice va décider de classer le dossier sans suite.

Moi

C'est problématique, ça ?

Intervenant n°7

S'il n'y a pas assez d'éléments que pour inculper le suspect, ça va être classé sans suite.

Moi

Et ce classement sans suite, est-ce que cela peut causer, est-ce que ça peut causer des répercussions sur la victime ?

Intervenant n°7

Oui, la frustration. On ne m'a pas crue. On ne m'a pas crue, je suis une menteuse, enfin la police. Parce qu'ils ont tendance à oublier que c'est un magistrat, le parquet, qui prend les décisions, mais c'est avec nous qu'ils ont contact. Donc voilà, vous ne m'avez pas cru, je vous ai dit la vérité, etc.

Moi

Et cette peur de ne pas être cru, est-ce que vous le voyez quand même quand vous faites vos entretiens audio ? Vous le filmer ?

Intervenant n°7

Oui, le TAM, ça va. Ça je le ressens pas spécialement parce que la technique d'audition est tellement particulière que je pense qu'ils n'ont pas le temps de se poser la question. Ce qu'il y a, c'est qu'on en fait, la technique d'audition, c'est du non suggestif. Donc, au lieu de dire à la victime « est-ce que tu as une activité que tu aimes faire », là elle va te répondre quoi ? Oui. "Parle-moi de l'activité que tu aimes faire." Et là, on a tout un récit dans lequel on peut travailler. Donc en fait, la technique d'audition fait qu'elles n'ont pas le temps de penser à est-ce qu'elle me croit ou est-ce qu'elle ne croit pas ?

Moi

Donc en gros, quand vous faites le TAM, vous ne parlez pas directement des faits, vous essayez de comprendre d'abord l'adolescent ?

Intervenant n°7

Alors on commence par les droits, ce qui s'appelle les droits Saldus. Donc elle a le droit d'arrêter, d'interrompre. Elle a le droit de ne pas comprendre, de poser des questions. Elle a le droit de ne me dire que ce qu'elle a envie de me dire. Voilà, blablabla. Après, on en vient à la prise de contact. Donc, « parle-moi de ce que tu aimes faire ». « Voilà, j'aime lire et j'aime faire de l'équitation ». Ok, « parle-moi de la dernière fois que tu as fait de l'équitation, du début jusqu'à la fin ». Pourquoi ? Parce qu'on va apprendre la technique au mineur. Par une activité qu'il aime faire, j'arrive au

manège, je fais ça, et ça, et ça. OK. Et on l'habitue à la technique. Pourquoi ? Parce que quand on va en arriver au fait, on va lui demander la même chose. Parle-moi du moment où Georges est rentré dans la pièce jusqu'au moment où Georges est sorti de la pièce. Et puis on segmente, de plus en plus court, pour avoir un maximum de détails sans poser de questions en fait. Fermé.

Moi

C'est vraiment plus, on va dire plus calme et ça a l'air d'être beaucoup plus moins stressant pour la victime parce que je compare encore avec les adultes, mais j'ai l'impression que c'est beaucoup moins froid. On essaie vraiment de laisser la victime vraiment dans un endroit chaleureux plutôt pour qu'elle parle vraiment tranquillement. Et ça, je trouve que c'est dommage que ce ne soit pas aussi fait pour les adultes parce qu'il y a cette espèce de froideur aussi, j'ai l'impression que...

Intervenant n°7

Ça dépend. Ça dépend comment on travaille. Moi, personnellement, un enfant, c'est une technique très particulière, très encadrée pour nous, enquêteurs, mais moi, je vais utiliser pratiquement la même technique pour une adulte.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°7

Oui. Parce que je suis formée aussi inspecteur Mœurs. Inspecteur Mœurs, c'est-à-dire depuis la création du Centre de prévention pour les violences sexuelles, le CPVS de Namur. Donc là, la technique d'audition qu'on nous a apprise est la même que le modèle TAM, en moins précis. Mais les questions ouvertes, voilà, la mise en confiance, etc., elle est là. Maintenant, elle est là, depuis trois ans.

Moi

Ça fait pas très longtemps.

Intervenant n°7

Depuis 3 ans à Namur, je parle à Namur, oui, sur l'arrondissement judiciaire de Namur.

Moi

Parce que moi j'ai pas entendu ça dans l'arrondissement de Liège, cette espèce de technique, de formation. Oui, parce que j'ai été aussi voir les policiers de Verviers, donc c'est pratiquement à côté de Liège et ils n'avaient pas du tout la même technique. Eux, apparemment, c'est vous devez rentrer dans le commissariat, il y a en fait un policier généraliste qui est là et qui va vous amener vers une personne qui est en fait, qui connaît en fait le domaine des mœurs. Et voilà, c'est tout. Moi, je trouve que c'est un peu plus.

Intervenant n°7

Chez nous, on ne travaille pas comme ça. Chez nous, une victime de violences sexuelles, qu'elle soit adulte ou mineure, c'est géré par notre service à nous.

Moi

Ah oui, donc vous avez déjà eu des adultes ?

Intervenant n°7

Bien sûr. Oui, je gère aussi les adultes, je ne fais pas que les mineurs. Tout ce qui est violences sexuelles, je gère.

Moi

Ah ok. Et du coup, vous voyez quand même pas mal de différences entre le TAM d'un enfant et le TAM d'un adulte ?

Intervenant n°7

Oui, bien sûr. Un adulte, Quand on parle à un enfant, enfin, ce n'est pas naturel, la technique. C'est parle-moi de, dis-moi tout sur sa main, dis-moi tout sur son visage. Quand on va dire ça à un adulte, il nous regarde un peu bizarre, quoi. Enfin, voilà. Maintenant, niveau différence, c'est plus complet chez un adulte, fatalement. Mais il faut rassurer beaucoup plus un adulte qu'un enfant. Un enfant, voilà, on rassure et ça passe. Un adulte, avec les pressions dont tu as parlé tantôt, pression sociale, le regard, la pression économique, etc., ça, il lui ressemble beaucoup plus. Ça, c'est vrai. Maintenant, la technique, moi, j'utilise la même technique, en fait. Je suis peut-être une policière assez spéciale, mais cette formation Inspecteur Mœurs, je l'ai. C'est ma technique d'audition. Parfois, même avec les suspects, j'utilise ça, je la modifie, mais plus les questions sont ouvertes et plus on a d'éléments en fait.

Moi

Même chez les adultes, c'est filmé alors ?

Intervenant n°7

Non, non. Absolument pas. Non, là, c'est derrière un PC. Donc on doit taper. Donc ça, voilà, ça, on n'a pas le choix. Chez les adultes, on ne fait pas de vidéo filmée.

Moi

Parce que, est-ce que ça ne peut pas conduire à une victimisation secondaire dans ce cas-là ?

Intervenant n°7

On fait tout pour éviter les victimisations secondaires. C'est vraiment ma hantise moi, et en ce sens que moi, chez moi, enfin du moins dans ma zone de police, quand ils ont un adulte qui vient se présenter à l'accueil chez nous pour des faits de violence sexuelle, je préfère toujours qu'on m'appelle et que je prenne une décision, moi, que un collègue qui n'est pas spécialisée, va faire une audition, va entendre, mais il va me manquer des éléments. Et s'il me manque des éléments, je ne sais pas travailler. Donc qu'est-ce que je vais devoir faire ? Réentendre. Et là, on a une victimisation secondaire. Là, on en a une. Donc nous, on travaille comme ça.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes plutôt adultes qui ont été la première fois avec votre collègue, par exemple, et la deuxième fois avec vous. Est-ce que vous avez déjà senti un peu d'appréhension ?

Intervenant n°7

Oui, parce qu'une fois qu'ils espèrent, voilà, c'est tout, c'est fini, j'ai fait mon job. Si on doit réentendre les victimes par la suite, c'est une catastrophe psychologiquement. C'est oui, mais j'ai déjà tout dit à votre collègue. Oui, mais malheureusement, il me manque des détails. Un collègue qui n'est pas formé, ne va pas penser à obtenir les éléments nécessaires à l'enquête, c'est à dire, est-ce qu'il y a eu éjaculation ? Est-ce qu'il y a eu usage d'un préservatif ? Est-ce qu'il y a eu des messages auparavant, des contacts auparavant ? Tout ça, un collègue qui n'est pas formé parce qu'ils n'ont pas le temps, ils sont généralistes, donc ils n'ont pas le temps

de faire ça. Je leur jette franchement pas la pierre. Mais un collègue qui n'est pas formé ne va pas poser assez de questions en fait. Et donc c'est pour ça que chez nous, ben voilà. Moi, je préfère le faire moi-même. De toute façon, un collègue qui n'est pas formé TAM ne peut pas entendre un mineur. C'est interdit. Donc un mineur ne se présente jamais spontanément au commissariat. C'est toujours une dénonciation, un dévoilement qu'on appelle ça, d'une personne proche de l'école, etc. Donc le collègue qui est à l'accueil va prendre l'audition de dévoilement de l'adulte et après le dossier vient chez nous et c'est moi qui gère les auditions des victimes. Et dans cette optique-là, pour un majeur où le fait est vraiment grave, au niveau violences sexuelles, là c'est moi qui vais prendre le dossier dès le départ. Voilà, nous on travaille comme ça.

Moi

Et du coup, est-ce que vous avez déjà eu des soucis, je vais revenir un peu avec l'ethnicité, surtout avec les adultes, est-ce que vous avez quand même eu des différences Est-ce que c'est beaucoup plus difficile de parler avec une personne d'origine étrangère ou pas du tout ? Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a tous en fait des normes culturelles assez différentes. Par exemple, chez les Asiatiques, c'est mal vu de parler des soucis internes. Par exemple, mon mari m'a violée, c'est un peu bizarre d'en parler, vous voyez ? Tandis que chez les Belges, on va dire que c'est un tout petit peu plus ouvert. C'est pas il n'y a pas autant de pression sociale par rapport à si elle était asiatique. Donc je ne sais pas si vous avez déjà eu des grosses différences.

Intervenant n°7

Au niveau des victimes, j'ai des collègues tumeurs comme moi, je suis tumeur, qui sont hommes. Je ne veux pas faire de préjugés, mais la religion musulmane, une femme ne parlera jamais à mes collègues masculins. En tout cas, j'ai eu la blague plusieurs fois, elle veut une femme.

Moi

Et ça, peut être un problème ?

Intervenant n°7

C'est pas si je suis disponible, c'est pas un problème. Mais je ne suis pas H24 là. Je pars en vacances trois semaines ici en août,

mes deux collègues sont masculins. Maintenant, si la victime ne veut vraiment pas, on fera appel à une collègue féminine tameuse d'une zone voisine. Voilà, donc il y a toujours moyen de s'arranger, mais ça peut prendre plus de temps. A contrario, chez les suspects, j'ai déjà eu des personnes encore une fois musulmanes, je suis vraiment désolée de le dire, je n'ai rien contre, mais qui ont refusé de me parler parce que j'étais une femme et en plus policière.

Moi

Ok, c'est...

Intervenant n°7

Et là, je passe la main. Je ne m'énerve pas, ça ne sert à rien. Le but, c'est d'avoir un récit. Donc voilà, on s'arrange.

Moi

Vous avez pas vu de victimes qui ont eu du mal à en parler, même si, on va dire, elles ont déjà fait le pas de venir à un commissariat et d'en parler. Mais est-ce que quand elles parlent un peu de la situation, est-ce que vous voyez quand même que c'est...

Intervenant n°7

Oui, c'est difficile, bien sûr, c'est difficile. Quand on subit une agression sexuelle, on n'a pas envie de se souvenir. Oui, on a envie de faire le pas parce qu'on veut que ça s'arrête ou on veut que la personne soit punie, donc voilà. Mais on n'a pas forcément envie de rentrer dans les détails. Malheureusement, pour le bien-être du dossier, si on veut que le dossier vienne à terme, il faut des détails. Donc oui, il faut aller tout doucement, rassurer. Je dis souvent "Vous savez, moi, je suis prête à tout entendre. je fais ce métier depuis 15 ans et 9 ans, je ne fais que ça, que ce que vous avez vécu, j'entends ça tous les jours. Donc utilisez vos propres mots, n'ayez pas peur des mots », tout le temps, tout le temps, tout le temps, rassurez, tout le temps. Et on finit par y arriver. Je n'ai jamais eu de victime qui m'a dit "Non, je veux pas vous donner de détails" ou "Non, j'ai pas. non, je veux plus, je veux pas." Non, ça j'ai jamais eu. On y arrive vraiment tout doucement, ça prend du temps, c'est rassurer, rassurer, rassurer. C'est énormément de psychologie, de travailler dans les mœurs, énormément d'empathie, énormément de patience et avec les victimes et avec les suspects aussi. Je vais

t'expliquer. Alors, un suspect en face de toi qui a commis ce dont il est accusé, t'as envie de. C'est rien, c'est mon chat qui est. Tu n'as qu'une envie, c'est de. Et en fait, j'étais comme ça au début. Et puis mon supérieur m'a expliqué. Plus on fait preuve d'empathie avec un suspect, plus il s'ouvre. Plus il a confiance, plus il parle. Une phrase dans mes préparations d'audition que je pose systématiquement au suspect : "Comment pouvez-vous qualifier votre enfance ?". Cette phrase, si le suspect commence à me dire : "En fait, mon enfance, elle a été vraiment pourrie parce que je me suis fait violer par mon oncle quand j'avais six ans." Il est coupable. Les trois quarts du temps, il est coupable. Parce qu'il essaie déjà de se justifier. "Ah monsieur, ça n'a pas dû être facile, franchement, ce que vous avez vécu." Et voilà, il est en confiance, super machin. "Qu'est-ce que vous avez à dire par rapport au fait ? Non, non, moi je n'ai jamais fait un truc pareil, ce n'est pas possible." Et puis on amène les éléments du dossier tout doucement. Et à un moment donné, ils sont coincés. Donc plus on fait preuve d'empathie, plus on leur fait avoir confiance en nous, c'est carrément de la manipulation, je suis tout à fait d'accord, et plus on obtient d'éléments.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes qui croyaient vraiment coûte que coûte qu'ils n'avaient rien fait et que pour eux. Les victimes ? Des auteurs, des suspects pardon. Des suspects oui.

Intervenant n°7

Qui niaient tout ?

Moi

Mais qui niaient tout, oui.

Intervenant n°7

Ou qui. Alors, il y a une différence entre nier tout ou alors se rendre compte que ce qu'ils ont fait, c'était la normalité pour eux.

Moi

Je ne parle pas vraiment de normalité. C'était plutôt du style, moi, j'ai rien fait en moi, je suis innocent.

Intervenant n°7

Si, ça m'arrive tous les jours, ça. C'est une catastrophe. C'est tant que. Parce qu'on a un travail derrière, comme j'expliquais, on entend le suspect tout à la fin, donc si on l'entend, c'est qu'on a des éléments, un minimum. Récemment, j'ai un homme qui a collectionné les faits de mœurs en un an, un an et demi, et j'ai fini par le mettre en prison récemment. Et lui, et encore maintenant, Et donc il est accusé de viol quand il était plus jeune sur une autre jeune fille qui elle a déposé plainte. Donc ça s'est passé quand elle avait 14 ans, elle a déposé plainte quand elle avait 30 ans suite à une thérapie. Donc les faits datent. Eh bien, le suspect, sa défense, je connais pas cette femme là. Alors là, je dis mais Monsieur, enfin elle dit que c'est vous ? Mais non, je la connais pas, je l'ai jamais vu. Donc moi, après pendant 6 mois, j'ai gratté. J'ai entendu l'entourage, j'ai présenté des panels photographiques, etc. Et c'est bien lui. Il nie toujours. Non, je ne connais pas cette femme. Or, que les éléments d'enquête, il dit qu'il n'est pas homosexuel, or que j'ai des messages avec un autre homme où c'est clairement sexuel. Non, non. C'était pour déconner, ça?

Moi

Ça, peut être lié à quoi, ce déni, on va dire ?

Intervenant n°7

Lui, chez lui, ce n'est pas une arriération mentale, mais c'est un problème mental. C'est ne pas se rendre compte vraiment de la gravité des faits et la normalisation de ses gestes. Et en fait, il est déjà en prison, mais il a peur d'y rester. Même si son avocat lui a dit A plus B, c'est mieux de dire la vérité, parce qu'un juge appréciera plus, etc. Lui, il s'enfonce tout seul, en fait, ce mec-là. Parce que mes éléments, ils sont là. Et donc ça peut être dû à ça. Après, lui, c'est un cas à part, parce que généralement, il craque à un moment donné. Il craque. Je réfléchis, mais les analyses GSM sont très parlantes dans les mœurs. La recherche d'images pédopornographiques, les liens, les messages, alors ils pensent toujours que parce qu'ils effacent, on ne retrouve rien, mais c'est faux, on retrouve tout avec nos appareils. Donc voilà, généralement, une fois qu'on leur met l'analyse GSM sous le nez, ils avouent. Ils disent oui, je ne peux pas nier. Sauf lui, il dit qu'il a reçu le GSM d'un copain et il.

Moi

Essaie de se trouver un peu des excuses.

Intervenant n°7

Oui, complètement. Mais lui, il est fabuleux. J'ai pas fini encore en danse de scénario, mais enfin voilà.

Moi

Ok, ça va. Mais tu viens de me parler un peu de la normalisation des faits sur les auteurs, mais qu'en est-il sur les victimes ? Est-ce que tu as déjà rencontré des victimes qui ont normalisé ces agressions sexuelles ?

Intervenant n°7

Je réfléchis. Normalisé. Non, mais quand ils sont très petits, ils ne se rendent pas compte que c'est mal. Quand je dis très petit, c'est cinq, six ans. Il m'a demandé de lécher son zizi. Mais voilà, papa, il fait tous les week-ends, il fait ça. Maintenant, c'est lâché dans un autre contexte chez la maman pour une raison X ou Y, et l'enfant a complètement normalisé le truc, quoi. Genre, je sais pas enfin, il va voir à la télé quelqu'un qui va lécher une glace, il va dire "Ah ben c'est comme papa me fait faire avec son zizi." Donc tu vois, à cause de l'âge, ils ne se rendent pas compte, ils normalisent un petit peu l'acte.

Moi

Mais ce n'est pas pour autant que vous n'avez pas des informations.

Intervenant n°7

Non, parce qu'à un moment donné, ça sort tout le temps. Ça sort. Je te dis, l'histoire de la télé, enfin voilà, c'est un déclic. Ou alors, ça se traduit par le comportement, un changement de comportement chez l'enfant. Il y a un changement de comportement chez l'enfant qui peut être remarqué, que ce soit par l'autre parent ou que ce soit par l'école. Et là, généralement, les professionnels vont gratter un peu. Donc, ils vont se poser la question du pourquoi l'enfant a changé de comportement. Et en interrogeant l'enfant, de manière peut-être très maladroite, l'enfant va finir par lâcher quelque chose qui fait que la procédure va se lancer. Voilà. Mais le changement de comportement chez un enfant, oui.

Moi

Et tu as déjà vu ça, enfin, la normalisation chez des adultes.

Intervenant n°7

Non, ça, personnellement, dans mes dossiers, non.

Moi

Non ?

Intervenant n°7

Non. Ça, c'est plus se voiler la face, mais j'ai une maman qui a laissé son compagnon toucher ses filles, alors qu'elle était au courant. Mais pour elle, il était infirmier, donc il les auscultait. C'est voilà, ça, c'est se voiler la face. Pour moi, ce n'est pas de la normalisation, c'est se voiler la face parce qu'elle a peur de se retrouver seule et que financièrement, elle n'allait pas s'en sortir. Mais au niveau des victimes, non. Non, adultes, encore moins. Les adultes ont beaucoup plus tendance à faire intervenir le service de police.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°7

Oui, oui. Pour moi, oui

Moi

Ok, parce que je n'avais pas cette façon de penser. Je pensais qu'ils avaient plus peur pour les pressions sociales, etc. Oui, mais surtout que la plupart du temps, pour tout ce qui est violences sexuelles, c'est surtout lié aux violences conjugales. Il y a beaucoup aussi dans les violences conjugales et la plupart du temps, ils ont peur des répercussions. Il y a une normalisation aussi de la violence et tout ça fait que.

Intervenant n°7

Ça, la sphère violence intrafamiliale, effectivement, J'ai. Oui. Alors, les victimes supportent beaucoup de choses. Le cercle de la violence, il est bien présent. Ça commence par des insultes, puis ça va être un tirage de cheveux, puis ça va être casser des choses, puis ça va être isolé. Et puis là, les coups, une baffe, machin. Et

puis donc ça va augmenter. Et donc la victime a peur de la séparation, a peur de se retrouver seule, a peur peut-être pour les enfants, a peur pour une maison, l'aspect financier. Mais un jour ou l'autre, dans ce cycle de la violence, il y a un élément déclencheur qui fait qu'elle va parler. Ça peut aller très loin, comme un passage à tabac. et là se retrouvait complètement avec un bras cassé, etc. Et c'est là que la victime va se dire "Waouh, non, là ça va trop loin." Et là, la victime va nous expliquer que, outre les violences physiques, il y a eu des violences sexuelles, qu'elle disait non, qu'ils continuaient. Oui, là, dans ce sens-là, oui. Maintenant, un jour ou l'autre, elle se rend compte. Ça peut peut-être prendre dix ans, j'ai pas eu autant de temps, mais un jour ou l'autre, elle se rend compte.

Moi

Par rapport au temps aussi, parce que tu avais parlé d'une personne qui avait été violée à l'âge de 14 ans et qui avait parlé 30 ans plus tard.

Intervenant n°7

Qui en a parlé, oui. Donc cette dame a été violée à l'âge de 14 ans à plusieurs reprises par son petit copain de l'époque, qui lui en avait 22 ou 21. Donc ça reste un viol au sens même de la loi. Et en fait, cette jeune fille ne s'en est vraiment jamais remise. Je pense qu'elle a mis ça dans un coin de sa tête, un coin de son corps. Et en fait, quand elle est devenue maman d'une petite fille, elle a eu un déclic. Elle ne s'est pas sentie bien, etc. Elle n'a pas su mettre le doigt dessus. Elle a mis ça sur le dos d'une dépression post-natale, post-partum. Voilà. Et elle est allée voir un psychiatre, un psychologue, et là, sous hypnose, je pense, c'est remonté. Et là, voilà, son mal-être est remonté 16 ans plus tard.

Moi

Et ça peut être problématique pour une enquête.

Intervenant n°7

Oui, beaucoup. Parce que les personnes ne vivent plus au même endroit, donc le lieu des faits a changé. Dans ce dossier-là, j'ai gratté au niveau de la famille de la victime. J'ai dû gratter au niveau du registre national pour voir si à cette période-là, le suspect habitait bien. Donc oui, c'est plus de boulot. Mais le fait est qu'il a

quand même été identifié sur le panel photographique. Donc voilà, maintenant, prouver le viol, ça, je ne l'ai pas prouvé et je ne le prouverai jamais.

Moi

Ça peut être un peu un obstacle pour essayer de porter plainte aussi, d'avoir peur.

Intervenant n°7

Le temps ?

Moi

Oui, surtout se dire qu'il n'y a plus de preuves, je ne saurais pas prouver tout ça.

Intervenant n°7

Cette femme a eu beaucoup de courage. Maintenant, elle était soutenue par sa psychologue qui lui expliquait qu'elle avait besoin d'une reconnaissance en tant que victime. Ça, c'est quelque chose que beaucoup de majeurs ont, les enfants pas, mais une reconnaissance en tant que victime, au sens même de la loi, devant un service de police.

Moi

Même si à la fin, c'est classé sans suite.

Intervenant n°7

Parfois ça suffit. J'ai une jeune fille quand je travaillais à X. Une jeune fille qui s'était fait, enfin qui disait s'être fait violer par un petit copain plus âgé. Malheureusement, voilà, on n'a pas eu spécialement d'éléments dans ce dossier. Elle continue à croiser l'agresseur de temps en temps, mais elle m'a écrit une lettre. Elle m'a écrit une lettre pour me dire : "Voilà, il est toujours en liberté, je sais que vous avez fait votre maximum, Mais maintenant que j'ai parlé, je me sens plus forte. Et je vous remercie et je veux faire le même métier que vous plus tard ». Ça, je l'ai toujours. Ça fait huit ans. J'ai toujours eu cette lettre dans un coin de mon bureau quand j'ai un coup de cafard. Je la relis. Judiciairement, on n'a rien pu faire. On a fait notre max, mais on n'a rien pu faire. Mais rien que le fait d'avoir parlé, d'avoir vidé son sac, elle était heureuse et que quelqu'un l'ait cru.

Moi

Juste croire en la personne, ça suffit parfois.

Intervenant n°7

Voilà, rassurer. Oui, je te comprends. J'entends. J'entends que ça te fait du mal. Je vois que c'est difficile. Voilà. Si je suis là aujourd'hui, c'est pour que mon chef puisse prendre une décision. Mais c'est aussi pour que ça n'arrive plus à toi ou à quelqu'un d'autre. Voilà.

Moi

Ça c'est mignon. Mais du coup, J'ai oublié ce que je voulais dire. Je réfléchis. Je ne sais plus. J'ai oublié. Tant pis. Je pense qu'on est pratiquement bon sur tout ce que tu viens de me dire. Tu m'as donné pas mal de chose. Mais c'était intéressant parce que j'ai déjà commencé à faire mon analyse qualitative et je ne comprenais pas en fait la différence entre les jeunes et les adultes. Parce que j'ai eu que des intervenants qui parlaient d'adultes. Et le fait que tu me dises que c'est beaucoup plus facile de parler avec des enfants et surtout des adolescents, ce n'est pas réellement un obstacle d'être un enfant.

Intervenant n°7

Surtout les ados maintenant, quand ils sont petits et qu'ils ne savent pas pourquoi ils sont là. Ça, c'est vachement compliqué. Parce que quand ils ont cinq, six ans et que. Attends, je demande si je n'ai pas un dossier ici. Attends, si. Donc il a cinq ans, on peut essayer une TAM. Oui, la maman vient déposer plainte parce qu'il est rentré de chez le papa avec une trace de cou sur le visage. et le petit a cinq ans. Et il a dit que papa s'était assis sur son visage, que c'était pour rire, mais qu'il avait défendu X. Elle s'appelle aussi X, la compagne de son papa. Donc, dans ce dossier-là, on nous demande d'entendre l'enfant, logiquement, mais vu que c'est la mère qui est venue déposer plainte et que les faits seraient passés chez le papa, on va devoir aller chercher le gamin de cinq ans à l'école. À lui demander s'il est d'accord de nous suivre avec un professeur généralement, on prend un prof, un éduc avec, et là on va l'avoir en audition et on va dire « si tu es ici aujourd'hui, c'est pour vérifier que tout va bien ». Voilà, mais on va essayer de l'amener à parler de papa. Donc parle moi de ta famille. Ben j'ai papa, j'ai maman, voilà, parle moi de ce que tu aimes le plus avec papa,

parle moi de ce que tu aimes le moins avec papa. et là. "J'aime pas quand il est s'assis sur mon visage." Ah, mais parle-moi de ça. Mais ça dure. Et un enfant de 5 ans, tu ne peux pas le tenir une heure. Une audition vidéo filmée, c'est une moyenne de 35-40 minutes. Donc tu vois dans ton cerveau, ça fait. Et donc voilà, le gamin ne sait pas pourquoi il est là, tu dois essayer de l'amener à parler du suspect. La mise en confiance est là. Parle-moi de ce que tu as à me faire. "Oh moi, hier, j'ai fait du vélo, j'adore ça. « Ah ouais, trop cool. Ah ouais, mais parle-moi de ton vélo, dis-moi tout sur ton vélo ». S'il y avait trois vélos, je devais reconnaître le tien. Dis-moi tout sur ton vélo. Ah ben, il est rouge, il y a des petites perles. Ok. Et tu vois, quand on arrivera au suspect, ben voilà, dis-moi tout sur papa qui se dispute avec X.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des tumeurs qui n'avaient pas en fait la, comment je vais dire ça, l'aspect un peu psychologique, l'aspect un peu, je veux dire, qui ne prennent pas leur temps et qui sont très vite.

Intervenant n°7

Non, impossible. Impossible. Parce qu'être tumeur, il faut le vouloir. Un chef ne va pas t'imposer une allée en TAM. Il ne va pas t'imposer ça. Il faut vraiment être passionné par l'aspect humain, par l'aspect, on ne peut pas dire passionné de violences sexuelles, mais passionné par le bien-être des victimes, passionné par l'aspect psychologique des suspects, c'est vraiment une matière très particulière. D'ailleurs, les trois quarts des policiers, enfin, tu vas leur dire, je suis en mœurs. Berk. Ah, je ne saurais pas. Berk. Ah non, je ne saurais pas.

Moi

Pourquoi ça fait peur ?

Intervenant n°7

Ouais. Ça fait peur de ce qu'on voit, ça fait peur des sentiments qu'on peut avoir, des réactions qu'on peut avoir. Il faut avoir un contrôle de soi de dingue. Et donc, c'est une passion d'être dans les mœurs. Moi, depuis que je suis rentrée à la police, je m'étais toujours dit, je veux un service enquête en mœurs jeunesse. Mais je suis éducatrice spécialisée de formation. Donc voilà, je déteste

les stupéfiants, je déteste les vols, voilà, j'aime pas ça. J'ai des collègues qui sont passionnés par les stupéfiants et qui détestent les mœurs. Donc ça, c'est la force de la police, c'est que voilà, on est passionné par notre travail et on choisit, on peut choisir notre créneau, on va dire ça comme ça, mais on n'enverra jamais un tueur qui n'a pas envie de s'occuper des mœurs.

Moi

J'ai même un peu peur de me dire que si par rapport à un tueur à un autre, on peut vraiment causer en fait une victimisation sans le faire exprès, ou peut-être juste parce qu'on n'était pas de bonne humeur ou quoi. Et je me suis dit que ça peut un peu gâcher l'audition et ça peut. Oui, le moral de la victimisation.

Intervenant n°7

Et c'est pour ça que les directives parquet, quand ils sont mineurs, pour tout ce qui est violences sexuelles, c'est une TAM obligatoire.

Moi

Toujours ?

Intervenant n°7

Toujours. Il y a une arrondissement judiciaire de X.

Moi

Il y a une explication pour ça ?

Intervenant n°7

Parce qu'il faut être formé pour, il faut justement avoir cet aspect empathique et cet aspect social et cet aspect doux dont tu viens de parler. Et qui ne veulent pas risquer la victimisation secondaire avec un collègue qui n'est pas formé.

Moi

Et tu travailles beaucoup avec la justice. Est-ce que tu rentres souvent dans les maisons de justice, comment on appelle ça comme ça ? Les parquets.

Intervenant n°7

En fait, quand j'ai un suspect, déjà, je les ai au téléphone, pas tous les jours, mais pratiquement. Chaque magistrat, on a en jeunesse,

on a cinq, six magistrats, on a des juges d'instruction, ça, c'est encore un cran au-dessus. Et voilà, moi, depuis 15 ans maintenant, je les connais tous. Et donc, quand j'ai une question, j'appelle tout simplement. Encore aujourd'hui, il y en a une qui m'a appelée pour un dossier. Et aller au parquet, j'y vais quand je dois présenter des suspects. Parce qu'en fait, quand tu entends un suspect, quand tu le privas de liberté, il y a plusieurs niveaux. Quand tu le privas de liberté, à l'issue de l'audition, c'est un juge d'instruction qui décide soit de le relâcher, soit de le voir. Et une fois qu'il a été vu, il peut décider de le relâcher, de le mettre en prison, de lui mettre des conditions. Et là, c'est moi qui emmène le suspect chez le juge. Donc là, je vais au parquet de X, je présente. Et si c'est case prison, c'est moi qui l'amène en prison. Un mineur suspect, pareil. un mineur suspect, je vais le présenter devant le juge de la jeunesse qui peut décider de le mettre en IPPJ ou de le relâcher. Et s'il va en IPPJ, c'est moi qui m'y emmène.

Moi

C'est étonnant quand même, non ? que ce soit vous qui fasse.

Intervenant n°7

Dans toutes les zones de police, c'est comme ça. Tu ne savais pas ?

Moi

Non

Intervenant n°7

Si on fait ça, on fait vraiment le dossier de A à Z en enquête, en service d'enquête. Si j'ai eu le cas d'un mineur qui a été accusé d'attouchement à la base dans un service résidentiel pour jeunes sur un 2 beaucoup plus petit, puis une semaine après c'est un autre qui... « Ah mais moi aussi j'ai été victime », puis un mois après sa petite sœur. Eh ben ce gamin là, j'ai dû le priver 3 fois de liberté. Les deux premières fois, non, la première fois, il a été relâché, donc direct dans mon bureau, tu peux rentrer chez toi, papa et maman, bien sûr. La deuxième fois, je l'ai amené chez le juge, mais parce qu'il n'y avait pas de place en IPPJ, il est reparti avec ses parents. Mais la troisième fois, il l'a volé en IPPJ. C'est moi qui fait les trajets.

Moi

Par rapport aux IPPJ, est-ce que vous avez quand même pas mal de dossiers qui sont classés sans suite à cause du fait qu'ils sont overbookés ou pas ?

Intervenant n°7

L'IPPJ ne classe pas les dossiers. L'IPPJ, c'est une prison ouverte ou fermée. Donc, il y a des centres ouverts ou fermés. Il faut savoir que c'est un peu compliqué à expliquer. Donc, il y a l'aspect mineur suspect. Donc, il y a l'aspect juge de la jeunesse. C'est rien, ne tracasse pas. Tu es infernal. L'aspect juge de la jeunesse, donc l'aspect qu'il a fait quelque chose de mal, l'aspect infractionnel. Mais il y a aussi l'aspect protectionnel.

Moi

Protectionnel, oui.

Intervenant n°7

Voilà. L'aspect protectionnel, c'est que, par exemple, un mineur de moins de 10 ans, quand il déconne, il est considéré comme non responsable de ses actes, parce qu'il a moins de 10 ans. Mais on estime que s'il a déconné, c'est qu'il y a une carence quelque part. Et donc, on va activer le volet protectionnel pour vérifier la famille, faire l'enquête sociale, etc. Le SAJ soit en route, le SPJ soit en route. Ça, c'est vraiment deux institutions, ce ne sont pas mes copines. C'est une catastrophe. Parce que c'est secret professionnel, secret professionnel. Tout le temps que SAJ et SPJ, ils ne veulent rien dire. Or qu'à la base, on doit travailler en collaboration pour le bien-être du mineur. Mais eux, ils sont pénibles, sincèrement. Le SAJ a très peu de moyens. Le SAJ, c'est dans le cadre où, je ne sais pas si tu sais, mais ça, mais où tout le monde est d'accord. Donc quand le SAJ intervient-il faut que les parents soient d'accord de faire des efforts ou de mettre en place certaines choses et l'enfant aussi. À partir du moment où il y en a un qui déconne, ça passe au SPJ. Ça, le SPJ, ils n'ont pas le choix. Et là, le SPJ prend des mesures coercitives. Voilà. Mais non, SAJ et SPJ ne sont pas mes amis, je dois dire. Pourtant, c'est pour le bien-être du mineur, mais bon. Donc l'IPPJ, c'est juste un centre en fait, dans lesquels ils ont des suivis psychologiques, assistants sociaux, tout ce que tu veux. Donc ça, je ne dis pas, je ne connais pas leur fonctionnement, mais je sais que les mineurs ne sont pas laissés dans une cage, mais voilà, je sais qu'ils sont quand même suivis. Mais l'IPPJ ne prendra

aucune mesure. C'est le SPJ et le juge de la jeunesse qui vont gérer ça.

Moi

Oui, je me suis trompée avec les deux.

Intervenant n°7

T'inquiète. Avec le SPJ, l'IPPJ. Ok. C'est un peu compliqué.

Moi

J'avais eu un cours sur de droit, enfin de droit, mais j'avais oublié, ça fait l'année passée, ça fait un moment. Parce que pour moi, l'IPPJ et le SPJ, pour moi, c'était la même chose. C'est que le SAJ qui était différent des deux.

Intervenant n°7

Non, en fait, SAJ et SPJ, c'est la même chose. Sauf que le SAJ, c'est dans un cadre où tout le monde est d'accord et le SPJ, c'est dans un cadre vraiment coercitif. Donc là, ils prennent des mesures et ils imposent. IPPJ, c'est la prison. Tu retiens ça comme ça.

Moi

OK, ça va, je retiendrai.

Intervenant n°7

Prison ouverte ou fermée, c'est bizarre. Milieu ouvert, milieu fermé. Voilà.

Moi

OK, ben ça va. Merci pour l'information. Ben je pense qu'on est bon. Merci beaucoup. C'était très intéressant.

Fichier audio

[Intervenant n°8.m4a](#)

Transcription

Moi

Alors, tout d'abord je vais me présenter, je m'appelle Wenjing et je suis en dernière année de master en criminologie à l'Université de Liège. Je fais mon mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent, donc individuelles, institutionnelles, structurelles, etc. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice, madame El Guendi. Tout d'abord, est-ce que vous pouvez d'abord vous présenter s'il vous plaît ?

Intervenant n°8

Oui, donc je m'appelle X, je suis psychologue ici au service du planning familial X et accueillante IVG donc j'accompagne aussi les femmes qui font le choix de ne pas garder leur grossesse avant ou pendant, si nécessaire.

Moi

Et du coup, qu'est-ce que vous faites dans votre quotidien, au travail ?

Intervenant n°8

Donc mes deux missions, elles sont celles-là : faire de la psychothérapie, donc la prise en charge des demandes d'accompagnement psychothérapeutique. Et puis la deuxième mission, c'est les femmes qui font le choix de ne pas garder leur grossesse. Donc c'est un entretien d'accueil où elles peuvent déposer leurs questions où je vais y répondre, évaluer avec elles si leur décision est claire et si elles sont confortables avec leur choix. Trouver un moyen que ce soit le moins inconfortable possible, leur fournir toutes les informations sur l'intervention. Et alors, le jour de l'intervention, je suis là aussi pendant pour les accompagner,

essayer de diminuer au maximum le stress, gérer la douleur, un peu accompagner le médecin, voir si tout est OK au niveau voilà de leur ressenti.

Moi

Et vous avez déjà été en contact avec des personnes victimes de violences sexuelles ou d'autres violences ? Est-ce que vous pouvez me dire le profil type, enfin le profil que vous avez le plus souvent en termes de violence ? Si c'est plutôt des femmes, si elles sont plus âgées, plus jeunes, si elles sont moins à statut socio-économique plus faible, vous pouvez parler un peu de tout.

Intervenant n°8

Alors, c'est j'ai pas fait des stats sur cette question là, mais la première réponse qui me vient, c'est que j'ai quand même l'impression qu'en majorité c'est plutôt des femmes ou des adultes qui ont été victimes lors de leur enfance, donc c'est plutôt les minorités quand même soit de genre, soit en termes d'âge, c'était plutôt des enfants. Et alors, en termes de niveau social, j'ai l'impression que c'est. Je crois que c'est assez confondu, j'ai l'impression que ça touche toutes les sphères sociales. Et en termes d'âge, pareil, en tout cas moi de ce que j'ai rencontré, le plus souvent quand même, la réalité, c'est que la violence, par exemple sexuelle, elle a été plutôt commise dans l'enfance de la personne. En tout cas, moi, des gens que j'accompagne, maintenant évidemment en IVG, la plupart du temps, ça reste des femmes adultes, mais ce n'est pas la majorité des consultations. Les violences sexuelles, c'est plutôt dans les psychothérapies. Et là, c'est tous milieux confondus, j'ai l'impression, en tout cas dans ce que moi j'ai rencontré. Voilà.

Moi

Et quand vous rencontrez ces victimes, est-ce que vous voyez certains obstacles qui leur bloquent un petit peu leur envie de continuer dans la prise en charge, même de venir en fait, essayer de se faire aider ?

Intervenant n°8

Oui. Alors en vrai de vrai, moi ce que j'ai observé, c'est que la plupart du temps, ce n'est pas la demande initiale. En psychothérapie en tout cas, c'est quelque chose qui arrive à un

moment donné et qui souvent est plutôt assez tabou. Et donc c'est pas les personnes qui vont le dire, c'est qu'en fait elles ont des symptômes qui nous font penser. Donc c'est un peu une co-construction, une élaboration et à un temps où à un moment donné, ça peut être dit parce qu'il y a de la confiance, parce que le frein premier que moi j'identifie, c'est quand même la honte. C'est quand même ce sentiment de culpabilité et donc de honte parce que j'ai pas dit non, parce que, parce que, parce que grands classiques, on va dire, de la violence. Donc le frein, moi j'identifie, c'est vraiment ça la culpabilité, la honte et c'est pas la demande initiale, enfin c'est rare que ce soit effectivement la demande initiale, mais ça se travaille effectivement à un moment donné et donc comme c'est pas la demande exactement initiale, en tout cas que les gens viennent pas en disant en fait je voudrais bien travailler mon trauma de violence sexuelle, ben du coup, je trouve que le contourner, de pouvoir ensuite dire "bah voilà, je peux vous accompagner là-dedans, mais c'est vous le boss, c'est vous qui décidez, donc c'est pas moi qui vous impose quoi que ce soit." Ça permet de contourner en fait ce frein-là. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à ma question, je parle beaucoup moi.

Moi

Pas de souci, parce que vous parlez de honte, donc je peux comprendre, mais quand vous parlez de honte, c'est vraiment lié à quoi ? C'est lié plutôt à une honte du regard des autres ou une honte familiale ou juste une honte personnelle ? Enfin, je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

Intervenant n°8

Alors il y a un peu de tout, je crois que tout se mélange dans les familles, effectivement, un vecteur incestuel comme ça. Dans les familles de l'inceste, effectivement, le tabou de la famille, j'ai peur qu'on ne me croie pas, j'ai peur d'abîmer la famille. En fait, je l'ai dit, on en a rien fait ou on a dit que c'était moi. Ça, j'ai déjà entendu l'abuseur qui dit oui, c'est toi qui m'a. Ah bah effectivement, donc il y a cette honte familiale, il y a la honte de la société parce que les victimes de viol ou de violences sexuelles, c'est. toujours un peu bah oui mais qu'est-ce que tu as fait aussi ? Tu l'as peut-être un peu cherché. Donc il y a cette honte-là. Il y a aussi effectivement une honte parfois personnelle qui se cumule avec la culpabilité parce que c'est l'idée que je n'ai pas dit non ou je ne l'ai pas dit assez fort

ou je ne me suis pas opposée ou c'est trop tard. J'ai 65 ans maintenant en fait, je n'ai rien dit quand j'en avais 10 donc on s'en veut et donc pour moi, il y a vraiment toute une sphère et puis donc vraiment à l'échelle individuelle et qui se répercute. Alors oui, il y a le regard des autres, ça c'est certain au niveau. Quel que soit pour moi le quel que soit le domaine, mais il y a aussi le regard qu'on porte sur soi. Et le fait qu'on n'a pas osé, qu'on n'a pas pu, ça c'est une des choses qu'on peut travailler évidemment bien sûr.

Moi

Et du coup, quand vous avez dit que vous avez souvent des victimes qui viennent parler de ce qu'elles ont subi pendant l'enfance, est-ce que vous voyez que le temps, enfin je veux dire le temps, le grand espace de temps qu'il y a entre l'acte et la demande d'aide peut également être un obstacle pour la prise en charge entre guillemets, pour la prise en charge ?

Intervenant n°8

Oui, tout à fait. Les victimes adultes, elles disent c'est passé, c'est trop tard, ça c'est quand même quelque chose qu'elles identifient, même si je pense que maintenant en Belgique, la présomption, enfin je ne sais plus comment on dit, le délai, je crois qu'il n'existe plus. Je ne sais plus comment est-ce qu'on dit. On s'est compris.

Moi

Oui.

Intervenant n°8

Oui. Délai de prescription.

Moi

Oui, c'est ça.

Intervenant n°8

Je crois que c'est ça, oui. Enfin bon, ce moment où on ne peut plus déposer plainte, je pense qu'aujourd'hui en Belgique, il a été aboli, donc on peut déposer plainte pour toujours, mais c'est quand même quelque chose qu'elle identifie. Et puis effectivement, j'ai eu une personne comme ça qui dont les faits dataient d'il y a 60 ans. C'est difficile pour elle de se sentir légitime d'aller déposer une plainte, d'autant plus que son agresseur était mort, donc c'est

difficile, vraiment, c'est difficile d'entamer cette démarche. Le temps, pour moi, est un ennemi très important dans la prise en charge de ces personnes-là. Au niveau légal en tout cas, au niveau d'oser dévoiler les faits, etc.

Moi

Au niveau légal, oui, quand vous parlez au niveau légal surtout, ils peuvent penser que ça n'aboutira à rien puisque...

Intervenant n°8

Très souvent, je le fais pas parce que ça n'aboutira pas. Et puis de toute façon, il y a pas de preuve. Et puis de toute façon, c'était il y a longtemps. Et puis de toute façon, on me croira pas. Et puis de toute façon, je suis toute, je suis gênée, je suis gênée, je n'oserai jamais. Donc oui, bien sûr, ouais.

Moi

Ok, ça va. Est-ce que vous avez déjà rencontré, enfin je vais poser une autre question les victimes de violences sexuelles sont plutôt enfin vous voyez que c'est plutôt lié aux violences conjugales ou c'est vraiment quelque chose à part random qui s'est passé enfin random on s'est compris qui s'est passé un jour comme ça. Ou alors c'est vraiment lié à tout ce qui est violence conjugale. Est-ce que vous voyez lequel le plus souvent ? Ou alors familial ?

Intervenant n°8

Oui. ben moi c'est quasi toujours, enfin c'est quasi toujours. En fait c'est ben moi, c'est la statistique, la violence sexuelle elle naît au sein des familles, elle est au sein des couples, elle est au sein en fait de système d'appartenance où en fait on connaît son agresseur et moi c'est ce que je rencontre le plus souvent et je pense que tout le monde pourra enfin j'ai l'impression que tous les thérapeutes pourront en témoigner ce fameux mythe là vous le connaissez bien on l'a beaucoup déconstruit notamment dans les médias mainstream ce mec qui vous agresse à 23h30 quand vous revenez du carré parce que vous avez trop bu et qui débarque d'une ruelle c'est quand même pas ce qu'on rencontre le plus je ne dis pas que ça n'existe pas parce que j'ai pas envie de décrédibiliser la parole de celles et ceux qui ont vécu ce genre d'histoire ou en tout cas ce genre de mésaventures de drame mais oui moi quasi la grande majorité c'est quand même de la violence intrafamiliale dans

l'enfance j'ai rencontré aussi des viols conjugaux ça arrive régulièrement, c'est quelque chose que je rencontre aussi dans ma clinique. Mais le plus souvent, moi, c'est à quoi. Là où j'apporte mon aide, c'est plutôt effectivement l'inceste, ça c'est un fléau.

Moi

C'est quand même des choses qui sont, c'est encore lié au temps en fait aussi. Oui. Mais par rapport À ceux qui ont été, par rapport aux viols conjugaux, est-ce que vous avez vu aussi pas mal d'obstacles qui peuvent en fait bloquer la victime de ne pas chercher de l'aide à ce moment-là ?

Intervenant n°8

Oui. Déjà le viol conjugal, je trouve, ce qui est difficile, c'est que c'est d'en prendre conscience. Ça c'est. Moi je dis toujours aux personnes, un rapport sexuel cédé n'est pas un rapport sexuel consenti. Et donc j'ai toujours ce même laïus et je dis et d'ailleurs, au regard de la loi, un rapport sexuel non consenti est illégal. Et quand je sens que la personne est prête, je dis que c'est un viol. Et c'est dur parfois de recevoir ça. Et la plupart du temps, c'est vraiment ce déni de dire « non, en fait, oui, bon, il ne m'a pas vraiment forcé. "Oui, mais il avait envie." Ou bien parfois aussi, et ça c'est super vicieux, c'est qu'en fait, ça devient une monnaie d'échange. Je veux qu'il me foute la paix à moi et aux gosses, et je sais que si je cède à son rapport sexuel, alors j'en ai un bénéfice. On a la paix. Et donc, à partir de ce moment-là, quand ça devient monnaie d'échange, c'est difficile en fait pour la personne de mentaliser qu'en fait, elle est forcée à faire quelque chose parce qu'elle y trouve son compte, entre grands guillemets, mais son compte, ça ne va pas que ça devienne ce genre de monnaie d'échange, ça ne va pas. Non, ça ne va pas parce que la personne, elle pourrait avoir la paix autrement et en fait, c'est pas OK de devoir céder à du sexe pour avoir la paix, ça ne devrait jamais arriver. Mais donc c'est vraiment ça, c'est le déni, c'est la capacité de penser le viol conjugal comme étant en fait un acte délictueux qui est délétère pour la personne qui le subit. Ça c'est le premier frein. Et donc évidemment, en partant de là, après d'aller déposer une plainte, d'aller nommer qu'on a été forcé, ça fait toujours peur aussi parce qu'on garde en tête ces policiers qui ne sont pas formés ou qui vont mal nous recevoir. Alors je pense que c'est quand même de moins en moins. Je pense qu'il y a de plus en plus

de professionnels, notamment au niveau des services de police, qui sont formés à bien accueillir les victimes. Mais ça reste quand même une étape, un pas, et c'est très dur. D'autant plus quand il y a de la violence sexuelle au sein du couple, ça veut dire qu'il n'y a pas que ça. Et s'il n'y a pas que ça, alors tant que la victime est coincée dans sa terreur ou pour plein d'autres raisons qu'en fait elle ne peut pas partir parce qu'économiquement elle ne peut pas partir, évidemment, bien sûr que la question d'aller déposer une plainte pour violence sexuelle, c'est la dernière des étapes quoi. Mais c'est quand même quelque chose qu'il faut garder en tête et que quand elle sera prête, quand ce sera le bon moment, alors on peut entamer cette démarche-là. Mais parfois, rien que le fait d'être sortie de la violence, ça suffit. Enfin, ça suffit. Ça commence déjà à suffire.

Moi

Vous pouvez me parler un peu plus de pourquoi ça suffit déjà de juste partir de la violence.

Intervenant n°8

Juste partir de la violence, c'est déjà un moment d'accalmie, c'est déjà en fait très réparateur pour la personne parce que là où elle était en mode "je subis", du coup elle est devenue acteur ou actrice de ce qu'elle vit. Elle a souvent mis ses enfants en sécurité et elle a repris une espèce de force comme ça de pouvoir s'opposer à son agresseur. Et donc, partant du constat aussi, ou en tout cas de l'idée que la violence sexuelle, elle est niée, elle n'est pas conscientisée, de rien que d'être partie du foyer, ça, ça suffit déjà pour entamer un processus de réparation. À nouveau, dans votre audio, vous n'entendez pas les guillemets que je fais. Mais à nouveau, la violence sexuelle, c'est presque et à nouveau, entendons les guillemets, c'est pas pour banaliser, mais c'est juste presque une goutte de plus dans un océan d'une violence perpétuelle. Tout est violent dans ces familles-là, ou en tout cas dans ces couples-là, il n'y a pas que de la violence, mais quasiment quand même tout est violent. Donc voilà, je ne sais pas si j'ai répondu.

Moi

Oui, et par rapport à ça, vous voyez aussi quand même une perception de normalisation, notamment avec ces victimes-là,

parce que vous dites que oui, c'est quelque chose, c'est vraiment une goutte dans un océan, donc je veux dire qu'ils ont déjà subi beaucoup de violence et vous pensez que le fait que les victimes subissent déjà assez de violence, ils se disent que c'est normal en soi, parce que je ne fais que ça et ma vie n'est en fait baignée que dans la violence.

Intervenant n°8

Il y a parfois chez certaines personnes aussi, moi je leur dis parfois ça, je leur dis mais en fait vous êtes tolérants à l'intolérable. Parce qu'en fait, dans tout ce qu'elles vivent, c'est peut-être parfois le moins pire. bizarrement, en fait. Parce que les viols conjugaux, c'est pas forcément de la violence physique. Parfois c'est du chantage et parfois c'est vraiment, en fait, je sais que ça sert à rien que je m'oppose et alors je me laisse faire. Et donc la relation sexuelle, elle se passe et la victime, elle est presque, elle est dissociée quoi. Elle n'existe plus à ce moment-là, elle est là et elle attend que le moment passe. Donc c'est une violence, bien sûr, mais parfois, effectivement, c'est tolérable parce qu'en fait, il y a tellement pire. Et donc je leur dis, vous devenez tolérant à l'intolérable. Donc warning, attention, allumez vos signaux d'alerte parce qu'il faut prendre conscience de ce que vous traversez. Il faut prendre conscience de ce que vous êtes en train de subir, parce que sans prendre conscience de ce qui se passe, on ne peut pas agir dessus, on ne peut pas s'opposer. On ne peut pas s'offusquer, on ne peut pas faire la révolution. Et donc, on ne peut pas amener du changement si en fait les choses, elles sont même plus conscientisées comme étant "c'est pas ok". Mais oui, donc pour moi, parfois, il y a une banalisation parce qu'en fait, c'est presque le moins pire. Quand je vous disais l'exemple de "bah ouais, je sais, comme ça, il est calme, et en fait, on a la paix à la maison et les gosses, ils n'ont pas à subir les humeurs. En fait, il y a pas du. Au moment de l'acte, il n'y a pas de violence. Il y a vraiment juste une personne qui dissocie, qui se laisse faire. Et donc, la dissociation, elle protège évidemment, elle permet de partir loin et donc de s'extirper de la scène de violence. Et donc, ça n'aide pas non plus à prendre conscience qu'en fait, on est en train de subir une violence. Mais voilà, c'est tout l'enjeu psychothérapeutique de pouvoir amener la personne. Mais ma collègue X, Elle est spécialisée dans les violences conjugales. Cette femme est incroyable donc je pense qu'elle pourra en dire davantage que moi

et peut-être nuancer encore plus. Mais pour moi c'est ça, enfin voilà.

Moi

Ok, ça va. J'avais une question et je l'ai oubliée. Est-ce que par rapport aux victimes que vous avez rencontrées, vous avez déjà vu des différences en fonction de leur origine et par rapport en fait aux normes culturelles ? Ou pas du tout ?

Intervenant n°8

Là on reste dans la question de la violence sexuelle.

Moi

Sincèrement, on peut parler de tout maintenant puisque la violence sexuelle elle peut être partout donc je veux vraiment explorer tous les domaines donc vous pouvez un peu partir à gauche à droite, il n'y a pas de soucis.

Intervenant n°8

Du coup vous pouvez me redire à votre question comme ça je vais...

Moi

Est-ce que vous avez déjà vu des différences entre victimes, notamment liées aux normes culturelles et à leur origine ? Parce qu'on peut, moi puisque je suis asiatique, je sais que ma façon de penser n'est pas toujours la même que les Belges et je voulais savoir si ça pouvait bloquer ou une demande d'aide ou une prise en charge.

Intervenant n°8

Ok, alors je vais essayer de répondre évidemment, ma clinique n'est pas exhaustive et je vais essayer de ne pas répondre avec un biais raciste, même si effectivement c'est que moi je suis blanche et que donc effectivement il y a certainement dans ma pensée un biais raciste. Donc vous ferez du tri et vous essayerez de, enfin voilà, faire du tri dans ce que je dis et vous me reprenez si je dis des crasses. Une réponse paradoxale. La première, c'est que j'ai quand même l'impression que ça touche vraiment toutes les ethnies, toutes les classes sociales. J'ai l'impression que personne n'est à l'abri, malheureusement, quelle que soit la culture de la violence sexuelle ça, c'est ma première réponse. Ma seconde réponse, c'est

quand même qu'effectivement, j'ai l'impression qu'il y a des différences culturelles par rapport à notamment dans l'inceste par rapport à la gestion de l'agresseur, la manière dont l'agresseur va être perçu. Et donc, à nouveau, je ne peux pas faire de généralité de ce que je vais dire parce que ma clinique n'est pas exhaustive, mes patients-patientes, voilà, ils viennent avec ce qu'ils sont et parfois la question de la culture ou de la communauté de laquelle ils sont issus. Ils ne sont pas, ils ne représentent pas toute la communauté dont ils sont issus, mais j'ai quand même l'impression que, par exemple, je vais être très concrète, dans certaines communautés africaines, j'ai l'impression que la valeur famille est tellement importante, est tellement présente qu'il y a quelque chose d'une transmission alors du coup intergénérationnelle de ces violences sexuelles intrafamiliales avec une protection très importante de l'agresseur. Ce qui existe déjà aussi dans les cultures blanches, je parle de la culture blanche chez les Belges, il y a ça aussi dans l'inceste, c'est quand même, c'est tellement tabou qu'évidemment on va essayer de maximiser au possible ou minimiser au possible ce que la personne a fait, mais j'ai l'impression qu'il y a quand même quelque chose de la notion familiale, par exemple des cultures plus africaines. Vous, parlez de votre origine asiatique. Moi, j'ai peu eu. J'ai eu de la communauté indienne. A nouveau, je ne peux pas faire de généralité. Et là, c'était plutôt dans des violences conjugales. Et là, alors, la culture, elle est effectivement, il y a quelque chose dans le mariage en tout cas qui est peut-être plus traditionnel. Mais à nouveau, c'était un suivi et je ne peux pas faire une généralité d'un suivi donc je ne sais pas trop. J'ai l'impression. J'ai l'impression, en tout cas de prime abord, qu'il y a une différence et que donc oui, il y a des freins peut-être plus importants. Et puis, il y a quand même aussi cette réalité que la être issue d'une communauté étrangère dans un pays belge, c'est aussi prendre le risque d'être confronté à du racisme si on va plus loin dans les démarches ou justement d'avoir des biais racistes qui vont faire que les gens qui vont nous prendre en charge vont peut-être minimiser ou vont peut-être banaliser ou vont peut-être dire bah oui, de toute façon, c'est toujours comme ça, vous voyez ce genre de trucs et je pense que chez certaines victimes ça doit résonner quelque part de se dire Mouais. Donc le point du tabou familial, plus peut-être, être à l'intersectionnalité de plusieurs. plusieurs.

plusieurs. en français je la refais. d'être à l'intersectionnalité de plusieurs. Comment est-ce qu'on dit déjà ?

Moi

La culture, non ?

Intervenant n°8

Le monde vivent plusieurs oppressions à l'intersectionnalité de plusieurs oppressions, etc, etc. Je crois qu'effectivement ça doit être un frein, mais voilà, je ne sais pas si ma question...

Moi

Oui, par rapport à vos, peut-on les appeler patientes, non ? Par rapport aux personnes que vous avez déjà vues et qui étaient d'origine étrangère, est-ce qu'ils ont facilement, est-ce qu'ils arrivent à parler facilement de tout ça ? Ou vous voyez quand même qu'il y a une espèce de protection en se disant on ne va pas me croire ou que sais-je ? Parce qu'avec les intervenants que j'ai déjà eu, ils m'ont déjà dit que les personnes étrangères ne parlent pas parce que non seulement ils ont la pression familiale, mais aussi que dans leur culture, ça ne se fait pas de parler de ce genre de choses à une personne, ça reste en interne et il faut subir. Donc je ne sais pas si vous avez déjà vu ce genre de cas également chez vous ?

Intervenant n°8

Alors, je me suis déjà fait la réflexion avec certaines personnes ici d'autres communautés, qu'effectivement je trouvais que, en fait je me suis dit tiens, on sent le poids de la double culture parce que il y avait à la fois cette tendance un peu presque innée, c'est pas innée, c'est appris, c'est acquis, mais à protéger comme on leur a appris à le faire, c'est-à-dire on se tait, ça reste entre nous, on gère entre nous et en même temps cette envie à un moment donné d'être dans le fait de dire, de nommer et parce que parce que je suis aussi là pour moi et que donc à un moment donné, si j'ai envie d'aller mieux, il va falloir le dire. Mais oui, je trouve que je trouve que moi j'ai observé ça. Alors je ne sais pas si c'est plus que les personnes qui sont belgo-belges, mais en tout cas, j'ai l'impression effectivement qu'il y a quelque chose, d'un effort de plus d'oser, nommer. Et parce qu'il y a aussi la question, je crois, quand on c'est une hypothèse en tout cas, et donc c'est peut-être aussi un des

freins qu'on peut identifier, que quand on est issu de l'immigration, on doit être le on peut pas, on peut pas aller salir nos ancêtres qui ont tant fait. On ne peut pas aller nommer qu'on a débarqué avec nos frères, nos sœurs, nos autres, nos tantes et qu'en fait dans le lot, il y en a un qui n'est pas bon ou il y en a deux qui ne sont pas bons parce qu'alors on devient les mauvais étrangers dans notre pays où on est déjà identifiés comme étant de toute façon pas les bienvenus. Et donc je crois qu'il y a quand même aussi parfois cette donnée-là qu'il faut prendre en compte. La démarche en psychothérapie est différente parce que les gens sont déjà dans l'idée d'aller commencer à se faire aider. Ils ne sont pas juste tout seuls avec eux-mêmes. Dans mon métier à moi, dans ce que moi j'ai comme service à proposer aux gens, je pense qu'ils sont déjà dans l'étape de on va tenter quelque chose, on va essayer. Parfois, si je suis la première à le recevoir. Et donc après, parfois, je suis la seule à le recevoir aussi. Ça s'arrête à moi et on fait ce qu'on peut et voilà, les gens font ce qu'ils peuvent. Mais oui, je crois qu'il y a une donnée culturelle. qui est un frein, qui est un frein parce qu'il y a, oui.

Moi

Et vous avez déjà rencontré des victimes qui ont déjà essayé de se faire aider, mais au final, ça s'est très mal passé. Donc on peut parler de victimisation secondaire et qu'elle est venue chez vous.

Intervenant n°8

Oui. J'ai déjà rencontré ça, dévoilement des faits au moment des faits, quasi au moment des faits. Là, je parle d'un long temps où l'inceste a pris à exister pendant plusieurs années, jusqu'au moment où les faits sont en fait pris en flag par la mère qui s'est rendu compte de ce qui se passait dans son foyer. Et donc du coup, les choses se mettent en place, évidemment, mesures de protection, etc. Mais à un moment donné, ça coince parce que, en tout cas chez la personne que j'avais rencontrée, ça bloque, elle n'est pas crue. Et ça, il faut le vivre, il faut le transporter après. Et donc on est quand même après sur des dépressions chroniques avec des troubles de l'attachement, avec des troubles borderline, des gens qui sont abîmés, vraiment, des gens qui survivent et franchement avec courage, mais c'est dur, c'est dur d'accompagner, c'est dur parce que dans le boulot, La confiance, elle est pas facile à avoir et parce que, bah évidemment, c'est des

gens qui ont déjà vécu une première fois l'agression, qu'ils ont revécu une deuxième fois, une troisième fois enfin à un moment donné, ça fait beaucoup et donc ils n'y croient pas. Ils ne croient pas qu'on va pouvoir faire quelque chose pour eux. Et puis si au moment où ils auraient dû être pris en charge, on n'a rien fait, 30 ans après, pourquoi faire en fait ? Pourquoi faire ? Alors comment j'arrive à m'ouvrir, Ben je vais pas, ça c'est le passé, c'est bon, c'est passé. Ouais.

Moi

Et par rapport à cette victime-là, elle n'a pas été crue par qui ? Par des psychologues ou plutôt par l'institutionnel, tout ce qui est juridique.

Intervenant n°8

Par des psychologues. Et donc du coup, l'institution aide à la jeunesse n'a pas suivi non plus.

Moi

Oui, ok.

Intervenant n°8

Voilà. Et ça, c'est cette personne-là. Il n'y a pas que ça. Victimisation secondaire, je l'ai rencontrée aussi à plusieurs reprises quand on parlait à nouveau d'inceste, où en fait, le moment du dévoilement des faits, inceste en mineurs, le dévoilement des faits n'a pas été pris au sérieux. Très classique, "ce n'est que du touche-pipi, ce n'est que du jeu entre enfants". La victime, c'est pas du jeu et c'est pas du touche-pipi et c'est pas. Et à 40 ans, elle traîne toujours ça dans son sac à dos de la vie et c'est juste pas ok quoi. Et donc ça, c'est aussi une victimisation secondaire. C'est une première fois où les choses ont été dites et en fait, on a tu, on a silencé la victime. Mais pas que cette personne-là, mais cette personne-là, ça m'avait choquée de me dire qu'en fait elle avait déjà ouvert, déjà passé la porte d'un professionnel qui ne l'avait pas du tout accompagnée de manière correcte.

Moi

Je trouve ça quand même triste venant d'un professionnel qui a fait des études, surtout pour être dans l'empathie et d'aider une personne. Je trouve ça quand même vraiment triste pour elle.

Intervenant n°8

C'était triste et en fait c'est violent. C'est violent de recevoir.

Moi

Je suppose qu'elle a eu du mal aussi à faire confiance après à d'autres personnes, enfin à d'autres professionnels. Si on prend la logique des choses, ça, peut aussi avoir, ça peut être aussi un grand obstacle aussi pour qu'elle aille mieux.

Intervenant n°8

Tout à fait, un obstacle pour qu'elle aille mieux. Et en fait, du coup, ça fait aussi des adultes marginaux, marginalisés, pas marginaux, qui en fait n'ont confiance en aucune institution. Il n'y a aucune institution, et même parfois des institutions qui n'ont rien à voir avec le soin. Par exemple, des institutions type CPAS. Aucune confiance en ces institutions-là. Alors, ils sont bien obligés parfois de, mais toujours avec beaucoup de suspicion, parfois presque de la paranoïa. Et donc oui, ça fait des adultes très abîmés et qui n'ont confiance en rien ni en personne et à juste titre, à juste titre. Si, à juste titre. Quand on lit leur histoire, Bien sûr qu'à leur place, on fait pas confiance non plus.

Moi

Et par rapport à cette manque de confiance institutionnelle, vous avez pas mal de victimes qui n'ont pas confiance par exemple à tout ce qui est domaine policier ou juridique ?

Intervenant n°8

Oui, pratiquement toutes.

Moi

Ah ok ?

Intervenant n°8

Pratiquement toutes. La justice, donc l'idée qu'après avoir déposé une plainte, ça va être poursuivies et qu'elles vont avoir réparation ou en tout cas, sensation qu'il y ait quelque chose de juste toutes.

Elles ont toutes le même discours ou de toute façon, ce sera classé sans suite. Elles le disent toutes et tous. Là, je parle de victimes, donc toutes les victimes. Question d'aller déposer plainte à la police. J'ai du mal à répondre à cette question-là. J'ai l'impression que je n'ai pas parlé de ça avec chacune d'entre elles, parce que quand on est déjà à la question de, en fait ça ne sert à rien parce que je ne serai pas prise en... ma plainte ne sera de toute façon pas menée à terme, alors du coup ça réduit déjà les chances d'aller déposer une plainte à la police. Pourquoi faire ? Parce qu'on va être face à un policier qui va demander d'expliquer l'histoire. Et parfois de renommer le trauma, ça refait flamber, enfin parfois, tout le temps. Si le trauma n'a pas été travaillé, rien que d'aller raconter à un policier, ça refait flamber les gens, puis ils ont envie de crever, littéralement. Ils ont envie que ça s'arrête. Donc ouais, la confiance en l'institution judiciaire, moi j'ai pas rencontré de victimes qui y croyaient.

Moi

Parce que Je vais encore parler de mes autres intervenants, c'est que la plupart du temps, ils disent que le fait que c'est déjà porté plainte et que la plainte n'a pas été prise au sérieux, ou alors qu'un policier était mauvais ou ce genre de choses, ça fait en fait que c'est plus difficile pour eux de reparler de ça et de redemander une plainte, de reporter plainte par après si par exemple dans les violences conjugales, si un jour ça se reproduit, ils n'oseront pas en parler parce que déjà que la première fois ça n'a pas été, la deuxième fois ça n'ira encore moins. Du coup je ne sais pas si vous avez déjà eu aussi ce genre de situation où vraiment c'est le fait qu'un policier, souvent c'est un policier généraliste qui ne connaît absolument rien et c'est pas de sa faute, c'est parce que la police n'est pas formée dans tous les domaines, c'est normal, mais que ce policier-là l'a pas pris au sérieux ou l'a vraiment traité comme si c'était pas très grave. Et au final, elle veut plus aller plus loin parce qu'elle se dit peut-être que quoi que je fasse, quoi que je dise, ça ne sert à rien. Je ne sais pas si vous avez déjà vu ce genre de cas.

Intervenant n°8

Moi, j'ai pas rencontré ça.

Moi

Un point positif pour la police.

Intervenant n°8

Mais j'ai pas rencontré ça parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu de de première porte ouverte à un dépôt de plainte. J'ai l'impression que je n'ai pas rencontré de victimes qui étaient déjà prêtes à faire un premier pas pour aller nommer les violences sexuelles.

Moi

Donc c'est d'abord venir se faire aider psychologiquement avant d'aller plus loin, c'est ça ?

Intervenant n°8

Oui. En fait, j'ai rencontré très peu de victimes qui avaient besoin d'être dans la répression ou la punition. Beaucoup ont besoin de réparation. Mais du coup, n'identifie pas forcément le système judiciaire et donc d'aller déposer une plainte comme étant l'espace de réparation. Quand on parle d'inceste, le premier espace de réparation, c'est la famille. C'est le fait que la famille va poser un acte qui va marquer le coup. En fait, identifier l'agresseur comme étant un agresseur, rien que ça. On n'est déjà pas acquis. Donc j'ai pas rencontré, maintenant. Maintenant voilà, j'ai pas envie de donner des mauvais pas à la police, peut-être un bon pas pour la police quand même. Je pense qu'il y a quand même des policiers qui sont chouettes. J'ai déposé, moi, j'ai une fois fait un signalement. Donc une fois j'ai été déposé une plainte pour une mineure en danger, violence sexuelle. Je ne vais pas déplier pour garder son anonyme. Moi je l'ai fait, donc je suis allée à sa place parce que voilà. Ben moi j'ai été bien reçue par exemple. Moi j'ai été reçue par un policier très adéquat et ensuite, suite à ce que moi j'ai nommé à ce policier-là, un autre policier m'a rappelé en me demandant des infos complémentaires et à nouveau, j'ai été bien reçue. J'ai été bien reçue parce que je me suis sentie en tout cas entendue et prise au sérieux. Alors ça ne me concernait pas moi, mais je me dis que en tout cas ces personnes-là, si elles avaient reçu la personne pour qui j'ai déposé une plainte, bah je pense qu'elles se seraient senties entendues. Voilà.

Moi

Ok, donc vous voyez vraiment pas de soucis par rapport à la police. Et c'est une première en venant de mes intervenants.

Intervenant n°8

Je ne vois pas de soucis. Moi je ne les ai pas observés concrètement dans mon quotidien. Maintenant, bien sûr que je sais qu'il y a effectivement plein de policiers qui ne sont pas formés. Mais par contre, nous, vraiment, on a la chance d'avoir X ici qui est formée aux violences conjugales, qui travaille pour le pôle des ressources, donc elle est formatrice aussi aux violences conjugales et donc elle connaît quand même pas mal de personnes et notamment aussi dans la police, des gens qui sont des ressources réelles, qui sont vraiment de chouettes personnes. Donc quand on le fait, on essaie aussi d'aller en fait là où on sait que ça va fonctionner quoi. Mais oui, je me doute bien que s'il est 23h30, on va au commissariat pour aller déposer une plainte, on risque de se faire malmener. Mais moi, concrètement, j'ai pas été confrontée à ça dans ma clinique.

Moi

Ok. Ça va.

Intervenant n°8

Si. Une fois, j'ai eu une personne, mais c'était particulier parce que son agresseur était policier. Et donc, évidemment, que rien que ça, enfin, la porte elle est fermée pour toujours quoi. Elle n'ira jamais, porter une plainte. Jamais. Parce que, bah, aucune confiance, parce que dans sa tête à elle, c'est effectivement, ils vont se soutenir, donc c'est très difficile à déconstruire ça aussi. Voilà. Je ne crois pas que ce soit forcément vrai. Moi j'ai envie de croire quand même qu'il y a des policiers qui sont adéquats. Voilà.

Moi

Bah il y en a, c'est sûr, à 100%. C'est juste que, en fait, pour moi personnellement, c'est vraiment le fait que quand on va ouvrir la porte dans une maison de police, la première personne qu'on voit, c'est une personne qui est généraliste. Et une personne généraliste, c'est pas une personne qui est spécialisée pour ce genre de choses et moi personnellement c'est ça qui me dérange c'est juste que cette personne généraliste elle a pas la même empathie, elle a pas le même niveau de connaissance qu'une personne qui est spécialisée pour ça je dis pas on peut pas mettre tout le temps des spécialistes partout en accueil ça c'est sûr mais c'est quand même la première porte qu'on ouvre et si déjà cette

porte là on voit en fait que c'est vraiment une personne qui n'y connaît rien et que pour expliquer raison, on va commencer vraiment à ne pas nous prendre au sérieux. C'est vrai que moi je trouve ça un peu problématique, mais je ne dis pas que la police est mauvaise, la police a des bons côtés, a des mauvais côtés, comme toutes les professions, comme la justice aussi. C'est juste que c'est vraiment ça. Et je sais qu'avec les intervenants avec qui j'ai parlé, c'était le souci, c'est que la première porte, c'est des généralistes. Et le fait que ce soit des généralistes, ça peut déjà causer une victimisation secondaire qui n'a pas lieu en fait.

Intervenant n°8

Tout à fait, mais je suis d'accord avec vous, c'est vrai. C'est un frein très certainement. Certainement. Mais comme moi je n'ai pas rencontré dans ma clinique concrètement, parce que à nouveau je leur redis mais si ça ne sert à rien, en fait, on ne va même pas commencer par déposer une plainte. Mais je suis d'accord avec vous, effectivement, cette crainte-là, je l'ai beaucoup entendue et à juste titre, parce que déposer ça face à quelqu'un qui n'a même pas une sensibilisation, la sensibilisation parfois c'est même pas suffisant donc je suis d'accord tout à fait.

Moi

À fait ok, alors j'ai remarqué quand je suis venue ici que l'endroit était un peu reculé de tout et je voulais savoir si c'était un problème ou pas de que enfin je sais pas si votre planning familial est assez populaire ici ou non à Liège Est-ce que par le fait que ce soit un peu reculé que il y a des gens qui ne le connaissent, ne connaissent pas l'endroit pourrait en fait être un obstacle pour essayer de d'avancer ? Je sais pas si vous comprenez ce que je reculé.

Intervenant n°8

Dans le sens où il est fort en extérieur de Liège.

Moi

Oui oui oui. Et surtout que moi personnellement quand je suis venue, j'aurais pas fait attention, j'aurais pas vu en fait le bâtiment. Donc je me dis est-ce que le fait que vous soyez vraiment reculé un petit peu. En fait, un bâtiment lambda, en gros, ça peut être un obstacle pour de potentielles victimes qui aimeraient trouver de l'aide, voilà. Parce que vous n'êtes pas en fait une institution, enfin

vous n'êtes pas une institution, enfin votre endroit n'est pas placardé partout, c'est ça que je veux dire.

Intervenant n°8

Tout à fait. Alors x, elle bosse ici au planning depuis des années, donc elle aura davantage de réponses que moi, mais moi j'ai des ébauches de réponses. La première, c'est qu'effectivement tous les plannings familiaux, je crois que c'est la culture planning familial, parce que la création planning familial, quand même, et l'histoire derrière le planning familial, c'est quand même la planification de la famille, c'est quand même la contraception, c'est quand même les droits des femmes, c'est quand même des trucs qui n'étaient pas forcément particulièrement populaires au moment où ça s'instaure. Et encore aujourd'hui, on le voit avec les subsides français qui font que il y a de plus en plus de plannings familiaux qui ferment. Ça reste un truc, je pense qu'il y a une culture en tout cas d'essayer d'être dans le plus discret possible justement pour que les gens puissent se sentir en confiance de se dire ça va pas être écrit grand placard quand on vient au planning familial à X on fait des avortements par exemple. C'est quand même tous les plannings ne le font pas. Et donc ça aussi de se dire que je suis en sécurité en fait les gens ils vont peut-être se dire que je vais juste rendre visite à ma vieille grand-mère dans une maison lambda, je crois que c'est vraiment une volonté réelle des institutions Planning Familial. Ça c'est la première chose. La deuxième chose, et c'est totalement paradoxal, parce que nous on est ancré dans le quartier X depuis toujours. On fait partie du comité des associations du quartier. On est très acteur et très actif dans ce quartier-ci et on est très bien identifié justement par les habitants du quartier comme étant l'institution planning où on peut venir chercher des capotes gratuites, voir aussi voir une AS gratos, venir voir le gyné où on peut vraiment trouver toutes les pistes et toutes les solutions. Il y a quelques années, on faisait des animations dans le quartier pour les parents issus de l'immigration. Donc on appelait ça l'atelier parents-enfants pour essayer de faire du lien avec d'autres mamans, pour essayer de créer une dynamique comme ça. Donc on va dans les écoles du quartier en fait on est plutôt bien connu et bien reconnu comme institution mais effectivement il y a cette volonté au maximum de rendre le lieu justement hyper accessible en ne placardant pas hyper flashy pour que les gens sentent en confiance de venir de manière un peu

anonyme comme ça je crois que c'est une vraie volonté voilà mais on est quand même pas mal.

Moi

Donc c'est pas un problème puisque vous êtes quand même tout le monde vous connaît entre guillemets ici. Oui, ça va.

Intervenant n°8

Tout à fait. Et vraiment je crois que c'est cette volonté de permettre aux gens d'être se sentir sécure de vivre ici. Voilà.

Moi

Ok, ça va. Et j'ai encore une question, parce qu'on a parlé beaucoup des victimes qui sont féminines, mais est-ce que vous avez déjà eu des victimes masculines ? Est-ce que vous avez déjà Est-ce que les obstacles sont les mêmes que celles des victimes féminines ? Ou alors vous pensez qu'il y a d'autres obstacles qui sont, on va dire, liés spécifiquement aux victimes masculines ?

Intervenant n°8

Alors. Quand même qu'il y a des obstacles, c'est l'image de leur masculinité qui en prend un coup. C'est quand même pas ceux qui vont le plus rapidement dire qu'ils ont été victimes, c'est ceux qui, en général, quand on ouvre cette porte-là, vont la refermer le plus rapidement possible. C'est quand même ceux aussi qui peuvent désertier l'espace thérapeutique une fois qu'on a touché à ces questions-là. Donc ça c'est en tant que victime. C'est des sujets qui balayent très vite, moi j'ai l'impression.

Moi

Pourquoi ?

Intervenant n°8

C'est mon hypothèse, après vraiment parce que je crois que de se dire qu'ils ont, être un homme c'est quand même un privilège et de basculer du côté des opprimés, je crois que vraiment dans leur, c'est une hypothèse, mais dans la manière dont ils se voient, dont ils s'identifient, dont ils se pensent, c'est trop incohérent. Je crois que ça, c'est quelque chose qui est difficile à vivre pour eux. Et parce que la réalité aussi, c'est que si on imagine qu'un homme, c'est fort, machin, toute la masculinité très traditionnelle comme

ça, on ne pleure pas, c'est un tas d'émotions, ce n'est pas une victime, machin, machin, de se retrouver en fait dans cette position de vulnérabilité-là, c'est confrontant probablement bien plus encore qu'une autre victime, une victime féminine. Quand on parle de masculin-féminin, on pourrait aussi questionner la non-binarité ou la transidentité, mais si on reste sur cette binarité-là, je crois quand même que ça vient chercher quelque chose là-dedans. cette perte de privilèges. Et puis parce que bah oui, je pense que c'est pas leur habitude aux hommes d'être vulnérables et de se montrer dans cette vulnérabilité là. Donc vraiment, je crois que c'est ça qui est très dur pour eux. Et puis alors par contre, il y a toutes les réalités qui sont là, vraiment très compétentes avec les femmes. C'est cette honte.

Moi

Oh pas de souci.

Intervenant n°8

C'est pas X, mais voilà. Mais ça par contre, ils le partagent, la honte, la culpabilité parfois, bien plus encore la honte, bien plus encore parce que c'est des hommes, parce qu'il y a aussi toute la réalité derrière les actes qu'on inflige aux hommes et de pénétrer en tant qu'hommes, c'est aussi, ça participe à leur stéréotype homophobe et donc là aussi, il y a quelque chose d'une forme de "je me sens inférieure par rapport aux autres hommes" Je crois que ce sont des hypothèses. J'avais un autre truc qui m'est venu et qui m'est parti. La question de quoi ? Oui, la question aussi de là où les femmes ont peur qu'on ne les croit pas et un homme qui va par exemple parler des violences à la maison conjugales, il n'a pas de crédibilité. lui-même, il ne se crédibilise pas. Donc voilà, pour moi, c'est aussi la question du rôle social masculin qui est un frein pour que ces victimes-là puissent aussi parler.

Moi

Ok, ça va. Et vous avez parlé aussi des victimes transgenres. Est-ce que vous en avez déjà eu ? Femmes non-binaires, transgenres ?

Intervenant n°8

Ouais, attendez. De victimes de violences sexuelles ?

Moi

Oui. Puisque c'est pas vraiment une communauté où on parle vraiment beaucoup d'eux, notamment dans les violences sexuelles.

Intervenant n°8

Alors, j'ai eu. Si, ça me revient. Si, j'ai déjà eu. Alors. Une femme transgenre parce qu'hypersexualisée, par l'inconscient collectif masculin. Et donc ça se joue dans les petites choses, mais enfin les petites choses, à nous vous entendez bien les guillemets parce que l'agression est une agression et il n'y a pas une hiérarchie ou quoi que ce soit. C'est clair qu'être de siffler dans la rue, d'être touché, ça c'est des choses qui ont déjà pu être déposées dans mon espace thérapeutique. Des choses aussi des violences infantiles, donc des violences dans l'enfance, mais avant du coup, le changement de genre ou en tout cas la question autour de l'identité de genre, bah du coup à nouveau on est sur pas une minorité parce que ce sont des enfants et dans ce cas-ci minorité parce que c'était à l'époque une personne identifiée comme étant une petite fille. Donc là aussi, ça s'accumule, mais je ne sais pas en dire davantage. Mais à nouveau, c'est pas exactement ce qui est, c'est pas la demande première en général. Enfin moi, en tout cas, ce que j'observais, c'était pas la demande première. Et parce qu'il y a tellement d'autres violences aussi. À nouveau, ils deviennent tolérants et tolérantes à l'intolérable parce que c'est presque un goût d'eau dans un océan de violence en fait parce que la société n'est pas du tout bienveillante.

Moi

Et vous pensez que c'est le fait que ces personnes transgenres sont tolérants à plusieurs choses fait qu'ils ne veulent pas en fait essayer de trouver de l'aide pour telle ou telle violence. Je ne sais pas si c'est correct en français.

Intervenant n°8

Je pense que ça participe effectivement à banaliser, d'une certaine manière. Par exemple, les femmes transgenres, elles savent, et c'est dommage qu'elles soient conscientes de ça, mais qu'effectivement, en changeant d'apparence, elles vont être hypersexualisées, et bien c'est comme si ça faisait partie du package. Bah en fait ça ne devrait jamais faire partie du package. Et donc c'est comme si on. Parce qu'en fait elles sont très

conscientes que si elles veulent survivre, il va falloir qu'elles fassent avec ça. Mais en fait ça ne devrait pas être ok de devoir faire avec ça, vous voyez ? Et donc rien que de se dire c'est comme ça, fait partie du package, si je veux m'épanouir dans celle que je suis, alors il faut que je tolère ça, effectivement c'est Tolérer l'intolérable, parce que ce n'est pas tolérable d'être, de se dire, je vais devoir vivre cette violence-là et quoi ? Ben non, en fait, vous voyez. Et clairement, d'être reçue par un policier généraliste, une policière généraliste dans un commissariat de police, je pense que pour elle, c'est deux fois, deux, trois, quatre mille fois, dix mille fois, j'en sais rien. C'est un effort bien plus conséquent. C'est un Je crois que oui, elles sont tolérantes à l'intolérable et que ça participe à ne pas demander de l'aide.

Moi

Ok. Ça va. J'ai encore une dernière question et je pense qu'on est bon parce que vous avez répondu vraiment à beaucoup de choses. Mon travail, en fait, il est lié à un propos que vous avez dit, c'est sur l'intersectionnalité. Et moi je parle de l'intersectionnalité des obstacles donc institutionnel, social, individuel. Et je voulais savoir si vous avez déjà vu des situations où ça s'imbriquait clairement et ce qui fait que la prise en charge était beaucoup plus difficile, beaucoup plus difficile ou alors pas du tout ?

Intervenant n°8

Au niveau psy ?

Moi

Oui. Enfin, je veux dire, est-ce que vous avez déjà vu des victimes ou je ne sais pas, elle a parlé de plein de choses qui fait que c'est vraiment le package, tout ça et tout ça, c'est imbriqué. Et c'est lié à ça qu'elle n'a pas voulu aller plus loin.

Intervenant n°8

En fait, je crois que ce n'est pas une question de pas voulu, c'est pas pu.

Moi

Oui.

Intervenant n°8

C'est une question de vouloir, parce que vouloir, ça a trait à j'ai envie, j'ai la volonté. L'intersectionnalité quand on cumule des parcours de vie où il y a de la violence dans plein de domaines et à l'échelle individuelle et aussi à l'échelle sociétale. J'en ai une en tête par exemple, qui en fait revenait deux fois. Et dès qu'on ouvrait la porte, ça la faisait reflamber, elle ne revenait plus. Et je sais qu'elle va revenir. On va se voir deux fois parce qu'elle va se dire "C'est bon, j'y vais, je vais travailler quelque chose là." En fait, son parcours de migration, plus les violences qu'elle vit actuellement, plus du coup son impression d'être toujours en décalage, qui fait qu'en fait elle est en décalage et qu'elle n'arrive pas à s'insérer et que, et que, et que. en fait, ça la fait flamber à chaque fois. Et donc ce n'est pas une question, elle ne bloque pas, elle n'y arrive pas. Le soin comme il est pensé aujourd'hui, la prise en charge comme elle est pensée aujourd'hui, je crois qu'elle bloque parce que vous avez parlé tout à l'heure des policiers généralistes, mais en fait, il y a plein de professionnels qui sont généralistes. Moi, je m'identifie comme étant psychologue généraliste. Je n'ai pas de formation spécifique que je peux mettre dans mon CV par rapport à la violence sexuelle. Alors force est de constater que je travaille en pleine familiale, que c'est quand même un public qui passe le pas de notre porte. Donc oui, j'ai appris, j'ai lu, mais j'ai dû le faire toute seule en fait. Parce que j'ai pas appris ça, on ne m'a pas donné ça dans mes études. Ça, parle de moi. Pareil pour le généraliste, pareil pour le médecin généraliste, pareil pour l'assistante sociale du CPAS, pareil pour le psychiatre, pareil pour. Et c'est chaque fois se reconfronter à des gens qui ne vont pas forcément comprendre. Donc oui, je crois que l'intersectionnalité, le fait, c'est un frein, c'est un frein. C'est plus dur, à nouveau, c'est plus d'efforts. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

Moi

Vous êtes la première à avoir répondu à ma question sur l'intersectionnalité. Parce que la plupart du temps, c'est moi qui le vois quand je retranscris. Je vois qu'ils parlent d'intersectionnalité, mais inconsciemment. Et quand je leur pose la question, il n'y a personne qui me répond. Ils me disent peut-être.

Intervenant n°8

Mais du coup, j'ai compris votre question.

Moi

Oui, c'était parfait. Non, c'était parfait. Avec l'exemple de la femme, là, c'est ce que j'attendais. Donc je pense qu'on est bon. Je ne sais pas si vous avez autre chose à dire.

Intervenant n°8

Non, je trouve que c'était sympa. Mais si, je voudrais juste savoir si c'est possible d'avoir un petit feedback de votre travail ?

Moi

Oui, oui, pas de souci.

Fichier audio

[Intervenant n°9.m4a](#)

Transcription

Moi

Alors, je me présente encore une fois, je m'appelle Wenjing, je suis en dernière année de master en criminologie à l'Université de Liège et comme je vous ai dit, je mène un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de leur sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent : individuelles, institutionnelles, structurelles. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice qui s'appelle madame El Guendi. Donc pour commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît ?

Intervenant n°9

Je m'appelle X, je travaille dans un centre de planning familial qui s'appelle le centre X à X. Ma spécificité est que je travaille énormément avec des personnes qui vivent de la violence conjugale. De formation, je suis assistante sociale et puis j'ai repris beaucoup de formations par la suite, dont la systémique, la sensori-motrice, l'art-thérapie et aussi des formations chez X en X. Et alors maintenant, je suis aussi formatrice au pôle des ressources en matière de violences conjugales.

Moi

Est-ce que vous pouvez un peu me parler de ce que vous faites au quotidien dans votre service ?

Intervenant n°9

Je fais énormément de choses. Je fais aussi bien des permanences d'accueil ici au planning familial, que des animations EVRAS avec toute personne, enfin tout groupe qui en fait la demande, des enfants, des ados, des personnes handicapées, des adultes. Je fais des accueils IVG, donc j'accompagne une femme qui demande une IVG et alors je disais, une grosse partie de mon travail ici c'est

l'accompagnement des personnes qui ont vécu des violences pour la plupart des violences conjugales, donc les victimes, je suis des côtés des victimes de violences.

Moi

Est-ce que vous pouvez me donner un profil type que vous avez au quotidien chez les victimes de violences conjugales ? Si c'est par exemple plus souvent des femmes, des hommes, de quel âge, s'ils sont dans une situation précaire ou pas du tout ?

Intervenant n°9

Alors, la majorité c'est des femmes. J'ai eu en 20, 25 ans je crois de carrière, deux hommes.

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°9

Deux hommes alors que j'ai eu des dizaines de femmes. J'ai jamais compté, on me demande souvent mais je voilà j'ai jamais compté mais Voilà j'ai vraiment eu beaucoup de femmes donc vraiment très peu d'hommes et donc une majorité de femmes. Après au niveau du profil socioculturel et financier, ça il n'y en a pas, ça peut être des ados, ça peut être des adultes, ça peut être des personnes âgées, des femmes plus âgées, ça peut être des personnes très précarisées ou bien des femmes qui sont elles-mêmes employées dans une société, ont suivi des parcours universitaires ou supérieurs. Donc vraiment, ça touche vraiment les personnes que je vois ici, une population très diversifiée.

Moi

Ok, ça. Et quand vous prenez en charge ces victimes, est-ce que vous avez déjà remarqué des obstacles pour leur prise en charge ?

Intervenant n°9

Oui, il y en a énormément. Des obstacles qu'elles ont rencontrés avant de venir me voir.

Moi

Oui, c'est plutôt sur le fait que ce sont des obstacles qui entravent en fait l'envie d'être pris en charge, l'envie de chercher de l'aide surtout.

Intervenant n°9

Il y en a plein tout le temps. Le premier obstacle c'est évidemment la violence conjugale, l'emprise que leurs compagnons, leurs copains ont sur elles. Moi j'ai ici quasiment que des femmes qui sont dans des groupes hétérosexuels, alors on sait qu'il y a de la violence conjugale dans les groupes homosexuels aussi, mais moi ici j'ai très peu de femmes qui sont dans des couples homo, voire pas du tout. Donc c'est pour ça que quand je parle de femmes victimes et d'hommes auteurs parce que ça correspond vraiment à ma réalité de terrain. Et donc l'auteur de violence va l'isoler et va faire en sorte l'isoler de ses amis, de sa famille et va aussi faire en sorte qu'elle n'aille pas chercher de l'aide à l'extérieur. Donc il va essayer qu'elle ne vienne pas me voir. Donc ça c'est le premier obstacle. Le deuxième obstacle c'est aussi qu'il va, l'auteur de violence va essayer et va souvent arriver à ce qu'elle change sa perception, à ce qu'elle doute de ses perceptions. Et donc comme elle va douter de ce qu'elle a vécu, du fait que c'est violent ou pas violent, voilà, elle ne va pas, ça c'est un obstacle de plus parce que du coup quand on doute, on ne bouge pas. Et troisième obstacle que lui va activer, c'est la peur, parce que quelqu'un qui a peur, il ne bouge pas. le figement quoi. Elles sont figées pour la plupart et donc elles sont en mode repli et elles sont en mode je ne prends aucune décision et je me protège de tout ce qui m'arrive et pas j'agis. Et donc voilà, je vois ces trois éléments-là au sein de la relation elle-même. Après il y a les obstacles aussi en dehors de la relation de couple. qui sont parfois dans la famille, la belle-famille ou les amis, ou quand elles parlent des violences qu'elles ont vécues, que ce soit des violences physiques, psychologiques, sexuelles, peu importe, où on ne va pas les croire, où on va minimiser, où on va soutenir l'auteur. Et donc, ça c'est un obstacle de plus parce qu'on va lui dire aussi "ne va pas en parler à l'extérieur, on lave son linge sale en famille, ça ne regarde pas les autres, mais fais un effort, ça va aller". Et donc ça, va être un obstacle au fait qu'elles viennent chercher de l'aide, puisqu'elles vont chercher de l'aide dans leur famille ou dans leurs amis ou dans leur belle-famille et la belle-famille ou la famille ou les amis, au lieu d'activer une aide, va casser les choses dès le départ. Et

donc dès le départ, au début de la demande d'aide, il va y avoir quelque chose qui va être cassé et donc du coup elle va intégrer que ça ne sert à rien d'aller demander de l'aide puisque quand j'en parle, on ne me croit pas, quand j'en parle, on minimise, je reçois des conseils en me disant "fais un effort". Donc ça, va être intégré et ça veut dire qu'elle va du coup se replier sur elle et pas aller vers l'extérieur pour demander de l'aide.

Moi

Est-ce que vous avez déjà aussi de la dépendance économique et financière.

Intervenant n°9

Tout le temps. Même dans les couples où la femme gagne son argent, son propre argent, donc où elle est clairement indépendante financièrement, ça va être compliqué parce qu'il va lui reprocher ses dépenses, il va contrôler son budget à elle, ce qu'elle gagne et ce qu'elle dépense. Il ne va pas participer du tout aux dépenses du ménage, ou aux dépenses par rapport aux enfants. Il va par exemple lui dire quand on va au restaurant, tu payes et puis je te rembourserai après et puis après il va exiger un rapport sexuel pour le remboursement du restaurant ou des courses ou peu importe quoi. Donc il y a toujours cette violence là existe quasiment toujours, toujours, toujours, même dans les couples où je vous dis la femme est indépendante financièrement, où elle gagne son propre argent. Alors quand elle ne gagne pas son propre argent, ben là c'est super facile évidemment. Et là alors on a des femmes qui se retrouvent avec pas de sous pour acheter, quand c'est le mari ou le compagnon qui doit fournir l'argent pour aller acheter, qui se retrouvent à un moment donné sans argent pour aller faire les courses et puis après on leur reproche de ne pas avoir acheté des choses, sans argent pour ses frais médicaux, sans argent pour acheter des serviettes hygiéniques enfin voilà ou pour les enfants aussi les frais de scolarité le mari va les... Alors souvent la dépendance financière elle est aussi en lien avec souvent en tout cas oui souvent on peut dire elle est en lien avec le côté sexuel donc pour que tu aies des sous pour aller faire les courses pour nourrir les enfants j'ai besoin d'un rapport sexuel tous les soirs et un rapport sexuel comme moi je l'entends. Donc les pratiques sexuelles que moi j'ai décidé, que l'auteur aura décidé. Et donc ça c'est la condition sine qua non et elles intègrent ça. Donc elles

intègrent très rapidement que s'il n'y a pas de rapport sexuel, le lendemain, elles n'ont pas les sous pour aller faire les courses, par exemple.

Moi

Et ça, peut se suivre par une normalisation d'un rapport sexuel comme monnaie d'échange ?

Intervenant n°9

Oui bien sûr, donc très vite, elle intègre que c'est comme ça que ça fonctionne en fait. Dans un couple, c'est comme ça que ça fonctionne. C'est pour que je puisse nourrir mes enfants, il y a un rapport sexuel ou des rapports sexuels la nuit pour que le matin je puisse avoir les sous sur la table du petit déjeuner.

Moi

Et c'est pour ça qu'il y a quand même des victimes qui ne veulent pas porter plainte ? Parce qu'ils pensent que c'est normal de subir ce genre d'agression sexuelle ?

Intervenant n°9

Le problème dans la plupart des victimes, c'est que pour la plupart des victimes, elles pensent qu'un rapport sexuel, un viol, c'est quoi ? C'est il me menace avec une arme, un couteau ou un fusil ou il me tabasse et puis après il me viole. Donc pour elles, l'image d'un viol, c'est celui-là et souvent en plus, c'est par quelqu'un que dans l'imaginaire, c'est par quelqu'un qui ne me connaît pas et que je ne connais pas. Donc c'est l'inconnu dans la rue qui me chope dans une ruelle. Et donc pour elles, quand à un moment donné on leur demande "est-ce qu'il y a des violences sexuelles ?" la plupart répondent "non". Vraiment, la majorité du temps, j'ai un non. Non, non, il n'y a pas de violences sexuelles dans les premiers rendez-vous. Et puis alors après, quand on creuse un peu et qu'on leur demande comment ça se passe au niveau de votre intimité, etc. Là, on se rend compte que c'est des rapports sexuels forcés. Et par exemple, je repense à une dame que j'ai eue récemment qui disait qu'elle a trois enfants, trois filles et un bébé et elle est claquée puisque le bébé l'a réveillée la nuit, etc. et il ne la laisse pas dormir tant qu'il n'a pas eu son rapport sexuel. Donc il fait du bruit dans la maison, il vient la réveiller, etc. Tant qu'il n'a pas eu son rapport sexuel. Et elle arrive ici et elle me dit "Ben oui, à un moment donné,

j'ai dit oui. J'ai dit oui parce que je voulais dormir." C'est une torture d'empêcher quelqu'un de dormir. Mais elle, n'identifie pas ça comme il m'a forcé à avoir un rapport sexuel. Ce qu'elle identifie, c'est j'ai fini par lui dire oui donc je suis responsable de lui avoir dit oui. Sauf que c'est pire, peut-être. Non, c'est pas pire, mais c'est aussi violent que de la menacer avec une arme, de l'empêcher de dormir. Et donc là, c'est vraiment essentiel de déconstruire ça et que les femmes réalisent qu'il y a différentes manières de forcer un rapport sexuel et que aussi, ce n'est pas parce qu'elles ont dit oui à une certaine pratique parce qu'il y a aussi le fait de faire l'étoile de mer, et on est d'accord, c'est jamais acceptable, et de se dire bon ok, allez, il fait son affaire et voilà. Mais souvent, ce que le compagnon ou le mari va imposer, ce sont des pratiques humiliantes et donc des pratiques sexuelles avec lesquelles elles sont absolument pas d'accord. Et donc c'est encore à un autre level aussi ça de dire oui pour certaines pratiques sexuelles et pas pour d'autres. Et là aussi, elles ne l'identifient absolument pas. Parce que comme elles ont dit oui pour un rapport sexuel, enfin pour une forme de rapport sexuel, elles vont se dire j'ai dit oui et donc j'ai dit oui à tout en fait. Et donc là aussi, l'objectif c'est vraiment avec elles et le travail ça va être de déconstruire ça et de dire mais non, c'est pas parce que vous dites oui pour telle pratique que vous êtes d'accord pour telle pratique. et que vous avez le droit de changer d'avis en cours de route, vous avez le droit de dire oui à une chose et non à une autre. Il y a différentes manières de forcer. Donc tout ça, c'est vraiment un apprentissage qu'elles doivent faire.

Moi

En fait, le plus gros obstacle que j'ai remarqué, c'est vraiment le fait qu'elles ne se reconnaissent pas comme victimes, surtout.

Intervenant n°9

Tout à fait. Oui, et ça, on va avoir à l'œuvre dans les cas de violences conjugales, évidemment, il y a toutes les stratégies de l'auteur avec le renversement de la culpabilité, avec la double contrainte, avec toutes ces stratégies qui sont très pernicieuses, très fines, très intelligentes, qui vont être employées par l'auteur qui va faire en sorte qu'elles ne vont pas identifier qu'il y a de la violence en fait. Et elles vont-elles, se remettre en question parce que ça, il va l'activer tout le temps, lui l'auteur, Elles, vont se

remettre en question en disant "oui mais il a des besoins, oui mais je ne suis pas capable de le satisfaire". Elles vont-elles tout le temps être à l'écoute et se remettre en question par rapport à leur vie de couple et l'auteur de violence va utiliser ça pour qu'elles perdent leurs repères au niveau de la normalité.

Moi

Ok ça va. Est-ce que vous avez déjà vu des différences par rapport aux normes culturelles et aux ethnicités ? Ce que je veux dire par là c'est que est-ce que vous voyez beaucoup plus de blocages chez des étrangères que chez des Belges ou vous voyez que c'est on va dire la même chose ? parce que avec les étrangers ils ont quelque chose en plus que les belges c'est qu'ils ont en fait des normes culturelles qui peuvent les bloquer et je me demandais si ces normes culturelles pouvaient aussi impacter leur demande d'être aidés ?

Intervenant n°9

Donc il ne va pas y avoir je pense moi plus de blocages au niveau de enfin moi je ne vois pas les blocages sont les mêmes et les dynamiques sont les mêmes etc. Là où par contre, ça va peut-être jouer au niveau de la violence conjugale, c'est au niveau des justifications. Parce qu'une des justifications qui est fort utilisée, c'est chez nous, c'est comme ça, chez nous, c'est comme ça, chez nous, la femme, elle satisfait son homme, chez nous, c'est comme ça, il faut l'homme, il a besoin d'un rapport sexuel tous les soirs. Voilà et donc la justification, chez nous, c'est comme ça, elle, va être très présente. Et donc elle va renforcer alors évidemment, c'est juste une justification. Donc ça ne veut pas dire que la violence va prendre une autre forme. Mais cette justification-là, elle est difficile à déconstruire parce qu'il y a une justification culturelle derrière. Et donc là, c'est compliqué de, parce que moi, je suis blanche et donc en gros, j'ai peu de légitimité moi pour aller leur dire mais ça peut être différent chez vous aussi puisqu'elle me voit comme blanche, européenne, ici, belge et donc quand on discute par rapport à ce point-là, de cette justification-là, c'est compliqué pour moi parfois d'arriver à la démonter.

Moi

Et du coup ça peut quand même créer un blocage sur le fait que vous êtes moins légitime de donner, enfin de dire que c'est pas

normal mais que parce que vous êtes blanche, ben ça donne moins de légitimité. Est-ce que ça peut aussi causer ?

Intervenant n°9

Ben oui, parce que là du coup, si moi elle ne me trouve pas légitime pour parler de ce sujet-là, tout ce que je vais dire ne va pas être entendu et parfois même elles vont pas l'aborder avec moi parce que je suis pas la personne de référence. Or des personnes de référence à trouver par rapport à ça, c'est compliqué et il en faudrait dans chaque culture, ce qui est impossible. Je ne peux pas avoir une personne de référence de chaque nationalité, de chaque ethnie qui va aller démontrer ce point de vue là. Donc en effet, cette justification là, elle est prégnante. Il y a vraiment quelque chose de prégnant avec ça et qui est compliqué à démontrer. Donc moi, souvent, je la contourne, je ne la prends pas de front. Je vais contourner cette justification là en parlant d'autres justifications. Et puis souvent, à un moment donné quand même, elles vont tilter sur le fait que non, il n'y a pas de "chez nous c'est comme ça". Parfois je vais chercher aussi d'autres références au niveau de leur culture, si elles en ont. Parfois elles ont un frère qui est tout à fait respectueux. Donc là on peut leur dire chez vous, c'est pas toujours comme ça puisque votre frère, lui, avec sa femme, il est très respectueux et très, ils sont dans un couple égalitaire. Donc vous voyez. Mais voilà, ça me demande vraiment de s'adapter au cas par cas. Et je sais que c'est un point qui est compliqué souvent.

Moi

Ok. Donc en fait, c'est vraiment une grosse normalisation de la chose, notamment dans leur origine, par rapport à leurs normes culturelles, ce qui fait que c'est beaucoup plus difficile de les prendre en charge.

Intervenant n°9

Mais c'est difficile de déconstruire quoi. Sur ce point-là, c'est difficile de déconstruire. Cette justification-là précise, c'est faisable et on y arrive, mais cette justification-là, c'est compliqué et elle est très employée par les auteurs, parce qu'on sait aussi qu'il y a une espèce d'appartenance, pour certaines femmes et pour certaines personnes, couples, il y a quelque chose de très important, c'est la loyauté et l'appartenance à la communauté. Surtout si cette communauté-là est un peu mise à mal pour le

moment dans notre société. Et donc elles ne peuvent pas s'opposer à cette communauté-là. Ce n'est pas possible pour elles de se poser, en tout cas pas facilement, de s'opposer à ce que dit et à ce qu'on fait dans cette communauté. Et donc cet argument-là, il fonctionne très bien de dire « chez nous c'est comme ça » coupe court à toute discussion. On ne remet rien en question, on ne réfléchit pas à d'autres façons de fonctionner. Cet argument-là, il est juste, c'est quelque chose, et ils le savent les auteurs de violences, que c'est un peu l'argument qu'on peut utiliser qui ne va pas pouvoir être, elles ne vont pas pouvoir s'opposer à cet argument-là.

Moi

C'est pour ça que les victimes peuvent avoir peur de dénoncer les faits dans ce cas-là.

Intervenant n°9

Oui, tout à fait, parce que c'est la question de la loyauté à leur communauté. Si elles dénoncent, en plus elles dénoncent un des leurs, et donc elles sont déloyales par rapport à leur communauté de façon générale.

Moi

Et elles peuvent aussi avoir peur que les auteurs soient plus crues qu'elles aussi.

Intervenant n°9

Dans la communauté ?

Moi

Oui, mais même aussi dans la société.

Intervenant n°9

La plupart des victimes partent du principe qu'on ne va pas les croire, ça c'est clair, parce qu'elles-mêmes ont eu, en tout cas dans le cas de violence conjugale, Elles-mêmes ont eu le cerveau retourné par l'auteur qui a, je dis, il y a tous les phénomènes de renversement, de la culpabilité, d'amener du flou. Et puis souvent, quand on est victime de violence, le cerveau il est embrumé. Il y a vraiment un phénomène où elles ne savent pas remettre les choses sur une ligne continue, au niveau de la chronologie, c'est

très compliqué. Ça c'est vraiment le travail que je fais avec elle, c'est d'arriver à remettre une chronologie des faits de violence, savoir quand ça a commencé, par quoi ça a commencé, comment ça a évolué, parce que souvent c'est vraiment compliqué quand on parle avec les victimes de violence, elles vont passer d'un fait de violence à un autre, passer parfois d'un fait de violence à quelque chose d'agréable qu'elles ont vécu avec l'auteur, parce qu'on sait aussi avec le cycle de la violence qu'évidemment pour qu'elles restent entrecoupées par des moments qui sont extrêmement beaux et beaucoup plus beaux que dans la plupart des couples. Donc du coup, ça va être vraiment compliqué pour elles de remettre leurs pensées en ordre en fait. Tandis que l'auteur, lui, il est très au clair avec comment ça s'est passé et avec sa version des faits. Lui, il peut tout redire de façon très claire parce que lui, il n'est pas dans cette espèce de flou qu'il subit. Et donc, du coup, si à un moment donné, elle doit se confronter à l'auteur ou elle doit redire ce qui s'est passé, elle, elle va être complètement floue, elle va être complètement perdue, sauf si elle a fait un travail avec quelqu'un avant, mais si elle est comme ça, qu'elle va porter plainte, par exemple. Lors d'une plainte, souvent, elles ne sont pas super bien accueillies. Et une des choses qui énerve très fort les policiers, c'est ça, c'est qu'elles vont passer d'un truc à l'autre, Elles vont mélanger les faits, les émotions. Elles vont mélanger le contexte et ce qui se passe à l'intérieur de leur couple. Et donc tout ce flou-là, c'est très compliqué pour elles et pour la personne qui les entend d'arriver à faire le tri et à avoir quelque chose de correct au bout. Ça met vraiment beaucoup, de temps pour ça. Moi, quand je prépare un dépôt de plainte, je peux, avec les victimes, on peut passer plusieurs séances juste à ça, à remettre les choses et à noter et à remettre des choses dans un ordre chronologique au niveau des faits et peut-être des émotions, mais sur une autre ligne, parce que quand elles arrivent au dépôt de plainte, il faut parler des faits, il ne faut pas parler des émotions ou un petit peu, mais pas beaucoup. Et donc ce mécanisme-là va être un obstacle aussi au fait d'aller dénoncer. parce qu'elles savent qu'elles ne vont pas être claires dans ce qu'elles vont aller dire et que lui, par contre, s'il est entendu, va être très clair.

Moi

Et du coup, par rapport, parce que vous avez parlé de police, est-ce que la police peut aussi être un obstacle pour elles ou pas ?

Intervenant n°9

Alors la plupart du temps, elle l'a été. La plupart du temps, elles sont allées porter plainte, elles sont allées vers un commissariat et ça ne s'est pas bien passé. Vraiment, dans la majorité des cas, il y a quelques policiers qui font bien leur travail et qui fonctionnent bien. Si elles sont passées par le SPVS, donc le service.

Moi

Le CPVS ?

Intervenant n°9

Le CPVS, pardon, je suis dyslexique. Le CPVS, là, C'est ok parce qu'il y a eu souvent un policier spécialisé qui est arrivé, etc. Si on passe par un SAPV, souvent ça se passe bien. J'ai vraiment eu des policiers géniaux en passant par des SAPV qui prennent le temps, qui font des pauses pour que la victime puisse boire un verre d'eau quand c'est trop lourd, qui reformulent quand elle se perd, les aident à clarifier les choses, etc. Vraiment, j'ai eu des policiers top. Le problème, c'est quand elles vont directement au commissariat pour porter plainte ou quand elles appellent la police chez elles suite à des violences.

Moi

Est-ce que vous pouvez m'en dire plus de pourquoi ça s'est mal passé ? Est-ce que vous avez des informations ?

Intervenant n°9

J'ai vraiment énormément d'exemples en tête. On leur dit "écoutez madame, rentrez chez vous et soyez attentive et gentille avec votre mari, il va sûrement se calmer ». Une dame qui appelle la police chez elle, on lui dit d'arrêter de crier parce que ça dérange le voisinage. Une autre dame qui appelle la police, on l'interroge devant monsieur, monsieur est à quelques mètres d'elle, donc elle est complètement sidérée, elle est en dissociation complète avec ce qui s'est passé, elle ne sait pas parler, monsieur prend le dessus sur la conversation et la fait passer pour une demie-dingue. Ça, arrive vraiment régulièrement, tout à fait régulièrement. Une dame qui va au commissariat, qui note sur un papier, elle voit qu'il y a des gens dans la salle d'attente qu'elle connaît, elle ne veut pas dire au guichet devant tout le monde "mon mari est violent avec moi" donc elle note sur un papier "je voudrais parler à un inspecteur", quelque

chose dans le genre en privé. Elle le colle sur la vitre, le policier lui dit : "Ecoutez madame, moi j'ai autre chose à faire que de lire un papier, donc expliquez-moi ce qui se passe." Elle a repris son papier, elle l'a déchiré et elle a quitté le commissariat. Voilà, des exemples comme ça, j'en ai, mais tout le temps, tout le temps, vraiment, tout à fait régulièrement.

Moi

Et c'est dû à quoi tout ça ?

Intervenant n°9

A un manque de formation des policiers. Donc à nouveau, je pense que les inspecteurs, les gens qui sont spécialisés là-dedans, ont été formés et comprennent les mécanismes de violence conjugale et savent à quel point c'est compliqué pour les victimes d'arriver à en parler, de remettre les choses dans l'ordre, etc. Je pense que les policiers qui sont, eux, au guichet, qui sont sur le terrain quand ils arrivent en cas de violence conjugale, ils ont la possibilité d'avoir suivi une formation, s'ils le désiraient, par rapport à cette question-là. Mais donc, s'ils n'ont pas choisi la formation violence conjugale, ils n'en ont jamais entendu parler ou très peu. Et donc, quand ils arrivent, ils ne sont pas au courant des mécanismes ou quand ils sont au guichet, quelqu'un arrive, ils ne sont pas au courant de comment ça fonctionne et donc ils réagissent avec les violences conjugales comme dans un autre cadre. Or, ça demande une prise en charge tout à fait spécifique ou des violences tout court. Je pense à une femme qui a subi un viol, c'est la même chose, ça demande une prise en charge spécifique. Donc il y a ça, il y a le manque de formation des policiers, il y a le fait qu'on est toujours dans une société patriarcale où on vient quand même, c'était pas très loin, le temps où on disait que les femmes étaient hystériques quand elles se plaignaient de quelque chose, où les douleurs des femmes et le point de vue des femmes, c'était quand même pas très grave, enfin très important, où il était quand même noté clairement dans le contrat de mariage que la femme devait satisfaire son époux. C'était clairement noté il y a 50 ans ou 60 ans. Donc cet héritage de cette société patriarcale, il y a encore beaucoup de choses qui en découlent actuellement et ça en fait partie. Et puis toutes ces questions aussi masculinistes qui reviennent, etc. Si on a un policier qui n'est même pas encore complètement dedans, mais déjà un petit peu qui entend quand

même des choses comme ça, n'aide pas à se dire je vais essayer d'améliorer ma pratique pour prendre en charge une femme victime de violence de façon adéquate.

Moi

Donc vraiment ces stéréotypes de genre, vraiment sociétal, c'est vraiment un très gros obstacle vraiment pour les victimes ?

Intervenant n°9

Complètement. Complètement. Il y a, mais en dehors même de cette question de la police, on éduque nos filles à être soumises, gentilles, à s'occuper des autres et à ne pas faire attention à leurs besoins, leurs émotions, leurs limites. Et par contre, on va éduquer les garçons à l'inverse. Il vient d'y avoir une étude sur les pots de yaourt, je ne sais pas si vous avez déjà entendu parler de ça, où on demande à des petits garçons et à des petites filles, on leur dit qu'on va faire une pub pour des yaourts, on leur donne un pot de yaourt et on leur demande de dire que c'est bon, qu'ils aiment ça, etc. Et dans le pot de yaourt, on a mis du sel. Et donc, il n'est vraiment pas bon du tout. Et bien on se rend compte que la majorité des petits garçons vont dire directement "et votre pot de yaourt, il n'est pas bon, donnez m'en un autre" tandis que la majorité des petites filles vont aller au bout du pot de yaourt en disant "Mmmh, qu'est-ce qu'il est délicieux ce yaourt" et en réprimant leurs grimaces. Donc on est clairement dans une société, encore actuellement, où l'éducation genrée va faire en sorte que les femmes vont-elles, se dire il est normal que je passe au-dessus de mes besoins et que je satisfasse un homme. Et les petits garçons vont se dire moi, mes besoins sont importants et je peux faire ce qu'il faut pour qu'on les satisfasse. À partir du moment où ça se construit comme ça dès le plus jeune âge, évidemment, quand on arrive dans un couple, tout est mis en place ou même dans la société, tout est mis en place pour que les hommes prennent le pouvoir sur les femmes et le prennent aussi sexuellement.

Moi

Du coup, puisque maintenant on est en 2026 et que les temps ont changé, je ne sais pas si vous avez déjà parlé, enfin entendu parler des Trade Wife sur les réseaux sociaux et également les masculinistes, vous pensez que ça risque en fait de vraiment

encore plus bloquer l'envie de porter plainte si on a en fait des violences conjugales en étant Trade Wife par exemple ?

Intervenant n°9

Mais évidemment, ça c'est sûr. Et en effet, si on a un homme masculiniste qui va, lui, être en mode, moi, à nouveau, mes besoins à moi sont importants, ceux de la femme ne le sont pas. Si la femme est dans un mode, moi je suis là pour mon mari, je fais tout pour mon mari évidemment que ça va clairement aller. Plus on est dans une inégalité, plus le couple est inégalitaire, plus la société est inégalitaire envers les hommes et les femmes, plus le couple est inégalitaire, plus les violences montent. Ça, il n'y a pas photo. Ça, c'est une chose. Et une deuxième chose, c'était quoi que je voulais dire ? Je ne sais plus. Oui, et puis une deuxième chose, clairement, c'est que si on est dans un couple où il n'y a pas d'égalité salariale, où l'homme gagne plus que la femme, Mais ça, Simone Veil le disait déjà, elle disait aux femmes, soyez indépendantes financièrement. Si les femmes sont dépendantes des hommes, et bien on reproduit, on est dans quelque chose où l'homme est tout puissant puisque là, il a ce pouvoir économique et financier qui est là d'emblée et donc d'emblée, les dés sont pipés en fait, c'est juste pas possible pour une femme. Si elle est dans un couple inégalitaire et avec un homme qui gagne plus qu'elle, ça rend vraiment les choses très compliquées pour arriver à s'en sortir.

Moi

Et vous pensez que cette dépendance financière, c'est vraiment le plus gros obstacle pour une victime de violence sexuelle, de violence conjugale, excusez-moi ?

Intervenant n°9

Ce n'est pas le plus gros, mais il y contribue évidemment. Par exemple, les femmes que je suis ici, c'est une des choses qu'on va vraiment travailler avec elles, c'est le fait de récupérer la dépendance financière et de ravoir un compte courant à elle auquel il n'a pas accès, de pouvoir mettre des sous de côté. Parce que si on n'a pas un rond et qu'on a par exemple des enfants, même sans enfants, c'est compliqué de partir, d'aller retrouver un logement, de pouvoir subvenir à ses besoins. On est pieds et poings liés et encore plus avec des enfants. Si on a des enfants,

partir avec ses enfants sous le bras alors qu'on n'a pas un rond, C'est vraiment complexe. Moi, tous les lundis, je vais dans une maison d'accueil ici sur X rencontrer des femmes. 90 ou 97 % de femmes ont vécu de la violence conjugale. La plupart n'ont pas d'argent et on remet les choses en place tout doucement pour qu'elles récupèrent un accès au CPAS ou un boulot, etc. Mais c'est vraiment difficile de se retrouver dans une maison d'accueil avec des gosses, ou même sans gosse d'ailleurs. c'est vraiment compliqué, alors que lui, il est peut-être dans une grande maison, qu'il a tout confort, etc. Clairement, ça passe par là, par une égalité financière.

Moi

Et par rapport aux enfants, les enfants peuvent-ils être également un obstacle pour porter plainte ou se faire aider ?

Intervenant n°9

Bien sûr, la plupart, il y a encore cet a priori-là que je reste pour les enfants. Les enfants ont besoin de leur père. La famille nucléaire traditionnelle, c'est bon pour tout le monde. Donc il y a encore toutes ces pensées-là qui sont vraiment très présentes chez les femmes. Alors qu'en fait, la plupart du temps, c'est l'inverse. La plupart du temps, quand il y a une violence conjugale et que la femme part. Maintenant, c'est vrai que la question financière joue quand même. Parce que quand les enfants se retrouvent, ont été habitués à un certain niveau de vie, à du luxe, à du confort et puis qui se retrouvent dans un petit appartement et qui sont par exemple ados, c'est difficile pour eux de vivre ça. Donc il y a cette donnée-là, c'est clair, mais en dehors de cette donnée-là, la plupart des enfants vont être soulagés parce que les enfants, ce sont des éponges, donc ils sentent que même s'ils n'ont pas vécu, ce qui est très rare, j'y reviendrai après, de violence eux-mêmes, Ils sentent quand leur mère a peur et donc souvent on va constater chez les enfants où il y a de la violence conjugale que ça devient des enfants boucliers. Donc c'est des enfants qui vont en permanence être à l'écoute de ce qui se passe au sein du couple de leurs parents pour savoir si maman est en danger ou pas. Et donc ils ne vivent plus leur vie d'enfant, ça devient des enfants boucliers. Donc le fait de partir, ça va leur permettre de reprendre leur place d'enfant. Ils n'auront plus besoin d'être dans cette position d'enfant bouclier. Maintenant, qu'est ce que je voulais dire

par rapport aux enfants ? Je ne sais plus, ce n'est pas grave. Donc clairement, les enfants, c'est un obstacle au départ et c'est vraiment des choses à travailler aussi avec les femmes. Ah oui, ce que je voulais vous dire, c'est que la plupart des enfants savent qu'il y a des violences quand on analyse ça, même s'ils n'ont vécu aucune violence directe, donc ils n'ont pas vu une scène de violence, la plupart des enfants ont entendu, ont senti, donc quand on leur demande est-ce que il se passe de la violence entre ton père et ta mère, peut-être pas avec ces mots-là, mais la plupart des enfants disent oui. Donc ils savent qu'il y a violence entre leur père. Et puis un autre problème aussi avec les enfants, c'est que les enfants intègrent ce qu'ils voient. Et donc si la mère reste, ils intègrent que c'est ça un couple. Donc le fait de partir, et ça c'est aussi un chemin qu'on fait avec elle pour qu'elle comprenne que le fait de partir, c'est aussi leur donner un modèle, le modèle de quand on n'est pas bien traité, on s'en va, on ne reste pas avec quelqu'un qui nous maltraite.

Moi

Est-ce que vous avez déjà vu des victimes qui ont fait en fait le processus de se faire aider, donc peut-être en portant plainte ou en cherchant une assistante sociale ou une psychologue, et au final ils ont totalement arrêté et ils sont repartis avec l'auteur.

Intervenant n°9

Tout à fait, tout le temps. Tout le temps. Le problème aussi c'est que les psychologues, alors il y a plein de choses là-dedans, mais les psychologues ou les assistants sociaux qui ne savent pas ce que c'est que la violence conjugale peuvent être contre-productifs complètement en donnant des conseils du style il faut communiquer, il faut dire vos besoins, il faut être compréhensif avec votre partenaire parce qu'ici on va avoir affaire à un manipulateur et donc si on est dans une communication assertive, il va s'en servir et ça va augmenter la violence. Donc on oublie tout ça, on oublie tout ce qui est de l'ordre de communication non violente, assertivité, communication au sein du couple, etc. Et on va être sur des trucs beaucoup plus stratégiques de prise de conscience de la manipulation. Oui, oui, donc clairement, il y a des gens qui ont fait demi-tour et notamment la médiation. Ça, c'est terrible. En France, la médiation est interdite quand il y a violence conjugale. On ne fait pas de médiation dans un couple, il y a de la

violence conjugale avérée. Et ça, j'ai vu beaucoup de femmes qui arrivent ici, qui sont allées en médiation avec leur homme violent et ça a fait pire que bien parce que l'auteur de violence va manipuler le médiateur ou la médiatrice.

Moi

Et donc alors la justice peut être aussi un grand frein pour les victimes ?

Intervenant n°9

Ah mais complètement, la justice n'est pas juste. La plupart du temps, il y a vraiment, elles vivent vraiment, il y a la violence de ce qu'elles vivent dans le couple et il y a la violence la plupart du temps des intervenants, c'est-à-dire de la police ou des intervenants sociaux, SAJ, SPJ, qui peuvent aussi être violents. Et puis il y a la violence de la justice où à nouveau, on va parfois, pas toujours et maintenant ça change quand même un petit peu, mais retourner les choses parce que monsieur va prendre un avocat qui va être à nouveau, il aura peut-être plus de sous aussi pour pouvoir choisir vraiment un bon avocat qui va aller défendre son rôle de père, etc. Ceci dit, il reste le père de ses enfants. on est d'accord là-dessus et il a toujours le droit de voir ses enfants ça on est d'accord là-dessus mais du coup on se retrouve avec des situations complètement injustes où madame par exemple, on a une dame ici qui doit amener sa fille à X pour qu'elle voit son père en train parce qu'elle n'a pas de voiture, lui il en a une tous les week-ends et c'est elle qui fait tous les trajets. Donc elle a vécu de la violence, elle part et elle doit amener sa fille voir son père à X tous les week-ends. Donc c'est triplement, enfin c'est vraiment injuste sur tous les plans quoi. Vraiment. Et ça c'est tout le temps. Et puis alors il y a, mais là il faut regarder le film « jusqu'à la gare », il y a l'utilisation des enfants par l'auteur de violence, par le père, pas parce qu'il a envie de voir ses enfants. Parfois oui, parfois c'est un bon père qui a envie de voir ses enfants, mais parfois pas mais il va utiliser l'enfant parce que c'est le seul moyen qui lui reste si elle est partie pour avoir un pouvoir sur sa femme et pour ***** Et donc du coup, il va prendre les enfants, il ne va pas s'en occuper du tout ou il va les confier à ses parents et ils ne vont pas être bien traités là-bas, ils ne vont peut-être pas être maltraités non plus, mais voilà, les enfants vont avoir peur de leur père, ne

vont pas avoir envie d'y aller, mais il le fait juste parce qu'il sait que ça va atteindre la mère.

Moi

Et ça peut bloquer, ça peut-on va dire, un peu bloquer là, comment je vais dire ça ? Le soin psychologique, on va dire, de la victime, de se dire que même si j'habite loin, même si je veux vraiment tout oublier, je n'arrive pas à oublier parce qu'il est toujours là.

Intervenant n°9

Mais bien sûr, c'est extrêmement compliqué et on a souvent l'image que la violence s'arrête au moment où il y a séparation entre l'auteur et la victime. Ce n'est pas le cas. La plupart du temps, la violence continue, même quand il y a eu séparation. Et il va utiliser tout ce qui lui est possible pour continuer à être violent. Et donc les enfants, c'est l'exemple le plus facile parce que à partir du moment où il perd des enfants, il a des droits. Donc voilà. Mais même sans les enfants, s'il y a une maison qui reste en commun, il va utiliser ça. S'il y a des dettes en commun, il va utiliser ça. S'il y a des amis en commun aussi. Tout ce qui reste en commun après la séparation va être utilisé pour atteindre la victime en fait. Et là, il y a une dame que je suis, ça fait des mois et des mois, donc elle a sa maison chez elle. C'est chez elle, pas chez lui, mais il est domicilié là-bas et il ne veut pas partir. Elle a mis des mois, des années pour le faire radier et donc ils sont séparés et ils sont dans sa tête c'est fini elle n'est plus avec lui sauf qu'il ne part pas de chez elle et donc il peut faire tout ce qu'il veut au niveau des violences et il est là et donc et quand elle appelle la police on lui dit mais madame il est chez lui donc on dit à monsieur maintenant on se calme et puis la police repart et elle ramasse encore plus et y compris des violences sexuelles donc Oui, la séparation n'arrête pas la violence.

Moi

Et ça peut faire que, puisque la victime est plus épuisée par tous ses soucis après la rupture, elle peut aussi penser que si je me remets avec, ça ira mieux.

Intervenant n°9

Tout à fait, et puis il va redevenir très gentil, on repose aussi de la violence, il va repromettre beaucoup de choses. Parfois, il peut être

même gentil pendant 6 mois, pendant 8 mois, donc elle baisse la garde, et puis aussi, à un moment donné, elle est épuisée, elle est épuisée de lutter parce qu'elle est tout le temps en lutte pour l'empêcher de revenir, pour l'empêcher de faire du mal, de faire du mal aux enfants, de faire du mal financièrement, s'il y a un terrain en commun, etc. de faire du mal, de ne pas être devant chez elle, de ne pas passer par les amis, de ne pas venir la voir au travail. Donc du coup, à un moment donné, elle peut décider en se disant un peu de répit, je me remets avec, je n'en peux plus. Et puis alors aussi, quand on a subi un traumatisme, on sait que le fait de revoir l'auteur réactive instantanément le traumatisme. Et donc ça veut dire qu'à chaque fois, elle se sépare, elle a la force de se séparer, elle fait tout ce qu'il faut pour se séparer et puis ça ne fonctionne pas. Donc, d'une part, elle le vit comme un échec et c'est vraiment difficile. Et ensuite, à chaque fois, ça va réactiver son trauma. Mais donc, en réactivant son trauma, ça va la reperdre à chaque fois, ça remet du flou, du flou, ça remet, Elle ne sait plus où elle en est, elle ne sait plus ce qui est bon pour elle, ne sait plus ce qu'elle doit faire. Et donc, le fait qu'elle revive ce trauma là, va en effet parfois faire en sorte qu'elle replonge et qu'elle replonge avec lui, ou qu'elle replonge tout court.

Moi

Qu'elle replonge tout court avec une autre personne du même type ?

Intervenant n°9

Par exemple, ou bien son estime d'elle, dépression, etc. en disant je ne m'en sortirai jamais en fait. Elles ont l'impression que ça n'ira jamais. Ou alors, en effet, il y a un autre mec qui arrive, qui se fait passer pour le sauveur par rapport à la relation d'avant comme elles sont hyper fragilisées et qu'elles ont besoin d'aide, elles ne vont pas vérifier que ce mec-là, il est vraiment OK et donc elles repartent dans une relation. Et ça, explique le fait que quand elles sont dans une relation de violence, souvent les relations qui vont suivre, sauf s'il y a eu un travail, vont aussi être des relations de violence.

Moi

Ok, ça va. Vous avez parlé avec votre exemple de la femme qui a pris des mois ou des années à faire radier l'auteur des faits. Ça peut

être lié aussi à une lenteur administrative et est-ce que ça peut être aussi un grand frein ?

Intervenant n°9

Ah mais tout le temps, ça c'est clair. La justice est tellement lente, tellement lente. Là une autre dame, je rebondis quelqu'un que j'ai par rapport à un viol, ça fait 6 ans qu'il y a eu ce double viol là maintenant ils ont fait appel, on est reparti pour un an. Mais elle en peut plus 6 ans à être dans le reparler de ça, la peur qu'il y ait une règle du procès, la peur qu'il ne soit pas condamné ou pas suffisamment, le fait de se mobiliser, d'être réentendu. 6 ans, 6 ans après les faits c'est beaucoup trop long, beaucoup, trop long. Et c'est une violence en soi de la maintenir dans cette histoire pendant 6 ans. Alors qu'elle, ne veut qu'une chose maintenant, c'est de dire : « "Mais foutez-moi la paix avec ça." Moi maintenant, je veux avancer sur autre chose ». Et puis ça veut dire que si elle rencontre un nouveau copain, elle doit réexpliquer à son copain, parce que son copain voit qu'elle n'est pas bien et elle n'a pas envie de lui mentir. Donc elle doit réexpliquer à son copain : "Oui, j'ai subi un viol, je vais au tribunal." A ce moment-là, elle doit prendre congé à son travail pour aller à nouveau au procès. La justice est beaucoup, trop lente. C'est violent. C'est extrêmement violent et maltraitant pour les victimes.

Moi

Surtout que, comme vous avez dit, il peut y avoir une victimisation secondaire à chaque fois, toujours.

Intervenant n°9

À chaque fois, tout à fait. Tout à fait.

Moi

Ça peut énormément bloquer en fait leur évolution.

Intervenant n°9

Oui, et puis faire en sorte qu'à un moment donné, légitimement, on peut tout à fait comprendre qu'elles disent : « moi basta, ils font appel, mais moi je lâche l'affaire, je laisse tomber. Je ne sais plus, je ne saurais plus parler de cette histoire-là. Donc tant pis, adienne que pourra, ils sont condamnés, ils ne sont pas condamnés, je m'en fous ». Et donc vraiment, ça demande un

courage. Moi je suis vraiment. Et quand on voit les affaires médiatiquement dont on parle actuellement, il y a Depardieu, etc. le temps que ça prend pour avoir un procès, mais je suis admirative des femmes qui ont le courage d'être dans ces histoires-là pendant aussi longtemps et qui tiennent toujours l'ego, qui tiennent toujours le flambeau, qui s'accroche quoi. Mais quelle admiration j'ai parce que je ne suis pas sûre que moi je pourrais, alors que je suis hyper militante, que moi je tiendrais le coup pendant aussi longtemps.

Moi

Surtout que c'est difficile pour elle, mais il y a l'avis du public aussi qui n'est pas tout le temps favorable aux victimes et qui les rabaissent plus bas que terre.

Intervenant n°9

Le public, la famille, les amis parfois qui peuvent dire « Mais oui, mais quand même », la fille que je suis, enfin que j'aide par rapport à ce viol, elle a fait venir chez elle des amis d'amis. Et donc, et puis ses amis sont partis et elle est restée avec les amis d'amis, donc des gens qu'elle ne connaissait pas. Et donc elle a d'autres amis qui lui disent « Bah oui, mais pourquoi est-ce que Pourquoi est-ce que c'est toi, tu les as laissé rentrer. On ne laisse pas rentrer chez soi des gens qu'on ne connaît pas. Et puis après, tu as bu un verre en plus avec eux, donc tu étais un peu saoule ».

Moi

On va toujours. Pour eux, c'est toujours la faute de la victime. C'est jamais la faute de l'auteur.

Intervenant n°9

Donc oui, c'est ça. Et donc du coup, elle se retrouve confrontée pendant tout ce temps-là à des gens qui lui disent « Bah oui, mais quand même, allez, franchement, à l'avenir, arrête ça quoi, et tu n'auras plus ***** ». Et donc oui, c'est ça. Au niveau aussi des enfants, quand il y a une famille, elle, n'en a pas, mais il y en a d'autres que je suis qui ont des enfants. Et donc les enfants qui voient leur mère ou qui voient dans leur couple, on en parle, c'est toute la famille qui pâtit de ça. C'est le compagnon, si ce n'est pas lui qui a été violent, qui a été violent avant ou en dehors de la relation de couple, le compagnon actuel et les enfants qui aussi

voient leur mère pendant tout ce temps. 6 ans de la vie d'un enfant, c'est énorme. C'est énorme. Donc c'est maltraitant pour les victimes et pour les familles des victimes.

Moi

Ok, ça va. J'avais une question parce que quand j'étais dans l'accueil là-bas, enfin dans la salle d'attente, j'ai vu une interprète sociale. Et je me posais la question de si vous avez du mal ou pas à aider les personnes qui ne savent pas bien parler français. Parce que si vous avez une aide sociale, une interprète, ça veut dire que vous avez quand même pas mal de...

Intervenant n°9

On en a. Alors on peut faire appel à des interprètes. Le problème, c'est qu'il faut les payer. Alors on peut les payer ici, mais on ne pourrait pas se permettre de faire venir des interprètes trois fois par jour, tous les jours. Financièrement, le centre ne saurait pas assumer ça. Donc voilà. Donc il y a cet obstacle là du financement des interprètes. Et puis alors, il y a le problème aussi que pour avoir une interprète, il faut qu'elle soit venue une première fois sans interprète et qu'on ait compris ce qu'elle voulait. Parce que la personne qui arrive, il faut qu'on puisse comprendre quel est le problème, si c'est bien nous qui pouvons le gérer et parfois elle arrive sans. Alors on a le téléphone, Google Traduction, qu'on peut utiliser. Mais voilà, c'est quand même pas un outil hyper. hyper génial. Enfin si, c'est génial parce que ça nous permet quand même d'être en contact avec des femmes où on n'aurait jamais pu communiquer avec elles avant, mais ça a ses limites quand même comme outil. Autrement, on a dans l'équipe aussi des personnes qui parlent anglais, des personnes qui donc si elles baragouinent un peu, on peut aussi parfois se débrouiller comme ça ou alors essayer de trouver une personne de confiance dans son entourage qui peut traduire. Moi, dans les suivis violence conjugale que j'ai, j'ai personne avec un interprète. Le problème aussi, c'est que parfois, elles refusent de parler avec un interprète. Ça nous est déjà arrivé. On peut téléphoner aussi parfois ça on le fait, on téléphone. On connaît un interprète par téléphone quand il ne peut pas venir. Mais on a déjà eu des femmes, que ce soit pour des IVG ou pour des cas de violence qui refusent de parler à l'interprète parce qu'il fait partie de la même communauté.

Moi

Ah, et ça peut se faire.

Intervenant n°9

Et donc elles ne font pas confiance. Même si c'est un professionnel qui est tenu au secret, elles, ne font pas confiance parce que, je ne sais pas moi, la communauté, je ne sais pas moi, hindi à X est petite. Et donc du coup, elles savent que ce monsieur risque de connaître monsieur, son compagnon à elle, ou cette dame, peu importe, risque de connaître, risque de connaître ses parents, risque de connaître quelqu'un de la communauté et comme elle ne veut pas que ça se sache et que voilà, elle refuse de parler. J'ai eu une dame récemment qui me dit, elle me dit à moi qu'elle vient pour un IVG et en plus je crois qu'il y avait des violences associées parce que l'interruption de grossesse, ou l'idée à ce qu'on dit, c'est souvent le moment où on va parler de violence. Parce que la personne, non. Donc elles viennent pour un accueil, elles sont vues par un ou une accueillante qui va expliquer l'intervention, voir la contraception, etc. Et on va souvent très vite rentrer dans leur intimité. Et moi, parce que l'interruption de grossesse, c'est quelque chose d'intime. Et moi, j'ai vraiment des antennes maintenant qui s'allument très rapidement au niveau de leur relation de couple et donc ou même des violences sexuelles. Et donc s'il y en a eu, c'est l'occasion d'en parler. Et c'est vraiment intéressant parce que parfois c'est des femmes qui ne reviendront pas. Et donc c'est l'occasion pour elles d'entendre que c'est pas normal, qu'il y a de l'aide possible, qu'elles peuvent revenir pour en parler, etc. Donc les accueils IVG, c'est une porte d'entrée énorme pour les suivis de violences conjugales ou de violences sexuelles.

Moi

Et vous voyez quand même beaucoup qui reviennent après ça ?

Intervenant n°9

Oui, il y en a pas mal. Et souvent le lien se crée avec moi. "Voilà, moi c'est X, vous pouvez venir me revoir après." Et parfois elles reviennent tout de suite après, parfois elles reviennent un mois après, parfois elles reviennent deux ans après parce qu'il a fallu que quelqu'un d'autre tape sur le clou ou parce qu'il a fallu le temps que ça mûrisse pour elles et elles viennent me revoir et là alors on peut commencer un travail par rapport à ça. Mais alors du coup, j'expliquais l'histoire de cette dame qui arrive. Je sais qu'elle est

pour un IVG, je doute qu'il y a des violences. Et puis je téléphone à l'interprète, je vois sa tête qui change et là elle me dit : "Ah non mais moi je viens pour le logement, j'ai un problème de logement." Et donc j'ai compris. J'ai dit merci beaucoup à l'interprète, on vous recontactera. J'ai coupé le truc et on l'a fait avec Google Traduction. C'était bien pour un IVG, mais juste, c'était impossible pour elle de parler devant cette interprète. Alors que c'était par téléphone. Mais est-ce qu'elle a reconnu la voix ? Est-ce qu'elle a peur qu'il la reconnaisse ? à la voix ou que je dise son nom. Enfin voilà, donc il y a énormément de tabous aussi autour de ces questions-là et donc en parler devant quelqu'un de la communauté, ça ne se fait pas en dehors même du secret, ça ne se fait pas, on n'en parle pas devant quelqu'un de sa communauté. Donc voilà, ça casse. C'est pas possible.

Moi

Mais en parlant de tabou, est-ce que même les victimes qui vous voient, qui vous parlent, est-ce que vous voyez quand même qu'il y a beaucoup de tabous à en parler avec vous de ce qui s'est passé ?

Intervenant n°9

Toujours. La plupart du temps, oui. C'est vraiment un travail de longue haleine d'arriver à nommer les choses, à ce qu'elles puissent expliquer, elles ont souvent honte aussi alors qu'elles sont victimes, mais elles ont honte de ce qui s'est passé, elles ont honte pour elles, ont honte d'être restées et elles ont honte pour leur compagnon et elles le protègent.

Moi

Pourquoi protéger leur compagnon ? Je comprends pas...

Intervenant n°9

Parce que souvent il y a eu toutes les justifications et les minimisations. Oui mais moi j'ai eu une enfance difficile, oui mais moi je fais ce que je peux, oui mais moi voilà. Et donc du coup, souvent, elles vont considérer que leur compagnon ou leur copain ou leur mari, c'est un mec bien et qu'il a des dérapages et que les violences sexuelles qu'elles subissent ou les violences courent, c'est un dérapage. Et donc elles vont le protéger. Et puis il y a eu quelque chose, je vous le disais, dans la violence conjugale de très fort qui s'est créée au moment de la rencontre, c'est souvent hyper

intense hyper beaucoup plus que dans un autre couple c'est très fusionnel c'est très fort c'est très beau c'est très passionnel c'est l'homme de leur vie il est sauve d'une situation dramatique souvent et donc là elles vont il y a quelque chose qui se passe à l'intérieur d'elles où elles se jurent de toute leur vie protéger cet homme-là et donc après quand il va y avoir l'impensable parce que pour elles ça va être impensable, l'impensable de violence et bien ce qui a été activé au moment de la rencontre va prendre le pas sur le fait qu'il y a eu des violences et donc elles vont pas pouvoir à ce moment-là changer de paradigme elles vont pas pouvoir se dire oui ce mec là celui-là, celui que j'ai choisi, avec lequel j'ai décidé de rester, parfois le père de mes enfants, ce mec qui m'a fait vivre ce truc génial là, et bien ce mec là, il me fait aussi vivre un enfer. Ça c'est pas possible pour elles. Et donc du coup, elles vont rester sur "c'est un mec bien" et elles vont se dire "et de temps en temps il dérape" mais au fond c'est un mec bien.

Moi

Oui donc en fait ils le voient un peu comme la perfection et ils veulent pas voir en fait les défauts de la personne.

Intervenant n°9

Voilà. Elles vont pas elles vont pas pouvoir conceptualiser le fait que ce mec super qu'elles ont rencontré, il est aussi hyper violent avec elles. Et donc elles vont choisir de rester et pour elles aussi, on appelle ça de la dénégaration. Donc elles vont être dans en même temps, elles ont conscience qu'il y a quelque chose qui ne va pas et lui aussi et en même temps, elles vont minimiser, elles vont justifier, elles vont le protéger et elles vont se dire mais au fond, c'est pas si grave que ça ce qui s'est passé par rapport à tout ce que j'ai vécu de génial avec lui.

Moi

C'est aussi une peur de gâcher quelque chose ?

Intervenant n°9

Tout à fait et de s'accrocher à son rêve et s'accrocher à son espoir, c'est refuser de faire le deuil de cette relation qui est pour elle et qui a été tout à un moment donné pour elle. Et donc elles ne veulent pas faire le deuil de cette relation là et si elles acceptent la violence, il va falloir faire le deuil de cette belle relation.

Moi

Et ça elles ne veulent pas.

Intervenant n°9

Et ça c'est pas possible.

Moi

Donc elles préfèrent subir toutes les violences.

Intervenant n°9

Donc elles préfèrent subir les violences et les minimiser et les justifier plutôt que et se dissocier parce que du coup il y a tous les phénomènes dissociatifs qui arrivent et se dissocier quand il y a des faits de violence plutôt que de remettre en cause le fait que Ben non, il est peut être pas si bien que ça le mec que j'ai rencontré ou en tout cas, il a des côtés qui sont complètement problématiques.

Moi

Ok, ben ça va. Je pense qu'on est pratiquement bon. Juste une dernière question et après, ça fait 1 h. Est-ce que vous avez déjà eu des personnes, des victimes qui ont en fait des handicaps?

Intervenant n°9

Oui.

Moi

Est-ce que vous avez déjà vu des obstacles par rapport à elles ?

Intervenant n°9

Oui, alors moi je fais aussi des animations avec des personnes handicapées dans des associations ici. Donc je vais notamment une fois par mois, rencontrer des personnes handicapées dans un groupe qu'on appelle X et toutes ont vécu des violences et parfois ou souvent, je ne sais pas chiffrer, mais des violences sexuelles. C'est des oiseaux pour le chat, les personnes handicapées, fragilisée, moins de ressources, moins d'assertivité, moins de pouvoir de dire non, moins d'éducation. On leur a souvent pas appris que ce qui était bon pour elles n'est pas bon pour elles, le psychocorporel aussi n'a pas été développé chez elles. Et donc, ici dans ma pratique, vraiment des personnes handicapées j'ai pas eu, j'ai eu deux personnes avec des maladies mentales, ça plus ou

moins souvent. Maintenant aussi, est-ce que la maladie mentale était là et puis qu'elle a rencontré quelqu'un ? Est-ce que la maladie mentale était là, qu'elle a rencontré quelqu'un de violent et que ça a amplifié la maladie mentale ? Ou est-ce qu'il n'y avait pas de maladie mentale qu'elle a rencontré quelqu'un de violent et que ça a créé une maladie mentale ? Parce qu'il y a une personne que je suis ici qui avait été traitée parce qu'elle était bipolaire et puis on a fait un énorme travail où elle se dissocie plus maintenant où elle est en train de se séparer de lui et cetera et son psychiatre revient sur ça. Son psychiatre dit bah tout compte fait, il y a pas besoin de traitement par rapport à la bipolarité. Et donc alors c'est un exemple clairement c'est pas tout le monde n'est pas là-dedans. Il y a des gens qui sont clairement malades, ça je suis d'accord avec ça. Mais je pense aussi qu'il y a des il peut y avoir des situations où la victime subit des choses tellement violentes pendant tellement de temps qu'à un moment donné ça va déclencher l'apparition d'une maladie mentale.

Moi

Et elles peuvent utiliser cette maladie mentale comme excuse pour protéger encore l'auteur ?

Intervenant n°9

Et ça va donner encore plus de poids à l'auteur. Et qui va aussi lui dire "Mais tu vois, toi t'es folle, moi j'ai pas de problème, c'est toi qui a un problème, c'est toi qui va chez le psychiatre, c'est toi qui a un traitement." D'ailleurs ici, l'auteur lui disait tout le temps "Si, continue à prendre ton traitement. Si, non, mais ton psychiatre il ne sait pas ce qu'il dit, tu dois continuer à prendre ton traitement. parce que ça l'arrangeait très bien que sa femme soit folle. Et donc voilà, l'auteur va évidemment utiliser ça pour la décrédibiliser encore plus et pour la faire douter d'elle-même. Et donc voilà, le combo maladie mentale, violence conjugale, il est clairement là. Il est clairement là et coûte de la poule et coûte de l'œuf quoi. Enfin voilà, à nouveau, moi je ne suis pas psychiatre, je pose pas de diagnostic et je ne suis pas en train de dire que les maladies mentales n'existent pas, pas du tout. Et clairement, il y a des femmes qui ont une maladie mentale avant de rencontrer un homme violent. On est d'accord là-dessus. Mais je pense quand même qu'il y a une interaction claire entre maladie mentale et violence conjugale.

Moi

Ok. Ça va

Intervenant n°9

Est-ce que ça a répondu à vos questions ?

Moi

Vous avez répondu à beaucoup de questions.

Intervenant n°9

Parfait.